00100002

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018

DIX ANS

DE L'HISTOIRE

D'ANGLETERRE

VI

Good
942.08
Bla / Dix
100002

DIX ANS

DE

L'HISTOIRE D'ANGLETERRE

ANNÉE 1866.

I.

LORD RUSSELL, DANS SON ROLE DE PREMIER.

22 janvier.

A mesure que l'ouverture du Parlement approche, les préoccupations relatives à la composition du ministère, à sa force présumée, à sa durée possible, deviennent de jour en jour plus vives.

Cette justice est due à lord Russell, qu'il a déployé, depuis son avènement à la dignité de *premier*, beaucoup de résolution et d'énergie.

Loin d'être une force pour le ministère, sir Robert Peel, au poste de sous-secrétaire d'État, lui était une cause de faiblesse. Vif, passablement spirituel et doué d'une intelligence alerte; mais d'une suffisance provo-

cante, destitué de toute autorité morale, et très impopulaire en Irlande, sir Robert Peel servait beaucoup moins qu'il ne compromettait le pouvoir dont il faisait partie : lord Russell, qui n'avait pas, du reste, pour le maintenir en place, les mêmes motifs qu'avait eus lord Palmerston, l'a rondement mis de côté, en lui donnant, comme consolation d'amour-propre, le ruban rouge du Bain, et il l'a remplacé par l'homme le plus propre à convenir aux Irlandais, M. Chlichester Fortescue.

On accusait le premier ministre d'exclusivisme ; on lui reprochait, et non sans raison, il faut bien l'avouer, de ne savoir s'appuyer que sur les whigs, de ne vouloir jamais sortir de l'espèce de cercle magique tracé autour de lui par ses préjugés de caste et ses préférences aristocratiques : il s'est étudié à fermer la bouche, sur ce point, à ses censeurs, en nommant sous-secrétaire d'État pour les colonies M. Forster, le rude M. Forster, le quaker; M. Forster, le radical; M. Forster, l'espoir des ouvriers du Lancashire et du Yorkshire.

On faisait plus que soupçonner lord Russell de nourrir une sorte de répugnance traditionnelle pour les hommes nouveaux, pour les hommes jeunes, étrangers à la routine officielle : il a désarmé à cet égard la critique, en nommant vice-président du « Bureau du commerce » M. Goschen, que recommandaient une grande aptitude aux affaires, l'habitude de manier les questions d'argent, la publication d'un très lumineux exposé de la question du change, une influence considérable acquise dans la Cité, une éloquence sobre et incisive, mais qui ne tenait ni de près ni de loin à aucune noble famille, n'avait passé par aucun des grades inférieurs de l'administration, et n'était âgé que de trente-quatre ans.

On remarquait, et l'on n'avait pas tort de remarquer, que cela n'était pas assez. La nomination de M. Forster et celle de M. Goschen à des postes élevés, mais après

tout secondaires, fortifiaient l'administration, elles ne fortifiaient pas le cabinet; elles ne le mettaient pas en état de figurer avec plus d'avantage dans les débats de la session prochaine; elles n'ajoutaient rien, pour me servir d'une expression anglaise dont l'équivalent n'existe pas en français, à son *debating power*; car des sous-secrétaires d'État, dans la Chambre des communes, n'ont ni qualité ni autorité pour défendre les actes de leurs chefs, quand leurs chefs sont là, et, fussent-ils absents, la parole d'un subordonné ne saurait engager le pouvoir ou le couvrir. Il fallait donc s'attendre à voir M. Forster garder le silence en présence de M. Cardwell, et M. Goschen garder le silence en présence de M. Milner Gibson. Pour obvier à cet inconvénient, qu'a fait lord Russell? Il a sans hésitation ouvert les portes du cabinet à M. Goschen, qui de vice-président du Bureau de commerce (*Board of trade*) devient chancelier du duché de Lancaster, et se trouve, en cette qualité, investi du pouvoir de parler efficacement dans la Chambre des communes, sur tous les sujets qui peuvent intéresser le gouvernement actuel.

Il est vrai qu'en se conduisant de la sorte, lord Russell n'a fait que suivre pas à pas les indications de l'opinion publique; mais ce n'est pas un mince mérite que celui-là.

Ajoutons qu'il n'a rien négligé pour se concilier les amours-propres dont le soulèvement était à craindre; il n'a pas été avare d'honneurs; il a distribué d'une main libérale le titre de baronnet; bref, s'il est mis en mesure autant qu'il dépendait de lui de soutenir le combat.

Aussi montre-t-il beaucoup de confiance. A une députation d'ouvriers il disait, mardi dernier : « Le bill attendu sur la réforme électorale sera présenté, et je vivrai par lui ou tomberai avec lui. »

Ce langage, vous le voyez, n'est pas d'un homme qui a peur de rester sur le carreau.

Mais que l'état des choses et des esprits donne raison à cette confiance, c'est, quant à moi, ce que je n'oserais affirmer.

Ce n'est pas une petite épreuve que celle dont le ministère va avoir à sortir vainqueur. Et, d'abord, la réforme électorale est une grosse question. Il y a tant d'intérêts peu conciliables entre eux à ménager! Il y a tant d'exigences opposées à satisfaire! Se contentera-t-on de proposer un abaissement du cens électoral, et, dans ce cas, à quelle limite s'arrêtera-t-on? Abordera-t-on le problème du scrutin secret (*ballot*)? Comprendra-t-on, dans le bill de réforme, l'abolition de ces petits corps électoraux (*petty constituencies*) qui sont à la lettre, dans certains endroits, la propriété d'un seul homme, et avisera-t-on enfin à ce que la puissance électorale soit distribuée en Angleterre d'une manière plus égale, d'une manière plus conforme aux lois non seulement de la justice, mais du bon sens?

Sur tous ces points, les libéraux sont loin d'être d'accord.

A ceux-ci, l'abaissement pur et simple du cens électoral paraît une mesure dérisoire, et ils déclarent que rien ne saurait les satisfaire, si ce n'est le suffrage universel.

Ceux-là crient : « Prenez garde au despotisme du nombre! »

Beaucoup conseillent de ne demander que ce qu'on a une chance raisonnable d'obtenir d'une Chambre fort peu disposée à faire un pacte avec l'imprévu.

Les uns voudraient qu'une seule mesure embrassât la suppression de tous les abus dont on se plaint : cens électoral trop restreint; liberté du vote amoindrie par l'obligation de voter à la lumière du jour; existence des petits bourgs (*small boroughs*) électoraux, ce grotesque système en vertu duquel le représentant d'une infime

poignée d'électeurs influe autant sur les affaires publiques que l'élu d'une puissante cité, en vertu duquel la voix de Saint-Yves compte autant que celle de Manchester. Et ceux qui insistent pour qu'on en finisse ainsi d'un coup avec tout ce qui est à détruire, se fondent sur le danger de perpétuer l'agitation en laissant l'œuvre inachevée.

Les autres jugent absolument nécessaire de ne procéder que très lentement, très prudemment; de ne chercher à conquérir les améliorations qu'une à une, afin de rendre la victoire plus aisée et d'augmenter dans la Chambre des communes le nombre des votes favorables sur lesquels il est permis de compter.

Je vous ai dit, dans mes dernières lettres, que cette opinion était celle de M. Bright. Rien ne prouve mieux les embarras de la situation. Pour qu'un homme de la trempe de M. Bright se plie au rôle de tacticien, il faut qu'il estime la bataille quelque peu difficile à gagner.

Notez en outre que, pour le ministère, la situation se complique de tout ce que le massacre des noirs de la Jamaïque a produit ici d'étonnement, d'indignation et de colère. Cet événement, il y a lieu de le prévoir, va placer le ministère, quand il paraîtra devant la Chambre des communes, entre l'enclume et le marteau. Il sera obligé de faire face à la fois et aux tories qui, croyant ou affectant de croire le massacre nécessaire pour sauver la colonie d'une destruction totale, représenteront M. Eyre comme la victime d'une affreuse injustice, et aux libéraux honnêtes, qui se rappelant comme quoi M. Cardwell, avant d'ordonner une enquête, avait témérairement écrit au gouverneur de la Jamaïque une lettre d'approbation, sommeront le ministre des colonies de s'expliquer.

Ce ministère étant ainsi exposé à soutenir de rudes assauts, il est clair qu'il aurait grandement besoin de renforts. Malheureusement, le parti libéral n'est pas très

riche en candidats ministériels disponibles. M. Bright, en entrant dans le cabinet, l'embarrasserait et l'amoindrirait. M. Stansfeld ne saurait être mis en avant que pour une de ces positions subalternes qui, ainsi que je l'ai expliqué, condamnent ceux qui les occupent à n'exercer qu'une influence parlementaire de seconde main. D'ailleurs M. Stansfeld est l'ami avoué de Mazzini ; et l'Angleterre a si bien travaillé à se donner un maître dans Napoléon III, qu'elle est forcée de regarder au *veto* des Tuileries.

Tel est l'aspect des choses en ce moment. Quel tour vont-elles prendre quand le Parlement sera rassemblé? La porte est ouverte aux conjectures. Qui vivra verra.

II.

LES CASUALS.

26 janvier.

« Un souverain sera donné à tout indigent casuel (*casual pauper*) qui, ayant passé la nuit du 8 janvier dans le hangar du workhouse de Lambeth, entrera en communication avec T. Thompson, au bureau de poste, Bradley terrace, Handsworth road. S. »

Voilà l'annonce qu'on lisait dans le *Times* de mardi dernier.

Que signifie-t-elle, cette annonce mystérieuse? Quels renseignements sont appelés à fournir les vagabonds auxquels, dans la nuit du 8 janvier, le hangar désigné servit de refuge?

Tout ce que je puis vous dire, c'est que ceci a évidemment trait à un récit publié, il y a quelques jours, dans la

Pall Mall Gazette, et que je dois vous faire connaître.

Ce récit est poignant; il est terrible; il révèle des horreurs qu'on osait à peine soupçonner; il renferme mainte leçon funèbre; il a ému les âmes généreuses; il a secoué dans sa léthargie le monde officiel, il est venu prouver, une fois de plus, la puissance de l'opinion publique dans un pays libre, mais en même temps l'inefficacité des petits remèdes appliqués aux grands maux.

Le 8 janvier, vers neuf heures du soir, une voiture élégante s'arrêta dans Princes'road, Lambeth. Un homme en descendit, dont le costume contrastait étrangement avec l'aspect du *brougham* qui l'avait amené. Il portait en effet la livrée de la misère. Il renvoya le *brougham*, et protégé par l'obscurité, il s'achemina dans la boue vers le workhouse de Lambeth, qui était à quelque distance.

Cet homme était un rédacteur de la *Pall Mall Gazette*. Voulant voir de ses propres yeux, entendre de ses propres oreilles, ce qui se fait et se dit dans les refuges ouverts à ceux qui, accidentellement, se trouvent sans asile, il s'était déguisé en *casual*.

Vous savez que l'Angleterre, au prix de sacrifices écrasants, dont le résultat est d'entretenir cette plaie du paupérisme qu'il s'agirait de guérir, a établi des workhouses, où les indigents valides, les infirmes, les vieillards et les enfants pauvres, les aveugles, les sourds-muets, les fous, les idiots, mangent sous le même toit le pain amer de l'aumône. Le nombre de ces workhouses, dont la composition présente un effroyable entassement de toutes les misères humaines, et dont la dépense est défrayée par des taxes locales, s'élève, je crois, pour l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, au chiffre de 664. C'est beaucoup, n'est-ce pas? Eh bien, ce n'est pas assez. Aux secours donnés dans le workhouse (*in door relief*), il a fallu ajouter des secours extérieurs (*out door relief*). Puis,

comme le paupérisme a sa partie flottante qui demande aussi qu'on s'occupe d'elle; comme il ne manque pas, à Londres surtout, de gens qui, sans être enrégimentés dans l'armée de la misère et casernés dans un workhouse, n'ont pas toujours de quoi manger, sont quelquefois en peine de leur gîte, et mourraient, si l'on n'y prenait garde, sur le pavé des rues, il a fallu songer à ceux-là aussi; il a fallu leur réserver dans les workhouses métropolitains une salle où ils pussent trouver, au besoin, pendant une nuit, un morceau de pain et un grabat. Tel fut le but de la loi promulgée en juillet 1864 sous le titre de *Metropolitan houseless poor act*, et c'est une des salles ouvertes aux *casuals*, en vertu de cette loi, que le rédacteur de la *Pall Mall Gazette* avait résolu de visiter *incognito*, sous des haillons d'emprunt. Il descendait dans l'abîme pour en sonder la profondeur. Il mentait pour le compte de la vérité.

Il arrive, il frappe à la porte d'une main courageuse. On ouvre. « Que demandez-vous? — Un asile. — Votre nom? — Joshua Mason. — Qui êtes-vous? — Un graveur. — Où couchâtes-vous la nuit dernière? — A Hammersmith. — Où irez-vous en sortant d'ici? — A Hammersmith. — C'est bien. Voici votre pain. »

Du bureau où ce dialogue avait eu lieu entre le commis de l'endroit et le visiteur, celui-ci est mené, à travers une cour triste et froide, à la salle des bains. On lui a fait ôter tous ses vêtements, avec injonction de les plier dans un mouchoir; on les mettra sous clef, et ils lui seront rendus le lendemain. Il obéit. C'était une chose affreuse à voir que le bain où il lui fut ensuite prescrit de se plonger. Le liquide qu'il contenait ressemblait à l'eau dans laquelle on a fait bouillir du mouton. Il pensa aux pauvres couverts de vermine, à qui cette eau avait déjà servi; mais il n'y avait pas à reculer; surmontant son dégoût et fermant les yeux, il se précipita, comme il l'a raconté lui-même, dans le « mutton broth ».

L'horrible épreuve subie, on lui remet un numéro correspondant à celui qu'on attache au mouchoir dans lequel étaient pliés ses vêtements; on lui recommande de ne pas se le laisser voler s'il tient à ravoir son paquet; on lui donne une chemise; on lui jette sur les épaules une couverture de laine grossière, et on le mène au dortoir des *casuals*.

C'était un espace pavé de dalles qui disparaissaient en partie sous la fange. Des tuiles mal jointes, au travers desquelles filtrait l'humidité, formaient le toit. Des quatre côtés de l'enceinte, trois seulement étaient des murs, le quatrième se composant de planches et d'une mauvaise toile, dont les crevasses laissaient voir le ciel et laissaient entrer le vent. Là, sur des sacs étroits, qu'une poignée de foin élevait à peine de six pouces au-dessus des dalles glacées, le nouveau venu aperçut une trentaine de malheureux, hommes ou enfants. Les uns, la tête cachée dans leur couverture et immobiles, lui firent l'effet de cadavres qu'on a couverts pour en dérober la vue; les autres, assis sur leur séant, et nus jusqu'à la ceinture, lui apparurent comme les démons de la débauche et de tous les vices. Ils chantaient des chansons effroyables, se répandaient en plaisanteries obscènes, juraient, hurlaient, racontaient des histoires à faire frémir, se vantaient des vols commis la veille, et triomphaient d'avance des vols projetés pour le lendemain.

Le visiteur inconnu avait pris un des sacs; au moment de s'y étendre, il remarqua une large tache de sang. Saisi d'horreur, il fut tenté d'en prendre un autre; il n'osa pas. Il se serait trahi, en se montrant dégoûté pour si peu.

Tout près de lui, trois jeunes voleurs couchaient, ou plutôt fumaient, juraient ensemble. Leurs crachats lui effleuraient à chaque instant le visage, et leurs propos étaient si abominables, qu'ils arrachèrent enfin à des indigents honnêtes, couchés à quelque distance, une pro-

testation désespérée. Ce fut alors, de la part des coquins auxquels la protestation s'adressait, un effroyable débordement de menaces, d'injures, de grossiers sarcasmes et de rires sataniques. La pauvreté honnête fut réduite au silence par la pauvreté criminelle. Il se passa des choses infâmes. Le faux *casual* pensa au sort de Sodome.

Sur ces entrefaites, un garçon d'une quinzaine d'années entra. Il avait une figure aimable, des cheveux qui ressemblaient à de la soie, de grands yeux bleus et une douce voix de femme. C'était un voleur de profession, très populaire parmi les habitués de l'endroit. Il alla prendre place sur le sac qui servait de lit à trois de ses compagnons. On lui demanda de raconter des histoires. Celles qu'il raconta étaient d'une nature telle, que les indigents honnêtes dont quelques-uns avaient avec eux leurs enfants, se levèrent furieux, menaçant d'employer la force, si cela continuait. Mais la force était du côté des abrutis. Ils chantèrent en chœur des hymnes sans nom. Puis l'enfant à la douce voix, au regard tendre, proposa de jouer à un jeu qui consistait à prononcer une demi-douzaine de phrases sans laisser échapper un mot obscène. La peine encourue par celui qui n'y réussissait pas étant un coup, on vit les coups pleuvoir dru comme grêle.

Vers une heure de la nuit, un nouvel hôte, sa couverture sur les épaules, fit son entrée en dansant d'une manière grotesque, et en s'accompagnant de la voix. Il revenait du théâtre. Il avait assisté à une pantomime qu'il avait trouvée de son goût. Il déclara que le paillasse était excellent; mais, critique difficile à satisfaire, il jugeait la Colombine avec beaucoup de sévérité.

Ce fashionable de mauvais lieu fut bientôt suivi de dix gueux de la pire espèce qui, arrivant tous à la fois en chemise ou nus, venant trop tard pour avoir reçu à la porte du bureau leur morceau de pain, et trouvant chaque lit occupé dans le hangar, s'en procurèrent un de

haute lutte, au milieu de transports de rage, arrachant la couverture de celui-ci, poussant du pied celui-là, s'allongeant avec un sans façon brutal à côté d'un troisième et faisant craindre à l'égal de la peste leur hideux visage.

Cependant, la nuit s'avançait. La fatigue et le sommeil finirent par avoir raison du désordre. Mais alors, dans l'âme du visiteur inconnu qui veillait, lui, le sentiment qui domina fut celui d'une compassion douloureuse. La nuit était froide; le vent soufflait, pénétrait dans l'enceinte. Il semblait qu'une soif ardente dévorât ces malheureux; car il ne se passait pas de minute que l'un d'eux ne se levât et n'allât boire, tout grelottant, à un seau mis à sa portée par la prévoyance de la charité légale. Le silence était d'ailleurs continuellement interrompu par tous les divers genres de toux qui annoncent la phtisie et sonnent, pour ainsi dire, la mort. Cet antre sentait le cimetière.

Au point du jour, la voix de l'employé de service cria : « Debout! » Des indigents appartenant au workhouse vinrent faire l'appel des numéros, et distribuèrent les paquets à leurs différents possesseurs. Quand tous furent habillés, chacun reçut un morceau de pain. Les honnêtes gens que l'excès de la pauvreté avait conduits là paraissaient souffrir cruellement; les misérables avec lesquels ils étaient confondus étaient fort gais.

Le bruit s'étant répandu pendant la nuit qu'on aurait le lendemain du gruau à déjeuner, ces derniers le réclamèrent à grands cris. Le gruau fut apporté. C'était une bouillie dégoûtante : on ne la mangea pas, on la dévora. Il fallut alors commencer le travail, prix de l'hospitalité reçue. Il consistait à faire aller un moulin à blé, au moyen de barres de fer traversant le mur, occupant la largeur du hangar, et portant le nom de *cranks*. La besogne n'avait rien de bien rude. Toutefois, la surveillance n'étant ni sérieuse ni continue, les coquins profitèrent des intervalles

où elle était absente pour rejeter sur les honnêtes gens leur part de la tâche commune.

Cette tâche accomplie, les uns et les autres partirent, ne se doutant guère qu'ils avaient passé la nuit avec un *confrère* qu'attendait, à quelques pas de là, une voiture élégante, et qui ne s'était aventuré au milieu d'eux que pour bien posséder le secret de la charité légale en action. Tels sont les principaux traits du tableau dernièrement présenté au public par un observateur intrépide, de qui, selon la remarque du *Times*, on pourrait dire en le montrant du doigt, s'il était connu, ce qu'on disait de Dante : « Voici l'homme qui a vu l'enfer! »

Nosce te ipsum est une recommandation qu'on peut adresser à la société avec autant de raison qu'à l'homme. Mais, dans une civilisation qui cache de si larges plaies sous de si brillants dehors, pas plus que l'homme la société ne saurait descendre au fond d'elle-même et se connaître sans en éprouver de l'effroi. Aussi l'histoire d'une *Nuit dans un workhouse* a-t-elle produit, je le répète, une vive émotion, qui, à son tour, a produit ses effets dont je vous demanderai la permission d'apprécier la portée sociale et philosophique. Il me reste, d'ailleurs, à enregistrer, relativement à ces brutes qui viennent d'être mises en scène, certains détails si touchants qu'ils font venir les larmes aux yeux. Ils prouvent — chose bonne à approfondir — que, tout bien compté, même ces brutes-là étaient des hommes.

III.

LES ANGLAIS CRAIGNENT UNE GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS.

28 janvier.

On se demande ici ce que signifie le discours d'ouverture dernièrement prononcé par Napoléon III. On le trouve beaucoup moins accentué, plus diffus, que ceux du même genre qui l'ont précédé, mais, comme eux, très vague, très ambigu et fort semblable à une énigme dont le monde doit chercher de son mieux à deviner le mot.

Dire par exemple qu'on demeurera étranger aux querelles intérieures de la Germanie, c'est, selon les Anglais et tous les hommes de sens, à quelque pays qu'ils appartiennent, ne rien dire du tout, dès qu'on ajoute : « Aussi longtemps que les intérêts de la France ne sont pas engagés dans la question. » Car qui est appelé à décider quand et comment les intérêts de la France seront engagés? Personne, si ce n'est Napoléon; de sorte que la phrase précitée revient à ceci : « Je demeurerai étranger aux querelles de la Germanie, aussi longtemps que je le jugerai à propos. »

De même en ce qui concerne l'Italie. Affirmer que l'on a lieu de compter sur la scrupuleuse exécution du traité du 15 septembre et sur le maintien du pouvoir indispensable du saint-père, c'est parler la langue des oracles. Car le débat ne porte pas sur le pouvoir du saint-père, mais sur la nature et l'étendue de ce pouvoir. Il s'agit de savoir s'il continuera d'être temporel comme le veulent les prêtres, ou s'il ne sera plus que spirituel, comme le

demande la Révolution. — Tout tourne autour d'un adjectif, et c'est précisément cet important adjectif qui manque dans le discours. En d'autres termes, on prend soin de ne pas allumer la lampe qui nous éclairerait dans le souterrain où nous cheminons. Il est vrai que nous avons cette fois, pour nous guider, la logique des choses, et mainte indication qui la sert. L'intime alliance du trône et de l'autel est une des plus nécessaires des conditions du despotisme. Aussi que voyons-nous? En France, on laisse les dévots recruter tout à leur aise pour Rome, et à Florence on n'épargne rien pour amener l'Italie à accepter la dette papale. Si donc, à l'égard de l'autorité temporelle du souverain pontife, Napoléon s'abstient de parler, nous avons du moins cette ressource que la logique et les faits parlent à sa place.

Mais il n'en va pas de la sorte en ce qui touche les États-Unis. Ici, tout est ténèbres.

D'une part, on se répand à l'égard de la *grande république américaine* en protestations d'amitié; on en appelle au souvenir d'une confraternité séculaire; on compte sur l'aptitude du peuple américain à comprendre que l'expédition française au Mexique n'était pas contraire à ses intérêts; bien mieux : on déclare être en pourparlers avec l'empereur Maximilien, relativement à la fixation de l'époque du rappel des troupes. Quoi de plus rassurant?

Mais, d'un autre côté, on nous avertit qu'une nation doit être jalouse de son indépendance, qu'elle doit éviter toute démarche qui engagerait son honneur; et l'on nous prévient qu'il faut que le retour des troupes puisse s'effectuer sans compromettre les intérêts français, ce qu'on se réserve, bien entendu, d'apprécier.

Tout cela, convenons-en, n'est pas très clair.

Or, des divers problèmes que le discours donne à résoudre aux curieux, celui qui me paraît exercer le plus

la sagacité des commentateurs anglais, c'est celui qui a trait à l'affaire du Mexique, dans ses rapports avec les appréhensions, la mauvaise humeur et la politique de l'Amérique du Nord.

Malheureusement, prévoir ce que Napoléon fera ou ne fera pas, en raisonnant sur les lois de la situation, est chose extrêmement difficile, par la raison bien simple qu'en se passant la fantaisie de créer un empereur du Mexique, il s'est aventuré dans une impasse dont lui-même probablement ignore encore de quelle manière il sortira.

Rien de comparable comme énormité à l'erreur dans laquelle il tomba lorsqu'il résolut dans son esprit l'invasion et la conquête du Mexique.

L'Amérique du Nord, à cette époque, était en armes contre les planteurs soulevés. Chose singulière, ce que prévoyait le moins clairvoyant de ceux qu'il appelle ses sujets, Napoléon III ne le prévit pas; il ne prévit pas que la liberté écraserait l'esclavage, que l'Union l'emporterait. Au moins aurait-il dû se rappeler les maximes de son oncle sur l'inévitable supériorité des gros bataillons, et prendre en considération l'inégalité des forces dans une lutte ou quinze millions de confédérés avaient à combattre vingt-cinq millions de fédéraux. Mais non : quelque simple que fût ce calcul, il ne le fit pas. Se figurant que l'Amérique du Nord, frappée au cœur, ne parviendrait jamais à recouvrer sa puissance, il crut l'occasion belle pour fonder au Mexique un empire portant l'estampille napoléonienne. C'était fouler aux pieds la doctrine Monroe si chère aux Américains; c'était proclamer bien haut la déchéance des États-Unis; c'était remplacer violemment dans le nouveau monde, par le principe que le peuple des États-Unis repousse, celui qu'il a adopté; c'était faire la propagande armée, au profit des institutions monarchiques, dans des contrées qui se regardent comme la

terre classique des institutions républicaines. Il était donc impossible qu'une pareille entreprise ne fût pas de toute façon odieuse au gouvernement de Washington.

D'ailleurs, si ce gouvernement avait pu un instant s'abuser sur la portée de la politique impériale, certaines déclarations étrangement hasardées de Napoléon III auraient suffi pour le préserver du danger des illusions.

La manière dont les réputations s'établissent m'a toujours semblé un des phénomènes les plus tristement curieux de l'histoire. Ainsi Napoléon III passe pour un prince passablement taciturne, circonspect, et qui sait mieux qu'homme du monde que, si la parole est d'argent, le silence est d'or. Eh bien, on aurait de la peine à citer un souverain auquel il soit échappé autant de paroles inutiles et imprudentes.

Il était inutile et imprudent d'affirmer que l'empire était la paix, lorsqu'on était à la veille de prouver par l'expédition de Crimée que l'empire était la guerre.

Il était inutile et imprudent d'annoncer que Sébastopol avait succombé, lorsque la terre entière était au moment d'apprendre que Sébastopol tenait toujours.

Il était inutile et imprudent de dire en grossissant la voix : « La France est la seule nation du monde qui fasse la guerre pour une idée, » lorsque cette solennelle vanterie était destinée à recevoir, par l'annexion de Nice et de la Savoie, un si éclatant démenti.

Et rien n'était plus inutile, rien n'était plus imprudent que de parler, comme Napoléon III le fit il y a trois ans au sujet du Mexique, du droit de la *race latine* à avoir sa part dans la civilisation du nouveau monde.

Qu'arrive-t-il, en effet? Aujourd'hui que l'événement a montré le vide des prévisions de Napoléon III; aujourd'hui que l'Amérique du Nord, décidément triomphante, peut librement regarder et regarde du côté du Mexique; aujourd'hui que la « grande république américaine »

gronde et menace, on cherche à revenir sur ses pas; on s'étudie à l'adoucir; on assure qu'on fait des vœux sincères pour sa prospérité; on voudrait lui persuader — tentative qui a quelque chose de comique — qu'on a entrepris dans son propre intérêt l'expédition du Mexique. Mais, hélas! il est trop tard! Si le silence est d'or, c'est justement parce que ce qui est dit est dit. Les Américains ont bonne mémoire. Ils se rappellent la déclaration de Napoléon III sur les destinées réservées à la *race latine* dans le *nouveau monde*, comme les Anglais, lors de l'annexion de Nice et de la Savoie, se sont rappelé comme quoi la France était *la seule nation qui fît la guerre pour une idée.*

Il est donc peu probable que l'Amérique du Nord s'accoutume à voir d'un bon œil un empire s'établir au Mexique sous la protection des baïonnettes françaises. Sur ce point, l'illusion n'est guère permise. Le langage de M. Seward dans les dépêches dernièrement publiées est formel : quand bien même Napoléon III rappellerait ses troupes, le cabinet de Washington ne reconnaîtrait pas le nouvel empire; le seul gouvernement dont il lui plaise de saluer la légitimité, c'est le gouvernement républicain, celui de Juarez.

Cela étant, quel parti prendre?

Céder, rappeler les troupes, reconnaître qu'on s'est lourdement trompé, avouer à la France, avouer à l'univers qu'en se posant en fondateur d'empires, on n'a pas su ce qu'on faisait, et s'exposer à l'inconvénient assez grave d'avoir dépensé beaucoup de sang et d'argent pour rien?

Mais alors, que devient cette réputation de sagesse qu'il importe si fort aux pasteurs d'hommes de ne pas compromettre? Je ne dirai pas que la solution dont il s'agit porterait atteinte à l'honneur de la France : l'honneur de la France n'a rien à voir là, puisque, loin d'approuver l'expédition du Mexique, elle l'a toujours signalée, par le peu

d'organes un peu libres qui lui restent, comme une faute et un malheur. Mais ce qui souffrirait cruellement d'une reculade, c'est l'amour-propre du maître, intérêt dont je ne suppose pas qu'on soit disposé à faire bon marché aux Tuileries.

Et puis, comment le nier? En envoyant Maximilien dans ces lointaines contrées, sur la foi de l'énergique appui qu'on lui promettait, Napoléon III a contracté par ce seul fait, envers Maximilien, dès obligations qui ne sauraient être considérées aujourd'hui comme non avenues. Le gouvernement français a beau prétendre maintenant, pour se tirer d'affaire, qu'il n'a pas charge de gouverner le Mexique et que le seul objet de la présence des troupes françaises dans ce pays est de sauvegarder les intérêts français : cela serait vrai si l'on était resté fidèle à l'esprit et aux termes de la convention primitive passée entre les cabinets des Tuileries, de Saint-James et de Madrid; si l'on s'était borné à exiger le payement de l'argent dû aux résidents étrangers; si l'on s'était abstenu de toute intervention dans la politique intérieure du pays; si l'on n'y avait pas importé une dynastie; s'y on n'y avait pas employé l'armée d'invasion à renverser la forme de gouvernement établie et à en installer une nouvelle. Mais les choses s'étant passées au su et au vu de tous, comment le gouvernement français oserait-il dire : « Je ne suis pas responsable de ce qui a lieu au Mexique. Que Maximilien s'arrange désormais comme il pourra. Je m'en lave les mains. » La réponse de M. Drouyn de Lhuys aux plaintes du cabinet de Washington : « Adressez-vous à Juarez, » est une mauvaise plaisanterie : c'est ce qu'en Angleterre chacun a senti, et l'on s'y étonne qu'un diplomate ait pu s'oublier jusque-là.

Concluons donc que relativement à la question du Mexique, l'empire doit être fort embarrassé de savoir de quelle manière il s'y prendra pour reculer. Or, si cette

difficulté lui fait adopter la résolution de tenir bon, est-il bien sûr que la paix du monde ne sera pas compromise?

Voilà ce qui préoccupe sérieusement les Anglais, parce qu'une guerre entre la France et l'Amérique ne saurait éclater sans leur être préjudiciable. Le *Times* conseille au cabinet de Washington de dire : « Que les Français se retirent, et je promets de laisser le Mexique tranquille. » Selon le *Times*, rien de mieux; car, fait-il observer, si Maximilien, abandonné à lui-même, se maintenait, de quel droit les États-Unis travailleraient-ils à la ruine d'un régime voulu par le Mexique? Et si, au contraire, Maximilien, réduit à ses propres forces, ne se maintenait pas, à quoi bon l'intervention des États-Unis?

C'est assez bien raisonner au point de vue de ce que l'Angleterre craint ou désire. Mais, ainsi que le remarque avec raison la *Pall Mall Gazette*, raisonner ainsi, c'est substituer le point de vue anglais au point de vue américain. — Comment s'exprime M. Seward dans sa dépêche du 6 décembre, adressée au marquis de Montholon : « La véritable raison du mécontentement des États-Unis, est qu'en envahissant le Mexique, l'armée française attaque un gouvernement républicain profondément sympathique aux États-Unis et choisi par la nation, pour le remplacer par une monarchie *qui, tant qu'elle existerait, serait regardée comme une menace pour nos propres institutions républicaines.* »

Pourquoi se le dissimuler? Une pareille affirmation constitue une situation grave, c'est du moins sous cet aspect que les Anglais l'envisagent.

Espérons que l'intérêt immense qu'ont tous les peuples à la conservation de la paix suggérera le moyen d'aplanir les difficultés. Mais, quoi qu'il advienne, n'oublions pas à quels périls le repos du monde est exposé quand on souffre que ses destinées soient dans les mains d'un seul homme.

IV.

DE QUELS ÉLÉMENTS LA CHAMBRE DES COMMUNES EST COMPOSÉE.

I

6 février.

Aujourd'hui que l'ouverture du Parlement a eu lieu et que le discours de la couronne est connu, il est naturel qu'on se demande, avec un redoublement d'anxiété, quel esprit animera la nouvelle Chambre des communes, quelles réformes sortiront de ses votes et quels hommes elle choisira pour instruments de ses volontés.

Mais il est une autre question qui domine toutes les autres : c'est celle de savoir de quels éléments cette Chambre est composée.

Que les dernières élections aient donné la victoire au parti qui se nomme libéral, cela n'est pas douteux. Il est très vrai que le parti qui se nomme conservatiste a gagné un assez grand nombre de sièges dans les bourgs de second ou troisième ordre, tels que Lichfield, Hereford, Abingdon, Thetford, Maldon; il est très vrai que ce parti est parvenu à arracher l'université d'Oxford à M. Gladstone, auquel il a fait préférer M. Hardy; il est très vrai, enfin, comme M. Bright le constatait naguère avec un étonnement douloureux, que la grande ville commerçante de Liverpool et les deux grandes villes manufacturières de Preston et de Blackburn sont chacune représentées dans le nouveau Parlement par deux tories. Mais les gains des

conservatistes dans les élections sont loin d'avoir compensé leurs pertes. Ils étaient en minorité dans la dernière Chambre : ils le seront bien plus encore dans la nouvelle.

Malheureusement, cette constatation a beaucoup moins d'importance que ne doivent être tentés de lui en attribuer ceux qui ne connaissent pas bien l'Angleterre. Au fond, ces dénominations de *tories* et de *whigs*, de *conservatistes* et de *libéraux* ne répondent à rien de précis et n'impliquent aucune opposition réelle de principes. En matière de principes généraux de gouvernement, on peut dire qu'il y a unanimité d'opinions dans la Chambre des communes. Conservatistes et libéraux veulent de concert la forme monarchique, le gouvernement aristocratique et parlementaire, le libre échange, la non-intervention en ce qui concerne la politique étrangère, une stricte économie en ce qui concerne l'administration intérieure.

Quant aux questions particulières, elles donnent lieu sans nul doute à des divergences, mais à des divergences qui présentent un caractère plus individuel que collectif et rendent conséquemment toute classification exacte bien difficile, sinon impossible. Sur la question de la réforme électorale, par exemple, il y a des libéraux qui sont conservatistes, et, sur les questions relatives à l'Église, il y a des conservatistes qui sont libéraux. Parmi les hommes que M. Disraéli conduit au combat, j'en pourrais citer qui ont souvent donné leur vote à lord Palmerston, et il est tel ministériel à qui M. Gladstone fait peur.

Il résulte de là que, pour se former une idée juste des tendances de la Chambre nouvelle, ce qui est à examiner, c'est sa composition au point de vue de la position sociale de ses divers membres.

Eh bien, ce qui frappe tout d'abord dans cette composition, c'est ce qu'elle offre d'éminemment aristocratique.

En 1789, la Chambre des communes était composée comme il suit :

216 pairs irlandais et fils de pairs anglais.
190 squires.
50 officiers appartenant soit à l'armée, soit à la marine.
35 membres tenant de près à la compagnie des Indes.
36 hommes de loi.
31 marchands.

558

Le fameux bill de réforme que l'on sait ayant passé depuis, quelques-uns de mes lecteurs s'imaginent peut-être que la face des choses est aujourd'hui, sous le rapport de la prépondérance de l'élément aristocratique, tout a fait changée. Erreur! Il n'y a pas, en ce moment, une grande maison d'Angleterre, non, pas une seule, qui ne soit représentée dans la Chambre des communes par un de ses membres, et beaucoup disposent de deux, trois jusqu'à quatre sièges.

C'est ainsi qu'on y compte quatre membres de la famille du duc de Devonshire, savoir : son fils aîné, lord Hartington, deux autres de ses fils, lords F. et C. Cavendish, et son frère lord G. Cavendish.

Le marquis de Westminster a dans la Chambre des communes l'aîné et le plus jeune de ses enfants, plus le capitaine Grosvenor, son neveu.

Deux fils de lord Derby et deux neveux de lord Russell figurent au nombre des commoners. Lord Burghley, le vicomte Crambourne et lord E. Cecil, l'honorable A. H. Baring, Henri B. Baring, Thomas Baring, Thomas G. Baring; lord Édouard Howard, l'honorable C. Howard et le vicomte Andover; lord Henri Lennox et lord G. Lennox; lord J. Manners; lord Arthur Clinton et lord E. Clinton sont dans la Chambre des communes comme autant de preuves vivantes de l'influence énorme exercée par les grandes maisons de Cecil, de Baring, d'Howard, de Lennox, de Manners, de Clinton.

J'aurais à citer trop de noms si je voulais vous donner une liste complète. Qu'il me suffise de vous dire que le nombre des sièges qui dans la Chambre des communes appartiennent aux familles gouvernantes (*governing families*) s'élève au chiffre de quarante-neuf; à quoi il faut ajouter quarante-cinq sièges appartenant aux autres familles nobles d'Angleterre, et quatre-vingt-trois qu'occupent des personnages étroitement liés à ces familles par descendance maternelle ou mariage.

Que si maintenant vous portez en ligne de compte cinq pairs irlandais qui siègent pour l'Angleterre, trois proches parents de ces pairs, trois membres de familles nobles d'Écosse nommés comme représentants de district, électoraux anglais, sept membres de familles nobles nommés comme représentants de districts électoraux écossais et vingt et un membres de familles nobles envoyés par l'Irlande, vous aurez le chiffre de deux cent seize.

Deux cent seize nobles dans une assemblée qui se compose de cinq cent cinquante-huit membres, ce serait déjà beaucoup, n'est-ce pas? si c'était là tout; mais non : l'élément aristocratique dans la Chambre des communes se fortifie du vote acquis d'avance de tous les plébéiens dont la nomination dépend d'une manière absolue de tel ou tel lord. Car on se tromperait fort si l'on croyait que le *Reform bill* de 1832 a fait table rase de tous ces bourgs qu'on flétrissait avec raison du nom de *bourgs pourris*, bourgs qui avaient l'exorbitant privilège d'envoyer chacun un député, et quelquefois deux députés au Parlement, bien que quelques-uns ne continssent que quatorze, douze ou sept électeurs et moins encore. Aujourd'hui, les bourgs qui sont littéralement la propriété de tel ou tel duc, de tel ou tel marquis, de tel ou tel comte sont en moins grand nombre, il est juste de le reconnaître, qu'antérieurement à 1832; mais il en existe de

cette espèce. Melton, Shorcham, Wenlock, Thetford, Calne, Wycombe, Stamford, Totness, Ludlow, Christchurch sont autant de bourgs dont les représentants ne doivent leur élection qu'au tout-puissant patronage des Fitzwilliam, des Wyndham, des Bridgman et Forester, des Baring, des Pesti-Fitzmaurice, des Carington, des Cecil, des Seymour, des Herbert, des Haris.

Il me resterait beaucoup à dire sur ce sujet qui est loin d'être épuisé et que j'aurai occasion de reprendre. Mais déjà on peut juger par ce qui précède que relativement à une très notable partie de ses membres, la Chambre des communes est à la Chambre des lords ce que les cadets sont aux aînés. D'où il suit qu'une pareille assemblée législative n'est là pour faire les affaires du peuple que dans la mesure des intérêts dont elle est plus particulièrement l'organe.

II

16 février.

Nous sommes ici en plein Parlement. Déjà il y a eu échange de coups, et toutefois on n'en est pas encore aux grandes batailles. Il me semble qu'on ait peur, des deux côtés, d'aborder l'orageuse question de la réforme parlementaire, et la question sanglante de la Jamaïque. Elles ne seront mises que trop tôt sur le tapis, peut-être; car la première effraye un peu tout le monde, à commencer par ceux qui ont à la poser; et, quant à la seconde, quel drame affreux à dérouler aux yeux du monde, qui n'en connaît pas encore toutes les horreurs, mais qui sait du reste que les acteurs sont des Anglais!

En attendant, on s'occupe de l'épizootie et de ses ravages, et des mesures à prendre pour y mettre un terme si c'est possible. C'est autour de ce point qu'ont jus-

qu'ici tourné les débats dans les deux Chambres. J'aurai occasion de vous en signaler prochainement les résultats, et je tâcherai alors d'en bien faire saisir le caractère. Aujourd'hui, laissez-moi vous donner sur l'ouverture de ce nouveau parlement, où nombre de vétérans manqueront à l'appel, mais où un homme du nom de Stuart Mill figure à la tête des conscrits, quelques détails qui ne seront pas, je l'espère du moins, sans intéresser mes lecteurs.

Généralement parlant, John Bull a des mœurs simples. En politique, il ne se vante pas d'être artiste, il se pique plutôt de ne l'être pas. Les coups de tambour effarouchent sa placidité. Les lampions ne lui étant pas nécessaires pour voir clair dans ses comptes, il s'en passe volontiers. Les décors ne lui plaisent qu'au théâtre et un gouvernement de cirque olympique ne serait pas du tout son fait.

Ce n'est pas que, dans un moment de bonne humeur, il n'aime à aller, tout comme un autre, voir passer ce bœuf gras britannique qu'on appelle le *mayor's show;* et même il trouve bon que les juges envoient pendre les gens sous une de ces perruques majestueuses qui, dans la théorie de Louis XIV, faisaient partie de l'art de régner.

Mais, en ceci, ce n'est point le goût de la représentation qui domine, c'est le culte des choses traditionnelles.

L'ouverture du Parlement a donc lieu ordinairement sans tambours ni trompettes, chacun vaquant à ses affaires, et laissant l'*huissier de la verge noire* vaquer aux siennes.

Cette fois, cependant, la reine, après une longue hésitation de plusieurs années et dont on murmurait, ayant fait effort pour sortir de son volontaire isolement de veuve inconsolable et se montrer, cette circonstance a donné naturellement à la séance d'ouverture du Parlement une physionomie plus animée et plus imposante.

La Chambre des communes, ce jour-là, était à peu près

au complet, lorsque le *yeoman'usher of the Black Rod* est venu, selon l'usage, sommer l'assemblée de se rendre à la barre de la Chambre des pairs pour y entendre lire, émané de la reine, l'ordre d'ouvrir le Parlement. Sur quoi les *commoners* ont pris bien vite la route de la Chambre haute.

Là les attendaient les martyrs de la journée, de pauvres diables de grands seigneurs, empêtrés dans leurs robes officielles. En revanche, la plus belle moitié de l'aristocratie était représentée par une foule de visages charmants et d'éblouissantes toilettes.

Je regrette d'avoir à constater que l'entrée de messieurs des communes a été une irruption véritable. L'impétueuse curiosité des membres nouveaux a été telle, que M. Gladstone a failli être renversé. Je ne cite celui-là qu'à cause de son importance. Enfin, le tumulte s'est apaisé; chacun s'est casé de son mieux, et alors le discours de la couronne ayant été lu, non par la reine, qui continue de porter le deuil sous la pourpre, mais en son nom par le lord chancelier, ledit lord a fait connaître que la volonté et le plaisir de Sa Majesté étaient que les communes élussent leur *speaker*.

Messieurs de la Chambre basse l'ont eu pour entendu, se sont retirés et ont aussitôt procédé à l'élection du régulateur suprême de leurs débats.

La chose était d'autant moins difficile que le candidat, M. John Evelyn Denison, n'avait ni compétiteurs ni contradicteurs. C'est un membre irlandais, M. Monsel, qui l'a proposé; c'est le comte Grosvenor qui a appuyé la motion, au grand mécontentement de M. Disraéli, étonné que l'honneur d'appuyer cette motion n'eût pas été fait comme en mainte autre occasion au parti conservateur.

Il faut savoir que cette élection du right honorable John Evelyn Denison comme *speaker* est une réélection. C'est en 1857 que cet heureux mortel dut à la protection

de lord Palmerston, dont il était l'ami personnel, la position de *first commoner*.

Et, quand je dis heureux mortel, je dis bien. N'est pas, en effet, speaker qui veut.

Un speaker est bien près d'être infaillible comme le pape. Sa décision, en ce qui touche aux questions d'ordre, est absolument péremptoire.

Il est la personnification de l'assemblée la plus libre et la plus puissante qui soit au monde. Il est le dépositaire respecté des droits d'une grande nation. Il est un personnage si nécessaire, que, sauf le cas où la Chambre se forme en comité, sa présence au fauteuil est de rigueur. Il y a mieux. Les anciens rois de France avaient, assure-t-on, le don de guérir les écrouelles ; eh bien, le speaker a le don, bien autrement précieux, de se préserver de toute maladie par le seul fait de l'acceptation de ses fonctions. On s'est imaginé cela, du moins, pendant longtemps, paraît-il. Croiriez-vous que, jusqu'à l'année 1856, on ne s'était pas douté qu'il pût devenir urgent d'avoir un *speaker* de rechange? N'être jamais malade ; entendre chaque jour, pendant des quarts de siècle quelquefois, des harangues à vous tuer sur place, et ne pas éprouver la plus petite nausée parlementaire, ne pas être exposé à la plus petite indigestion constitutionnelle, ne voilà-t-il pas un bien étonnant privilège? Cherchez à cela l'explication que vous voudrez. C'est bête comme un fait, mais c'est un fait. Ah ! j'oubliais... tant je suis peu de ce pays ! Le speaker a six mille livres sterling d'appointements. M. Evelyn Denison peut donc remercier le ciel, en toute conscience, de l'avoir jadis rapproché de lord Palmerston.

L'amitié d'un grand homme est un présent des dieux.

Mais enfin, quel est-il, ce M. Denison, pour occuper un aussi haut rang — à part le revenant bon d'une amitié de grand homme... officiel? La dernière fois qu'il se mit sur

les rangs, il y a déjà de cela neuf années, il l'emporta sans coup férir sur M. Walpole, héritier d'un nom historique, parlementaire de naissance en quelque sorte, et en qui les manières les plus engageantes servent de relief au talent. Comment s'explique cette victoire, qui, depuis, n'a été suivie d'aucun revers?

M. Denison est un personnage bien né, bien élevé, bien mis et bien pourvu. Il est whig, de la pure race des whigs, et, par conséquent, ami des réformes de nature à profiter aux whigs en particulier. De ses antécédents politiques, de sa valeur politique, de ses prétentions politiques, il n'y a pas à parler : raison de plus pour qu'on l'ait choisi. Dès qu'il n'y avait pas de motif de le repousser, il est inutile de chercher pour quel motif on l'accepte. Un mérite trop bien constaté est quelquefois un bagage embarrassant. Ajoutez à cela que le right honorable John Evelyn Denison est un bel homme. En 1857, les partisans du ministère insistèrent fort sur ce point. Cela vous surprendra, je le devine, et vous me demanderez si c'est là une considération, dans un pays peu sensible aux vertus de parade. Je reconnais que l'objection est gênante; mais je n'ai jamais prétendu que la logique saxonne ressemblât à la logique latine. La vérité est qu'ici on ne peut faire un pas sans se heurter à quelque contradiction réelle ou apparente.

Le prédécesseur de M. Denison était M. Charles Shaw Lefevre, créé depuis lord Eversley. Né en 1794, et élevé à Trinity college, Cambridge, M. Shaw Lefevre avait été élu speaker en 1839, lors de la retraite de M. Abercromby, en opposition à M. Goulburn, et il s'était vu choisi de nouveau en 1841 et en 1847. On affirma, quand il déclara l'intention de se retirer, qu'il serait plus facile de lui succéder que de le remplacer. Il n'est que juste de dire qu'après tout M. Denison a donné un démenti à cette prédiction peu flatteuse pour lui, et nul ne doute qu'il n'arrive

sans encombre à la pairie, Champs-Élysées où les speakers ont leur place marquée d'avance parmi les ombres des justes.

Quoi qu'il en soit, la question du speaker a été vidée à la satisfaction générale, et, maintenant qu'il y a à la Chambre des communes quelqu'un pour mettre le holà! ces messieurs peuvent se quereller tout à leur aise.

V.

ENTRÉE DE LA REINE DANS LA VIE PUBLIQUE.

... 8 février.

La reine redevient la reine. Elle est enfin rentrée dans la vie publique. Elle s'est montrée. Elle est allée ouvrir le Parlement. Nouveau triomphe de l'opinion publique.

Chateaubriand dit quelque part, je crois, que, si l'on savait tout, on s'étonnerait de la quantité de larmes que contiennent les yeux des rois. Appliqué à Victoria, le mot est d'une vérité poignante.

Vous vous rappelez quelle impression fit sur elle la mort du prince Albert. A dater de ce moment, elle fut morte au bonheur. Isolée sur le trône, elle prit en horreur l'éclat dont il était entouré. Les fêtes dont celui qu'elle aimait n'était plus là pour vivifier la splendeur lui parurent sinistres. Le grand jour de la place publique fatigua ses yeux, qui avaient assez de la fatigue des pleurs. Elle trembla d'avoir à entendre des acclamations qui ne pouvaient plus s'adresser qu'à elle. Ces devoirs de la royauté, dont le compagnon fidèle de sa vie lui avait rendu l'accomplissement si doux en l'aidant à les remplir, ne furent plus pour elle qu'un fardeau entièrement disproportionné à ses forces. Tout entière au souvenir de

l'être aimé qu'elle avait perdu, elle se réfugia dans son désespoir comme dans une solitude inabordable; elle s'y retrancha : on eût dit qu'elle brûlait de s'y cacher.

Il y avait quelque chose de singulièrement émouvant dans cette désolation, si profonde et si morne. La nation anglaise le sentit. Plus la reine cherchait à disparaître, plus la femme était facile à apercevoir. Chacun comprit sa douleur; chacun s'y associa. Un voile funèbre était jeté sur les plaisirs dont la cour est le centre; il fallait que le monde fashionable dît adieu, pour un temps, aux drawing-rooms, aux bals, aux soirées privilégiées; il fallait que, pour un temps, le commerce dît adieu aux bénéfices que lui assure la liberté du luxe : n'importe! la nation accepta sa part du deuil de la reine avec une résignation pleine de sympathie.

Cependant les jours, les mois, les années s'écoulèrent, sans rien changer à cet amer besoin de la retraite, dont la reine était en quelque sorte dévorée. Alors on commença — d'abord tout bas — à se demander s'il était bon que la royauté abdiquât ainsi sans abdiquer, si la chose publique ne risquait pas d'en souffrir.

La royauté en Angleterre a des devoirs de représentation qu'il lui est d'autant moins permis de négliger, que c'est précisément à les bien remplir que son rôle consiste. Investie d'un pouvoir dont l'importance est surtout extérieure, et dont les apparences, si je puis m'exprimer ainsi, constituent la réalité, il lui est commandé de paraître, d'occuper le regard, de donner le ton à la société, de s'affirmer par sa présence. Le jour où elle cesserait de dire : « Je suis là », elle risquerait d'être oubliée, et le principe monarchique serait en péril.

Sans doute il est dur, quand on a le cœur brisé, d'avoir à affronter des préoccupations pour lesquelles on ne trouve plus de place dans son esprit, et des solennités dont on a perdu le sens, et des joies qui semblent con-

tenir une ironie impitoyable. Mais la vie est gouvernée par des lois austères; et, s'il n'est loisible à personne de s'y soustraire, dans les conditions les plus humbles, comment cela serait-il loisible aux grands?

Voilà ce que ne tardèrent pas à penser ceux en qui le culte de la monarchie s'alliait à une appréciation réfléchie des obligations qu'elle entraîne; voilà ce que, de son côté, la masse du peuple comprit d'instinct; et, comme, dans un pays libre, on arrive bien vite à dire tout haut ce qu'on a commencé à dire tout bas, le moment vint où la conduite de la reine donna lieu, de la part de journaux influents, à la manifestation de regrets exprimés avec beaucoup de respect, mais avec fermeté.

Et puis, pourquoi le taire? le même sentiment auquel Victoria obéissait en cherchant la retraite, l'amenait à intervenir toutes les fois qu'elle croyait par là rendre hommage à la mémoire du prince Albert; et, dans ce cas, elle ne manquait jamais de le faire dans le sens de la politique qu'il aurait, suivant elle, adoptée s'il eût vécu. Je tiens de bonne source qu'un jour, au sortir d'une entrevue avec la reine, lord Palmerston ne put s'empêcher de dire : « Il est déjà bien difficile de discuter contre un prince vivant, mais le moyen de discuter contre un prince mort! » Le mot est spirituel, et combien il est caractéristique! On conçoit que la reine eût de la peine à céder, lorsqu'il s'agissait d'une opinion qu'elle savait ou supposait avoir été celle du maître de ses pensées.

Il est certain qu'elle n'avait jamais été aussi Allemande et n'avait jamais mis autant d'empressement, j'allais dire d'affectation, à paraître telle que depuis la mort du prince Albert. A l'époque de l'invasion des duchés, ce fut en faveur de la Prusse que ses sympathies se déclarèrent, alors que, d'un bout de l'Angleterre à l'autre, il n'y avait qu'un cri en faveur du Danemark. Plus tard, dans un voyage d'outre-Rhin, elle fit pour le peuple alle-

mand ce que, depuis longtemps, elle avait cessé de faire pour le peuple anglais : elle se montra en public.

La popularité est chose fragile : celle de Victoria n'était pas sans avoir reçu quelque atteinte, lorsqu'elle s'est enfin décidée à entrer de nouveau en contact avec la nation. Ce qu'une telle résolution lui a coûté, le peuple anglais ne l'ignore pas, et il lui en tiendra compte. L'accueil qui lui a été fait mardi dernier le prouve assez. Dès onze heures, une foule considérable était répandue dans Saint James Park, et autour du palais de Buckingham, et aux environs de l'abbaye de Westminster, et le long de la ligne que le cortège royal avait à parcourir. Quand la voiture de la reine a paru, de grandes acclamations ont été poussées, et l'attitude de la population a bien véritablement été celle qu'indiquait le mot « Welcome » écrit en lettres blanches sur un drapeau rouge qu'on voyait flotter à un des balcons de Parliament street.

Voici une remarque que j'abandonne aux commentaires des amants du merveilleux. Quant à moi, je l'enregistre, parce que, s'il faut rendre à la reine ce qui appartient à la reine, il est juste de rendre au soleil ce qui appartient au soleil. Sachez donc que le soleil — et Dieu sait s'il est ici prodigue de ses rayons! — tient à honneur d'éclairer invariablement toutes les solennités en plein air où Victoria figure. Cela est si vrai, qu'on dit, en parlant du beau temps, « le temps de la reine ». Eh bien, cette fois encore, le soleil est venu donner à la matinée de mardi l'éclat d'une matinée de printemps, et à la rentrée de Victoria dans la vie publique l'aspect d'un jour de fête.

Autre circonstance digne de mémoire : croiriez-vous qu'avant la cérémonie, une soixantaine de personnes, parmi lesquelles des membres de la Chambre des lords, des membres de la Chambre des communes, des policemen, des « beefeaters », que sais-je encore? se sont mis gravement à inspecter les caveaux qui s'étendent

sous la maison du Parlement, en quête de... Guy Fawkes : traditionnelle et sempiternelle allusion à la fameuse conspiration des poudres! Que vous semble de ce culte des précédents?

Aussi ne m'arrêterai-je pas à vous décrire la cérémonie d'ouverture. L'élégante cohue entassée dans la Chambre des lords; Leurs Seigneuries arrivant avec leurs manteaux écarlates, et les évêques avec leurs pèlerines; les galeries étincelantes de toilettes; les bancs de la pairie, et jusqu'au banc des évêques envahis d'avance par de blondes et invincibles assiégeantes; les juges en perruque allant, à la suite du lord chancelier, se grouper dans le centre de la salle, au-dessous du sac de laine; le livre de prière (*Prayer Book*) apporté, déposé sur le sac de laine; l'évêque d'Ely s'agenouillant, et l'assemblée se joignant à lui pour appeler sur l'Angleterre la protection d'en haut, la reine, à l'heure dite, paraissant, précédée de l'épée d'État et de la couronne, qu'on porte sur un coussin de velours; l'ordre donné par le lord chancelier, au nom de la reine, d'aller chercher *her faithful Commons*, ses fidèles communes, et ses fidèles communes accourant en tumulte : tout cela est très certainement l'histoire d'hier, mais dans tout cela il y a beaucoup d'histoire ancienne. Qu'il me suffise donc de noter que la reine avait le costume d'une veuve anglaise; que ses dames d'honneur étaient en grand deuil; que l'expression de son visage trahissait l'empire d'une douleur pensive, d'une idée fixe; qu'elle avait les yeux baissés; qu'une fois assise sur son trône, elle y est restée immobile; que pas une parole n'est tombée de ses lèvres, et que le lord chancelier a lu fort mal, d'une voix inaudible, ce qu'elle avait coutume, elle, de lire d'une voix argentine et si bien.

Quant aux réflexions qu'a suggérées à tout le monde le discours de la couronne, c'est que jamais, même dans un discours de la couronne, on n'avait poussé si

loin l'art de parler pour ne rien dire. Lord Russell a voulu évidemment traverser sans encombre l'épreuve de la discussion de l'adresse. Mais ce qui semble indiquer son intention d'être jusqu'au bout l'homme du progrès, et de courir l'aventure parlementaire d'un nouveau bill de réforme, c'est son empressement courageux à rompre avec les habitudes d'exclusivisme qu'on lui reprochait, non sans raison; c'est sa répugnance manifeste à s'écarter de la voie que l'opinion publique lui trace; c'est le pacte qu'il a fait avec le parti libéral, en ouvrant à deux battants les portes du pouvoir à des hommes tels que MM. Goschen, Forster et Stansfeld.

Mais ce sujet me mènerait trop loin. C'est assez, pour aujourd'hui, que j'aie appelé votre attention sur l'impatience avec laquelle était attendu le retour de la reine à la vie publique, et sur la satisfaction avec laquelle on a salué ce retour. Il y a là, en effet, un grave enseignement. Ici l'on craint si peu l'autorité s'exerçant dans les limites qui lui sont assignées, que, si l'un des pouvoirs de l'État s'éclipse, loin de s'en féliciter, on s'en inquiète, et que, si son action se ralentit, loin de l'en louer, on le lui reproche.

Quand je reprendrai la question du paupérisme, j'aurai à vous expliquer comme quoi, en Angleterre, l'opinion publique met à aller vers la centralisation autant d'ardeur que, chez nous, elle semble en mettre depuis quelque temps à la fuir. En attendant, laissez-moi vous recommander la lecture des débats qui viennent d'avoir lieu, dans les deux Chambres, sur la conduite du ministère, relativement à la maladie des bestiaux. Que lui reproche-t-on? D'avoir manqué d'initiative, de vigueur; de n'avoir pas pris sur lui, tout d'abord et sans plus attendre, d'interdire l'importation du bétail d'une manière absolue; de n'avoir pas eu recours à des moyens d'ensemble; d'avoir oublié que, si les intérêts locaux appellent

des mesures locales, c'est par des mesures générales, qu'il faut pourvoir aux intérêts généraux. Bref, on lui reproche, dans ce pays du *self government*, de n'avoir pas été assez LE POUVOIR ! Cela n'est-il pas remarquable? Et d'où vient cela? de l'immense confiance que la liberté ici a en elle-même. Et cette confiance, à son tour, d'où vient-elle? d'où vient qu'en Angleterre, la liberté a le droit d'être fière et de croire à sa force? De ce que, pour les Anglais, elle n'existe ni à l'état de permission, ni à l'état de cadeau. Elle ne leur a pas été donnée : elle leur appartenait, ils l'ont prise.

VI.

LE CULTE DU RELATIF EN ANGLETERRE.

21 février.

Il y a quelques jours, l'Angleterre, ce pays classique du *laisser faire et laisser passer*, donnait au monde un curieux spectacle. Le gouvernement se présentait devant les deux Chambres, et, vu que l'épizootie dont on souffre ici depuis si longtemps déjà continue ses ravages, il demandait, par l'organe de sir George Grey :

Qu'on posât certaines règles générales auxquelles nulle autorité locale ne pût se soustraire ;

Qu'on procédât, à l'égard de l'épizootie, par voie d'extermination ;

Qu'on laissât aux autorités locales le pouvoir facultatif d'ordonner l'égorgement de tout animal qui aurait été exposé à la contagion ;

Mais que, relativement aux animaux infectés, l'ordre de les égorger fût impératif, absolu, inflexible;

Que, pour chaque animal immolé sur l'autel de la patrie, une indemnité fût accordée;

Qu'on sanctionnât par une pénalité l'obligation de dénoncer les animaux atteints de la contagion;

Que le transport du bétail pendant la nuit fût prohibé, etc., etc., etc.

C'était, on le voit, vouloir prendre d'assez grandes libertés avec l'administration locale, et avec le *free trade*, et avec le droit qu'a chacun de disposer de son bien. Mais il s'agissait de savoir s'il n'y a pas quelque inconvénient à laisser faire la contagion, à laisser passer la peste. Or, il faut bien le dire, quelque profond que soit le respect des Anglais pour les maximes, trois fois saintes, de leur économie politique, ce respect a toujours eu un caractère singulièrement conditionnel. C'est ce qu'a prouvé la présentation du bill destiné à combattre l'épizootie, et, mieux encore, l'empressement avec lequel le système qui sert de base au bill a été adopté.

Le fait valait donc qu'on s'y arrêtât, et je me disposais à vous rendre un compte fidèle des débats, à en esquisser la physionomie, à en commenter les résultats, lorsqu'une autre motion du gouvernement, aussi énorme que soudaine, est venue montrer que le domaine de l'économie politique n'est pas le seul où soit pratiqué ici le culte du relatif.

Vous n'ignorez pas comment les choses se passent en Angleterre, lorsqu'il arrive à une personne d'être ou de se croire arbitrairement arrêtée. Elle n'a qu'à invoquer l'*habeas corpus*, et aussitôt, en vertu de cet acte, le geôlier est sommé par le lord haut chancelier, ou l'un des juges des trois cours supérieures, saisis de la réclamation, de représenter la personne du prisonnier, de telle sorte qu'il puisse être mis immédiatement en liberté, si son ar-

restation est illégale ou fondée sur des motifs insuffisants.

Même dans le cas de trahison et de félonie, le prisonnier, aux termes de l'*Habeas corpus*, doit être jugé aux plus prochaines assises, ou aux suivantes, si la couronne n'est pas en état de produire sur-le-champ ses témoins, faute de quoi le prisonnier est élargi.

Certes, s'il est une garantie dont les Anglais aient droit d'être fiers, et qu'ils aient intérêt à regarder comme inviolable, c'est celle-là.

Aussi bien, le principe sur lequel elle repose ne date pas d'hier. L'article 39 de la *Magna Charta* porte : *Nullus liber homo capietur vel imprisonetur, aut discissietur de aliquo libero tenemento suo, vel libertatibus, vel liberis consuetudinibus suis, aut utlagetur, aut exuletur, aut aliquo modo destruatur, nisi per legale judicium parium suorum vel per legem terræ.*

C'est en faisant allusion à cet article, que l'illustre Chatham s'écriait : « Ces barons de fer, car je puis les appeler ainsi quand je les compare à nos modernes barons de soie, étaient les gardiens du peuple, et trois mots de leur latin barbare, *Nullus liber homo*, valent tous les classiques. » Mais la *Magna Charta* elle-même n'était, sur ce point, qu'une confirmation de la bonne vieille loi saxonne (*Good old Saxon Law*), et l'on peut dire que les Anglais ont, de tout temps, vu dans l'*Habeas corpus* le *palladium* de leur liberté.

Il est vrai que cette garantie, contre laquelle se brisaient les entreprises violentes et injustes des particuliers, n'opposa pas toujours une barrière au pouvoir despotique de certains rois. Sous Charles I^er^, par exemple, ce fut en vain qu'elle fut invoquée par Hampden, Earl, Heveningham, Corbet et Darvel, mis en prison pour avoir refusé leur part des taxes arbitrairement imposées par le monarque. Mais l'horreur persévérante des Anglais pour

le système des arrestations arbitraires et des détentions préventives est suffisamment attestée par la fameuse *Petition of Right*, par l'acte subséquent, rendu pour protéger ceux dont la liberté serait attaquée, même par le roi en personne, et, finalement, par le statut de Charles II, nommé *Habeas corpus Act*, à cause des mots par lesquels il commence : *Habeas corpus ad subjiciendum.*

Eh bien, c'est ce célèbre et admirable statut; c'est, ainsi qu'on l'a baptisé avec raison, cette seconde *Magna Charta* des Anglais, que, dans la séance de samedi dernier, le gouvernement, toujours par l'organe de sir George Grey, a demandé qu'on déclarât suspendu en ce qui concernait l'Irlande. Les termes de la motion méritent d'être cités : « Je demande à présenter un bill autorisant le lord lieutenant, ou tout autre gouverneur principal de l'Irlande, à arrêter et à détenir jusqu'au 1er septembre 1866, tous ceux qu'ils jugeront SUSPECTS de conspirer contre la personne de Sa Majesté et son gouvernement. »

Vous l'entendez!

Ainsi, voilà la septième fois, depuis l'Union, que l'Irlande est placée par l'Angleterre sous le régime de la *loi des suspects*, et la seconde fois qu'elle est redevable de ce régime à l'initiative du ministre libéral par excellence, lord Russell! Car il est à remarquer que lord Russell occupait, comme aujourd'hui, le poste de *premier*, lorsque, en 1848, la patrie d'O'Connell fut, en quelque sorte, mise hors la loi. C'est jouer de malheur!

Mais cela n'empêchera pas demain le premier Anglais venu de dire, si l'on parle devant lui de la révolution française, que ce fut une tragédie jouée par des monstres, et d'en donner pour preuve la LOI DES SUSPECTS. Toujours deux poids et deux mesures.

La première chose qui frappe dans l'adoption de cette politique violente, c'est ce qu'elle présente d'inattendu.

Que nous apprenait, il y a quelques jours à peine, le discours de la couronne? Que le fénianisme en Irlande était étouffé; qu'il avait suffi, pour venger la loi, d'avoir recours à son austère mais tranquille empire; que tout était au mieux. Et voilà que, soudainement, l'état de l'Irlande est tel, que tout est perdu, si la statue de la Loi n'y est à l'instant même voilée!

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'il n'est presque pas un seul des faits par lesquels sir George Grey motive l'absolue nécessité de la suspension de l'*Habeas corpus* en Irlande, qui ne se rapporte à une date antérieure au 1^er^ février, pas un seul qui ne fût connu du ministère à l'époque du discours de la couronne.

Oui, à cette époque, il savait parfaitement, et par les procès des meneurs arrêtés, et par les dépêches de lord Wodehouse, que le fénianisme, à Dublin, couvait la révolte; qu'il avait des émissaires dans chaque province et dans chaque district; qu'il recevait de l'Irlande transatlantique des secours en argent et des recrues; qu'il avait ses manufactures d'armes; qu'on fabriquait des piques; qu'on essayait de corrompre la fidélité des soldats. Quelle est donc la circonstance nouvelle, récente et trop grave pour être révélée, qui a tout à coup poussé le ministère sur la pente de cette doctrine si glissante : LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI? Je tiens de fort bonne source que cette circonstance a été la découverte d'un fait effectivement très alarmant, puisqu'il tendrait à prouver combien sont considérables les ressources financières dont le fénianisme dispose : on aurait découvert que l'offre faite aux soldats dont on tente la fidélité n'était pas moins de 50 livres sterling par tête!

Si cela est vrai, et cela ne paraîtra pas impossible à ceux qui se rappellent quelles sommes immenses ont été envoyées aux Irlandais en diverses occasions, par leurs frères d'Amérique, on conçoit que le gouvernement ait

trouvé la chose sérieuse, et que la motion ait été adoptée, dans les deux Chambres, hâtivement, avec toutes les marques d'une sombre approbation, presque à l'unanimité, et aux applaudissements de la presse entière.

Je dis on conçoit, et rien de plus! Mais, en attendant que je m'explique à cet égard, je constate la nécessité à laquelle se voit réduit celui de tous les peuples du monde à qui la moindre violation du principe de liberté, dans les temps calmes, inspire le plus d'horreur, et je la signale, cette nécessité, comme un sujet tout à fait digne d'être médité par les détracteurs *quand même* de la révolution française.

VII.

UN NUAGE QUI VA CREVER.

22 février.

On ne me reprochera pas, j'espère, de n'avoir jamais été le premier à signaler des événements d'une gravité majeure : on doit se souvenir qu'à une époque où personne en Europe ne connaissait la signification du mot *fénian*, et où en Angleterre même le *fénianisme* passait pour une mauvaise plaisanterie, j'écrivis qu'il y avait là quelque chose de grave, et que ce point noir à l'horizon, qui paraissait à peine de la largeur d'une main de femme, annonçait une tempête? Eh bien, la tempête est là; et le nuage est si bien sur le point de crever, que l'Angleterre, saisie d'effroi, ne voit plus dans la suspension de l'*Habeas corpus* en Irlande qu'une question de salut public. Adieu le grand principe de la liberté individuelle, si cher aux Anglais! Adieu ce grand statut de Charles II, qui rendait impossible toute arrestation arbitraire, toute détention...

non suivie d'un jugement! Adieu, en ce qui concerne l'Irlande, la doctrine que le célèbre jurisconsulte anglais, lord Coke, exaltait en ces termes il y a quelque cent soixante ans : « Un emprisonnement illégal est chose si odieuse, il est si odieux de retenir injustement un homme libre en prison, que contre ce mal la loi anglaise a toujours fourni des remèdes dont le plus sûr et le plus prompt est le « Writ » d'*Habeas corpus*, l'essence de ce remède étant d'empêcher l'innocence de languir en prison! » Oui, adieu à tout cela! sir George Grey l'a dit : le vice-roi d'Irlande ne peut plus répondre du salut de l'Irlande, si on ne lui donne, à lui et à ses auxiliaires haut placés, le droit d'arrêter et de tenir en prison, jusqu'au 1er septembre 1866, quiconque aura le malheur d'être suspect, ce qui revient toujours plus ou moins à ceci : quiconque sera suspect d'être suspect; car les morts vont vite et les soupçons aussi.

Voilà donc l'Angleterre jetée hors de ses voies! La panique est telle, que le bill présenté par sir George Grey n'a pas rencontré d'opposition. M. Disraéli dans la Chambre des communes, lord Derby dans la Chambre des lords, ont violemment applaudi, au nom des leurs, à la politique violente du ministère. M. Bright lui-même a voté la mise en interdit de l'Irlande, tout en protestant avec une éloquence admirable contre les abus qui ont réduit cet infortuné royaume au désespoir. C'est à peine si quelques voix irlandaises, dans le Parlement, se sont élevées, moins pour combattre le principe de la mesure que pour en contester l'absolue nécessité. De leur côté, les journaux ont fait chorus. Depuis le *Times* jusqu'au *Daily News*, depuis le *Morning Post* jusqu'au *Morning Herald;* depuis le *Daily Telegraph* jusqu'au *Standard*, tous les organes de l'opinion publique ont crié : « Arrêtez les suspects! Allez! allez! La question, pour le moment, est de frapper fort! Nous verrons ensuite. »

Ah! le moment n'est plus, paraît-il, où le *Times*, plein d'une sérénité railleuse, proposait une récompense honnête à qui lui montrerait un fénian!

Quant au gouvernement, il a beau dire, par la bouche de sir George Grey, qu'il avait l'œil depuis longtemps sur les progrès du fénianisme, la preuve du contraire résulte de la nécessité même à laquelle il se voit aujourd'hui acculé, et, sur ce point, M. Disraéli s'est expressément réservé de lui demander ses comptes à la première occasion.

La vérité est que le gouverneur savait peu de choses et n'avait rien prévu. N'affirmait-il pas, tout récemment encore, dans le discours de la couronne, que c'en était fait du fénianisme et des fénians? Quel profond sommeil, et quel réveil soudain. Décidément, le chancelier Oxenstiern avait raison : « Allez voir, mon fils, avec combien peu de sagesse le monde est gouverné. »

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre a été enfin ramenée à ouvrir les yeux sur la gravité du péril; mais, comme il arrive presque toujours en pareil cas, elle semble avoir passé de l'excès de l'indifférence à l'excès contraire, et, dans le choix des moyens de répression, la voilà qui prend conseil du pire des conseillers : le génie de la panique.

Ceci n'est-il pas au plus haut point alarmant? Je le crains.

En Irlande, remarquez-le bien, il y a une lutte plus envenimée que celle qui, en certains pays et à de certaines époques, est née de la différence des rangs et a pu exciter le peuple contre l'aristocratie. En Irlande, la lutte est entre une race et une autre race, une religion et une autre religion. Le Celte et le Saxon, le catholique et le protestant s'y mesurent des yeux. Antagonisme terrible que celui-là! Or, si le fénianisme représente la première de ces deux forces, l'orangisme représente la seconde.

Il est bien difficile que, si le fénianisme est poussé à la révolte, l'orangisme, de son côté, ne soit point poussé à l'oppression, et n'exagère ses alarmes pour satisfaire ses haines.

Aussi est-il à noter — sir George Grey lui-même le déclare — que c'est d'Irlande qu'ont été envoyés les rapports qui ont jeté le trouble dans les conseils de la reine; que ce sont des Irlandais qui ont demandé, imploré la suppression de l'*Habeas corpus*. En d'autres termes, la panique anglaise n'est que le contre-coup de la panique irlandaise-orangiste et protestante. On conçoit dès lors à quelles erreurs, à quels excès ce mouvement des esprits peut conduire. Lors des troubles de Belfast, les « orangemen » ne montrèrent que trop jusqu'où ils étaient gens à porter l'animosité et cette précipitation farouche qui est fille de la peur.

Avant de substituer à des mesures énergiques des mesures violentes; avant de porter la main sur le palladium des libertés de la Grande-Bretagne, en ce qui touche la contrée que les Anglais, dans leurs bons moments, nomment *Sister Island;* avant d'inaugurer de l'autre côté du canal de Saint-George le régime... tranchons le mot, le régime de la terreur, lord Russell aurait bien dû se demander si, sous l'empire de ce régime, nul innocent ne courrait risque d'être atteint. Dieu veuille qu'il n'ait pas à se le demander trop tard.

VIII.

LA SUSPENSION DE L'*HABEAS CORPUS* EN IRLANDE.

25 février.

Un des traits les plus caractéristiques de ce grand et tragique événement, la suspension de l'*Habeas corpus* en Irlande, c'est la presque unanimité des suffrages qui ont salué, en Angleterre, l'adoption de cette politique violente.

Sur ce terrain, les partis ont oublié leurs querelles : lord Derby s'est empressé d'appuyer lord Russell ; M. Disraéli a fait cause commune avec M. Gladstone ; M. Bright lui-même, après s'être répandu, sur le sort de l'Irlande, en lamentations d'une éloquence admirable, a promis et donné son vote. Quand on est allé aux voix, dans la Chambre des communes, la mise hors la loi d'un peuple de six millions d'hommes a été solennellement sanctionnée par 358 voix sur 364 ; c'est à peine si, dans la législature, il s'est trouvé, pour protester contre le renversement du droit commun en Irlande, quelques Irlandais !

De son côté, la presse n'a eu garde de marchander son approbation : *Times*, *Daily News*, *Daily Telegraph*, *Morning Post*, *Morning Herald*, etc..., journaux whigs et journaux tories, organes du parti libéral et organes du parti conservatiste, feuilles de salon et feuilles de la rue, tous n'ont eu qu'un cri : « Il le faut ! »

Et pourquoi le faut-il ? Quelle est la nature du danger qu'il s'agit d'écarter à tout prix ? Quel est l'intérêt auquel il s'agit de pourvoir, sans regarder aux principes ? L'Angleterre est-elle menacée dans son existence, comme l'était la France lorsque, dans ce dernier pays, la *loi des*

suspects fut proclamée indispensable? Est-ce le retour d'une insupportable tyrannie qu'il est question de prévenir, ou la régénération du monde qu'il est question de poursuivre, comme au temps de la révolution française? Non. L'Angleterre veut conserver l'Irlande : c'est à cela, et à cela seulement que s'applique, dans sa pensée, le *salus populi, suprema lex.* Il n'y a ici en jeu ni aucun intérêt dont la portée soit universelle et profonde, ni aucune grande idée morale dont le triomphe importe aux peuples : la question est anglaise, elle n'est qu'anglaise.

Écoutez M. Disraéli :

« Personne ne peut prétendre que ceci (le fénianisme) est un mouvement causé par les passions politiques qui, d'ordinaire, influencent un peuple libre; il n'est pas dirigé contre l'autorité de telle ou telle institution; mais il vise au trône d'Angleterre et à la grandeur de notre empire (*the greatness of our empire*). Dans ces circonstances, je ne saurais hésiter à donner mon appui complet (*my complete support*) à la mesure présentée par le gouvernement. » Dans ce même discours, M. Disraéli, un peu plus haut, avait défini le fénianisme en ces termes : « C'est une atteinte à la majesté de l'Angleterre (*an attempt upon the majesty of England*) », et la conclusion de sa harangue, qui a été accueillie par de bruyants applaudissements, a été celle-ci : « J'ai confiance que la Chambre, en donnant au gouvernement son appui unanime, prouvera à l'Europe sa résolution de maintenir la majesté de la couronne d'Angleterre (*to maintain the majesty of the crown of England*). »

Voilà le but clairement expliqué.

Quant à la valeur du moyen employé pour l'atteindre, trois questions sont à résoudre :

1° La suspension de l'*Habeas corpus* est-elle une mesure suffisamment justifiée par l'état des choses?

2° Ne présente-t-elle pas de graves dangers?

3° Aura-t-elle, en ce qui touche l'avenir, les effets que l'Angleterre semble en attendre ?

Examinons successivement ces trois points.

Il fut un temps, et ce temps n'est pas éloigné, où le fénianisme, en Angleterre, était un objet de risée. L'orgueil anglais trouvait une sorte de jouissance fastueuse à n'en parler que sur le ton du plus profond mépris. Que dis-je ! Pendant longtemps, le *Times* affirma que le fénianisme était illusion pure. J'eus occasion de vous signaler toutes les insultantes railleries auxquelles donnèrent lieu les exploits anonymes de bataillons, qu'on assurait être absolument imperceptibles, et les brillantes charges de cavalerie exécutées par d'insaisissables héros.

Le moment vint cependant où la chose cessa d'être regardée comme une bouffonnerie. Le spectre d'une insurrection possible se dressa dans le lointain... Mais, même alors, on aurait rougi d'attacher publiquement à un mouvement de ce genre la moindre importance. Reconnaître qu'il pouvait y avoir un aspect redoutable dans l'agitation irlandaise? Allons donc! les Anglais se respectaient trop jusque-là? Qui étaient, d'ailleurs, ces fénians? Un peuple de va-nu-pieds. Où était leur Curran? où était leur Sheil? où était leur O'Connell? Quelles ramifications le fénianisme avait-il dans les seules classes de la société qui comptent? Les meneurs, gens de rien. Le gros des conspirateurs, gens du peuple.

Pour comble, les prêtres n'étaient pas de la partie, ou, pour parler plus exactement, le fénianisme avait dans les prêtres d'ardents dénonciateurs, des ennemis jurés. Décidément, le fénianisme, s'il n'était pas tout à fait, comme on l'avait cru d'abord, un mouvement imaginaire, était du moins un mouvement ridicule et méprisable (*contemptible*).

Si mes lecteurs n'ont pas oublié les lettres que j'écrivis à cette occasion, ils doivent se rappeler combien

mon appréciation, même alors, différait de cette appréciation hautaine.

En effet, aux yeux d'un observateur impartial, aux yeux d'un étranger, il était impossible que le fénianisme n'eût pas un caractère d'extrême gravité, en tant que *symptôme du mécontentement chronique des Irlandais.*

Qu'il y eût folie, de la part des meneurs, à se croire en état de tenir tête à la puissance anglaise, c'est certain. Sous ce rapport, la conspiration était chimérique : à cela nul doute. Mais était-ce bien là le seul côté de la question à considérer? Noyer une insurrection dans le sang des Irlandais, rien de plus facile pour l'Angleterre; mais, pour réconcilier l'Irlande à la domination anglaise, pour arriver à l'union cordiale et durable des deux peuples, pour empêcher que de nouvelles illusions n'engendrent de nouveaux troubles, et que de nouveaux troubles n'appellent de nouvelles rigueurs, une insurrection noyée dans le sang des Irlandais suffirait-elle? C'est la racine du mal qu'il faudrait réussir à couper, et tout ce qui montre qu'on n'a pas touché à la racine est grave. L'absence de chefs illustres, ou seulement connus, à la tête du mouvement, loin de lui ôter son importance, en révélait la portée sinistre. Il faut qu'une idée ait pris bien fortement possession d'un peuple, pour qu'elle puisse vivre, grandir, devenir conspiration, devenir révolte, sans avoir besoin de s'associer à l'éclat des grandes influences sociales, et de se couvrir du prestige des noms illustres, et de trouver à son service des talents d'élite. On dit que le vent, qui éteint un flambeau, allume un incendie; mais, quand la flamme, pour se développer, n'a pas besoin que le vent souffle, comment mettre en doute la nature combustible des matières qui ont pris feu?

Il y avait cela de particulièrement remarquable dans le fénianisme, considéré comme *symptôme*, qu'il n'avait pas jugé nécessaire de rechercher l'appui des prêtres, et qu'il

s'était même cru assez fort pour braver leur hostilité!

Telle fut, si j'ai bonne mémoire, la manière dont j'appréciai la situation, dans les lettres que tout d'abord elle me suggéra, et l'on peut voir aujourd'hui jusqu'à quel point mon appréciation était juste.

La gravité de ce qui se passe en Irlande n'est plus niée: la suspension de l'*Habeas corpus* est à cet égard un aveu qui rend tout commentaire inutile.

Mais il ne suffit pas de reconnaître la gravité du mouvement : l'essentiel est de bien savoir en quoi elle consiste. Or, le genre de remède adopté me fait craindre qu'on ne comprenne pas la vraie nature du mal. Car, s'il est vrai que le fénianisme ait de l'importance, au point de vue de son caractère *symptomatique*, en aura-t-il moins, sous ce point de vue, parce que la suspension de l'*Habeas corpus* aura mis, en Irlande, la bride sur le cou à l'arbitraire; parce qu'en y permettant des arrestations hâtives, elle y aura rendu possibles des arrestations injustes; parce qu'en y mettant de côté les garanties destinées à sauver l'innocent du sort que mérite le coupable, elle y aura mis l'innocence en péril? N'est-il pas manifeste, au contraire, que rien n'est plus propre à enflammer, en Irlande, les ressentiments, à leur donner une couleur de justice, à ajouter à la somme des griefs qui constituent ce mécontentement séculaire, dont le fénianisme n'est qu'une des mille manifestations?

« Mais il y a une insurrection à prévoir; faut-il donc attendre, les bras croisés, qu'elle éclate? » Je réponds: « Prouvez d'abord que, pour cela, il n'y a qu'un moyen, un seul: la destruction momentanée des garanties protectrices de l'innocence. »

Sir George Grey a parlé de réunions occultes, d'émissaires de la conspiration répandus çà et là, d'agents envoyés d'Amérique pour soudoyer la révolte et lui fournir des chefs; de piques fabriquées, de manufactures d'armes

découvertes, de tentatives d'embauchage parmi les troupes : mais, contre le danger résultant de pareilles manœuvres, il y a des préservatifs légaux et prévus, en Angleterre aussi bien qu'ailleurs. En présence d'une insurrection possible, la loi anglaise n'est pas, que je sache, désarmée. L'Angleterre n'a-t-elle pas à sa disposition policemen, juges et soldats? Le *Peace Preservation Act* ne la met-il pas en mesure de confisquer, partout où elle le croirait à propos, piques et fusils? Pourquoi, dès lors, recourir à des mesures extralégales?

Oh! certes je le concevrais, si l'Irlande tout entière menaçait de se soulever, si l'on avait devant soi une guerre civile; mais quoi! aujourd'hui encore, on a bien soin de nous dire que le fénianisme a été vomi sur les côtes de l'Irlande par l'écume de la population irlando-américaine; qu'il ne tient pas au sol, qu'il a contre lui toute l'Irlande éclairée, toute l'Irlande riche, toute l'Irlande influente, toute l'Irlande qui a quelque chose à perdre, si peu que ce soit. On donne comme autant de preuves du peu de consistance qu'a le mouvement, comme mouvement national, le grand meeting tenu dernièrement à Dublin, et ce fait que, dans les procès récents, les meneurs ont été arrêtés par des Irlandais, jugés par des Irlandais, condamnés par des Irlandais. La qualification de *tout à fait méprisable* (*utterly contemptible*) est toujours celle dont les Anglais se servent de préférence en parlant de cette conspiration. Je jette les yeux sur le discours de sir George Grey, et j'y lis, à propos d'une proclamation féniane, que le langage de cette proclamation, quoique dangereux en ce qu'il s'adresse à un peuple inflammable, est ridicule et risible, chacun connaissant la puissance de l'Angleterre, et combien serait futile toute tentative d'insurrection en Irlande (*how futile any attempt would be to raise an insurrection in Ireland*). J'y lis encore : « Une insurrection n'aurait pas plus tôt

éclaté, que le pouvoir et la force de ce pays l'écraseraient promptement et absolument. »

De deux choses l'une : ou ce sont là de vaines hâbleries, indignes d'un gouvernement qui parle au nom d'un grand peuple; ou bien il y a fort à rabattre du péril qui autoriserait des mesures extrêmes.

Et qu'on ne vienne pas prétendre que c'est la connivence du gouvernement des États-Unis qui constitue le danger. Voici la déclaration formelle de sir George Grey : « Je suis tenu de dire, au nom du gouvernement des États-Unis, que ce mouvement n'a pas reçu de lui même une ombre d'appui (*Not even a shadow of support*). »

Voilà pour le premier point que je m'étais proposé d'examiner. J'aborderai les deux autres dans une prochaine lettre.

Qu'il importe de prévenir par des mesures énergiques une insurrection qui, selon toute apparence, aurait des résultats sanglants, et serait plus particulièrement funeste à ses auteurs, je l'admets volontiers; mais la question est de savoir si, dans les circonstances données, la loi est insuffisante. La situation de l'Irlande est-elle donc si effroyablement exceptionnelle? Je ne suppose pas que le gouvernement anglais soit disposé à en convenir. Pourquoi, dès lors, faire aux institutions libres cet outrage de venir, à la face du monde, les proclamer impuissantes, précisément dans ces jours de panique où l'innocence a plus besoin que jamais des garanties qu'elles renferment, et où se révélerait avec le plus d'éclat le pouvoir tutélaire de la liberté?

IX.

LE RENVERSEMENT DU PRINCE COUZA ET LES ANGLAIS.

28 février.

Quand la nouvelle du renversement du prince Couza est arrivée ici, je me suis sur-le-champ demandé si la presse anglaise oserait mettre en lumière l'éclatante leçon qui ressort de cet événement. Il y avait à faire, au sujet de la révolution, si soudaine, si peu attendue, et si décisive de Bucharest, un rapprochement qui se présentait de lui-même. Je l'ai cherché dans les journaux anglais et je ne l'y ai point trouvé, ou, du moins, je n'ai fait que l'y entrevoir à travers le brouillard de certaines phrases systématiquement obscures. Tant il est vrai qu'en Angleterre tout le monde est convenu de ménager l'Empire!

Mais ce qu'on craint de dire à haute voix, ne croyez pas qu'on s'abstienne de le dire à voix basse. Avis aux faiseurs de coups d'État! Voilà ce qu'il y a au fond de la question qui vient de se dénouer d'une manière si imprévue dans les principautés. Et c'est ce qu'ici chacun comprend.

Oui, avis aux faiseurs de coups d'État! avis aux plagiaires des procédés sommaires à la façon du 2 décembre! Et, de plus, avis à ceux qui, en ces sortes de choses, fournissent la matière du plagiat!

Quel coup de théâtre!

Hier encore, le prince Couza gouvernait souverainement la Moldavie et la Valachie, réunies depuis 1852 sous ses auspices.

A ceux qui lui auraient demandé d'où il venait, il pouvait

rappeler que c'était à l'unanimité des voix qu'en 1859 il avait été élu hospodar de Moldavie par les Moldaves et hospodar de la Valachie par les Valaques.

Son pouvoir s'appuyait sur l'armée, qui, par son ardeur à écraser l'émeute de l'été dernier, lui avait donné ou semblait lui avoir donné une preuve non équivoque de fidélité.

En sécularisant les monastères, d'une part, et, d'autre part, en donnant aux cultivateurs une grande partie du sol dont ils n'avaient été jusqu'alors que fermiers, il avait rendu aux paysans un service immense qui paraissait devoir lui répondre de leur gratitude. Lui aussi, il avait pris son point d'appui dans le suffrage universel *convenablement manié*.

Lui aussi, il pouvait se dire, sinon se croire, prince par la grâce de Dieu et du peuple, son *plébiscite* ayant été voté en deux jours, à une majorité de 611 094 voix sur 682 921 votants.

Lui aussi, il avait vu son élévation acclamée avec un apparent enthousiasme.

Lui aussi, il avait composé un Sénat de ses créatures.

Lui aussi, il s'était étudié avec succès à noyer le suffrage des villes dans celui des campagnes.

Lui aussi, il s'était débarrassé des clameurs de la presse en l'étouffant.

Que fallait-il de plus, si la doctrine des coups d'État est la bonne, pour qu'il eût confiance dans la durée de sa puissance?

Mais voilà qu'un beau jour, au moment où l'Europe y pensait le moins, cet heureux et redouté plagiaire du 2 décembre est jeté par terre, sans qu'il y ait même besoin pour cela de donner un coup d'épée et de verser une goutte de sang. L'arrêter, lui arracher son abdication, mettre de côté son héritier adoptif, et nommer son successeur, tout cela est l'affaire d'un moment.

Les troupes sur lesquelles il comptait font cause commune avec le peuple.

Les deux assemblées auxquelles il avait donné l'avilissante éducation de l'obéissance passive se tournent contre lui.

Les paysans, dont la reconnaissance ne faisait pas dans son esprit l'ombre d'un doute, le voient tomber d'un œil sec.

L'enthousiasme qui avait salué son avènement se retrouve pour saluer sa chute.

Si ce n'est pas une leçon, l'histoire n'en donnera jamais.

Croyez donc, avec un tel exemple sous les yeux, à la solidité des pouvoirs qui font pacte avec des gens d'épée, des assemblées trop dociles et le suffrage universel fonctionnant au sein des ténèbres!

L'art des conspirations est un art qu'on ne pratique qu'à la condition d'enseigner aux autres la manière de s'en servir. Ah! vous recourez à la force? Prenez garde! Vous dominez par elle aujourd'hui, elle vous dominera demain. « Quiconque tire l'épée périra par l'épée, » est-il dit dans l'Évangile. Quiconque triomphe par un coup d'État, pourrait-on dire, court risque de tomber par un coup d'État. Qu'est-ce que la révolution de Bucharest? Un coup d'État en sens inverse.

Et ce qui rend plus exemplaire, plus digne d'être médité, le châtiment infligé à l'homme par qui la constitution de 1862, dans les Principautés, fut si violemment mise en pièces, c'est que cet homme, après tout, n'était pas sans avoir mis la main à d'utiles réformes. Il serait peu équitable d'oublier qu'il trouva la population moldo-valaque courbée sous le joug d'un clergé avide et d'une aristocratie demi-féodale. Lui faire un crime de la sécularisation des monastères, quand on songe qu'en Valachie et en Moldavie, les monastères possédaient un huitième du sol, ce serait faire un crime à la France, à l'Espagne, au Por-

tugal, à l'Italie, de ce qui a été regardé par tous ces pays comme une condition indispensable de leur régénération; et certes, aucun ami de la justice ne reprochera au prince Couza d'avoir voulu soustraire la population des campagnes à l'espèce de servage où la tenaient les boyards. Mais il avait violé les lois; il avait employé la force brutale, il avait usurpé le pouvoir; quel ami de la liberté et de la justice pourrait le plaindre?

Vainement chercherait-on à faire prendre le change aux esprits sur le caractère philosophique et moral des causes de sa chute, en l'attribuant à un excès d'audace, à un manque de tact, à des erreurs de jugement, à des fautes d'une nature toute personnelle enfin. Ses fautes n'ont été que la conséquence nécessaire du système violent et dictatorial auquel il a demandé son pouvoir et sur lequel il a essayé de l'établir. Ses fautes n'ont été que les vices inhérents à la doctrine des coups d'État.

En se mettant lui seul à la place des hommes à qui leurs lumières et leur position intellectuelle donnaient le droit d'influer sur les destinées de leur pays, il s'était aliéné la partie intelligente de la nation. Sans doute; mais comment s'appuyer principalement sur les baïonnettes, sans armer contre soi l'intelligence?

En n'admettant comme électeurs *intra muros* que ceux qui payaient une certaine capitation et de certaines taxes que les artisans n'étaient pas en état de payer, il avait profondément irrité les villes. — D'accord; mais comment aurait-il pu faire servir le suffrage universel d'instrument à son despotisme, s'il ne s'était attaché à sacrifier les villes aux campagnes, et à faire dominer ceux dont le vote est éclairé par ceux dont le vote ne l'est pas?

Il avait offensé mortellement quiconque tient une plume. — J'en conviens; mais que serait-il advenu de son autorité, assise sur la force matérielle, s'il avait permis à la raison d'entrer en lice?

Il avait frappé des intérêts qu'il eût été prudent de ménager. — Cela est facile à dire; mais comment aurait-il pu, sans toucher à aucun intérêt, se poser en protecteur de cette masse ignorante dont il lui fallait à tout prix capter les suffrages?

Il n'est donc pas vrai que Couza soit tombé par *sa faute* il est tombé par la *faute de son principe*. Quiconque ne voit point cela n'a que faire de lire l'histoire : il est incapable de la comprendre.

Quant aux complications que pourrait amener l'aspect nouveau sous lequel la question des Principautés se présente, je crois remarquer qu'on ne s'en inquiète ici que très faiblement. On se plaît à regarder comme peu sérieuse la nouvelle que les Russes se disposent à passer le Pruth; et l'on s'en rapporte assez volontiers du soin de les empêcher au traité de Paris, lequel interdit toute intervention qui n'aurait pas la sanction collective des puissances signataires de ce traité.

C'est se contenter de bien peu. Après ce qu'on a fait des traités, et cela fort impunément, dès qu'on a eu intérêt à les violer, j'admire qu'on en soit encore à croire les traités inviolables.

Ce qui est certain, c'est que le refus du comte de Flandre d'accepter la couronne qu'on lui a offerte est un refus judicieux et jugé tel. Au lieu d'aplanir les difficultés s'il doit s'en produire, l'acceptation de la couronne par le comte de Flandre les aurait, selon toute apparence, accrues en poussant la Turquie à élever la voix en faveur de son droit de suzeraineté mis en péril et en ménageant, par suite, à la Russie, un prétexte d'intervenir. D'ailleurs, le comte de Flandre est catholique, et il n'est pas probable que la Russie eût vu de bon œil le gouvernement des Principautés entre les mains d'un prince dont l'élection même ressemble si fort à un défi jeté à l'Église grecque.

X.

DANGERS DE L'ARBITRAIRE.

4 mars.

Reportons-nous par la pensée au mois d'août 1864, et rappelons-nous de quel affreux spectacle la capitale du protestantisme en Irlande fut alors le spectacle; rappelons-nous les troubles de Belfast.

L'érection de la statue d'O'Connell ayant donné lieu, de la part de la population de Dublin, à une manifestation immense, funèbre, et rendue plus caractéristique encore par ce silence des grandes colères dont parle Tacite, les gamins protestants de Belfast s'émurent, et voici de quelle manière ils prirent leur revanche : un mannequin représentant O'Connell dans l'attitude d'un mendiant et avec une besace au côté, fut promené dans les rues, au milieu des injures, des malédictions, des rires et des huées. Du grand orateur on fit un second Guy Fawkes; on le brûla en effigie, au son des fifres et des tambours, et, pour combler la mesure des outrages, on lui décerna des funérailles moqueuses. Ce n'était qu'une pasquinade. Mais, dans un édifice où il y a un amas de poudre, une allumette contient un incendie. Qu'arriva-t-il? Il arriva, vous vous en souvenez, que, pendant plusieurs mortelles journées, Belfast fut le champ de bataille où se heurtèrent, dans un accès d'indescriptible fureur, les « orangemen » et les papistes, les fanatiques vomis par « Sandy Row », et les fanatiques sortis du repaire de « Pound Street ». D'homicides rencontres, la mort donnée avec préméditation, la mort donnée au hasard, les maisons saccagées, les églises

profanées, de paisibles écoles prises d'assaut, des enfants foulés aux pieds, des femmes traînées par les cheveux le long des rues, des coups de fusil tirés à des cercueils en route pour le cimetière : voilà par quels traits se révéla soudain, dans l'*Athènes* irlandaise, la profondeur des haines qui germent en Irlande.

Le gouvernement anglais, lorsqu'il a proposé la suspension de l'*Habeas corpus*, la Chambre des communes et celle des lords, lorsqu'elles l'ont votée, cette suspension tragique ; les journaux anglais, lorsqu'ils se sont empressés d'applaudir, avaient-ils présent à l'esprit le tableau que je viens de tracer? S'est-on demandé, en Angleterre, si l'arbitraire pouvait être déchaîné sans danger dans un pays où la différence des races et l'implacable rivalité de religions couvent tant d'animosités, éveillent tant de terreurs, et où les autorités, dans des jours de panique, respirent une atmosphère de feu? S'est-on demandé si, en coupant court brusquement au régime des garanties dans un pays où deux castes, également irritées, se mesurent des yeux, on ne risquait pas de livrer un pouvoir dangereux à la caste dominante, rendue furieuse par la menace? Les fénians, qu'on désarme et qu'il faut bien désarmer, ne font-ils pas un peu trop perdre de vue les « orangemen », qui s'arment et frémissent? Rien de plus vertigineux que la peur unie à l'orgueil ; rien de plus farouche : s'il arrivait que, s'exaltant par le fait même de l'impuissance de la loi officiellement proclamée, la peur poussât l'orangisme à des actes d'où naquissent les troubles qu'on veut prévenir, a-t-on d'avance calculé les suites? a-t-on pensé à la Jamaïque? a-t-on pensé au gouverneur Eyre, et à l'effet que peuvent produire sur des hommes investis d'un trop grand pouvoir, la pression du milieu qui les enveloppe, l'emportement d'une panique et l'influence corruptrice de la force divorcée d'avec la loi?

Je sais bien que l'acte d'*Habeas corpus* n'a point trait à la manière dont les accusés doivent être jugés : il ne touche ni au jugement par jurés ni aux formes de la procédure criminelle, que sa suspension laisse par conséquent subsister ; il a uniquement pour but d'empêcher qu'un citoyen ne soit arrêté sans motifs légitimes, et retenu en prison sans être jugé. Mais n'est-ce donc rien que cela? Cette garantie n'est-elle pas la première de toutes, ou plutôt, là où cette garantie n'existe pas, que valent les autres? Qu'importe que je puisse compter sur la modération et la justice d'un jury, s'il est loisible à celui qui m'a pris ma liberté de ne me produire devant le jury que quand bon lui semble? Que m'importe l'excellence des formes de la procédure criminelle, si l'on m'en enlève le bénéfice en me retenant d'une manière indéfinie en prison! La suspension de l'*Habeas corpus* a cela de grave, qu'elle permet à l'esprit de persécution de reculer indéfiniment, pour l'innocence opprimée, le jour de la justice ; elle a cela de grave, que son résultat est, en effrayant le coupable, de porter la terreur dans l'âme de l'innocent ; elle a cela de grave, qu'elle inaugure le système de la *loi des suspects*, précisément lorsque la disposition à tout soupçonner peut entraîner le plus d'erreurs ou couvrir le plus d'injustices.

Il est donc manifeste qu'une pareille mesure ne saurait se justifier que par la grandeur et l'incontestable imminence du péril. Or à combien d'allégations fausses ne doit pas naturellement donner naissance le choc des passions, dans un pays où, comme en Irlande, le Celte et le Saxon, le catholique et le protestant, le tenancier et le landlord, vivent dans un continuel état de guerre? Qui ne sent que les « orangemen » ont dû voir dans le fénianisme une excellente occasion de satisfaire leurs ressentiments en exagérant leurs craintes? L'exemple de la Jamaïque est là pour montrer comment, dans une contrée où il y a deux

grands intérêts et deux races bien distinctes aux prises, la caste dominante sait faire servir tout désordre de prétexte à ses fureurs. En demandant que la loi fût jusqu'à nouvel ordre exilée d'Irlande, sir George Grey a cherché son principal point d'appui dans des rapports envoyés d'Irlande, c'est-à-dire qu'il a mis sa confiance dans le genre de documents dont il aurait le plus fallu se méfier. Que le gouvernement anglais ait attaché de l'importance aux dépêches de lord Wodehouse, qui représente en Irlande l'autorité de la reine, et à celles de sir Hugh Rose, qui y commande les forces gardiennes de cette autorité, on le conçoit de reste. Mais, ici encore, l'ardeur du gouverneur Eyre à se précipiter dans les voies d'une politique violente, était là pour montrer jusqu'à quel point les hommes du pouvoir sont soumis, qu'ils en aient ou non conscience, à la pression de l'influence collective qui les enveloppe, surtout quand cette influence tire d'une crise, ou d'une apparence de crise un surcroît considérable d'énergie.

Et puis il y a quelque chose de si tentant à profiter de la première occasion venue pour s'inscrire sur la liste des sauveurs et se frayer un chemin vers le Capitole!

Cependant que nous enseigne l'histoire? Elle nous enseigne que, sauf un très petit nombre de cas, — la révolution française fut un de ces cas exceptionnels, et c'est peut-être le seul qui ait eu un caractère absolument, incontestablement décisif, — la prétendue nécessité de l'arbitraire comme moyen de salut public a toujours été démentie par l'événement.

Ouvrons l'histoire d'Angleterre, à la page qui nous montre Pitt proposant la suspension de l'*Habeas corpus*, — car ce n'est pas l'Irlande seulement qui a eu à souffrir de la politique des sauveurs. C'était au mois de mai 1794. Il y avait des mécontents, comme il y en a toujours plus ou moins, des pamphlets écrits d'un style assez vif avaient été

publiés. Deux associations s'étaient formées, l'une sous le titre de *Society for constitutional information*, l'autre sous le nom de *London corresponding society*, dans le but d'obtenir une réforme parlementaire. En fallait-il davantage? Pitt se trouvait avoir sous la main une société à sauver : il n'eut garde de manquer cette bonne fortune. Le 16 mai 1794, il présenta un bill pour la suspension de l'*Habeas corpus*.

Quel argument mit-il en avant? Ai-je besoin de le dire? Lui qui n'avait jamais admis l'empire de la nécessité quand il s'était agi d'apprécier les actes auxquels une situation sans exemple avait poussé la révolution française, il invoqua LA NÉCESSITÉ.

Eh bien, voici ce qui venait de se passer. Au mois d'avril 1794, un marchand de Manchester, nommé Thomas Walker, avait été accusé de conspiration : il voulait, assurait-on, détruire la constitution du pays, renverser le gouvernement, appeler les Français. Comment en douter? La chose était affirmée par un certain Thomas Dunn, et certainement Thomas Dunn disait vrai, puisque, dans la maison de Walker, on avait trouvé des armes. Mais voyez un peu le malheur! Thomas Dunn fut convaincu de faux témoignage, et il arriva que ces armes terribles étaient des jouets d'enfant! Walker fut acquitté.

Quelque temps auparavant, on avait acquitté aussi, au milieu des éclats de rire, — tant l'accusation avait paru ridicule! — Daniel Isaac Eton, auteur d'un pamphlet où l'on supposait que le roi étaient représenté en coq de combat.

Voilà sous l'empire de quelles circonstances effrayantes Pitt venait proposer la suspension de l'*Habeas corpus!* L'étonnement fut profond, l'émotion fut vive.

Pour comble, le ministre sauveur exigeait une décision immédiate. « Je ne suis pas sanguinaire, s'écria She-

ridan hors de lui; mais je ne serais pas fâché que le ministre qui presse à ce point l'adoption d'un bill de cette importance perdît sa tête sur l'échafaud[1] ». Vaines protestations! Le bill fut emporté de haute lutte dans les deux Chambres. Lord Stanhope motiva son opposition en ces termes : « Parce que j'abhorre l'idée d'établir dans ce pays un système dangereux de *lettres de cachet.* »

Quels étaient donc ces formidables dangers découverts par Pitt, affirmés dans un rapport du comité secret de la Chambre des lords, et que tous les pouvoirs de l'État déclaraient à l'envi devoir être conjurés, coûte que coûte? Quand vinrent les procès d'État qui devaient révéler à la société la profondeur de l'abîme où elle avait couru risque d'être engloutie, on leva le voile... sur quoi? Sur des conspirations du genre du « Pop-gun plot », ainsi désigné parce que l'arme avec laquelle la *Corresponding society* était accusée d'avoir voulu tuer le roi, était un de ces petits fusils à vent qui font les délices des marmots belliqueux. Et les conspirateurs? La noirceur de leurs desseins fut si bien démontrée, qu'ils furent acquittés les uns après les autres. Le procès de Horne Tooke donna lieu à une explication fort amusante. Horne Tooke avait reçu de M. Joyce une lettre contenant ces mots : « Serez-vous prêt pour jeudi? » Quoi de plus clair? Cela signifiait : « Serez-vous prêt pour jeudi à tout bouleverser? » Malheureusement il se trouva que cette question formidable se rapportait à une liste des titres, fonctions et pensions accordés par M. Pitt à ses amis et connaissances. Ainsi du reste. C'était à en rire et à en pleurer.

Qui n'aurait cru, d'après cela, que l'*Habeas corpus* serait au plus vite rétabli? Mais le génie de l'arbitraire, une fois en possession de sa proie, ne la lâche pas si vite.

1. *Parliamentary History*, vol. XXXI, p. 517.

Sheridan, Erskine, Fox, eurent beau demander à grands cris qu'on rendît à la liberté ce qu'on n'avait pas eu même un prétexte sérieux pour lui prendre, la suspension de l'*Habeas corpus* fut maintenue.

Et remarquez bien, je vous prie, qu'en ces sortes de matières, le provisoire a toujours une singulière tendance à prolonger sa durée. L'*Habeas corpus suspension Act* de 1794, attaqué à diverses reprises par les amis de la liberté, et toujours défendu avec acharnement par le pouvoir, ne fut abandonné qu'à la fin de 1801. Né de la proclamation fastueuse de périls imaginaires, ou du moins exagérés outre mesure et, en tout cas, passagers, il créa dans l'histoire des libertés anglaises un vide de huit années.

En 1817, un second *Habeas corpus suspension Act* fut adopté comme complément *nécessaire* des mesures répressives de lord Sidmouth. Cette fois, la futilité du prétexte fut encore mieux démontrée qu'en 1794. Mais, en attendant, l'oppression put se donner carrière; un grand nombre de personnes, dont l'*innocence fut ultérieurement reconnue*, eurent à subir un long et barbare emprisonnement; quelques-uns des suspects furent traînés de prison en prison, chargés de chaînes; et, quand les ministres réclamèrent un bill d'indemnité, une foule de pétitions furent envoyées à la Chambre des communes, qui toutes concluaient à l'établissement d'une enquête, et détaillaient des actes de cruauté auxquels, s'écria M. Lambton, il n'y avait « rien de comparable dans les annales de la Bastille ».

Mon but, en faisant revivre ces souvenirs, n'est, vous pensez bien, ni d'assimiler des situations qui diffèrent sous tant de rapports, ni de jeter des doutes sur le libéralisme d'un ministère dans lequel figurent des hommes tels que lord Russell et M. Gladstone. Si l'état de l'Irlande ne paraît pas à un observateur désintéressé tout à fait de

nature à rendre indispensable la mise en interdit de la loi, on ne saurait nier du moins qu'il ne soit assez sérieux pour inspirer des inquiétudes; et, quant aux intentions du gouvernement, la preuve qu'elles n'ont rien de sinistre, c'est l'espèce de tristesse solennelle et évidemment sincère avec laquelle sir George Grey a touché à l'arche sainte. Mais, quand il s'agit de savoir de quels abus la suspension de l'*Habeas corpus* risque d'être la source en Irlande, il est bien difficile de ne pas songer aux abus qu'elle a produits, même en Angleterre. Après tout, l'arbitraire a sa logique, lui aussi; et personne ne peut dire, quand il se hasarde sur la pente du pouvoir absolu : « Je ne glisserai que jusque-là! »

XI.

LA CORRUPTION PARLEMENTAIRE.

8 mars.

Avant-hier, la Chambre des communes était au grand complet. De quoi s'agissait-il donc? L'empressement des honorables s'expliquait-il par l'importance inaccoutumée de la question qui allait fournir matière aux débats? Y avait-il à prendre parti pour ou contre la solution de quelque émouvant problème social ou politique? Qui sait? Peut-être la discussion annoncée présentait-elle l'irrésistible attrait du scandale. Eh bien, non, rien de tout cela.

Sachez d'abord qu'en 1860 un acte du Parlement donna à certaines compagnies du gaz le droit exclusif d'éclairer certains districts entre lesquels la métropole avait été divisée. C'était créer un monopole gigantesque. Il en ré-

sulta 1° que lesdites compagnies firent des bénéfices considérables, le capital fourni par les actionnaires leur ayant rapporté depuis, bon an mal an, un intérêt de 10 pour 100 au moins; 2° que la ville de Londres eut à payer le gaz très cher; 3° qu'elle fut fort mal éclairée.

Quand je dis mal éclairée, je sens bien qu'il faut que je m'explique.

Jusqu'au règne de Charles II, on s'entendait si peu à combattre la nuit dans les villes, que, dès que le jour baissait jusqu'à ce qu'il revînt, les rues de Londres appartenaient sans conteste aux vauriens de toute espèce, depuis le jeune libertin en quête d'aventures jusqu'au farouche coupeur de bourses. Sous Charles II, un faiseur de projets, nommé Édouard Henning, se fit fort de pourvoir, moyennant une rémunération honnête, à la sûreté des promeneurs nocturnes. Son plan consistait à placer devant chaque maison, de dix en dix portes, depuis six heures du soir jusqu'à minuit, et seulement dans les nuits sans lune, comme s'exprimerait Victor Hugo, une lumière dont l'éclat comparé à celui de notre gaz était l'obscurité même. Édouard Henning obtint par lettres patentes en due forme le droit exclusif d'éclairer Londres, et le succès de ses lanternes fut prodigieux. Les ténèbres eurent bien çà et là leurs partisans; à quelle époque les défenseurs ont-ils manqué aux ténèbres? mais, somme toute, le progrès tint cette fois le haut du pavé; et l'homme qui avait réussi, disait-on, à faire de la nuit le jour, fut proclamé un inventeur de premier ordre, un bienfaiteur de l'humanité, un sauveur.

Voilà ce que pourraient rappeler d'un ton et d'un air triomphants les compagnies d'éclairage intronisées par l'acte de 1860, si, dans l'appréciation du gaz qu'elles fournissaient, on ne prenait pour termes de comparaison que les fameuses lanternes d'Édouard Henning. Malheureusement pour les actionnaires, l'éclairage au gaz est devenu

le pont aux ânes, et l'on a cessé de compter les villes où la nuit n'est plus la nuit. On s'est donc avisé d'établir des parallèles, et la chose, il faut bien le reconnaître, n'a pas tourné à l'avantage des compagnies métropolitaines.

D'après les conditions posées par l'acte de 1860, chaque bec de gaz, dans Londres, devait produire une lumière aussi vive que celle de douze chandelles pesant ensemble deux livres. Or ce *minimum* n'a pas même été atteint, tandis qu'à Édimbourg, le gaz employé est de vingt-deux *candle power*, c'est-à-dire donne la lumière de vingt-deux chandelles, presque le double.

De là plaintes sur plaintes, réclamations sur réclamations, cris de « A bas le monopole ! » et finalement création d'une nouvelle compagnie qui, sous le nom de *London corporation of gas*, demande l'autorisation d'éclairer mieux et à beaucoup meilleur marché la capitale de l'Angleterre. Un bill a été enfin présenté à ce sujet, et c'était pour voter la seconde lecture de ce bill que, mardi dernier, les membres de la Chambre des communes se pressaient dans les couloirs.

Maintenant, que les habitants de Londres aient intérêt à y voir plus clair pendant la nuit et à moins de frais, c'est certain; mais, quand on songe à combien de questions d'un ordre infiniment plus élevé, d'une urgence infiniment plus manifeste et d'une importance infiniment plus générale, l'honneur de remplir la salle des communes est refusé, l'on s'étonne, et l'esprit s'ouvre à des soupçons étranges.

Ces soupçons, il n'y avait, je crois, dans le Parlement, qu'un homme capable de les communiquer à brûle-pourpoint au *speaker* et au public. M. Rœbuck est si heureux quand il trouve à mordre, même à tort et à travers ! Jugez quand il peut mordre avec raison ! Aussi s'est-il écrié sans périphrases : « Le seul aspect de la Chambre, dont les membres ont été entassés les uns sur les autres pour

la circonstance, prouve qu'elle n'est pas le tribunal devant lequel il convient de porter les affaires de ce genre. » Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que le *speaker*, tout gardien qu'il est de la dignité de l'assemblée, n'a pas cru devoir relever cette rude dénonciation. Serait-ce qu'il a senti lui-même combien elle est fondée?

Déjà le 1er mars, la seconde lecture du bill relatif à la construction d'un nouveau chemin de fer de Londres à Brighton avait donné lieu, de la part des membres de la Chambre des communes, à une manifestation de ponctualité et de zèle toute semblable à celle qui, avant-hier, a si fort scandalisé M. Rœbuck.

Qu'on y prenne garde! Ceci est grave.

Il fut un temps où, en Angleterre, la corruption parlementaire était, si je puis parler ainsi, bien portée. Les bourgs coûtaient tant la pièce. Un siège à la Chambre des communes était comme une valeur cotée à la bourse. Les faits qui le prouvent abondent et surabondent. En voici un qui me revient à l'esprit. Lors des élections de 1768, la corporation d'Oxford, se trouvant obérée, proposa sans plus de façon à sir Thomas Stapylton et à M. Lee de les envoyer au Parlement, s'ils voulaient consentir à payer les dettes de la corporation, qui s'élevaient à 5 670 livres sterling. Ces messieurs refusèrent, disant que, comme ils n'avaient pas l'intention de vendre la corporation d'Oxford, ils ne voyaient pas pourquoi ils l'achèteraient. Ils firent plus : ils portèrent l'affaire devant la Chambre des communes. Pour la forme, seulement pour la forme, on mit à Newgate le maire d'Oxford et dix des aldermen; mais, au bout de quelques jours, on se hâta de les relâcher, et ils se le tinrent si peu pour dit, que, reprenant aussitôt leur marché, ils vendirent la représentation de la ville au duc de Marlborough et au comte d'Abingdon.

Il n'est pas jusqu'au roi qui ne prît part à ce genre de trafic. Le 16 octobre 1779, George III écrivait à lord

North : « Si le duc de Northumberland a besoin pour son élection de quelques pilules d'or, on aurait tort de ne pas le satisfaire. »

Les sièges au Parlement étaient si bien chose de commerce, que, lorsqu'il arrivait à un candidat de ne pouvoir pas acheter sa nomination argent comptant, on lui accordait quelquefois la faveur de s'acquitter au moyen d'une rente annuelle.

Là où les sièges au parlement se vendaient et s'achetaient, il était tout simple qu'à leur tour les votes s'achetassent et se vendissent. Déjà, sous le règne de Charles II, le commerce des votes était parfaitement établi. Depuis lors, le système alla se perfectionnant. Sous l'administration de Walpole, presque chaque membre de la Chambre des communes eut son prix, connu et marqué d'avance. Henry Pelham trouva moyen d'aller encore plus loin dans l'art de polluer les consciences; et lord Bute, lui, vint à ouvrir littéralement boutique de corruption Au « pay office », il y avait un bureau où, au mois de septembre 1762, on payait les votes en billets de banque, sans plus de mystère.

De nos jours, j'en conviens, il n'en va pas de la sorte. Il est bien vrai qu'on achète encore une place au Parlement, en corrompant les électeurs de mille manières plus ou moins détournées; mais il n'y a plus commerce régulier de votes entre le gouvernement et la Chambre. Seulement, le dirai-je? j'ai peur que la corruption chassée par la porte ne s'arrange de façon à rentrer par la fenêtre.

Depuis que le principe des sociétés en commandite a été introduit en Angleterre, on n'y rêve plus que gros dividentes, et c'est merveille de voir combien de directeurs de compagnies nouvelles appartiennent à la catégorie de ceux qui ont le droit d'écrire à la suite de leur nom M.P.

Je proposerais que, toutes les fois qu'un bill du genre

de celui dont je parlais tout à l'heure est présenté à la Chambre des communes, on commençât la séance par la lecture d'une liste des membres qui sont actionnaires ou patrons d'actionnaires.

XII.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

12 mars.

C'est cette nuit que s'ouvre le débat, depuis si longtemps attendu, auquel doit donner lieu la réforme parlementaire.

Quelle sera la teneur, quelle sera la portée, quel sera l'esprit du bill que M. Gladstone, au nom du gouvernement, va présenter à la Chambre des communes? Nul ne l'a dit encore, et nul ne le sait. Jamais peut-être mesure si importante n'avait été préparée avec pareille affectation de mystère.

Aussi les esprits sont-ils en éveil. Espérance chez les uns, inquiétude chez les autres, la préoccupation est chez tous très vive. Ne vous en étonnez point : depuis 1832, c'est le premier pas que le gouvernement anglais se décide à faire vers la démocratie.

Quand je parle des espérances des uns et des inquiétudes des autres, je n'entends certes pas dire que ces deux sentiments opposés pèsent d'un même poids dans la balance; non. Autant que je puis en juger, c'est la crainte qui l'emporte parmi les gens bien pourvus dont l'ensemble constitue cette classe de satisfaits qu'on appelle ici *the well to do class*.

Et c'est celle-là qui compte.

Car c'est celle-là qui a la richesse, possède l'influence sociale et a moyen d'enrégimenter à son service le plus grand nombre de talents disponibles.

C'est celle-là que servent d'une égale ardeur, quoique avec de légères nuances d'expression, le *Times* et le *Morning Post*, le *Morning Herald*, et l'*Economist* et la *Saturday Review*.

C'est en faveur de celle-là que M. Disraëli a coutume d'épuiser, toutes les fois qu'il parle, son carquois plein de flèches empoisonnées, et que M. Lowe, M. Horsman, lord Elcho, et autres grands libéraux de cette espèce jettent le cri d'alarme, toutes les fois que le spectre d'une réforme politique apparaît dans le lointain.

C'est celle-là que M. Bright effraye, et qui a le pouvoir de le rendre impossible.

C'est à celle-là enfin que M. Gladstone et lord Russell ont prouvé qu'il est *de son propre intérêt* de ne pas se brouiller absolument avec le progrès.

Quoi qu'il en soit, ce sont les peureux qui ne veulent pas qu'on se lance dans les aventures qui tiennent, depuis hier, le haut du pavé. Savez-vous pourquoi? Parce que, fidèles à ce qu'il avait annoncé dans le discours de la couronne, le ministère a fait faire une enquête dont le résultat en chiffres est que la classe ouvrière, en l'état actuel des choses, entre déjà pour un quart dans la population électorale des villes.

On a dit, et non sans raison, je crois, qu'il n'était rien qu'on ne pût faire prouver à la statistique. Les chiffres qui s'étalent dans celle que le gouvernement vient de publier ne sauraient donc être regardés comme articles de foi; mais tels qu'ils sont, je dois dire qu'ils ont causé une émotion générale d'étonnement qui ne sera certainement pas sans influence sur la discussion de ce soir.

La statistique électorale née des investigations ordonnées par le ministère nous apprend :

1° Que, de 1832 à 1866, la population des villes s'est élevée de 5 207 520 à 9 326 000, c'est-à-dire de 80 pour cent;

2° Que, dans le même intervalle, le nombre des électeurs inscrits s'est élevé de 282 398 à 514 026, c'est-à-dire d'à peu près 80 pour cent;

3° Que, sur 514 026 électeurs dans les villes, 128 600 appartiennent à la classe ouvrière.

4° Que, sur ces 128 600, il y en a 108 300 qui votent comme tenanciers de maison d'un revenu annuel de 10 liv. st. (250 fr.) ou, selon l'expression anglaise, comme *liv. st.* 10 *house holders*, 20 300 ayant droit de vote en vertu de certains anciens privilèges de *franchise* et de *bourgeoisie* respectés par la réforme de 1832.

Vous le voyez, il suit de là : d'abord, que l'extension du suffrage de 1832 à 1866 se trouve avoir eu lieu d'une manière indirecte, par le seul effet du progrès de la population et de la richesse publique, tel ouvrier, qui ne payait pas le cens électoral en 1832, ayant acquis la faculté de le payer; et ensuite, que le quart environ de la population ouvrière des villes se compose de gens de main-d'œuvre.

Ai-je besoin de vous dire maintenant avec quels cris de triomphe cette arithmétique a été saluée par les adversaires de la réforme électorale?

Quoi! c'était là la situation vraie! Que signifiaient donc les jérémiades de M. Bright sur l'exclusion injuste, scandaleuse, qui, suivant lui, frappait les travailleurs pauvres? Qui jamais se serait attendu à de telles révélations? Oserait-on encore prétendre qu'en Angleterre le travail manuel n'est pas représenté au Parlement? Dès qu'il était établi que le nombre des ouvriers, dans les villes, était à celui de la masse des électeurs comme 1 est à 4, que pouvait-on désirer davantage? A quoi bon voter une réforme, puisqu'il était prouvé qu'elle était graduellement amenée,

sans que la Chambre des communes s'en mêlât, par le cours naturel des choses? On parlait d'abaisser le cens; mais, si le cens actuel de 10 livres sterling assurait déjà à la classe ouvrière un quart de la puissance électorale dans les villes, que serait-ce donc quand le cens aurait été porté de 10 à 8 ou à 6? On voulait donc livrer à un seul intérêt la représentation du pays? On voulait donc lâcher les écluses de la démocratie?

A cela — vous l'aurez deviné sans doute — il y a bien des choses à répondre.

En Angleterre, les élections ne sont pas faites par les villes seulement, elles sont faites aussi par les comtés. A côté des *borough members*, il y a les *county members*. C'est une population considérable, elle aussi, que la population électorale des comtés, et elle ne contient pas d'ouvriers. Si donc, au lieu de rapprocher le nombre des ouvriers électeurs de celui qui exprime la totalité des électeurs des *villes*, on le rapproche de celui qui exprime la totalité des électeurs du *royaume*, on trouvera que la classe ouvrière forme, non pas le quart, mais le neuvième tout au plus des *constituencies*, ce qui est bien différent!

Il y a dans la Grande-Bretagne 5 000 000 d'ouvriers environ, lesquels constituent les cinq sixièmes de la population du Royaume-Uni : est-il juste que les cinq sixièmes d'une nation n'entrent que pour un neuvième dans la composition du corps électoral; et, quand il en est ainsi, est-on fondé à dire qu'on est au moment d'être débordé par la démocratie?

Il est à remarquer d'ailleurs que, dans le style de la statistique électorale, les mots *classe ouvrière* ne signifient pas seulement la catégorie des salariés; ils comprennent, ces mots, tous ceux qui ont, plus ou moins, un travail manuel, et même recueillent les profits d'un capital placé en achats d'instruments de travail; ils embrassent les artisans aussi bien que les ouvriers de manufacture,

ceux qui ont de quoi payer des aides ou des apprentis, aussi bien que ceux qui vivent de leur salaire.

Quant à l'accroissement graduel du nombre des électeurs par suite du mouvement progressif interne de la société, loin de donner raison aux adversaires de la réforme électorale, il semble donner plutôt raison à ses partisans.

Il ne suffit pas, en effet, pour l'absolution du monopole politique, que cet accroissement ait tenu pied à la population; il faudrait qu'il l'eût de beaucoup devancée. Car, à mesure que les lumières se répandent et atteignent les couches inférieures, que les moyens d'arriver à l'aisance se multiplient, que la moralité du peuple se développe, il est clair que, si la société politique est bien constituée, le cercle de la vie politique doit s'élargir, non seulement en proportion des naissances, mais en proportion des progrès de la civilisation considérée sous ses divers aspects. Ou la société, depuis 1832, est restée à peu près stationnaire, ou l'on est forcé d'admettre que le tenancier d'une revenu annuel de six livres sterling par exemple, est ce qu'était le tenancier d'une maison de revenu annuel de dix livres sterling en 1832. Je m'attends à voir poser ce dilemme dans la Chambre des communes, et je suis curieux de savoir par quels sophismes M. Lowe répondra, lui qui, dans la dernière session, mit tant d'art à repousser la réforme électorale au nom du progrès.

XIII.

LE SECRET DE MÉCONTENTER TOUT LE MONDE.

13 mars.

Le ministère a résolu le problème — dont la solution, il est vrai, n'est en général que trop facile — celui de mécontenter tout le monde.

Cette nuit M. Gladstone a présenté, comme je l'annonçais dans ma lettre d'hier, le bill de réforme si impatiemment attendu (ce qui ne veut pas dire si impatiemment désiré).

Faut-il l'avouer? L'impression produite a été celle du désappointement.

Et, d'abord, le discours de M. Gladstone, si l'on en excepte la péroraison, où sa puissance oratoire s'est franchement déployée, a été terne, diffus, encombré de chiffres qui, pour être inévitables, n'en étaient pas moins de nature à alourdir la parole de l'orateur et à refroidir l'auditoire.

Ensuite, le bill proposé n'est pas, je le répète, conçu de manière, soit à satisfaire les partisans sérieux d'une réforme, soit à désarmer l'opposition de ses adversaires même les plus traitables.

En ce qui touche les comtés, voici les changements pour lesquels le ministère sollicite, par l'organe de M. Gladstone, le vote de la Chambre des communes.

Dans les comtés, le droit de voter appartient aujourd'hui : 1° aux *freeholders* (francs tenanciers) possédant un revenu annuel de 40 shellings (50 francs);

2° Aux *copyholders* (possesseurs viagers d'un domaine

d'un manoir) lorsque leur revenu atteint 10 liv. sterling;

3° Aux locataires ou fermiers ayant un bail de 60 ans pour une propriété d'un rapport de 10 livres sterling (250 francs);

4° Aux locataires ou fermiers d'une propriété d'un rapport de 50 livres sterling (1 250 francs), si la durée du bail est moindre de 60 ans.

Sous l'empire de ce régime, le nombre des électeurs du comté s'élève à 540 000.

Eh bien, ce que le ministère propose, c'est de réduire le cens électoral, pour ceux de la quatrième catégorie, de 50 livres sterling à 14 livres sterling, et d'ajouter à la liste des électeurs du comté quiconque peut prouver qu'il a eu pendant deux ans 50 livres sterling déposés dans les *saving banks* (caisses d'épargne).

Ce n'est pas tout. Aujourd'hui, il y a beaucoup de *freeholders* qui, quoique possédant leur propriété dans l'intérieur des villes, votent pour le comté : le ministère propose d'enregistrer comme électeurs de comté quiconque possède, dans l'intérieur des villes, soit un *copyhold*, soit un *leasehold* (propriété tenue à bail).

L'accroissement qui résulterait dans le nombre total des électeurs du comté, de cette dernière disposition et de celle qui attribue un droit de vote au dépôt de 50 livres sterling dans les caisses d'épargne pendant deux ans, M. Gladstone s'est déclaré incapable de le fixer, et a émis l'opinion qu'il ne pouvait être fort considérable; mais il a évalué à 172 000 le nombre de ceux qui, par la réduction du cens de 50 livres sterling à 14 livres sterling, se trouveraient introduits dans l'arène électorale.

Voilà pour les élections des comtés.

Quant à celles des villes, vous savez sur quelle base elles reposent, dans l'état actuel des choses. Dans les cités et les bourgs, il faut aujourd'hui, pour avoir le droit de voter, être propriétaire ou locataire d'une maison payant

un loyer de 10 livres sterling (250 francs), à moins qu'on n'appartienne à la classe des *freemen* et des *burgesses*, classes privilégiées de longue date, dont la réforme de 1832 a épargné les derniers représentants, et qui s'éteint peu à peu.

Sous l'empire de ce régime, le nombre des *borough electors* (électeurs citadins) s'élève à 514 026, ou plutôt — car les registres contiennent des noms qui y ont été portés deux fois — à 489 000.

Eh bien, ce qu'à l'égard des villes le ministère propose, c'est que le cens électoral soit réduit de 10 livres sterling (250 francs) à 7 livres sterling (175 francs); que le droit de vote cesse d'être attaché au payement exact des impôts, et enfin qu'il soit étendu aux locataires d'appartements dont le loyer est de 10 livres sterling par an, abstraction faite de l'ameublement et des taxes.

Cette dernière clause, selon M. Gladstone, n'ajouterait probablement pas beaucoup au nombre des électeurs des villes, parce que, dit-il, le locataire d'un appartement est tenu de réclamer son droit de vote chaque année, et que peu d'ouvriers prendraient cette peine; mais il évalue à 204 000 le nombre des électeurs ouvriers dont, par suite des deux premières dispositions, se grossirait la représentation des villes.

Ainsi, le bill de réforme de 1866 créerait au *minimum*, s'il était adopté par les deux chambres, 172 000 électeurs dans les comtés et 204 000 dans les villes, en tout 376 000.

Tel est le résumé des propositions ministérielles. Rien de moins, mais rien de plus. Le plan soumis aux délibérations de la Chambre ne porte que sur les conditions restrictives mises en Angleterre à l'exercice du droit de suffrage : il ne touche ni à la question du *ballot*, ni à celle de la corruption électorale, ni à celle de la durée des parlements, ni à celle de cette étrange distribution de la

souveraineté électorale, qui donne à tel misérable petit bourg, propriété d'un seul homme, autant et plus de représentants qu'à telle ville importante par sa population et ses richesses.

Un bill semblable a-t-il chance de passer? Ce qui est sûr, c'est qu'il est déjà l'objet de vives attaques parties des deux camps opposés.

Abaissement électoral à 10 livres dans les comtés et à 6 livres sterling dans les villes, voilà sur quoi comptaient non seulement M. Bright et les hommes qui marchent à sa suite, mais beaucoup de libéraux d'une couleur moins prononcée. Ceux-là se demandent naturellement pourquoi le gouvernement n'a pas osé descendre, pour les comtés, au-dessous de 14 livres sterling, et pour les villes au-dessous de 7 livres sterling. Ils croient voir dans l'adoption de ces chiffres timides une preuve que le ministère n'a pas confiance dans sa force, se sent obligé de faire patte de velours à l'opposition, et cherche à s'échapper par la porte des compromis.

Mais, si la supposition a quelque fondement, nous pouvons juger déjà qu'il a perdu sa peine, attendu que les conservatistes paraissent ne vouloir de ce bill à aucun prix. Ils le trouvent ou le déclarent démocratique à l'excès. Ils lui reprochent de rendre électeurs du comté 172 000 citadins appartenant à cette classe des propriétaires boutiquiers qui, à les entendre, n'est déjà que trop influente, et de porter ainsi atteinte au légitime ascendant de l'aristocratie rurale. Ils ne peuvent lui pardonner la prétention de créer dans les villes 200 000 électeurs de plus, qu'ils prévoient devoir être presque tous des ouvriers, et qui s'ajoutant aux 126 000 membres de la classe ouvrière déjà en possession du suffrage, arriveraient à former non plus seulement le quart, mais la moitié du corps électoral des villes. Ils ne craignent pas d'affirmer que le succès d'un plan de cette espèce est impossible et,

en tout cas, ils se préparent à une résistance désespérée.

Encore si le projet, si vivement attaqué par les uns, était défendu par les autres avec une égale vivacité, mais non. Tout ce que le *Morning Star*, journal de M. Bright, se hasarde à promettre au nouveau bill, c'est un *succès d'estime*.

XIV.

LE NOUVEAU « REFORM BILL ».

19 mars.

Le ministère vient de présenter son nouveau « Reform bill ».

C'est le 12 mars que cette présentation a eu lieu. M. Gladstone avait charge de porter la parole en cette occasion solennelle; et la curiosité publique était d'autant plus vivement excitée, que le gouvernement avait laissé planer un profond mystère sur la nature, l'esprit et la portée de la mesure attendue.

L'impatience générale était, en outre, aiguillonnée par une circonstance qui avait déjà fourni matière à maint piquant ou âpre commentaire. La veille, comme résultat d'une enquête officielle, le gouvernement avait publié une statistique électorale qui avait appris au public ébahi :

1° Qu'en 1832, époque de l'adoption du premier bill de réforme, la population des villes, en Angleterre, était seulement de 5 207 520;

2° Qu'elle s'était élevée, depuis lors, à 9 326 000;

3° Qu'en 1832, le nombre des électeurs inscrits était de 282 398;

4° Qu'il s'était élevé, depuis lors, à 514 026; ou, en rayant les noms portés deux fois, à 488 000;

Que, par conséquent, l'extension du suffrage, produite par le cours naturel des choses, avait à peu près tenu pied à la population;

5° Que, sur les 488 000 citoyens dont se composait le corps électoral des villes, il n'y avait pas moins de 126 000 ouvriers;

6° Que, sur ce nombre, ceux qui tenaient le droit de suffrage de leur qualité de *freemen* ou de *burgesses*, ne dépassaient pas le chiffre de 20 300;

Que les autres votaient en vertu de leur qualité de tenanciers de maisons payant un loyer de 10 liv. st.; en d'autres termes, faisant partie de cette classe des *ten-pounders*, comme on dit ici, à qui le bill de réforme de 1831-1832 avait conféré le droit de suffrage.

Ainsi, il était établi par chiffres :

D'une part, que le droit de suffrage, pour gagner du terrain, n'avait pas eu besoin que la législature s'en mêlât;

D'autre part, que la classe ouvrière, loin d'être frappée de cette exclusion absolue dont M. Bright avait fait tant de bruit, formait environ le quart des électeurs des villes.

L'opinion publique, il faut le dire, n'était point préparée à ce résultat. La publication de la statistique électorale avait donc eu l'effet d'une révélation : elle avait causé un étonnement universel.

Il est vrai qu'en y regardant de près, l'on était amené à se demander si cette arithmétique disait bien véritablement ce qu'elle avait l'air de dire.

Ces chiffres, soudainement étalés devant un public incapable d'en vérifier l'exactitude, devaient-ils être acceptés comme autant d'articles de foi?

N'étaient-ils pas démentis par la connaissance personnelle que plusieurs membres de la Chambre des communes avaient du district qui les nomme?

La statistique, presque toujours si prompte à se plier aux conclusions les plus diverses et quelquefois les plus opposées, avait-elle, pour la première fois depuis qu'on sait la manier, perdu sa souplesse?

Qu'entendait-on par ces *ouvriers* qui formaient, assurait-on, le quart des électeurs des villes? Comprenait-on dans cette catégorie quiconque a de quoi payer des apprentis; quiconque est à la fois artisan et boutiquier; quiconque, tout en vivant de son travail manuel, vit du travail manuel d'autrui; quiconque a un pied dans la classe des salariés et un pied dans celle des capitalistes; — les ouvriers enfin qui ne sont pas ce qu'on désigne généralement sous le nom d'ouvriers?

On parlait de la figure qu'ils faisaient parmi les électeurs des villes : fort bien; mais quelle place occupaient-ils dans le corps électoral des comtés?

Le nombre *total* des électeurs en Angleterre étant de 900 000, et la classe ouvrière ne comptant pas dans la représentation des comtés, que suivait-il de là, sinon que les 126 000 ouvriers investis, *dans les villes*, du droit de suffrage, ne formaient qu'un peu plus du neuvième du corps électoral tout entier?

Un neuvième de la puissance publique à ceux qui constituaient les cinq sixièmes de la nation, était-ce trop? était-ce assez?

Voilà les points d'interrogation qu'appelait un examen attentif des chiffres publiés. Mais un intervalle si court s'était écoulé entre leur publication et la présentation du nouveau bill de réforme, qu'on n'avait pas eu le temps d'approfondir le sujet. Ce qui avait saisi les imaginations dans cette Angleterre où la démocratie a toujours fait peur à la liberté, c'était la proportion du *quart*, bien qu'elle s'appliquât uniquement aux *villes*.

Les conservatistes de toute nuance n'avaient pas manqué de proclamer une pareille proportion énorme,

et de déclarer que c'était folie pure que de chercher à grossir encore un chiffre qui n'était déjà que trop effrayant.

De leur côté, les partisans d'une réforme électorale avaient été un peu déconcertés par la constatation de faits d'où il semblait résulter, au premier coup d'œil, que cette réforme était, au point de vue particulier de l'extension de suffrage, moins nécessaire qu'ils n'avaient cru.

Quelques-uns même avaient trouvé singulier que le ministère, ayant à présenter un bill au succès duquel son existence était attachée, se fût donné tant de peine pour mettre, ne fût-ce qu'en apparence, la statistique contre lui. Peu s'en était fallu que les âmes soupçonneuses ne lui imputassent l'intention d'avoir voulu d'avance se ménager une excuse dont il pût couvrir des concessions timides à l'excès ou illusoires.

Tel était donc l'état des esprits, lorsque la séance du 12 mars s'est ouverte. Aussi la physionomie de la Chambre des communes n'avait-elle jamais été plus animée. Tous ou presque tous les membres du cabinet étaient là. Ceux d'entre eux qui appartiennent à la Chambre des lords occupaient la place assignée aux étrangers de distinction. Ai-je besoin de vous dire que lord Russell figurait au nombre des spectateurs, lui le principal auteur de la pièce qui allait être représentée?

M. Gladstone s'est levé. Était-ce bien M. Gladstone, hélas? Il s'est traîné d'un pas lourd à travers un labyrinthe de chiffres, devant un auditoire qui s'étonnait de rester glacé, ce puissant orateur qui s'entend si bien d'ordinaire, même dans des questions de finances, à échauffer le cœur de ceux qui l'écoutent. Lisez son discours : sauf la péroraison, qui est un généreux cri de confiance, rien qui n'y manque d'accent. Les petits détails y abondent, la pensée y étouffe. C'est affaire de statisticien, non d'homme d'État.

Comment expliquer cette paralysie momentanée d'un génie aussi éminemment oratoire? Je l'ai dit souvent : quoique sujet à des emportements subits d'audace, M. Gladstone est, généralement parlant, entravé dans sa marche par ce genre d'hésitation, qui est la maladie des natures trop déliées et trop clairvoyantes. Nul homme au monde n'est plus capable que lui de voir le danger qu'il y aurait à faire trop et l'inconvénient qu'il y aurait à ne pas faire assez; nul homme au monde n'est plus propre que lui à se rendre un compte exact de tous les motifs qui justifient les espérances des uns, et de toutes les considérations sur lesquelles s'appuient les craintes des autres.

Les intelligences dont la qualité dominante est la sagacité, sont toujours quelque peu entre l'enclume et le marteau : l'intelligence de M. Gladstone est de celles-là.

Or, si jamais il a dû se trouver dans l'embarras, c'est à la veille de présenter un projet de réforme dont le rejet condamnerait le ministère à une chute honteuse, et dont le succès paraît dépendre de l'art difficile de satisfaire également des intérêts opposés et des passions contraires.

Cet embarras, il n'est pas une phrase du discours de M. Gladstone qui n'en témoigne; et ce qui en témoigne d'une manière encore plus marquée, c'est le projet lui-même.

En quoi consiste-t-il, en effet?

Dans les comtés, le cens électoral, pour quiconque y occupe une habitation, avec ou sans terrrain y attenant, serait réduit de 50 liv. st. à 14 liv. st.; en outre, on enregistrerait comme électeurs de comté, non plus seulement les *freeholders* dont la propriété est située dans l'intérieur des villes, mais encore tous les citoyens qui y possèdent, soit un *copyhold* (propriété relevant d'un manoir), soit un *leasehold;* et enfin, on ajouterait à la

liste des électeurs quiconque pourrait prouver qu'il a eu, pendant deux ans, 50 liv. st. déposées dans les *saving banks* (caisse d'épargne).

Le résultat du nouveau *Reform bill* serait, en ce qui touche les comtés, d'y porter le nombre des électeurs de 540 000 à 540 000 plus 172 000, c'est-à-dire à 712 000.

En ce qui concerne les villes, où, dans l'état actuel des choses, le droit de suffrage appartient à tout propriétaire ou locataire d'une maison d'un loyer de 10 liv. st., le cens serait abaissé à 7 liv. st. Ce n'est pas tout : il existe aujourd'hui, dans les villes, un nombre assez considérable de citoyens qui, bien qu'habitant une maison dont le loyer est de 10 livres sterling ou au-dessus, ne sont pas électeurs. Cela tient à ce que leurs taxes, au lieu d'être payées directement par eux, sont, en vertu de certains arrangements locaux, payées par le propriétaire lui-même ; mais, en réalité, c'est toujours sur le locataire que retombe le poids des taxes, parce qu'elles s'ajoutent pour lui au prix du loyer, quand il arrive au propriétaire de prendre l'acquittement des taxes à sa charge. Il n'y a donc pas de raison pour que les locataires de cette catégorie, les *compound householders* soient exclus de la lice électorale : le projet de réforme en question la leur ouvre. Et il l'ouvre aussi aux simples *lodgers*, c'est-à-dire à ceux qui, sans louer une maison tout entière, y occupent un logement, pourvu que ce logement leur coûte par an 10 liv. st.

Le résultat de ces modifications apportées au régime électoral dans les villes serait, tel qu'on peut dès à présent l'évaluer, d'y porter le nombre des électeurs, de 488 000 à 488 000 plus 204 000, ou 692 000.

Ainsi, par le nouveau bill de réforme, s'il passait, l'augmentation du nombre des électeurs se trouverait être :

Dans les comtés, de.....	172 000
Dans les villes, de.....	204 000
Total.....	376 000

Mais, comme dans ce chiffre n'est pas comprise la masse, très difficile à évaluer d'avance, de ceux qui deviendraient électeurs, soit comme sous-locataires payant 10 livres sterling par an, soit comme ayant eu pendant deux ans 50 livres sterling dans une caisse d'épargne, soit comme possédant dans l'intérieur d'une ville un *copyhold* ou un *leasehold*, M. Gladstone estime que l'augmentation du nombre des électeurs ne saurait être moindre de 400 000.

Ces 400 000 électeurs nouveaux seraient-ils tous pris dans la classe ouvrière? Non. La réforme proposée aurait pour effet de donner à la classe moyenne 172 000 voix de plus dans les comtés, et à la classe ouvrière 204 000 voix de plus dans les villes, ce qui, ajouté aux 126 000 qu'elle possède déjà, fournirait comme mesure de sa participation aux affaires publiques, le chiffre de 330 000.

Voici donc, abstraction faite des additions qui échappent à une évaluation anticipée, et que j'ai indiquées plus haut, quelle serait, sous l'empire du bill de réforme de 1866, s'il passait, la condition électorale de l'Angleterre et du pays de Galles :

Population, dans les comtés.....	10 902 497
Population, dans les villes.....	9 326 000
Population totale.....	20 228 497
Nombre des électeurs, dans les comtés.....	712 000
Nombre des électeurs, dans les villes.....	692 000
Nombre total des électeurs.....	1 404 000
Électeurs ouvriers, sur une population de 20 228 497 et sur un nombre d'électeurs de 1 404 000.	330 000

Voilà ce qui, à entendre M. Horsmann et M. Lowe, serait le commencement du déluge! Mais la longueur de cette lettre m'avertit qu'il est temps de la clore.

XV.

UNE PROPHÉTIE.

20 mars.

Savez-vous bien que l'année 1869 doit être à Napoléon III ce que fut à Louis-Philippe l'année 1848, et que

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas?

Vous riez? Soit. Toujours est-il que cette grande prophétie, enregistrée ici par un journal très sérieux, la *Pall Mall Gazette*, reproduite par un autre journal très sérieux, le *Spectator*, est en train de faire le tour de la presse anglaise. Cela donne fort à penser, je gage, aux ladies de Belgravia qui ne sont plus jeunes, et même à celles qui le sont encore.

Aussi bien, n'allez pas croire qu'il s'agisse d'une prophétie en l'air. Vous allez en juger.

Louis-Philippe monta sur le trône en 1830; il était né en 1773; il se maria en 1809 et la princesse qu'il épousa était née en 1782. Eh bien, placez verticalement et successivement les chiffres dont se composent la date de la naissance de Louis-Philippe, celle de son mariage et celle de la naissance de la reine; puis additionnez, et, cela fait, appliquez le même genre de calcul à Napoléon III, voici le singulier tableau que vous aurez sous les yeux :

LOUIS-PHILIPPE			LOUIS-NAPOLÉON		
MONTA SUR LE TRONE EN			MONTA SUR LE TRONE EN		
1830	1830	1830	1852	1852	1852
Date de sa naissance. 1	Date de son mariage. 1	Date de la naissance de la reine. 1	Date de sa naissance. 1	Date de son mariage. 1	Date de la naissance de l'impératrice. 1
7	8	7	8	8	8
7	0	8	0	5	2
3	9	2	8	3	6
1848	1848	1848	1869	1869	1869

Vous voyez combien est frappante ici la loi des analogies et combien elle semble impérieusement appeler au bas de la dernière colonne cette fatidique année 1869? Cependant, vous l'avouerai-je? je ne suis pas convaincu, tant je suis sceptique de ma nature! Et je me le reproche d'autant plus que j'eus hier, avec un Anglais de mes amis, fort savant homme, une conversation qui, sur ce point, aurait dû me convertir. Je vais vous rapporter ce que ce mien ami me dit en substance:

« J'admire qu'une pareille série de coïncidences ne vous saisisse pas comme quelque chose de décisif, monsieur l'incrédule. Astrologie judiciaire, cabale, rapports mystérieux des nombres, tout cela est l'objet de vos superbes dédains; et qui sait? peut-être seriez-vous homme à condamner les sorcières... — Oh! pour cela non, interrompis-je, je me contente d'en rire, étant de mon siècle; et c'est au point que je désapprouve cet acte de votre George IV, qui déclare punissable de trois mois d'emprisonnement avec travail forcé (*hard labour*), à la discrétion du magistrat, les diseuses de bonne aventure, acte qu'on se garde bien d'appliquer du reste. — A la bonne heure, je vous félicite de votre tolérance; mais

est-ce là tout ce que vous devez à ce qui se trouve après tout occuper une si large place dans l'histoire de l'esprit humain? Puisqu'il s'agit de nombres en ce moment, ignorez-vous que, selon Pythagore, qui n'était pas une médiocre intelligence, la théorie numérique contient les éléments de toutes les sciences, et que tout dans la nature se réduit à des conditions numériques? Croyez-vous que c'était sans raison que les pythagoriciens attachaient à chaque nombre une valeur morale particulière et juraient par le nombre 4, le regardant comme le nombre sacré par excellence? Platon, de son côté, ne professait-il pas cette doctrine, que l'investigation du beau et du bon, c'est-à-dire du vrai, est indissolublement liée à une connaissance approfondie des rapports intimes des nombres entre eux? Voilà d'imposantes autorités, j'espère. De tous les temps, on a cru, et passionnément cru aux prophéties. Dans le xv^e^ siècle, pour ne pas remonter trop haut, cette croyance dans la possibilité de percer les nuages de l'avenir était si universelle et si vive, que Stoffler ayant prédit un nouveau déluge pour 1524, l'Europe tomba dans la consternation, à telles enseignes que Voltaire fait mention d'un médecin de Toulouse qui, à cette occasion, fit construire une arche pour lui et les siens. A votre sourire, je devine votre réponse : si la prédiction s'était accomplie, nous ne serions pas ici, vous et moi. D'accord. Aussi n'ai-je cité le fait que pour montrer le pouvoir d'une croyance qui ne serait ni si ancienne, ni si générale, ni si forte, si elle n'avait sa raison d'être. Ce qui est sûr, c'est qu'on peut citer d'innombrables exemples de prédictions accomplies. Vous avez certainement lu l'histoire de Luc Gauric, une des célébrités du xvi^e^ siècle. Vous souvenez-vous de ce qu'il prédit, en 1505, à Bentivoglio, qui régnait alors à Bologne? Si jamais prince parut solidement assis sur son trône, c'était Bentivoglio à cette époque. Son pouvoir n'avait de bornes que sa volonté, et

il disait, lui aussi, ce que Victor Hugo a mis depuis dans la bouche de Napoléon 1er :

L'avenir, l'avenir, l'avenir est à moi.

Luc Gauric ne lui répondit pas précisément :

Non, l'avenir n'est à personne,
Sire, l'avenir est à Dieu.

Mais il lui annonça, en vertu de sa science, que, l'année suivante, il serait chassé de ses États. Sur quoi Bentivoglio, qui n'entendait pas plaisanterie, fit subir au prophète cinq tours d'estrapade. Mais qu'arriva-t-il ? L'année suivante, le pape Jules II, étant venu assiéger Bologne, le peuple profita de l'occasion pour chasser Bentivoglio et bannir sa famille. Ce fut ce même Luc Gauric qui, appelé à la cour de France, prédit à Catherine de Médicis que Henri II, son mari, serait tué dans un tournoi et qu'une blessure à l'œil causerait sa mort. Prédiction après coup ! direz-vous. Pas du tout. Car Luc Gauric était mort depuis un an lorsqu'elle se réalisa en 1559. Et le fait se trouve attesté par deux graves historiens : Mézeray et de Thou. Au surplus, l'histoire des prophéties de Luc Gauric, toutes justifiées par l'événement, forme un gros volume ; et ce qui prouve quelle estime on faisait de lui, c'est qu'il mourut évêque de Civita-Ducale, dans l'Abruzze Ultérieure, ayant été honoré de l'amitié des papes Jules II, Léon X, Clément VII et Paul III. Mais je n'en finirais pas si je voulais citer tous les exemples qui me viennent en mémoire. Eh tenez ! n'est-ce pas un fait avéré, prouvé judiciairement, incontestablement, que la prise de la Bastille avait été prédite en termes formels et avec une précision merveilleuse par Cagliostro? Je ne parle pas du comte de Saint-Germain avec qui Louis XV aimait tant à se renfermer et qui lui fit voir un jour dans un miroir

magnifique Louis XVI montant sur l'échafaud. Vous répondriez, je suppose, que le fait n'a pu être connu que par le témoignage de Louis XV ou par celui du comte de Saint-Germain, et que vous n'avez foi ni dans l'un ni dans l'autre. Mais, je le répète, les exemples abondent, aussi est-il à remarquer que ces sciences occultes regardées par vous de haut en bas ont eu un singulier attrait pour certains personnages historiques dont on ne saurait dire qu'ils étaient pauvres d'esprit. Le grand Wallenstein n'avait-il pas besoin que son astrologue Seni fût toujours à ses côtés, prêt à déchirer devant ses yeux le voile de l'avenir? Et n'assure-t-on pas que d'étranges choses furent prédites par madame Lenormand à Napoléon 1^er^, *cognomine magnus?* Quant à moi, je ne serais pas étonné d'apprendre que son neveu croit aux tables tournantes et à M. Home. Il y a dans le système développé par l'auteur de la préface de la *Vie de Jules César* quelque chose qui sent l'amour du merveilleux d'une lieue. — Eh bien, dis-je, que ne lui envoyez-vous le tableau de la *Pall Mall Gazette*, en l'accompagnant des belles raisons que vous venez de me donner? — Je m'en garderais bien. Les princes n'aiment pas qu'on les effraye. — Bah! qui vous arrête?— C'est vrai, nous vivons dans un siècle... » Je compris qu'il allait entrer dans la théorie du *meilleur des mondes possibles*, et, comme j'ai le malheur de n'être pas optimiste, je coupai court à l'entretien, en adressant à mon ami les mots que Candide finit de guerre lasse par adresser au docteur Pangloss, touchant les effets et les causes : « Cela est bien dit, mais il faut cultiver notre jardin. »

XVI.

LA MALADIE PRIÉE DE SE FAIRE MÉDECIN.

20 mars.

Demander à la Chambre des communes de voter une réforme parlementaire, c'est, vous disais-je un jour, demander à la maladie de se faire médecin.

Égoïsme national prompt à s'abriter derrière le prudent principe de non-intervention, conservatisme à la fois timide et raide, défiance chronique à l'égard du peuple, et peur invétérée des innovations : voilà ce qui caractérisait le Parlement d'hier, et je crains bien que les mêmes caractéristiques ne soient applicables au Parlement d'aujourd'hui.

Il renferme une majorité libérale, c'est vrai; mais dans cette majorité figurent beaucoup de palmerstoniens, nommés comme tels aux dernières élections, et qui, à l'exemple de lord Palmerston, n'aimèrent jamais la liberté qu'à condition qu'on ne s'en servirait pas.

Comment pourrait-il en être autrement? Comment serait-il possible qu'elle ne fût pas au fond conservatiste par essence, cette Chambre des communes qui est censée représenter le peuple, mais dont la composition est si éminemment aristocratique? Car enfin, est-il une grande maison d'Angleterre qui ne soit pas représentée aujourd'hui, dans la Chambre des communes, par un ou plusieurs de ses membres?

N'y compte-t-on pas les trois fils du duc de Devonshire et lord G. Cavendish, son frère?

Le marquis de Westminster n'y dispose-t-il pas de

trois sièges, par l'aîné et le plus jeune de ses enfants, et par le capitaine Grosvenor, son neveu?

N'y voit-on pas figurer deux fils de lord Derby et deux neveux de lord Russell?

L'influence exercée par les grandes maisons de Cécil, de Baring, d'Howard, de Lennox, de Manners, de Clinton, n'y est-elle pas attestée par la présence de lord Burghley, du vicomte de Cranbourne, de lord E. Cecil, de l'honorable A. H. Baring, de Henri B. Baring, de Thomas Baring, de Thomas G. Baring, de lord Edouard Howard, de l'honorable C. Howard, du vicomte Andover, des lords Henri et G. Lennox, des lords I. et G. Manners, des lords Arthur et E. Clinton?

Le nombre des sièges qui y appartiennent aux familles gouvernantes (*governing families*) et aux autres familles nobles ne s'élève-t-il pas au chiffre de 94?

Les personnages étroitement liés à ces familles, soit par descendance maternelle, soit par mariage, n'y sont-ils pas au nombre de 83?

Or, si à cette liste on ajoute les pairs irlandais qui siègent pour l'Angleterre, et les membres des familles nobles qu'envoient l'Écosse et l'Irlande, n'arrive-t-on pas à ce résultat remarquable, que, dans la Chambre des communes, l'aristocratie possède directement 216 sièges sur 658?

**

Mais ce n'est pas tout.

Il fut un temps, et il n'est pas éloigné, où les élections étaient en grande partie pure affaire de patronage. C'était le temps où l'élu de Tiverton représentait 14 électeurs, celui de Tavistock 10, celui de Saint-Michael's 7, celui de Winchelsea 3, et où un bourg détruit par la mer continuait d'avoir un député au Parlement!

La première fois que George Saville fut nommé par une véritable réunion d'électeurs, il se félicita de cette circonstance, attendu, s'écria-t-il, qu'il avait toujours été élu

jusqu'alors dans la salle à manger de lord Rockingham.

Dans le bourg de Old Sarum, qui, composé de cinq masures, et habité par douze personnes, envoyait deux membres au Parlement, l'élection était faite ordinairement par un domestique du propriétaire, ce bourg étant à la lettre la propriété des descendants du gouverneur Pitt, possesseur du grand diamant, et leur droit à un siège dans la Chambre des communes étant, selon un écrivain du dernier siècle, « aussi bien établi que celui des comtes d'Arundel à un siège dans la Chambre des lords ».

Sidney Smith écrivait en 1821 : « Le pays appartient au duc de Rutland, à lord Lonsdale, au duc de Newcastle et à une vingtaine d'autres. Ils sont nos maîtres. »

Un mot de lord Camelford peint l'état des choses avant le bill de réforme de 1821-1832 : « Si la Chambre des communes, disait-il, n'est pas contente des membres que je nomme, je lui enverrai la prochaine fois deux ramoneurs de cheminée. »

Fort bien, mais depuis?

Depuis, les abus de ce genre sont beaucoup moins flagrants : c'est tout ce qu'en bonne conscience il est permis de dire. Aujourd'hui encore, il existe des sièges qu'on pourrait appeler héréditaires. C'est ainsi qu'aujourd'hui comme en 1714 Cirencester est représenté par un Bathurst; Cumberland par un Lowther; Denbigh par un Wynn; Northamptonshire par un Cartwright; c'est ainsi qu'aujourd'hui encore il y a des bourgs, tels que Shoreham, Wenlock, Melton, Totnes, Arundel, Ludlow, Thetford, Christchurch, Stamfort, Wycombe, Calne, qui portent et méritent de porter le nom si expressif de « noble nomination *boroughs* ».

A propos de Calne, qui ne compte pas plus de 174 électeurs, et dont les votes appartiennent en toute propriété au marquis de Lansdowne, laissez-moi vous dire sans plus tarder que son représentant à la chambre des com-

munes est M. Lowe. Oui, c'est au nom de 174 électeurs pour rire, et comme créature d'un marquis, que M. Lowe, déserteur du camp libéral, est venu solennellement faire honneur à la Chambre des communes d'avoir, entre autres grandes choses par elle accomplies, secoué le joug de l'aristocratie (*it has shaken of the dictation of the aristocraty*). L'assertion eût été plus piquante, si, suivant la remarque de M. Bright, le marquis de Lansdowne, au lieu d'envoyer à la Chambre des communes M. Lowe, avait eu la fantaisie d'y envoyer son sommelier ou son groom!

Ne soyez pas étonné, après cela, si je n'ose vous annoncer comme certain le triomphe d'un ministère dont la vie dépend de l'adoption d'une réforme parlementaire.

Ah! si la Chambre des communes entendait l'opinion publique gronder à ses portes; s'il y avait autour d'elle, ne fût-ce qu'un peu de cette agitation puissante qui, en 1830, vainquit la peur par la peur et balaya devant elle toutes les résistances, à la bonne heure!

Pour se faire une idée de la force qu'avait, à cette époque, le vent qui soufflait de la place publique, on n'a qu'à songer à ce qui arriva au duc de Wellington. Il était en train de se chauffer, lorsqu'une députation entra dans sa chambre. Elle venait lui représenter combien il était dangereux, vu l'état des esprits, de s'opposer à une réforme. Lui, calme et terrible, montra la porte aux membres de la députation et leur dit : « Vos têtes sont sur vos épaules; eh bien, je vous conseille de vous arranger de façon à ce qu'elles y restent. »

M. Brigth, en rappelant cette anecdote, a eu certainement raison de faire observer que le grand soldat n'en fut pas moins obligé, trois jours après, de céder la place à un ministère réformateur. Mais, malheureusement, la question de la réforme électorale est loin de passionner les âmes aujourd'hui comme elle les passionnait alors. La France, en ce temps-là, venait de faire une révolution, et

il est impossible à la France de se remuer sans donner une secousse au monde. Aujourd'hui, rien de tel. Cinq fois depuis 1851 une réforme parlementaire a été promise par différents ministères; cinq fois cette promesse a été violée; et cinq fois elle a pu l'être sans que le pays parût s'en émouvoir.

En 1859, la Chambre fut dissoute, à l'occasion de la réforme parlementaire; et qu'en résulta-t-il? Qu'une Chambre nouvelle reprit sérieusement la question? Non; et il est même à noter que cette Chambre, à la veille d'affronter une réélection, rejeta le bill présenté par M. Baines, tant elle redoutait peu, sur ce point, le jugement du corps électoral!

Quant aux ouvriers, pourquoi prendraient-ils feu pour un abaissement plus ou moins libéral du cens? Ce qu'ils veulent, c'est le *manhood suffrage*, le suffrage universel. Ils redoutent la création d'une sorte d'aristocratie dans la démocratie; ils comprennent qu'en étendant la jouissance du privilège à ceux d'entre eux qui payent un cens déterminé, et ceux-là seulement, on les détacherait, peut-être, de la cause commune. M. Lowe accuse M. Bright de ne se contenter de concessions partielles que dans le but de s'en servir pour arracher ensuite à la Chambre, modifiée par l'introduction de l'élément populaire, des concessions beaucoup plus étendues: il le compare à un ouvrier qui, voulant construire une machine, songe d'abord à se procurer les instruments nécessaires. Il est possible que ce calcul soit celui de M. Bright, et explique l'appui qu'il se résigne à prêter au bill présenté par le ministère. Mais le calcul est-il bon? A cet égard, le doute est permis. En 1832, on créa électeurs tous ceux qui, dans les villes, occupaient une maison d'un loyer de 10 liv. st. Eh bien, ce sont ces privilégiés de la dernière heure, ce sont les *tenpounders*, qui, en ce moment, verraient avec le plus de chagrin s'élargir le cercle du monopole poli-

tique. Le *Times* publiait, il y a quelques jours, une lettre dont l'auteur concluait à l'adoption d'une réforme habilement limitée, et en donnait cette raison, que les assiégeants d'une place forte, dès qu'ils y sont admis, en deviennent la garnison. Rien de plus juste. Et c'est ce que la masse des ouvrier sent à merveille. Elle se défie de tout système qui aurait pour but de séparer le gros de l'armée d'avec son avant-garde; elle se défie de tout système qui, en renforçant la garnison, reculerait, pour les assiégeants, le moment d'entrer dans la place.

Mais, me direz-vous sans doute, cela même devrait prouver aux conservatistes qu'ils ont un meilleur moyen d'empêcher, au moins pendant quelques années, le véritable avènement de la classe ouvrière, que celui qui consiste à se planter devant la Chambre des communes et à crier : « On ne passe pas! » Pourquoi ne s'empressent-ils pas de détacher du gros des assiégeants de quoi renforcer la garnison?

Pourquoi? Parce que la peur ne raisonne pas, et que l'intelligence des conservatistes est obscurcie par la peur.

Savez-vous quelles sinistres prédictions inspirait à sir Robert Inglie le bill de réforme de 1832? « Nous ne pourrons plus nous arrêter, que nous n'ayons sacrifié notre système agricole, puis nos cours de justice, puis notre Église, puis les porteurs de rentes sur l'État, jusqu'à ce qu'enfin il ne reste plus vestige de notre ancienne gloire... »

Et M. Croker, une des grandes autorités de l'époque, que disait-il? « Si, par malheur, ce bill passe..., il mettra un énorme pouvoir dans les mains, non du peuple, mais de la populace, qui bientôt détruira son propre ouvrage comme un jouet... Nous aurons l'anarchie avec toutes ses misères, toutes ses horreurs; et le besoin du changement s'accroîtra jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien qui l'ali-

mente, semblable à l'appétit de la bête fauve, qui ne se couche, apaisée et satisfaite, que lorsqu'elle a tout dévoré autour d'elle. »

M. Williers, dans la séance de mardi dernier, n'a pu rappeler ces noires prophéties sans que la Chambre des communes se mît à rire. Les terreurs du parti tory, et de ce parti pseudo-libéral qui se compose de deux membres, M. Lowe et M. Horsman, paraîtront-elles, dans trente ans d'ici, moins ridicules?

Quoi qu'il en soit, le nouveau bill de réforme, qui risque de n'être appuyé que faiblement, sera, c'est certain, très fortement attaqué. Les tories, dont MM. Horsman et Lowe ont l'extrême bonté de faire les affaires, ont laissé ces deux messieurs engager l'action, se réservant, eux, pour la seconde lecture. Mais, en attendant, ils ont arrêté, chez le marquis de Salisbury, le plan de la campagne. Ils ne diront pas précisément : « Non, non, pas de réforme! » mais ils s'étudieront à compliquer la question de manière à la rendre aussi difficile à résoudre que possible; ils demanderont que l'examen porte sur l'ensemble des anomalies que présente en Angleterre le système électoral; ils insisteront sur la nécessité de ne pas faire précéder par un abaissement du cens la redistribution des sièges; ils allongeront de leur mieux la courroie, et, comme M. Gladstone a eu la naïveté de les prévenir que, considérée dans toute son étendue, la tâche était rude et exigeait plus de temps que ni le ministère ni la Chambre ne pouvaient lui en accorder, ils espèrent reculer indéfiniment le quart d'heure de Rabelais, et, provisoirement, renverser le ministère.

Leur espoir est-il fondé? Ce qui est sûr, c'est que le bill de M. Gladstone — je me trompe — le bill de lord Russell est doublement critiquable : critiquable au point de vue de la théorie, et critiquable au point de vue de la pratique. En France, le premier défaut est probablement

celui qui nous frapperait le plus. En Angleterre, le plus grave, c'est le second. Car c'est ici surtout qu'on apprécie la force de cette observation de Macaulay, rappelée par M. Villiers : « Un habit qui ne va pas à la personne à laquelle il est destiné est un habit mal fait, alors même qu'il serait coupé de manière à aller bien à l'Apollon du Belvédère. »

XVII.

LES JOURS D'HUMILIATION EN ANGLETERRE.

23 mars.

Je me souviens que, le 7 octobre 1857, ayant été averti que tout le monde devait aller au prêche, je fis comme tout le monde.

Un ciel affreusement gris, une pluie fine et glacée, la terre changée en boue, un jour qui n'était pas le jour et faisait croire à la mort du soleil, les boutiques fermées, les rues désertes, çà et là quelques passants attardés, et, se pressant contre des portes qui ne s'ouvraient pas, quelques pauvresses frileuses : voilà le tableau que présentait Londres le 7 octobre 1857.

Et pourquoi fallait-il aller au prêche? Pourquoi la ville avait-elle — même à part l'état de l'atmosphère — cet aspect lugubre?

Parce que l'autorité avait décidé que le peuple ferait pénitence. C'était un *day of humiliation*.

En ces occasions solennelles, les ouvriers s'abstiennent de travailler, les marchands de rançonner leurs pratiques, les créanciers de poursuivre leur débiteurs, les juges de

froncer le sourcil, les banquiers de faire de l'or avec du papier : chacun est censé prier, jeûner, et, pour parler au figuré, se couvrir la tête de cendres.

En revanche, les mortels d'élite qui sont chargés de nos rapports avec Dieu tiennent, durant ces heures pieuses, le haut du pavé; ils parlent dans le silence universel; ils agissent au milieu de l'universelle paralysie; ils sont debout devant un peuple prosterné, et l'humilité de tous fait leur orgueil.

J'entendis un fort noble sermon. Dans ce temps-là, l'Inde était en feu, et c'était à l'occasion de la révolte des cipayes que l'Angleterre s'humiliait sous la main de Dieu. Le prédicateur commença en ces termes : « Une nation est aujourd'hui en prières... Est-ce tout de bon? ou ceci n'est-il qu'une moquerie solennelle? » Et il prit texte de là pour flétrir, comme inconciliables avec le repentir qu'implique une pénitence publique, ces appels à la vengeance dont retentissait alors la presse : « Si nous prétendons seulement obtenir de Dieu, s'écria-t-il, le pouvoir de nous venger de nos ennemis, en prenant exemple de leur férocité, laissons là nos prières, fermons nos Bibles, et renonçons au titre de chrétiens. »

En revenant chez moi, comme je passais devant une petite chapelle de dissidents, l'envie me prit d'y entrer. C'était au moment où le prédicateur, prêtre en habit laïque, homme au regard doux et au front pâle, prononçait ces belles paroles : « O Dieu! ayez pitié de nous, et ayez pitié aussi des sanguinaires cipayes! » (*God! mercy on us, and mercy on the murderous sepoys!*)

Mais, ce jour-là même, dans une autre église, le docteur Cumming, représentant du presbytérianisme orthodoxe, demandait que les Indiens rebelles fussent tous exterminés jusqu'au dernier; et ce thème était aussi celui que M. Spurgeon, fidèle à l'esprit de Calvin, développait avec une éloquence vulgaire, saisissante et farouche, de-

vant 24 000 auditeurs accourus au Palais de Cristal pour s'enivrer de sa parole.

Quant aux causes qui avaient amené la conflagration des Indes, le rude orateur les chercha dans un ensemble de méfaits qui pussent lui permettre de frapper sur tout le monde : sur le gouvernement, qui avait laissé trop longtemps vendre dans Holywell street des livres obscènes, et qui souffrait que les passants fussent accostés dans les rues par des Aspasies de carrefour; sur les lords du coton, qui payaient mal leurs ouvriers; sur les ouvriers, qui ne gagnaient pas leurs salaires; sur les marchands qui trompaient l'acheteur; sur beaucoup de ministres de l'Évangile, beaux parleurs sans doute, mais qui n'étaient pour le peuple que « des guides aveugles et des chiens muets ». (*Blind guides and dumb dogs.*)

Voilà ce qui me revenait en mémoire, mardi dernier; car mardi était un jour de pénitence publique. Et la raison, me demanderez-vous? Quelle est donc cette grande calamité nationale qui exige que tout un peuple tombe à genoux, et lève au ciel des mains suppliantes? L'Angleterre est-elle menacée, comme en 1857, de perdre les Indes? La population est-elle décimée par la famine? Sont-ils revenus, ces jours de deuil, où presque chaque porte, à Londres, était marquée d'une croix rouge, avec ces mots : « Dieu, ayez pitié de nous! » et où des charrettes, incessamment remplies, allaient de maison en maison ramasser les morts? Sommes-nous exposés à recevoir une seconde visite de la fameuse peste de 1665, et à voir, un de ces beaux matins, un homme se promener nu dans les rues, portant sur sa tête un brasier ardent, et criant : « Malheur à la cité criminelle! »

Non; la nation est invitée à se repentir, parce que le bœuf est cher.

Dieu est supplié de faire descendre le prix de la viande à un taux raisonnable, pour une nation qui avoue hum-

blement ses péchés, se frappe la poitrine, et n'a rien perdu de son appétit. La protection céleste est invoquée en faveur de ces pauvres bêtes que la maladie décime, afin que nous puissions les manger comme à l'ordinaire. On remerciera le Seigneur miséricordieux, dès qu'on pourra chanter l'hymne d'actions de grâces sur le ton de : *O roast beef of old England!*

Que si vous trouvez mon langage irrévérent, je puis, je vous en préviens, m'abriter derrière une grave autorité, celle d'un prédicateur du Worcestershire, homme fort pieux, mais qui, jugeant la piété compatible avec le bon sens, l'esprit et le courage, n'a pas craint de dénoncer, du haut de la chaire, l'*humiliation day* de mardi comme une solennelle moquerie des choses saintes.

Et je me hâte d'ajouter que beaucoup de gens ont été de son avis.

Aussi le caractère du jour sacré n'a-t-il pas, après tout, contrasté d'une manière bien tranchée avec celui des journées profanes. On a médiocrement jeûné, je crois; les tribunaux se sont abstenus de chômer, et le nombre est grand de ceux qui, au risque de la damnation éternelle, ont continué de vaquer à leurs occupations. Quant à la Chambre des communes, il s'y est passé lundi une petite scène tout à fait caractéristique.

Voici l'histoire :

Sachez d'abord que le gouvernement, n'ayant nul souci de décréter une pénitence publique, avait laissé aux évêques le soin d'agir à leur guise. Ceux-ci n'ayant pu, j'ignore pourquoi, tomber d'accord sur une date pieuse, chacun d'eux avait choisi un jour. Or il était arrivé que celui qui avait été fixé originairement par l'évêque de Londres pour son propre diocèse coïncidait avec un jour de réception à la cour. Quel parti prendre? Impossible de mener de front les deux cérémonies. Il fallait ou que la cour attendît, ou que ce fût l'Église : l'Église avait at-

tendu! Et voilà comment mardi avait obtenu un honneur qui ne lui était pas d'abord destiné. Mais voyez un peu le malheur! Précisément ce jour-là, les honorables avaient beaucoup à faire. Lors donc que, lundi, M. Gladstone a demandé qu'on renvoyât à une heure, pour le lendemain, la réunion des « select comitees », M. Bouverie, appuyé par M. Bright, s'y est nettement opposé, objectant qu'il ne s'agissait pas, en cette occasion, d'un jour de jeûne et d'humiliation *générale*, et fixé par les autorités compétentes. Mainte autre difficulté a été soulevée. Selon l'amiral Duncombe, il était peu probable qu'à une heure les sermons fussent terminés : ils étaient si longs! Bref, on a dû aller aux voix, et, quoique la cérémonie ait été décidée, à la majorité de 147 voix, il est clair qu'elle n'était guère du goût même de ceux qui, par amour du *decorum*, ont voté en sa faveur.

La vérité est que les *humiliation days* tendent décidément à passer de mode. Parmi les hommes d'un esprit cultivé, quelque religieux d'ailleurs que soient leur sentiments, on a cessé d'avoir foi dans l'efficacité de pratiques de ce genre. Ceux-là mêmes qui croient sans réserve à l'existence d'un Dieu personnel trouvent qu'il y a un certain fonds d'absurdité à employer la voie des pétitions nationales auprès du Très-Haut, pour obtenir de lui la modification des lois de l'ordre physique.

Non que ces lois, immuables dans leur essence, ne soient susceptibles, dans leur application, d'une foule de combinaisons diverses. Il est bien certain, comme le faisait, il y a quelque temps remarquer la *Pall Mall Gazette*, que la loi de la gravité, celle de l'affinité chimique, celle de l'électricité, celle de la chaleur, toutes les forces enfin qui servent au développement de la vie animale ou végétale, produisent dans des conditions différentes une grande variété de résultats : tantôt le choléra, tantôt une épizootie; aujourd'hui des moissons abondantes, demain

la famine. Et ces résultats ne sont pas à coup sûr indépendants de l'action de la volonté humaine, qui marque si fortement de son empreinte les manifestations des lois physiques. L'auteur de l'article que je signale est fondé à dire que chaque feu allumé par nous, chaque forêt plantée, chaque étang desséché, chaque mouvement de nos poumons, contribuent, en définitive, à modifier la condition chimique de l'atmosphère. Or si, sans altérer l'essence immuable des lois physiques, nous avons pouvoir de modifier leurs effets, comment, ce que nous pouvons, Dieu ne le pourrait-il pas?

Voilà par quel raisonnement le journal cité s'évertue à réconcilier les esprits philosophiques avec les âmes croyantes. Malheureusement, il est à côté de la question; car ce qu'il s'agit de savoir, c'est non pas si Dieu peut ce que nous pouvons nous-mêmes, mais s'il est raisonnable, s'il est religieux, de la part des orthodoxes, de supposer qu'un être omniscient puisse être influencé dans ses décisions par nos supplications ignorantes, ou nos aveugles désirs, et consente à prendre notre opinion sur ce qui nous convient le mieux.

Eh! qui leur dit que ce qui leur paraît un mal est réellement un mal? Pour peu qu'ils soient sincères, ne doivent-ils pas croire que tout ce qui émane de la volonté divine entre nécessairement dans la coordination du plan divin, et qu'un être proclamé par eux infiniment sage, infiniment bon, ne saurait rien permettre qui, absolument parlant, soit un mal?

Ce point de vue est celui qu'a fait ressortir, dans son sermon de mardi dernier, un des membres les plus éclairés de l'Église protestante d'Angleterre, le docteur Stanley, doyen de Westminster. A l'appui de sa doctrine, il a cité l'heureux résultat du terrible incendie qui, en 1666, dévora une partie si considérable de Londres. L'année précédente, la ville, composée alors d'un amas de

maisons mal bâties, mal aérées, pressées les unes contre les autres, avait eu à traverser les horreurs d'une peste qu'on n'a plus revue, l'incendie ayant amené la reconstruction de Londres, et le fléau de 1666 ayant tué de la sorte le fléau de 1665.

Autre passage à noter : « Les nations qu'a visitées la maladie des bestiaux, dit M. le docteur Stanley, n'ont pas par cela seul, plus péché que le reste de l'Europe; les comtés d'Angleterre et d'Écosse où cette maladie a exercé particulièrement ses ravages ne sont point, par cela seul, plus coupables que le reste de la Grande-Bretagne, ni ceux qui ont eu à en gémir plus coupables que le reste de la population. »

Vous comprendrez l'importance de ce langage, quand vous saurez que, dans les *humiliation days*, le thème favori de la plupart des prédicateurs consiste à représensenter toute calamité publique comme le châtiment de quelque grand péché national. Quel péché? C'est ce que ces messieurs sont en général fort embarrassés de dire. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que le péché de malpropreté n'est jamais celui qu'ils ont en vue, même quand il s'agit de la peste. Un jour, des personnes dévotes demandaient à lord Palmerston de combattre le choléra par un jour de jeûne. Le noble vicomte, qui donnait dans les travers des esprits forts, répondit : « Regardez à votre drainage. » Recommandation impie, que nos pasteurs d'âmes se gardent bien d'adresser à leurs ouailles! « Nous sommes punis pour avoir péché d'une manière ou d'une autre. » Voilà *l'alpha et l'oméga* de leur doctrine.

Le mal est qu'elle provoque mainte objection embarrassante. Ainsi, l'on ne voit pas bien pourquoi le châtiment d'un péché national atteindrait ceux-ci et épargnerait ceux-là. Qui sait? lord Grosvenor lui-même n'est peut-être pas plus pur devant Dieu que tel pauvre diable d'herbageur que l'épizootie a ruiné, ou que tel malheureux

ouvrier réduit par elle à ne plus manger de viande. Cependant, lord Grosvenor, qui a quelque trente mille livres sterling de rente, n'a pas dû beaucoup souffrir de ce fait, que le bœuf est à vingt-huit sous la livre. Je ne parle pas des animaux infectés, lesquels n'ont, selon toute apparence, transgressé aucun des dix commandements.

XVIII.

LA PROVIDENCE DÉCLARÉE BONAPARTISTE PAR NAPOLÉON III.

25 mars.

On n'a pas été médiocrement étonné d'apprendre, en Angleterre, que la Providence était bonapartiste.

Si Napoléon III s'était contenté d'affirmer que la France accomplirait sous l'empire ses hautes destinées, passe encore. Les affirmations de ce genre ne tranchant pas d'une manière trop marquée avec les prédictions complaisantes auxquelles les gouvernements, quand ils parlent d'eux-mêmes, ont coutume de s'abandonner. Mais donner comme preuve décisive de la pérennité de l'empire, cette assertion que la protection divine n'a jamais fait défaut à la France, c'est prendre un peu trop cavalièrement le Ciel à son service, et il semble qu'avant d'engager à ce point la Providence, il conviendrait d'avoir son autorisation formelle.

C'est une chose curieuse que le laisser aller avec lequel on dispose de la Providence. Elle aurait fort à faire, si elle voulait être du parti de tous ceux qui se vantent de son amitié!

L'autre jour, on s'entretenait à la Chambre des lords

du grand nombre de pauvres gens qui, à Londres, sont écrasés par les voitures. Sur quoi lord Grandville ne manqua pas d'attribuer à une faveur spéciale de la Providence la bonne fortune de quiconque, pris entre deux roues, peut dire à sa femme en rentrant chez lui : « Je viens de l'échapper belle ! » Cette façon de voir a un inconvénient; elle rend la Providence responsable du malheur de tous ceux qu'une voiture écrase; ce qui est très hardi d'une part, et d'autre part très peu consolant pour la famille du mort. Supposons que, par impossible, la prédiction contenue dans l'allocution impériale ne se réalisât point, qu'en résulterait-il, je vous le demande? Que, dans ce cas, la protection divine ferait défaut à la France. Voilà donc la Providence avertie qu'elle perdra ses titres à la gratitude du peuple français, le jour où elle cessera de vivre en bons termes avec l'Empire! Je vous le répète, on trouve ici la déclaration singulièrement téméraire, et les personnes pieuses vont jusqu'à la trouver... j'allais dire sacrilège.

Le tout paraît d'autant plus extraordinaire que la phrase impériale est ainsi conçue : « J'en ai pour garants l'appui des grands corps de l'État, *le dévouement de l'armée*, le patriotisme de tous les bons citoyens, et enfin cette protection divine qui n'a jamais fait défaut à notre pays. »

On ne voit pas bien pourquoi la protection divine ne dispenserait pas du reste. A quoi bon le *dévouement de l'armée*, si l'on a pour soi la Providence? Serait-ce parce que Napoléon Ier a fait à la Providence l'honneur de dire qu'elle était toujours du côté des gros bataillons?

Dans le rapprochement de ces divers genres de garantie, dans l'énumération desquels la « protection divine » occupe la dernière place, comme si elle était pardessus le marché, le *Times* voit une « combinaison de mauvais augure (*ominous combination*) », et il ajoute :

« Une phrase de cette espèce, dans un discours de la couronne, ferait tressaillir l'Angleterre tout entière, et y éveillerait un esprit qu'on n'y connaît plus depuis deux siècles.»

Le *dévouement de l'armée* n'est pas, en effet, une expression très rassurante. Mais ce qui a le plus frappé les Anglais, c'est qu'elle n'annonce pas que le gouvernement impérial soit lui-même très rassuré. L'impression générale ici est que le ton de la réponse faite par Napoléon à la députation du Corps législatif a quelque chose de triste à la fois, de violent, de menaçant et de plaintif, quelque chose qui trahit un irrésistible sentiment d'inquiétude. Et c'est ce qu'on n'a pas de peine à s'expliquer quand on y remarque qu'un amendement à l'Adresse, hostile au fond quoique modéré dans la forme, a été signé par quarante-six députés et voté par soixante-cinq; qu'au nombre des dissidents figurent les membres les plus éclairés du Corps législatif; que l'opposition parlementaire a derrière elle la France, enfin lasse et humiliée de n'être plus libre; que le réveil de la nation se manifeste par des symptômes de plus en plus significatifs : témoin les applaudissements enthousiastes qui, au théâtre, accueillent la moindre allusion au futur triomphe de la liberté.

Il n'est pas jusqu'à cette peur extrême de la liberté, si fortement accusée et dans les discours de M. Rouher et dans l'allocution impériale, qui ne soit, aux yeux des Anglais, un involontaire aveu d'impuissance. Ils ne comprennent pas qu'un gouvernement qui prétend avoir foi dans sa stabilité et être populaire, puisse tant se défier de l'opinion publique exprimée sans réserve. Ils disent, avec le *Times*, que là où une forme de gouvernement est cordialement acceptée, il n'est en aucune sorte nécessaire d'intervenir officiellement dans les élections, de museler la presse, et d'avoir des ministres irresponsables. Ils s'apitoient avec le *Daily News* sur le sort d'un pouvoir qui ne peut bannir tout à fait la discussion et qui tremble tou-

jours à la seule idée d'être discuté. Ils s'émerveillent d'entendre Napoléon se plaindre du fardeau qu'il porte, comme s'il n'avait pas de gaieté de cœur écarté tout ce qui était de nature à lui alléger ce fardeau; comme s'il ne s'était pas aliéné tous les esprits en qui l'élévation se trouve mariée à l'intelligence, l'indépendance aux lumières, la dignité à la capacité, et qui constituent la véritable force des États.

Oui, c'est le propre du despotisme, et son juste châtiment, de diminuer ses ressources en cherchant à les étendre outre mesure, de dévorer et d'épuiser le sol qui le nourrit et de se créer une tâche impossible en prenant trop sur lui, et d'arriver tôt ou tard à l'impuissance par l'exagération de ses forces.

Voilà ce que remarquent, l'œil fixé sur la France, tous les Anglais qui réfléchissent; mais il s'en faut bien que ce spectacle inspire à tous les mêmes sentiments. Si les libéraux s'en réjouissent, les conservatistes s'en alarment. Je puis vous parler, comme d'un fait qui est à ma connaissance personnelle, de l'incertitude qui, depuis quelque temps, a pris possession des clubs et des salons de l'aristocratie anglaise; je puis vous affirmer qu'on y est plus préoccupé et plus effrayé de la situation du gouvernement que du « Reform bill » du ministère Gladstone-Russell. Vous ne vous figurez pas jusqu'à quel point l'égoïsme du parti dont le *Morning Herald* et le *Morning Post* sont les organes a souci au moindre signe de mécontentement perceptible en France. Je vous ferais rire si je vous nommais certains personnages réputés graves, que j'ai vus pâlir au récit de la récente démonstration qui a eu lieu à l'Odéon. L'un deux me disait hier, l'effroi peint sur le visage : « Mais savez-vous bien, monsieur, que l'empereur a paru sombre? » Le pauvre homme croyait entendre déjà retentir, de l'autre côté du détroit, le bruit des canons pointés contre les barricades.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ceux qui, en Angleterre, s'associent d'une manière si complète aux appréhensions du gouvernement impérial, sont précisément ceux qui se rappellent avec douleur que la révolution de 1830 donna aux Anglais le bill de réforme de 1832. Tant il est vrai que l'empire en France représente la peur du progrès partout!

XIX.

LE PRINCE DE GALLES A BRIGHTON.

Brighton, 2 avril.

Il est six heures du soir. L'air est humide. Il fait de la boue. Le ciel est terne, même pour l'Angleterre, et surtout pour Brighton. Il a plu. Il est tombé de la grêle. Un peu avant midi, le soleil a mis le nez à la fenêtre; mais, n'en voulant pas, je suppose, voir davantage, il est rentré à la hâte dans les nuages. A la place de la mer, c'est la brume. Le temps était si beau hier! Mais les matelots avaient raison quand ils disaient, en hochant la tête : « Il y aura demain des habits mouillés. »

N'importe! la joyeuse cité de Brighton est plus que jamais pleine de bruit et de mouvement, pleine de vie. La population semble avoir doublé comme par enchantement.

On croirait voir la ville envahie. Elle l'est en effet, et s'en trouve bien. Quelle affluence de visiteurs, en frac, à part vingt-deux mille visiteurs en uniforme! Donc, tout le monde est en l'air : hommes, femmes et enfants, ceux d'en haut et ceux d'en bas, les sages et les fous. Les uns courent les rues, les autres n'ont pas encore quitté

leurs fenêtres. La musique militaire ne se tait ici que pour recommencer là de plus belle. Le tambour fait rage. Toutes les boutiques sont fermées. Tous les cabarets sont ouverts.

Qu'est-il donc arrivé? Que signifie cette animation? Pourquoi, dans certains quartiers, tant de drapeaux qui flottent aux croisées? Pourquoi ces balcons chargés de fleurs artificielles ou couverts de feuillage qui est toujours vert?

Parce qu'aujourd'hui lundi de Pâques est le grand jour où Brighton a reçu la visite du prince de Galles et de sa jeune femme.

Décidément, c'est un agréable métier que celui de roi ou de fils de roi. On n'a qu'à se laisser aimer. Plus je vis et j'observe, moins je puis concevoir qu'il y ait des rois impopulaires. Pour n'être pas adoré quand on est sur un trône, ou même quand on en occupe seulement la première marche, il doit falloir un excès de méchanceté qui passe ma compréhension. Quelle puissance de séduction n'a pas, venant d'un monarque, un regard bienveillant, un sourire affable, une parole qu'on peut croire courtoise! Les princes sont toujours sûrs d'être adorés des peuples, si seulement ils réussissent à ne leur pas faire trop de mal.

Pour enchanter les hommes, il suffit que leurs maîtres s'étudient à agir quelquefois comme s'ils se regardaient eux-mêmes comme des hommes. Mais la chose doit être plus difficile qu'on ne pense, puisqu'elle est si rare.

Quoi qu'il en soit, si le métier de prince est bon quelque part, c'est ici. L'Angleterre est bien véritablement le pays de Cocagne de la royauté. Que demande-t-elle au titulaire? D'avoir une haute intelligence, une force d'initiative peu commune, de vastes desseins servis par une volonté ferme, la main vigoureuse et sûre qui convient au maniement du gouvernail? Non, certes.

En France, cette patrie des génies moqueurs, une majesté qui se contenterait de prendre du bon temps et laisserait la terre tourner de son mieux, ne serait pas longtemps possible.

Napoléon Ier s'est servi, pour caractériser les princes peu chargés de travail, d'une expression que je m'abstiens de répéter, n'étant pas Napoléon Ier, et par conséquent libre de violer, à l'égard des têtes constitutionnellement couronnées, les règles de la civilité puérile et honnête. Mais il est certain que Louis-Philippe sentait combien, en France, l'application du mot de Napoléon Ier risquait d'être fatale. De là sa tendance à gagner sa liste civile à la sueur de son front. Quant à moi, je ne saurais l'en blâmer. N'en déplaise aux théoriciens, j'estime qu'en ceci Louis-Philippe n'avait pas tort, eu égard à la manière dont nous sommes faits en France.

Mais en Angleterre, les esprits sont autrement faits. Leur façon de procéder comme l'a dit excellemment un de leurs philosophes, est le *compromis*.

Tourmentés du besoin de vivre toujours à l'ombre de quelque fiction, ce qu'ils aiment dans la royauté constitutionnelle, c'est précisément ce qu'elle a d'artificiel. Il leur déplairait souverainement qu'un roi ou une reine prît au gouvernement une part plus grande que celle qui consiste à sanctionner les actes du parlement, à nommer ministres les personnes que la majorité du parlement veut pour ministres; et cependant ils tiennent au dernier point à ce que tout acte considérable du gouvernement passe pour un acte de la volonté de celui ou de celle qui occupe le trône. Le devoir de la royauté ici n'est pas d'être, mais de paraître.

Cela simplifie beaucoup la besogne.

Aussi voyez ce qui a lieu. Voici un jeune homme, le prince de Galles, dont on ne sait encore rien ou presque rien.

On n'a jamais cité de lui, que je sache, ni une action ni une parole qui le distingue du reste des mortels. Il n'a eu encore occasion de rendre à son pays aucun service. Mais il est le fils de la reine. C'est assez. Une visite de lui à Brighton, c'est pour les Brightoniens un gros événement. Depuis plusieurs jours que cette visite était annoncée, la ville n'a pas parlé d'autre chose. C'était un accès de fierté, c'était une joie, c'était une préoccupation, c'était une impatience, dont je renonce à vous donner une idée. Les membres de la corporation n'en ont pas dormi pendant une semaine, c'est sûr. Le prince de Galles à Brighton, où il n'était venu que très jeune, et dont il n'a pu garder qu'un très faible souvenir, quel honneur! quelle faveur! quel bonheur! Et la princesse de Galles, qui allait voir Brighton pour la première fois!

L'immense ligne qui court entre la mer et une rangée de maisons somptueuses ou de riches boutiques, les « squares » spacieux qui décorent la ville, l'architecture bizarre de ce palais qu'enfanta un caprice de George IV, et qu'on nomme le *Pavillon*, tout cela ne serait-il pas plus beau quand tout cela se trouverait avoir été admiré par le prince et la princesse de Galles?

D'ailleurs, on assure que la ville de Brighton n'est pas dans les bonnes grâces de la reine, raison de plus pour qu'elle désire être dans les bonnes grâces de son fils. Où va la cour, l'aristocratie va. Considération grave! Brighton étant une de ces villes où l'on se donne rendez-vous au bord de la mer, sa prospérité dépend du nombre des visiteurs, et des visiteurs qui payent sans compter.

C'est ce que sait à merveille quiconque a quelque chose à vendre, ou un appartement à louer, ou un lit à fournir, moyennant finances, et l'enthousiasme monarchique de ces braves gens n'en est que plus prompt à s'allumer.

Vous jugez bien, d'après cela, que rien n'a été épargné de ce qui pouvait rendre la réception splendide. Le mot *welcome* (bien venu) attirait incessamment et partout le regard. Sur le passage des visiteurs attendus, on n'avait pas élevé moins de trois arcs de triomphe. Les drapeaux qui flottaient aux fenêtres étaient presque tous de soie ou d'étamine. L'étoffe qui décorait les balcons était du velours. A la gare du chemin de fer, la plate-forme centrale avait été séparée par un drap écarlate couleur de feu et couverte d'un beau tapis.

Les trois plumes qui figurent les armes du prince de Galles décoraient la porte de la station. Une grande quantité de plantes odoriférantes ajoutaient à l'effet de l'ensemble. Sous l'administration d'un maire qui, avant d'être maire, était tapissier, la salle d'attente ne pouvait manquer d'être meublée d'une manière convenable; tout ce qui compose un ameublement somptueux y avait été réuni par des mains prévoyantes : superbes rideaux de soie verte, glaces, candélabres, girandoles, etc., etc. Sur la partie réservée de la plate-forme, le maire et sa femme; le comte de Chichester, lord-lieutenant du comté, la comtesse de Chichester, le révérend H. M. Wagner et les aldermen se tenaient dans une attitude respectueuse.

Il était onze heures dix minutes lorsque le train si fort désiré a paru. Le cortège royal se composait du duc de Cambridge, de la princesse Marie de Cambridge, du prince Hohenlohe, du prince de Teek, du duc de Sutherland, du duc de Saint-Albans et de leur suite. Comme le prince de Galles portait l'uniforme de la compagnie d'artillerie dont il est capitaine général, beaucoup de personnes ne l'ont pas reconnu, et l'ont acclamé dans la personne du prince de Teek, qu'à son éclatant uniforme bleu elles ont pris pour l'héritier présomptif. Dès que j'en suis au chapitre des costumes, votre public féminin voudra naturellement savoir quelle était la toilette de la

princesse de Galles. Je les préviens de ne pas se fier au *Times*, sur ce point d'une si haute importance.

J'étais là, et j'affirme, avec toute l'autorité d'un témoin oculaire, que la princesse, très simplement vêtue, avait une robe de velours noir, un chapeau couleur mauve, et paraissait avoir complètement divorcé d'avec la crinoline.

Et maintenant que j'ai satisfait la juste curiosité de ces dames, elles me pardonneront, j'espère, de répondre à celle de vos lecteurs puritains que j'entends d'ici me crier avec impatience : Eh! que nous fait tout cela? Ils ont raison; j'ai trop tardé à dire que la fête décrite a un motif plus sérieux, après tout, que la visite du prince de Galles, laquelle, à son tour, se rapporte à un désir plus sérieux que celui de voir Brighton.

En réalité, l'événement du jour ici a été l'arrivée d'environ 22 000 volontaires accourus de Londres et de divers comtés : Middlesex, Surrey, Essex, Kent, Buckinghamshire, Northamptonshire, pour se perfectionner sur les collines qui avoisinent Brighton dans la science de tuer les gens.

Chaque année, quand vient le lundi de Pâques, il y a sur ce qu'on nomme les *south-downs* de Brighton une grande revue de volontaires et le simulacre d'une grande bataille. Encore un peu de temps, et cette fête guerrière annuelle aura pris place, en Angleterre, à côté des institutions nationales, telles que les courses d'Epsom.

L'occasion était favorable pour inviter le prince de Galles : c'est à quoi ont songé l'alderman Martin, maire de Brighton, et les councilmen. L'invitation a été gracieusement acceptée, et voilà comment le futur roi d'Angleterre est venu ici.

De fait, pour un homme destiné à régner sur le peuple anglais, le spectacle valait la peine d'être contemplé. J'ai vu défiler les 22 000 volontaires; ils marchaient, musique en tête, à travers des flots de peuple, d'un pas résolu, la

tête haute, le corps droit, en citadins fiers d'être devenus des soldats. A cet aspect, le cœur du prince de Galles a dû battre d'une émotion patriotique, et cette émotion a dû être mêlée d'un légitime orgueil, si, lorsqu'il suivait du regard les mouvements et les manœuvres de la bataille simulée, il a, comme je n'en doute pas, songé que la force des volontaires, cette force si rapidement créée, et presque improvisée, comprend, à l'heure qu'il est, 250 000 hommes, 60 000 chevaux et 100 pièces de canon; que cette armée de gentilshommes, d'hommes de lettres, de boutiquiers, d'artisans, est aujourd'hui façonnée à l'art des combats; qu'il suffit de trente heures pour la transporter en chemin de fer sur un point donné, quel qu'il soit, des côtes à défendre, et que, désormais, il est loisible à l'Angleterre de dormir sans rêver d'invasion.

A trois heures et demie, la bataille était à son terme, le prince de Galles et son cortège se sont rendus au Pavillon, où les attendait un « luncheon » qui a fourni à ces messieurs de l'hôtel de ville l'occasion de s'asseoir à une table royale. Honneur prodigieux, qui sera la gloire de leurs descendants à perpétuité.

Au moment où je trace ces lignes, la cérémonie du jour n'appartient plus qu'au souvenir : les derniers hurras ont été poussés; princes et princesses ont repris le chemin de fer; nombre de volontaires sont en route pour regagner leurs foyers; mais la joyeuse agitation continue.

On va, on vient; le tambour bat, la musique joue des airs guerriers; et moi, préoccupé de l'idée qu'une fête de ce genre n'a pu naître que d'un sentiment de défiance envers la France, je pense tristement à mon pays.

XX.

COMBIEN IL IMPORTE AUX ANGLAIS QU'UNE CONFLAGRATION EN ALLEMAGNE SOIT ÉVITÉE.

7 avril.

On ne peut certes pas dire que lorsqu'il s'est agi pour eux d'arracher les duchés au Danemark, les Allemands aient manqué de résolution. Ils n'ont été arrêtés dans cette occasion ni par le respect réclamé par un traité où la Prusse et l'Autriche avaient apposé leurs signatures, ni par la crainte d'offenser la France, ni par la certitude d'irriter l'Angleterre. Ce qu'ils voulaient, ils l'ont voulu avec passion et accompli, sinon avec prévoyance, du moins avec vigueur. Il y eut même, vous vous en souvenez, quelque chose qui ressemblait singulièrement à la *furia francese* dans le véhément enthousiasme dont, un beau matin, l'Allemagne entière se montra possédée.

Et cependant, sa réputation d'indolence a survécu à la guerre du Danemark. On persiste — du moins en Angleterre — à regarder les Allemands comme une race rêveuse, difficile à mouvoir, et active seulement dans la poursuite des idées.

Ainsi ne s'est-on que médiocrement préoccupé ici de la querelle engagée entre la Prusse et l'Autriche. Dès l'abord, l'instinct du public anglais a jugé que cette querelle n'irait pas au delà d'un échange de notes plus ou moins hostiles, de préparatifs plus ou moins menaçants, et qu'on s'arrêterait au moment d'entendre sonner l'heure de l'action.

L'instinct du public anglais s'est-il trompé?

Il y a huit jours à peine, la crise paraissait inévitable.

Les deux pouvoirs en désaccord semblaient ne plus hésiter que sur l'inconvénient de frapper le premier coup. Aucun d'eux n'invoquait l'arbitrage de la diète et chacun d'eux se mettait en quête d'alliés. L'Autriche pressait la Bavière de lui rester fidèle. La Prusse cherchait à attirer l'Italie dans son tourbillon. Les petits États allemands avaient été, disait-on, prévenus par M. de Bismark qu'il leur était commandé de prendre parti, attendu qu'on passerait sur le ventre aux neutres, et cette nouvelle, que ne démentait certainement pas le caractère violent du ministre prussien, semblait annoncer une guerre au couteau. De son côté l'Autriche armait; elle fortifiait Cracovie; elle remplissait de canons la Bohême; elle se disposait à mettre la main sur les chemins de fer qui courent vers le nord.

Les politiques, l'oreille tendue, se demandaient si le bruit qui venait de l'Allemagne n'était pas déjà celui des bataillons en marche.

Aujourd'hui, le temps est moins à l'orage. La note autrichienne du 31 mars est venue donner à la situation un aspect nouveau. En rappelant qu'aux termes de l'acte fédéral, les disputes qui s'élèvent entre les membres de la confédération doivent être terminées à l'amiable; en se déclarant disposé à marcher dans cette voie et en invitant la Prusse à l'y suivre, l'empereur jette M. de Bismark dans l'alternative ou de s'humilier devant le pacte fédéral et de dire ainsi adieu à ses fougueux projets, à ses prétentions hautaines, à tout l'ensemble de sa politique, ou de se précipiter tête baissée dans la guerre civile, en mettant contre lui et contre la Prusse l'Allemagne entière insolemment bravée.

Non qu'un pareil dilemme soit fait pour embarrasser beaucoup un homme de la trempe de M. de Bismark. Marcher à son but sans regarder à ses pieds; marcher à son but coûte que coûte, fût-ce le long d'une route

tracée par le sang allemand, il n'y a rien là qui ne soit de nature à tenter son audace et son orgueil. Mais M. de Bismark, à qui il faut des esclaves, a un maître.

Or ce maître a autour de lui des conseillers, le prince royal entre autres, qui lui font peur de la guerre. Ce maître est un despote que le désir de rendre la liberté immobile sous son genou préoccupe assez pour lui ôter l'envie d'aller courir les aventures. Ce maître est un roi de droit divin qui, dans l'Autriche et la Prusse combattant, voit deux familles augustes aux prises. M. de Bismark n'est donc pas libre d'agir à sa guise.

Aussi a-t-il fallu qu'on affectât de se montrer rassuré par la note du comte Carolyi, et qu'on rejetât tout le mal sur les préparatifs militaires de l'Autriche; et qu'on se pliât à parler une langue pacifique; et qu'on se résignât à contremander certaines mesures trop menaçantes; et qu'on s'abstînt d'acheter les chevaux qui devaient servir à remonter la cavalerie; et pour tout dire en un mot, qu'on consentît à reculer. C'est au point que la question maintenant est de savoir, non plus s'il sera loisible à M. de Bismark de mettre l'Allemagne en feu, mais s'il lui sera donné de rester debout.

Que l'aspect des choses puisse de nouveau s'assombrir, bien hardi celui qui le nierait d'une manière absolue. Il reste, malheureusement, assez de fâcheux symptômes pour que les optimistes ne se pressent pas de chanter victoire. La *Gazette prussienne* n'a-t-elle pas publié l'ordre qui place l'armée sur un pied de guerre? L'Autriche n'a-t-elle pas interdit l'exportation des chevaux, pour les empêcher de prendre la route de Berlin? La Prusse n'a-t-elle pas fait savoir aux petits États allemands sa ferme résolution de provoquer un remaniement des bases sur lesquelles la confédération repose?

Rien de changé, d'ailleurs, aux causes générales qui poussent la Prusse à conquérir, pour son propre compte,

l'unité de l'Allemagne. Ce qu'elle cherchait, c'était un prétexte bon ou mauvais; elle en a trouvé un : est-il probable qu'elle y renonce et affronte ainsi l'humiliation d'une défaite morale, presque aussi fâcheuse pour elle que pourrait l'être une défaite matérielle?

Et puis, M. de Bismark est là. Son maître a besoin de lui à l'intérieur contre le parti libéral. Si l'Autriche exige qu'on le sacrifie, le sacrifice est-il de ceux auxquels le roi de Prusse puisse consentir?

La situation n'a donc pas cessé d'être incertaine. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est qu'elle s'est améliorée et semble, pour le moment, donner raison au calme avec lequel les Anglais ont envisagé, dès l'origine, la querelle d'outre-Rhin.

Mais ce calme, je le répète, tenait à la conviction instinctive que la querelle, en dépit des apparences, ne conduirait pas à la guerre; car, si les Anglais n'avaient pas pu se bercer mollement dans cette conviction confortable, nul doute que la vue des nuages amoncelés sur l'Allemagne ne leur eût causé une émotion profonde.

Il n'est pas certain en effet que, dans le cas où la Prusse et l'Autriche en viendraient aux mains, l'Angleterre garderait jusqu'au bout l'heureuse faculté de s'abstenir.

Il est une crainte qui de ce côté du détroit a toujours hanté les esprits accoutumés à regarder devant eux : c'est la crainte d'une alliance intime entre cette France que Napoléon III représente, et cette Prusse que représente M. de Bismark.

Qu'arriverait-il le jour où l'un dirait à l'autre : Vous voulez l'Allemagne prussienne; moi je veux le Rhin français. L'Allemagne réunie sous une même volonté serait un voisinage redoutable contre lequel j'ai besoin d'une garantie sérieuse. Entendons-nous. L'Autriche, avec l'Italie sur les bras, ne saurait nous barrer le che-

min. La pente de la Russie est vers l'Orient, et le système des compensations nous fournit un moyen d'acheter sa tolérance.

Oui, je le demande, qu'arriverait-il le jour où un plan semblable serait mis sur le tapis? Qui ne sent à quelles complications formidables il donnerait naissance? Et ces complications, l'Angleterre pourrait-elle se flatter d'y rester longtemps étrangère? N'a-t-elle aucun intérêt à sauvegarder en Belgique? N'a-t-elle aucune barrière à défendre sur les bords de la mer Noire? Pousserait-elle la passion du repos et le culte du principe de non-intervention jusqu'à fermer les yeux sur le sort d'Anvers d'une part, et d'autre part sur le sort de Constantinople?

Il suffit d'ouvrir cette perspective pour faire comprendre combien il importe à l'Angleterre que l'Allemagne ne s'embrase pas!...

XXI.

AGITATION ÉLECTORALE.

11 avril.

Autour de la question de réforme électorale on continue de faire du bruit et de soulever de la poussière. Dans les journaux, le sujet est tourné et retourné de mille façons diverses. Ce sont des arguments sans fin; ce sont des commentaires à perte de vue.

On se bat à coups de chiffres; on se répand en prédictions contraires; on espère ou l'on tremble : nous sommes en pleine mêlée.

Les meetings? Ils ne manquent pas, Dieu merci! Chaque ville importante a eu, ou aura le sien.

Les accidents de la lutte se multiplient. Et M. Horsman

et M. Lowe ayant déserté le camp libéral, en se prononçant contre la réforme avec amertume et avec insulte, le premier a été, il y a quelques jours, formellement désavoué à Shroud par ses électeurs, et le second vient de l'être à Calne par soixante et un électeurs qui lui avaient donné leurs suffrages.

M. Bright, lui, ne s'épargne pas. Il semble avoir adopté pour programme : de l'agitation, et toujours de l'agitation. Sa voix tonnante ne cesse de retentir. On vient de l'entendre gronder à Rochdale. Il y a quelque temps, ne pouvant se rendre au meeting de Birmingham, il écrivait aux promoteurs du meeting une lettre plus menaçante qu'aucun de ses discours. Il y disait sans détours :

Que la Chambre des communes actuelle est le produit de l'influence des landlords dans les comtés, et de la corruption dans les villes;

Que d'une chambre ainsi composée, il ne faut attendre aucune mesure favorable à la liberté;

Que le nouveau « Reform Bill » y a donné lieu, de la part de ses adversaires, à une sale conspiration (dirty conspiracy);

Que la question est de leur faire peur; qu'une bonne démonstration populaire remédierait au mal;

Que si la volonté du peuple se manifestait hautement, résolument, on verrait bientôt fléchir ceux qui, à l'instar de M. Lowe, regardent la classe des exclus comme le monde où l'on doit descendre quand on veut trouver l'ignorance, la corruption, l'ivrognerie et la brutalité.....

C'était sonner le tocsin.

La question de la réforme électorale n'est donc pas sans avoir troublé le sommeil de l'opinion.

Et toutefois, combien est faible, comparé au mouvement de 1832, le mouvement de 1866!

On tient des meetings, mais les salles où ils se tiennent ne sont pas toujours remplies.

On discute beaucoup, mais le public ne prend pas feu.

Çà et là, des électeurs indignés gourmandent leurs mandataires infidèles; mais la masse du corps électoral ne donne aucun signe de généreuse et puissante émotion. On court écouter M. Bright, parce que, pour l'entendre, M. Lowe lui-même n'hésiterait pas — il l'a déclaré — à faire trois lieues; mais cet hommage rendu au talent de l'orateur n'implique pas nécessairement une adhésion fougueuse à ses idées. On l'applaudit, parce qu'on le sait honnête et qu'il est éloquent; mais on ne suit pas tous ceux qu'on applaudit.

Je vous parlais tout à l'heure d'une lettre de l'éminent orateur aux promoteurs du meeting de Birmingham. Eh bien, cet appel enflammé à la colère répondait si peu à l'état des esprits, il contrastait d'une manière si choquante avec le calme de la situation, que la désapprobation a été générale, et que notre tribun s'est cru obligé d'adoucir l'impression produite, en prononçant à Manchester un discours d'une modération étudiée, et en essayant de panser d'une main la blessure qu'il avait faite de l'autre.

La vérité est donc que la réforme électorale occupe les esprits, sans passionner les âmes.

— Et pourquoi?

La raison en est, d'abord, dans le caractère du bill présenté par M. Gladstone, bill dans lequel le ministère s'est attaché mal à propos à tourner la difficulté, au lieu de l'aborder courageusement de face. Saisir le taureau par les cornes n'est pas toujours de mise; mais c'est à comprendre dans quels moments le procédé est le meilleur que le génie de l'homme d'État consiste.

Je crois vous avoir déjà dit que, selon l'évaluation de M. Gladstone, le bill aurait pour résultat de créer environ 200000 électeurs dans les comtés, et 200000 électeurs

dans les villes. Or les tories ont beau crier de toute la force de leurs poumons que c'en est fait de l'Angleterre si le ministère triomphe; que la démocratie va briser ses digues; qu'on est à la veille d'une inondation; qu'il s'agit de faire passer la société vaincue sous les fourches caudines de la classe ouvrière; ce sont là des déclamations insensées. Il faudrait, au contraire, que les ouvriers fussent enclins à se contenter de bien peu pour qu'ils regardassent un bill de ce genre comme la charte de leur émancipation politique.

Remarquez, en effet, que, parmi les 200 000 électeurs qu'il créerait dans les comtés par l'abaissement du cens à 14 liv. st., il n'y a pas un seul ouvrier, et que, des 200 000 électeurs qu'il ajouterait au corps électoral des villes, par l'abaissement du cens à 7 liv. st., la moitié, peut-être, n'appartiennent pas à la classe ouvrière proprement dite, attendu que ce chiffre de 200 000 comprend : 1° tous ceux qui emploient un apprenti ou un homme de main-d'œuvre; 2° tous ceux qui ont un métier, mais qui seraient redevables du droit de voter à la possession d'une boutique tenue par un membre de leur famille; 3° tous ceux qu'on désigne sous le nom de *compound householders*, c'est-à-dire qui, au lieu de payer directement leurs taxes, les paient par l'entremise du landlord. Eh bien, si l'on songe que le nombre de ces derniers, qui font partie de diverses classes, ne s'élève pas à moins de 60 000, on sera bien forcé de reconnaître que le corps électoral des villes serait augmenté, si le bill passait, non pas de 200 000 ouvriers, mais, qui sait? d'une centaine de mille peut-être, et pas davantage. C'est ce que faisait remarquer, il y a deux jours, dans un nombreux meeting tenu à Édimbourg, M. Mac Laren, et je crois vraiment qu'il a raison.

Mais, en admettant même l'évaluation de M. Gladstone, qui porte à 200 000 le nombre des représentants électo-

raux que le nouveau bill donnerait à la classe ouvrière, qu'est-ce que cela, quand on réfléchit que cette classe embrasse quatre millions d'hommes et demi, et se trouve être — chose frappante — la classe la plus riche du royaume.

Oui, considérés dans leur ensemble, ces hommes que les tories repoussent comme n'ayant rien à conserver et rien à perdre, ils ont un revenu annuel plus considérable que les maîtres du sol, y compris fermiers, propriétaires de mines, maîtres de forges, etc... Ce revenu, M. Bass, qui emploie un grand nombre de travailleurs, ne l'évalue pas à moins de *neuf ou dix milliards* de francs pour toute la classe ouvrière; et M. Mac Laren l'estime à *cinq milliards* pour la portion de cette classe qui est laissée comme en dehors de la constitution!

C'est bien effectivement cinq milliards de francs que représente la somme des salaires payés à quatre millions d'hommes, en prenant pour moyenne de ce que gagnent annuellement un ouvrier et sa famille, le chiffre de 1250 francs. Et, certes, on ne dira pas qu'une pareille supputation est exagérée.

Est-ce donc là, je le demande, un intérêt qui ne vaille pas la peine d'être défendu? Est-ce donc là un enjeu si misérable, qu'il n'y ait pas à en tenir compte? La propriété seule mérite d'être représentée, pensent les conservatistes. Un instant, Messieurs; quel est le chiffre qui exprime l'intérêt de propriété qu'ont à sauvegarder les 450 individus qui constituent la pairie d'Angleterre? En supposant — et c'est beaucoup — que chacun d'eux ait 250000 francs de rente, le revenu annuel de la pairie serait de 112 500 000 francs.

Ainsi, pendant que *quatre millions d'hommes possédant* ensemble un revenu annuel de cinq milliards de francs, sont jugés indignes de participer au pouvoir politique, *quatre cent cinquante* personnages, possédant ensemble

un revenu annuel de moins de cent treize millions, ont, dans le parlement, selon la très juste remarque de M. Mac Laren, une chambre tout entière à eux et la moitié de l'autre.

Et parce que, sur les quatre millions de citoyens exclus du corps électoral, il est question d'y en admettre deux cent mille et même moins, les privilégiés, cantonnés dans leur monopole, poussent les hauts cris. S'il est permis de s'étonner de quelque chose, c'est de cela. Car on conçoit du reste que le nouveau bill, qui est une demi-mesure, ait le sort de toutes les demi-mesures, et ne contente complètement personne.

La masse des ouvriers ne le trouve pas en rapport avec ce qu'elle se croit en droit de réclamer; elle ne se presse donc pas de saluer dans M. Gladstone le Caïus Gracchus de l'Angleterre.

De son côté, M. Bright, tout en prêtant son appui au ministère, ne se cache pas pour dire qu'il s'attendait à beaucoup mieux, et diminue l'efficacité de son concours par l'aveu de son désappointement.

La concession a beau manquer de portée, elle ne rassure pas cette catégorie, très nombreuse partout, de satisfaits que le moindre changement alarme.

Et puis, il faut bien le dire, qu'est-ce qu'un bill de réforme où n'est pas abordée la partie du problème à la fois la plus délicate, la plus difficile et la plus importante à résoudre, celle qui a trait à la redistribution des sièges?

Il est certainement absurde que le droit de suffrage soit accordé à celui dont le loyer est de dix livres sterling, et refusé à celui dont le loyer est moindre de quelques shellings, mais il est bien plus absurde encore que le vote d'un homme qui représente dix ou vingt mille électeurs, soit contrebalancé par le vote de M. Lawe, par exemple, qui ne représente même pas les 174 électeurs de Calne, puisqu'en réalité c'est le marquis de Lansdowe qui le nomme.

La part ridicule faite aux « petty boroughs » dans la distribution du pouvoir électoral, en Angleterre, voilà le grand scandale auquel il est urgent de mettre fin. Scinder la question, c'est ou ne pas la résoudre ou s'exposer à la résoudre fort mal.

Est-il probable que cela ait échappé à la vue perçante de M. Gladstone? Non; mais le ministère s'est laissé aller à la tentation de tourner l'obstacle, il a rusé avec la situation; il a craint d'avoir contre lui, en touchant au système de la redistribution des sièges, ceux qui doivent à ce système la place qu'ils occupent dans la Chambre des communes : il a demandé le moins qu'il a pu, de peur de se voir refuser tout. Reste à savoir si cette tactique, dans l'adoption de laquelle il a été encouragé par M. Bright, était la bonne. C'est douteux.

Premièrement, présenter une mesure qu'on déclarait devoir être complétée plus tard, et par plusieurs réformes successives, c'était ouvrir une perspective d'agitation prolongée, indéfinie, peu propre à rassurer les amants du calme plat. En second lieu, n'y avait-il rien de puéril à s'imaginer que, pour obtenir l'adhésion des représentants des petits bourgs électoraux, il suffirait de leur dire : « Ne vous effrayez pas : nous n'essaierons de vous déposséder que demain ou après-demain, quand vous nous aurez aidé par votre vote à fortifier l'élément démocratique dans la Chambre des communes, de manière que nous puissions vous déposséder à coup sûr. »

Mais ce n'est pas tout. Les ministres et leur auxiliaire, M. Bright, n'auraient-ils pas dû prévoir que leurs adversaires prendraient avantage du caractère illogique et incomplet de la mesure, pour se borner à la décrier sous ce rapport; qu'ils l'attaqueraient par son côté évidemment vulnérable; qu'ils n'auraient pas de peine à démontrer l'inconvénient de résoudre partiellement un problème complexe de sa nature; qu'ils sembleraient avoir

le bon sens de leur côté lorsqu'ils se défendraient de trancher une question dont on montre seulement un aspect, quoiqu'elle en ait plusieurs ; et qu'on leur aurait de la sorte fourni le moyen de mettre des raisons en apparence valables au service d'une mauvaise cause; d'avoir raison en ayant tort?

On leur offrait le choix du terrain, ils n'ont eu garde de se placer de façon à avoir le vent au visage et le soleil dans les yeux. Abandonnant à M. Horsman et à M. Lowe, qui ne sont plus d'aucun parti, le soin d'attaquer de front la réforme, à leurs risques et périls, M. Disraéli a retenu l'élan de son armée; et c'est un grand seigneur réputé libéral, lord Grosvenor, qui, secrètement poussé par lui, a, par une motion rédigée avec art, amené M. Gladstone à promettre que la seconde lecture du bill une fois votée, le ministre en présenterait un second sur la redistribution des sièges, dans l'unique but de faire connaître ses vues. Concession vaine, qui, rapprochée des précédentes déclarations de M. Gladstone, est une reculade, ne remédie à rien, et, s'il m'est permis d'exprimer toute ma pensée, ressemble à une mauvaise plaisanterie! A ceux qui le prient de faire connaître ses vues *avant* le vote, et pour l'éclairer, le ministère répond qu'il les fera connaître *après*. C'est comme un créancier qui, n'étant pas d'accord avec son débiteur sur les conditions du paiement, lui dirait : « Commencez par payer, nous nous arrangerons ensuite. »

Tel est, rapidement tracé, le tableau de la situation. L'Angleterre s'épargnerait, peut-être, beaucoup d'embarras, si elle osait aller droit... au droit. Mais elle n'ose pas. Peur singulière, que cette peur extrême du suffrage universel, dans un pays où existe tout ce qui l'empêche d'être un danger, tout ce qui en fait un élément d'ordre et d'harmonie; dans un pays où existe le régulateur suprême du suffrage universel : La liberté!

XXII.

LE TITRE DE PRINCESSE DE SANG ROYAL RÉCLAMÉ PAR Mme LAVINIA RYVES.

14 avril.

La Prusse va-t-elle décidément en venir aux mains avec l'Autriche? Quel sera, dans ce cas, le rôle des petits États allemands?

L'Italie est-elle disposée à se précipiter tête baissée dans la lutte à la suite de M. de Bismark?

Si elle s'y décide, le gouffre de la banqueroute ne risque-t-il pas de s'ouvrir sous ses pieds?

Entre-t-il dans les plans du cabinet de Vienne de désarmer l'hostilité de celui de Florence, par la cession de Venise, moyennant finances?

Si la guerre civile éclate en Allemagne, de quel côté se rangera la victoire?

A la veille d'un conflit qui peut le rendre arbitre suprême des événements, que pense Napoléon III? Rêve-t-il de vendre son concours et regarde-t-il du côté du Rhin?

L'heure du vaste embrasement va-t-elle sonner pour l'Europe?

L'Angleterre elle-même ne serait-elle pas fatalement attirée dans le tourbillon, le jour où la Belgique arriverait à être menacée?

Est-il vrai qu'un désaccord inquiétant règne entre le gouvernement impérial de France et le gouvernement républicain des États-Unis?

Quelle signification faut-il attacher à ce fait, que M. Seward a eu à dîner la femme de Juarez?

Où s'arrêtera l'effroyable panique qui règne, en ce mo-

ment, dans la cité de Londres, et qui s'annonce par de si grands désastres?

Que sortira-t-il du débat qui s'est ouvert dans la Chambre des communes sur la réforme parlementaire?

Si le rejet du bill entraîne la chute du ministère, quelle sera la portée de cet événement eu égard à la question extérieure et à l'état actuel de l'Europe?

Voilà bien des problèmes posés à la fois : Habile qui les résoudrait! Hardi qui prétendrait dès à présent les résoudre!

Comme ils donnent lieu à des commentaires sans fin, et que l'extrême variété de ces commentaires ne fait qu'épaissir les nuages, permettez-moi, en attendant mieux, de reposer l'attention de vos lecteurs, que je suppose un peu fatiguées, en la conduisant sur un chapitre curieux, étrange, complètement inattendu, de l'histoire contemporaine.

Le croiriez-vous? on nous promet pour le mois de mai un procès où serait discuté le point de savoir si le mariage de George III avec la reine Charlotte ne fut pas un acte de bigamie, sa première et légitime femme, Hannah Lightfoot, vivant encore à cette époque. Si par impossible la chose était prouvée, les enfants de George III, c'est-à-dire George IV et Guillaume IV, qui régnèrent après lui et le duc de Kent, père de la reine Victoria, auraient été illégitimes! Que vous en semble?

Cette question, au surplus, ne figurerait qu'accessoirement dans le procès dont il s'agit, dont le principal objet est de faire admettre la prétention de mistress Lavinia Ryves aux titre, rang et prérogatives de princesse de sang royal.

Mistress Lavinia Ryves affirme posséder, et se dispose à produire des documents signés de George IV, lord Chatam et autres grands personnages, documents d'où résulterait la preuve :

Que lorsque Henry Frédéric, duc de Cumberland, frère de George III, épousa lady Anne Horton, il était marié à une autre femme, Olive Wilmot;

Que son union avec Olive Wilmot, attestée par un certificat portant la signature du roi, avait eu pour témoins lord Chatham, lord Warwick et lord Archer;

Que le second mariage ayant eu lieu publiquement, le roi, pour étouffer le scandale, avait exigé et obtenu que le premier demeurât secret;

Que, dans l'intervalle, l'épouse délaissée ayant mis au monde une fille, l'enfant avait été baptisée d'abord sans bruit comme fille du duc de Cumberland, mais rebaptisée ensuite à la prière du roi sous le nom d'Olive Wilmot;

Que le roi, tout en désirant qu'on ne perçât point le mystère de la légitimité d'Olive Wilmot, avait pris intérêt à elle, avait donné de l'argent pour elle et lui avait accordé, lorsqu'elle n'était âgée que d'un an, le titre de duchesse de Lancastre.

Les documents à l'appui de cette singulière histoire seraient : 1° Des certificats du mariage du duc de Cumberland avec la mère de l'enfant qui est devenue depuis mistress Serres, et dont mistress Ryves est la fille, lesquels certificats sont signés, dit-on, par lord Chatham, par lord Warwick, par lord Archer, par le ministre officiant et par George III lui-même;

2° Une attestation de la naissance de l'enfant signée par lord Chatham et le « solicitor general » d'alors, M. Dunning;

3° Les lettres patentes accordant à l'enfant (depuis mistress Serres), les titres de duchesse de Lancastre, lettres patentes déposées entre les mains de lord Warwick, et remises par lui, en présence de feu le duc de Kent, à la personne intéressée;

4° Une longue série de lettres du duc de Kent, reconnaissant les droits de sa cousine;

5° Un testament de George III dans lequel il aurait légué à Olive une somme de 15 000 livres sterling.

Reste à savoir, quant à cette dernière pièce, si elle existe réellement, et, quant aux autres, si elles ne sont pas tout simplement des faux. Voilà ce que les juges auront à décider.

Ce qui est sûr, c'est que, de son vivant, mistress Serres ne négligea rien pour faire admettre ses réclamations. Elle eut recours, en premier lieu, à la cour des prérogatives pour avoir communication du testament de George III; mais sa demande fut repoussée par une fin de non-recevoir tirée de l'incompétence de la cour, en matière de testaments émanés des personnes royales. Elle s'adressa ensuite au parlement, où sa cause, mal plaidée par sir Gérard Noël, eut le malheur d'être habilement combattue par Peel. Après la mort de mistress Serres il y eut force tentatives qui échouèrent, et la famille royale fut assiégée de pétitions dont elle ne tint aucun compte.

Mais l'acte de 1858, relatif à la déclaration de légitimité, étant venu fournir l'occasion de faire revivre des prétentions qui n'avaient jamais été un seul instant abandonnées, nous sommes, comme je vous le disais, au moment d'assister à une discussion dont le caractère sera sans aucun doute très piquant, et peut-être très instructif.

Et maintenant, voyons si l'histoire ne jetterait point par hasard quelque lumière sur cet extraordinaire imbroglio.

Ce fut en 1771 que le duc de Cumberland annonça au roi son frère, George III, qu'il venait d'épouser mistress Horton, fille de lord Irnham, et sœur du fameux colonel Luttrell. George III, à cette nouvelle, entra dans n grande fureur. Non content de défendre au duc et à duchesse de paraître à la cour, il interdit l'accès du palais à quiconque fréquenterait leur société.

D'où venait cet excès de colère? on supposa naturellement que George III ne pouvait pardonner à son frère ce qu'il regardait comme une mésalliance. Le colonel Luttrell se trouvait être justement l'homme que le parti de la cour avait mis en avant pour enlever à Wilkes le siège de Middlesex. Wilkes triompha malicieusement des ennuis que causait au roi une famille qui avait servi d'instrument contre lui à l'hostilité de la cour, et cette circonstance contribua à faire croire que l'irritation de George III n'avait d'autre cause que l'élévation d'une femme d'un rang comparativement inférieur à la dignité de duchesse de Cumberland.

Or, si les documents dont il est parlé plus haut étaient authentiques, ne faudrait-il pas en conclure que cette cause n'était pas la vraie, qu'il en existait une beaucoup plus grave, et qu'aux yeux de George III, le tort impardonnable de son frère était d'avoir commis le délit de bigamie en épousant mistress Horton?

De fait, George III, en cette occasion, déploya une violence et prit des mesures que sa fierté de monarque et de prince allemand ne semble pas expliquer d'une manière suffisante.

C'était dans l'automne de 1771 que le mariage du duc de Cumberland avec mistress Horton avait eu lieu, et, dès le 20 février 1772, un message royal faisait connaître aux deux Chambres du parlement comme quoi c'était le désir de Sa Majesté, qu'à l'avenir, nul descendant de George III ne pût se marier sans l'expresse approbation du roi, et que tout mariage contracté en dehors de cette approbation dans la famille royale fût d'avance déclaré nul et non avenu. Le refus du consentement royal n'avait d'ailleurs pas besoin d'être motivé : dès que la chose déplaisait au souverain, c'était assez; nul n'avait le droit d'en demander davantage.

Jamais l'orgueil de la prérogative n'avait été poussé

plus loin, jamais monarque n'avait prétendu exercer sur sa famille un pouvoir plus arbitraire et plus tyrannique. Le « royal marriage Bill » rencontra une vive opposition; il avait été combattu, au sein du conseil, par les ministres mêmes qui eurent charge de le présenter. Mais toute résistance dut plier devant l'énergique volonté, la volonté inflexible de George III. Le 26 février 1772, il écrivait à lord North : « J'entends qu'on remue des montagnes pour faire passer le bill... Je me souviendrai de ceux qui, en cette circonstance, me feront défaut. » Il écrivait encore le 14 mars de cette même année : « Je désire qu'on dresse une liste de tous ceux qui, lors du vote, ont déserté et passé du côté de la minorité. Cela me servira de règle pour le « drawing room » de demain.

Il prit soigneusement note de tous ceux qui parlèrent ou votèrent contre le bill, de tous ceux qui s'abstinrent de voter, de tous ceux qui, après avoir promis de parler, se turent, et il leur garda rancune, ainsi qu'au duc de Cumberland, jusqu'à la fin de sa vie.

Le mariage du duc de Cumberland avec la fille de lord Irnham aurait-il produit de tels effets et allumé dans le cœur de George III une passion aussi implacable si ce mariage n'avait été qu'une mésalliance.

C'est ce dont il nous sera plus facile de juger quand sera venue l'heure du procès que cette lettre vous montre en perspective, et dont je n'aurai garde de vous laisser ignorer le résultat. Ou je me trompe fort, ou vos lecteurs y trouveront, quoi qu'il advienne, un sujet d'amusement et... quelque chose de mieux.

XXIII.

L'UNITÉ DE L'ALLEMAGNE A UN POINT DE VUE ANGLAIS.

19 avril.

Quand on apprit en Angleterre que la Prusse et l'Autriche se querellaient, à l'occasion des duchés, le premier sentiment qu'on éprouva fut, si je ne me trompe, celui d'une satisfaction railleuse.

Quoi de plus naturel?

La Prusse et l'Autriche ne s'étaient-elles point unies pour dépouiller un prince que l'Angleterre avait fait roi?

Ne s'étaient-elles point armées de concert contre un royaume ouvertement protégé par l'Angleterre?

Ne l'avaient-elles pas envahi, en déchirant un traité au bas duquel la signature de l'Angleterre figurait?

Jamais, peut-être, on n'avait vu une grande nation bravée avec autant d'insolence.

L'Angleterre avait eu beau rappeler le caractère solennel des engagements contractés, invoquer la justice, gémir et gronder tour à tour, tour à tour supplier et menacer, crier au scandale, prendre le ciel et les hommes à témoin : M. de Bismark, le front haut, le sourire du mépris sur les lèvres, et traînant l'Autriche après lui, n'en avait pas moins marché droit à son but, et saisi violemment sa proie à la barbe de l'Angleterre indignée.

Voilà ce dont les Anglais se souvinrent, le jour où la Prusse et l'Autriche donnèrent au monde le consolant spectacle de la spoliation punie par la difficulté de régler d'une manière définitive le partage du butin.

Un mot vulgaire, mais expressif, rendra fidèlement

l'impression produite : on se disait en se frottant les mains : c'est bien fait!

Mais que le débat conduisît à la guerre, c'est en vérité ce que peu de personnes croyaient. Comment supposer que les Allemands consentissent à s'entr'égorger pour plaire à M. de Bismark? Ce ministre rapace et arrogant, non content de garder le Schleswig, voulait acheter le Holstein, que l'Autriche, elle, refusait de vendre : était-ce une raison pour que le monde s'embrasât à la suite d'une affreuse guerre civile, du sein de laquelle l'Allemagne risquait de ne sortir qu'en lambeaux? On se refusait à admettre la possibilité d'un acte de folie aussi prodigieux et aussi criminel. On comptait d'ailleurs sur la lenteur du génie allemand à passer du domaine de la pensée dans celui de l'action. Aujourd'hui encore, on se plaît à douter. On se flatte de l'espoir qu'un arrangement quelconque aura lieu.

Cependant la lutte se prolonge, et elle risque, en se prolongeant, de s'envenimer; de part et d'autre, on se dispose à en venir aux mains; c'est en s'armant que chacune des puissances proteste de ses intentions pacifiques; pendant que la diplomatie joue son jeu ordinaire, les préparatifs guerriers vont leur train, et si la Prusse et l'Autriche, se renvoyant l'une à l'autre le reproche d'avoir pris l'initiative des armements, prétendent toutes les deux à l'honneur d'une attitude purement défensive; que prouve cela, sinon qu'aucune d'elles n'ose, à la veille d'une guerre civile, encourir la responsabilité odieuse du premier coup frappé?

La situation se présente donc sous un aspect assez sombre, pour qu'on commence à se demander ce qui arriverait si le nuage venait à crever.

En réalité, s'agit-il seulement de l'annexion des duchés à la Prusse? Non. Cette question en amène une autre bien plus considérable, et d'un caractère bien plus di-

rectement européen : ce qui s'agite, c'est l'énorme question de l'unité de l'Allemagne. Il s'agit de savoir si l'Allemagne restera divisée autour d'une diète présidée par l'Autriche, ou si elle deviendra une, en devenant... Prussienne.

C'est parce que la chose est comprise ainsi à Vienne, que le gouvernement autrichien s'est avisé d'invoquer, contre les prétentions du cabinet rival, l'autorité de la Diète, si rondement mise de côté par lui-même, lors de la convention de Gastein; et c'est parce que la chose est comprise ainsi à Berlin, que M. de Bismark a répondu par la demande d'une réforme de la constitution fédérale. L'Autriche propose une solution qui lui servirait à affirmer sa suprématie, et la Prusse en propose une qui pourrait lui fournir les moyens d'établir la sienne.

C'est là le côté sérieux du débat.

Mais ce qui paraît singulier au premier abord, quoique rien ne peigne mieux l'audace de M. de Bismark, c'est qu'il n'ait pas craint de conclure, en vue de la réforme désirée, à la convention d'un Parlement national élu par le suffrage universel.

Ah! il croit donc les peuples doués de bien peu d'intelligence ou de bien peu de mémoire? Quoi! c'est après s'être posé comme l'indomptable champion des monarchies de droit divin qu'il prétend prendre à son service la souveraineté populaire!

Quoi! c'est après avoir traité la chambre des représentants dans son pays avec une affectation d'impertinence, qui est un des grands scandales de l'histoire contemporaine, qu'il en appelle au parlementarisme! Quoi! c'est au moment même où il enlève brutalement aux duchés le pouvoir de décider de leur propre sort, qu'il réclame pour le suffrage universel la gloire de fixer les destins de l'Allemagne! Si les hommes en cela pouvaient un seul instant le croire sincère, ils mériteraient le

mépris dont son orgueil leur a si fort prodigué l'injure.

Heureusement, la bêtise humaine, qui va bien loin, ne va pas tout à fait jusque-là. Ici, comme de l'autre côté du détroit, il n'y a qu'un cri sur le but d'une motion pareille, venant d'un pareil personnage! Chacun a senti que c'était là une manœuvre, rien de plus; que M. de Bismark offrait ce qu'il savait à merveille ne devoir pas être accepté; que son unique intention était de faire prendre le change aux sympathies de l'Allemagne révolutionnaire, d'embarrasser l'Autriche, de condamner la Diète à l'impopularité d'un refus, et, comme le comité des trente-six l'a fort bien dit dans sa remarquable déclaration du 7 avril, d'acquérir des alliés en vue d'une guerre civile.

On n'a pas été non plus sans remarquer avec quelle prévoyance M. de Bismark, pour le cas où il serait pris au mot, s'était ménagé le moyen de déjouer ce suffrage universel qu'il invoque, en subordonnant l'action du Parlement national qui en émanerait aux résultats de négociations à entamer avec les divers Etats, et en lui refusant un droit absolu d'initiative. Bref, personne n'est dupe de cette subite tendresse dont se montre animé à l'égard de la Révolution un ministre qui a depuis si longtemps et si complètement fait pacte avec le despotisme. Mais cela même semble annoncer de sa part une résolution désespérée; et dès lors il y a lieu d'examiner la portée européenne d'une tragédie dont les spectateurs seraient, selon toute apparence, amenés à se mêler aux acteurs.

Je regrette d'avoir à constater que, sur ce point important, l'opinion publique en Angleterre me paraît flotter un peu à l'aventure et se diviser, même au sein du parti libéral.

Le croiriez-vous? Il est dans ce parti des hommes qui ne sont pas éloignés de faire des vœux pour la Prusse.

Que M. de Bismark ait tort en ce qui concerne parti-

culièrement les duchés, ils n'en disconviennent pas. De fait, que pourraient-ils ici reprocher à l'Autriche?

Elle s'est bornée à défendre son influence qu'on attaquait sans motif légitime, qu'on attaquait au profit d'un pouvoir plus despotique, plus redouté et plus redoutable que le sien; elle n'a pas voulu qu'une province dont l'administration provisoire lui a été concédée librement par ceux-là même qui cherchent à l'en chasser, cessât de s'appartenir pour appartenir à la Prusse; elle a demandé que, si la convention de Gastein doit être mise de côté, l'autonomie du Holstein fût reconnue; enfin, tout en se préparant à une résistance armée, qui risque de devenir nécessaire, elle a offert de s'en remettre à la diète du soin de prévenir, par un arbitrage pacifique, et conformément à l'article 11 du pacte fédéral, tout sacrilège recours à la guerre civile. Le bon droit semble donc être de son côté.

Aussi n'est-ce point là ce que nient les hommes dont je parle. Mais, suivant eux, le véritable point à considérer est celui de savoir si l'unité de l'Allemagne est chose désirable, et si elle est possible autrement que par la Prusse : double question qu'il leur plaît de trancher dans le sens des projets ambitieux de M. de Bismark.

J'ai sous les yeux un récent article du *Spectator*, et j'y lis avec stupeur que l'unification de l'Allemagne serait un bienfait pour le monde : d'où cette conclusion qu'il n'y a pas à s'inquiéter de savoir si cette unification profiterait à la famille de Hohenzollern, considération toute secondaire. Ne voilà-t-il pas, de la part d'une feuille dont le libéralisme est en général si réfléchi et si éclairé, une bien étonnante assertion? Et en quoi donc la civilisation du monde peut-elle être intéressée au dévorant triomphe d'une monarchie faite de droit divin, de militarisme et de pouvoir absolu?

L'avenir des petits souverains, rois, ducs, ou électeurs, qui se partagent aujourd'hui l'Allemagne, en de-

hors de la Prusse et de l'Autriche, n'a certainement rien dont notre âme s'émeuve; mais, derrière ces souverains, il y a les peuples dont il conviendrait de tenir compte; et pourvoir à leur bonheur en les livrant au despotisme de M. de Bismark est un procédé d'une excellence douteuse.

Qu'en pensent-ils, eux? Brûlent-ils du désir de devenir Prussiens? Le *Spectator* l'affirme. « Qu'on ne vienne pas nous parler » dit-il, « de provinces volées, de peuples libres conquis : les peuples dont il est ainsi question ne demandent pas mieux que d'être conquis. »

Ou je suis bien mal informé par tous les Allemands que je connais, ou jamais erreur ne fut plus complète.

La vérité, au contraire, est que, dans les États secondaires, la règle prussienne, odieuse à la Prusse elle-même, est généralement détestée. Les peuples de ces divers États aspirent à l'unité sans doute, mais à condition qu'ils contribueront à la créer, au lieu d'être condamnés à l'humiliation de la subir. Il ne confondent pas l'unification avec l'absorption. Ce qu'ils veulent, c'est l'unité par la liberté, non l'unité par le despotisme. Ils ont envie de la conquérir, non d'être conquis par elle; et pour se sentir Allemands, ils n'ont nul besoin d'être prussianisés.

Et puis, la belle perspective pour eux que celle d'être prussianisés à la suite d'une guerre abominable, pendant laquelle le sang allemand aurait coulé à flots, versé par des mains allemandes! Car l'unité de l'Allemagne, comme l'entend M. de Bismark, c'est l'égorgement de l'Autriche, et il n'est pas probable que l'Autriche se laisse égorger.

Il est même à prévoir que, si la guerre s'allume, l'Autriche n'est pas celle des deux puisances qui courra le plus de dangers.

Il ne faut pas oublier en effet qu'elle dispose d'un demi-million de soldats; que l'armée autrichienne est une des

mieux organisées et des mieux disciplinées qui soient en Europe; qu'elle a été aguerrie par des combats dont les Prussiens n'ont pas eu à traverser la fortifiante épreuve; que si elle a été battue par nous en Italie, ce n'est pas sans avoir montré ce dont elle était militairement capable; que la capitale de l'Autriche est couverte et abritée par ses montagnes de la Bohême; qu'il suffit d'une bataille perdue par les Prussiens pour conduire le vainqueur aux portes de leur capitale; qu'en ce sens, Vienne est beaucoup plus près de Berlin que Berlin ne l'est de Vienne, et que, dans une guerre civile provoquée par M. de Bismark, ce n'est pas du côté de Berlin que se tourneraient les sympathies des petits États.

Il est vrai que l'Autriche n'est pas homogène; mais — le *Spectator* l'avoue — la différence des races s'efface sur le champ de bataille, et les Hongrois ne tourneraient certainement pas le dos quand ils auraient en face des Prussiens.

Quant à l'Italie, son appui prêté à la Prusse jetterait sans nul doute un poids considérable dans la balance; mais, outre qu'il est au pouvoir de l'Autriche de désarmer quand elle le voudra, par une concession qui serait une restitution et un acte de justice, l'hostilité du peuple Italien, l'Italie constitutionnelle, avant de faire cause commune avec M. de Bismark, devra se préoccuper du côté politique et moral d'une semblable alliance, et regarder au fond de ses coffres.

Quoi qu'il en soit, une chose est sûre, c'est qu'une guerre entre la Prusse et l'Autriche entraînerait d'incalculables malheurs et ouvrirait carrière à des éventualités d'un caractère formidable. Funeste à l'Allemagne, elle ne serait peut-être pas moins funeste à l'Europe qu'elle attirerait probablement dans son tourbillon, pour peu que la lutte se prolongeât.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en Angleterre, beau-

coup de gens s'alarment à l'idée que le gouvernement impérial pourrait être amené à obtenir de la Prusse, pour prix d'un concours décisif, la frontière du Rhin; mais cette inquiétude n'est point partagée par ceux qui réfléchissent aux périls qu'attirerait sur la France une politique où ses intérêts ne trouveraient pas plus leur compte que son génie.

Savez-vous pourquoi le *Spectator* prend si facilement son parti d'une Allemagne prussianisée? Il faut lui rendre cette justice, qu'il n'en fait pas mystère. C'est parce que la France, qui est déjà contenue en partie au sud par une nation de vingt-quatre millons d'hommes, ayant une frontière de montagnes, occupant les bords de la Méditerranée, et intéressée à ce que cette mer reste libre, se trouverait, de plus, si la Prusse l'emportait, contenue à l'est par un empire puissamment peuplé, organisé fortement et hostile à la France, au triple point de vue de la politique, des tendances sociales et des idées.

En d'autres termes : l'unité de l'Italie nous servant de barrière au midi, l'unité de l'Allemagne achèverait de tranquilliser l'Angleterre sur notre compte en nous servant de barrière à l'Est.

Et cet avantage a, aux yeux de l'auteur de l'article que je vous signale, une importance si grande, qu'à cette condition il verrait sans le moindre regret la Prusse nous faire cadeau des provinces rhénanes.

Eh bien! monsieur, rien de plus intelligent, selon moi, que cette appréciation; rien de plus juste que le point de vue. Oui, c'est au génie de la France que ferait obstacle, c'est sa puissance continentale que menacerait l'unité allemande, comprise dans le sens d'une absorption brutale de l'Allemagne par le roi de Prusse, et ayant pour effet d'établir à nos portes une grande monarchie militaire et despotique.

Le danger d'un tel voisinage serait-il compensé pour nous par la possession des provinces rhénanes, à supposer même que M. de Bismark osât les abandonner, au risque d'inapaisables clameurs et de ressentiments immortels? Évidemment non. C'est à peine si, dans cette hypothèse, la Belgique nous offrirait un dédommagement sérieux.

Or le jour où, poussée sur la pente déplorable des conquêtes, la France convoiterait Anvers, elle aurait à s'attendre, de la part de l'Angleterre, à une résistance qui pourrait devenir une guerre au couteau.

Serait-ce la peine d'aider M. de Bismark à prussianiser l'Allemagne, en dépit de l'Allemagne, et en lui passant sur le corps?

XXIV.

REVIREMENT DE L'OPINION EN ANGLETERRE A L'ÉGARD DU PRÉSIDENT JOHNSON.

20 avril.

Les trois grandes questions qui, en ce moment, se partagent en Angleterre l'attention publique, sont celles-ci :

1° Le « Reform bill » dont la discussion se poursuit dans la Chambre des communes;

2° La querelle qui risque d'ensanglanter l'Allemagne et de troubler l'Europe entière;

3° La crise politique et sociale qui met aux prises, de l'autre côté de l'Atlantique, le président des États-Unis et le Congrès.

Je vous ai déjà rendu compte de l'effet produit par les deux premières : l'effet produit par la troisième vaut certes que j'en entretienne vos lecteurs.

Étranges vicissitudes de l'opinion! Il me semble entendre encore les clameurs poussées contre le président Johnson par tous ceux qui, en Angleterre, avaient épousé la cause du Sud. Qu'était-ce que Johnson? Un ancien tailleur, un esprit grossier, un ignorant, un démagogue furieux, un homme de rien poussé au sommet de la société américaine par la vague démocratique. Je n'oublierai jamais ce qui fut dit, écrit, imprimé contre Johnson, le jour où l'on apprit qu'en plein congrès, dans une occasion solennelle, il avait eu l'attitude et tenu le langage de l'ivresse. De la part du *Times*, du *Morning Post*, du *Morning Herald*, du *Daily Telegraph*, de tous les journaux sudistes enfin, ce ne fut qu'un concert de triomphantes injures, de ricanements impitoyables, d'expressions de dégoût. Le président des États-Unis, un ivrogne! c'était à ne pas y croire. Arriva la mort de Lincoln, victime d'un lâche assassinat. Et les mêmes journaux de se répandre en lamentations sur le sort de l'Amérique tombée entre les mains d'un... Johnson.

Eh bien, à l'heure qu'il est, Johnson, aux yeux de tous ceux qui le traînaient naguère dans la boue, est un grand homme, un homme de génie, un héros, le sauveur envoyé par la Providence à un peuple en détresse. Les organes du parti tory ne savent de quels termes se servir pour rendre l'admiration, la vénération, l'enthousiasme que cet ex-tailleur dont ils se moquaient tant leur a inspiré.

Par contre le parti libéral qui, il y a quelques mois encore, s'acharnait à le défendre non seulement l'abandonne, mais commence à le maudire. Le *Daily News* reconnaît avec douleur qu'en louant le président actuel des États-Unis, il se trouve avoir brûlé son encens sur l'autel des faux dieux, et le *Spectator* l'attaque dans un style à faire tressaillir de joie M. Trumbull, M. Sumner et M. Wade lui-même, ce terrible M. Wade qui, l'autre

jour, dans le sénat des États-Unis, parlant de la maladie qui clouait sur leurs lits deux partisans de Johnson, MM. Dixon et Wright, disait : « Je remercie Dieu d'avoir mis deux sénateurs dans l'impossibilité de venir appuyer ici de leur vote la politique d'un *tyran!* »

Ainsi en ce qui concerne le président Johnson, le revirement d'opinion est complet, soit dans le camp tory, soit dans le camp libéral. Dans le premier, on adore ce qu'on avait brûlé,. et, dans le second, d'une ardeur égale, on brûle ce qu'on avait adoré.

Y avait-il lieu d'en être surpris? Rien au contraire n'est plus simple.

Un temps fut ou Andrew Johnson, dans le congrès, combattait pied à pied Jefferson Davis et défendait contre la doctrine des « State Rights » telle que la comprenaient les meneurs du Sud, le principe de l'union fédérale; un temps fut où il condamnait avec âpreté le vote opposé par le président Buchanan à l'*Homestead bill.* Aussi son avènement au pouvoir fut-il salué avec transport par les mêmes hommes qui en portant leurs suffrages sur Lincoln avaient voulu en finir avec les prétentions et la domination du parti esclavagiste.

Plus tard, la mort tragique de Lincoln ayant laissé sa succession à celui qui venait immédiatement après lui, les républicains ne doutèrent pas que Johnson ne s'appliquât à continuer de développer la politique émancipatrice de son prédécesseur, et, ce qui était pour eux un sujet de joie, fût pour leurs adversaires les sudistes et les démocrates un sujet de consternation. Ni les uns, ni les autres ne pouvaient prévoir jusqu'à quel point Andrew Johnson allait se faire l'ennemi de ses partisans et l'ami de ses adversaires!

Vous vous rappelez qu'après la victoire du Nord sur le Sud, les représentants du parti vainqueur dans le Congrès songèrent à demander le droit de suffrage pour les nègres que la guerre venait d'affranchir.

Ils pensaient avec raison que l'esclavage en disparaissant n'avait pas emporté avec lui les préjugés féroces où il avait pris naissance; ils n'ignoraient pas que dans les États du Sud le feu continuait de brûler sous la cendre; ils ne se faisaient pas illusion sur la violence des rancunes dont seraient victimes, pour peu qu'on les laissât désarmés en face de leurs anciens maîtres, ces malheureux nègres, qui, dans le Sud, avaient été si longtemps regardés et traités comme des *choses;* ils sentaient qu'une protection leur était due par le gouvernement fédéral, qui, au prix de tant de sacrifices, les avait émancipés, et ce fut sous l'empire de cette préoccupation qu'ils parlèrent d'admettre les nègres à la jouissance des droits politiques. Mais les esprits, en Amérique, n'étaient pas encore préparés à l'adoption d'un système d'égalité absolue étendue à la race noire; l'idée fut sinon abandonnée, du moins mise en réserve.

Les chefs du parti républicain cherchèrent alors un moyen de protection pour les nègres, dans des mesures dont le but était de donner au « bureau des affranchis » un caractère d'efficacité et de permanence. Il s'agissait d'investir le gouvernement central du pouvoir de mettre la race noire à l'abri de toute tentative d'oppression de la part des autorités locales, toutes composées de leurs anciens maîtres. Un bill à ce sujet ayant été préparé, présenté et adopté dans le Congrès, le président qui déjà s'était prononcé contre l'admission des affranchis à la jouissance des droits politiques, n'hésita pas à repousser par son veto la loi qui tendait à leur assurer un recours contre des persécutions prévues. C'était entrer en lutte ouverte avec le congrès; c'était marchander cruellement aux nègres le bénéfice d'une guerre qui après avoir dévoré tant d'hommes et tant d'argent, menaçait ainsi de rester stérile, au point de vue du résultat moral pour lequel on l'avait entreprise. Grande fut la colère des répu-

blicains, grande fut la satisfaction des démocrates. Dès ce moment il devint manifeste qu'Andrew Johnson n'était pas l'homme qu'on avait cru. Toutefois, comme il y avait des raisons en apparence plausibles à opposer au bill en question ; comme il semblait reconnaître aux noirs un droit *spécial* à être protégés par la nation, comme il heurtait trop brusquement et trop directement la doctrine des State Rights ; enfin comme son application aurait entraîné l'emploi de la force militaire, la politique du président fut appuyée, dans cette circonstance, non seulement par les démocrates mais par un certain nombre de républicains appelés conservatistes par opposition aux radicaux. D'ailleurs, il suffisait que le bill relatif au « bureau des affranchis » soulevât des objections constitutionnelles, pour que le veto présidentiel n'impliquât point nécessairement l'adoption d'une politique sudiste.

Mais aujourd'hui le masque est tombé. En opposant son veto au bill qui confère la jouissance des droits civils à tous les Américains sans distinction de couleur, Andrew Johnson vient de rompre irrévocablement avec le Nord, de mettre un abîme entre lui et les amis de la liberté et de provoquer le Congrès à un duel à mort. L'esprit reste confondu quand on songe à l'audace qu'il a fallu pour repousser une loi qui est la justice même. Que propose le Congrès? Il propose d'accorder aux nègres comme aux autres citoyens le droit de passer des contrats et d'en réclamer l'exécution, le droit d'intenter une action judiciaire, le droit de servir de témoin, le droit d'hériter, de vendre et d'acheter, le droit enfin de participer à toutes les garanties qui ont pour objet la sécurité des propriétés et celle des personnes. Que veut encore le Congrès? Il veut que les nègres ne soient sujets à aucun autre genre de châtiment que ceux auxquels les blancs sont exposés. Quoi de plus équitable, quoi de plus rigoureusement commandé par la logique du principe en

vertu duquel l'esclavage a été aboli? Si dans les États où il a été défendu l'épée à la main avec tant de rage et où son culte farouche existe toujours au fond des cœurs, il est encore permis de dépouiller le nègre des fruits de son travail, de lui refuser le paiement du salaire convenu, de le battre de verges jusqu'à ce qu'il en meure, qu'est-ce donc que son émancipation, sinon la farce la plus lugubre qui ait jamais été jouée sur la scène du monde? Quoi, c'est pour arriver à ce résultat que le sol américain aurait été saturé de sang et couvert de cadavres! Quoi, l'Union victorieuse n'aurait rien de mieux à offrir aux noirs qu'elle a attirés et qui ont si bravement combattu sous ses étendards! Quoi! Tout ce que la conscience humaine outragée réclame, c'est cela!

Il faudrait désespérer du triomphe de la justice ici-bas, si dans la lutte immorale où il s'engage contre le Congrès, Andrew Johnson devait l'emporter. Mais, grâce au ciel, les chances cette fois ne semblent pas être en sa faveur. Il est possible à la rigueur que la majorité des deux tiers des voix — condition requise pour l'annulation du *veto* présidentiel — ne soit pas obtenue; et le fût-elle, il n'est pas douteux que le pouvoir exécutif n'ait le moyen de rendre, dans l'application, la loi impuissante. Mais la question est de savoir s'il serait donné à Andrew Johnson de jouer impunément un pareil jeu.

Elles trouveront de l'écho en Amérique, c'est certain, ces énergiques paroles de M. Wade : « Un président qui ferait la loi au Congrès, ce ne serait pas un président; ce serait un empereur et un despote. »

Mais avant d'en venir là, Andrew Johnson aurait à traverser l'épreuve d'une mise en accusation qui, aux termes de la constitution des États-Unis, lui briserait le pouvoir dans la main, le jour où elle serait lancée. Or voilà l'éventualité formidable qui commence à se présenter aux esprits. Le dernier veto présidentiel a rallié

aux républicains beaucoup de sympathies jusqu'à présent flottantes. Ceux des démocrates qui ne poussent pas leur respect pour la doctrine des *State-Rights* jusqu'à désirer qu'on remplace l'esclavage par le servage et qu'on foule aux pieds toute notion de justice, tout sentiment d'humanité, ceux-là n'osent plus élever la voix. Le correspondant du *Times* est lui-même forcé d'avouer que depuis quinze jours Andrew Johnson a perdu beaucoup de terrain. L'opinion publique se déclare contre lui avec une vivacité qui s'accentue tous les jours davantage. On a crié sur son passage « Copperhead » et le correspondant du *Times* remarque avec raison que ce cri aux États-Unis n'est pas moins fatal à un homme public que ne l'était en France pendant la Révolution le cri de « suspect ».

Au reste, vous pouvez juger de l'Andrew Johnson *d'aujourd'hui* par ce fait significatif qu'il est devenu, en Angleterre, le favori et l'idole de tous ceux à qui le progrès fait peur ou horreur.

27 avril.

Quand Gulliver aborda au pays des Houyhnhums, habité comme vous savez par des chevaux raisonnables, on lui donna pour maître de langue un cheval de distinction, qu'il étonna fort dès qu'il fut parvenu à parler un peu passablement la langue du pays, en expliquant ce qui d'ordinaire allume la guerre entre les princes de notre Europe civilisée : « Il arrive chez nous » dit Gulliver au cheval son professeur « que deux princes se font la guerre parce que tous deux veulent dépouiller un troisième de ses États sans y avoir aucun droit ni l'un ni l'autre. » Gulliver dit encore : « Une guerre glorieuse est, lorsque un souverain généreux vient au secours de ceux qui l'ont appelé, et qu'après avoir chassé l'usurpateur, il s'empare lui-même des États qu'il a secourus. »

Je vous le demande, si l'intention de Swift avait été de prophétiser la guerre du Schlesvig-Holstein et de décrire d'avance la *généreuse* politique de M. de Bismark, aurait-il pu mieux dire?

Le cheval à qui Gulliver racontait ces belles choses déclara ne pouvoir comprendre que, dans le pays des Européens on poussât jusque-là l'excès de l'injustice et de la méchanceté. La surprise de cet honnête quadrupède s'explique; car c'est à peine s'il nous est possible de comprendre cela, à nous qui ne sommes pas à beaucoup près aussi raisonnables que les chevaux.

Mais un trait manque à la peinture tracée par Gulliver, lequel à la vérité ne parlait que de son époque et ne pouvait guère prévoir les perfectionnements apportés par la civilisation dans les relations de peuple à peuple. Combien la folie de l'Europe civilisée n'aurait-elle point paru plus inconcevable encore au sage Houyhnhum si Gulliver lui avait appris comme quoi il est donné en Europe au souverain généreux qui a secouru un Etat pour s'en emparer, de tirer de là un prétexte à des agressions nouvelles et de jeter de la sorte une foule de contrées dans une horrible inquiétude, d'entasser partout ruines sur ruines, et de mettre le feu, la fantaisie lui en prenant, au monde entier?

Or, ce n'est point là ce qu'il est précisément donné de faire au souverain qui gouverne la Prusse, ou pour parler plus correctement, au ministre qui la gouverne en son nom?

Un homme pourrait paralyser cette puissance sinistre parce que cet homme tient, plus absolument que M. de Bismark, les destinées de vous, de lui et de moi dans sa main. Il n'aurait qu'un mot à dire, celui là, pour empêcher l'industrie de s'arrêter, le commerce de sombrer, les fortunes les plus solides de crouler, les peuples de s'entr'égorger, le sol d'être inondé de sang. Mais ce mot,

on n'espère pas que l'homme en question le dise, parce-qu'il a, ou croit avoir quelque chose à gagner au désastre universel.

C'est ce dont en Angleterre se plaignent amèrement les conservatistes de toute nnance et quiconque y a pignon sur rue. J'admire les doléances de ces braves gens! Hier encore ils remerciaient à mains jointes la Providence d'avoir permis que la révolution fût muselée en Europe par un pouvoir armé du glaive et indiscutable; hier encore ils applaudissaient, ces citoyens d'un pays libre, au triomphe du despotisme ailleurs, dans l'égoïste espoir que le despotisme, tout en écrasant leurs voisins, leur assurerait à eux les bénéfices d'une sécurité absolue, les délivrerait des grandes perturbations et des grandes secousses, les mettrait à même de jouir de leurs richesses, sans souci du lendemain. Ils comptaient sans leur hôte! Les voilà forcés de reconnaître aujourd'hui que c'est jouer à un jeu très peu sûr que de faire tout dépendre du caprice d'un seul. Les convulsions qu'ils craignaient viennent précisément de cette concentration de pouvoir dans laquelle ils ont eu l'imbécillité de voir une garantie de paix et de repos. Ils sont à la veille d'une conflagration où leurs espérances les plus chères risquent de périr, où leurs fortunes risquent d'être consumées, parce qu'il y a en Europe deux volontés despotiques de qui la paix dépend, et dont l'une pousse à la guerre avec une frénétique audace, tandis que l'autre, avec un sang-froid inexorable, s'abstient de l'empêcher.

Quoi qu'il en soit, l'alarme est ici dans le camp des conservatistes, et rien ne semble capable de les rassurer. C'est en vain que les dernières dépêches télégraphiques nous montrent l'Autriche offrant de désarmer la première, et la Prusse de suivre son exemple. Le *Morning Herald* et le *Standard* redoublent de frayeur. Ils trouvent, non sans raison, la dernière note de M. de Bismark

marquée au coin de l'insolence la plus intolérable; ils proclament vague, dérisoire et insultante la promesse faite par la Prusse de remettre l'épée dans le fourreau, quand on lui aura fourni la preuve que l'Autriche s'est complètement exécutée; l'insistance outrageuse avec laquelle le ministre prussien rejette sur la cour de Vienne la responsabilité de tout le mal et le peu de fond qu'il affecte de faire sur sa bonne foi leur apparaissent comme les seuls indices d'un parti pris d'irriter ceux qu'on brûle de frapper.

Et puis, ce qui ne contribue pas médiocrement à augmenter leur trouble, c'est ce qu'on raconte de l'attitude menaçante de l'Italie, de ses mouvements sur le Mincio, de son ardeur à fortifier Crémone, de ses accointances avec la Prusse, de la prochaine réapparition de Garibaldi sur la scène, et, par contre, les efforts de l'Autriche pour mettre la Vénétie en état de défense, d'une grande agglomération de troupes dans la province de Rovigo, des mouvements de l'archiduc Albert « du prochain départ du feld maréchal Benedeck ». C'est tout simple, s'écrie le *Morning Herald* désespéré, ce qui est un danger pour l'Autriche est une occasion pour l'Italie (*Austria's danger is Italy's opportunity*).

Et le même journal remarque que ce mois d'avril où nous sommes est un mois de mauvais augure. En 1859, un désarmement ne fut-il pas convenu le 18 avril? Le 20, la guerre éclatait!

Quant à la politique de l'Italie se mettant à la suite de M. de Bismark pour trouver sous les débris accumulés par une guerre peut-être universelle, son unité perdue, le parti conservatiste anglais appelle sans détour cette politique *immorale* et *lâche*. Ce sont les expressions même dont se sert le moniteur des tories et la violence d'un tel langage atteste la peur que l'imminence d'une guerre leur inspire.

Encore s'ils étaient les seuls à trembler! Mais non. Il est un signe auquel il est facile de reconnaître ce qu'on attend des désirs et des ressentiments de l'Italie : c'est la baisse continue, effrayante des fonds italiens. L'annonce qu'une taxe de 8 p. 100 sur la rente vient d'être proposée par la commission financière à Florence a précipité la chute du 5 p. 100 italien coté aujourd'hui même à 52 7/8! Il y a peu d'exemples d'une chute aussi rapide et aussi profonde.

C'est assez dire que les esprits s'inquiètent et que beaucoup d'intérêts sont ébranlés. Mais quoi! Puisque le conservatisme anglais n'a cessé de soutenir, depuis quelques années, que le despotisme impérial était bien l'unique garantie sur laquelle les intérêts pussent compter avec certitude contre les convulsions dont la démocratie menaçait l'Europe, il y a un moyen bien simple pour ce conservatisme provocant de recouvrer sa sérénité. Que ne s'adresse-t-il aux Tuileries pour obtenir la paix du monde? Nous verrons bien ce qu'on lui répondra!

XXV.

POUR ET CONTRE LE *REFORM BILL*.

28 avril.

La Chambre des communes est-elle une forteresse?

Les membres de la Chambre des communes sont-ils les assiégés?

Les ouvriers anglais sont-ils les assiégeants?

La constitution anglaise est-elle un butin à partager le lendemain d'un assaut victorieux?

Voilà ce qu'on est tenté de se demander, quand on suit les débats auxquels donne lieu le « reform bill » du ministère Russel-Gladstone.

Cette idée, — bien étrange cependant, — d'une place qu'on attaque, qui est décidée à se défendre jusqu'à la mort, et qui, le jour où elle serait emportée, risquerait d'être mise à feu et à sang, se présente si naturellement aux esprits, de ce côté du détroit, que c'est M. Gladstone lui-même qui, à propos du bill, a été le premier à évoquer le souvenir peu rassurant du cheval de Troie. Il ne faisait, il est vrai, la comparaison que pour avoir l'occasion d'affirmer qu'elle était fausse ; mais ceux dont il prétendait par là dissiper les inquiétudes, n'en furent que plus effrayés ; et lorsque, reprenant la citation de Virgile au point où M. Gladstone avait eu soin de la laisser :

> Scandit fatalis machina muros
> Fœta armis,

M. Lowe s'écria :

> O divum domus ilium, et inclyta bello
> Dardanidum! Quater ipso in limine portæ
> Substitit, atque utero sonitum quater arma dedere;
> Instamus tamen immemores, cœcique furore,
> Et monstrum infelix sacratâ sistimus arcâ,

on peut juger des sentiments d'une partie considérable de la Chambre par les applaudissements qui éclatèrent.

Ils signifiaient, ces applaudissements : Oui, M. Lowe a raison, malheur à nous, si nous introduisons dans nos murs cette machine fatale ! ses flancs, d'où l'on a quatre fois déjà entendu sortir le bruit des armes, vomiront sur la ville, pendant la nuit, ses soldats qu'ils recèlent, et Troie sera mise à sac.

C'est effectivement là ce que pensent la plupart des

adversaires du nouveau « reform bill ». La nature de leurs arguments ne permet à cet égard aucun doute. Ils peuvent se résumer ainsi :

Quoi! vous publiez une statistique de laquelle il résulte que la classe ouvrière entre, dès aujourd'hui, pour un quart dans la composition du corps électoral des villes, et cette proportion, si formidable, ne vous paraît pas assez formidable encore! Quoi! vous appelez *modérée* une réforme qui consiste à abaisser le cens électoral de 50 livres sterling à 14 livres sterling dans les comtés, et de 10 livres sterling à 7 livres sterling dans les villes, alors que, de votre propre aveu, selon vos propres calculs, l'effet de cette réduction du cens électoral doit être de porter de 126 000 à 330 000 le nombre des ouvriers admis, dans les villes, à la jouissance du pouvoir politique! 204 000 ouvriers de plus sur le chemin qui conduit à la Chambre des communes, ce n'est donc rien que cela? Du moins, s'il nous était permis d'espérer que ce chiffre ne sera point dépassé! Mais il le sera, par la seule force des choses. Ignorez-vous donc que le loyer des maisons tend à s'élever chaque jour davantage? Ne savez-vous pas qu'on a de la peine à louer aujourd'hui dans Londres pour 300 livres sterling par an la même maison qu'on aurait eue, il y a quatre ans, pour 200 livres sterling? Ne voyez-vous pas que ce qui est, en ce moment, un loyer de 6 livres sterling, sera, dans quelques années d'ici, un loyer de 7 livres sterling, ce qui ajoutera un grand nombre d'ouvriers à la liste des électeurs, sans même que le Parlement s'en mêle?

Sous l'empire de votre bill, 330 000 ouvriers seraient dès demain armés du pouvoir politique, sur ce nombre total d'électeurs de 692 000 : voilà certes une proportion déjà suffisamment respectable! Du quart, nous passerions de la sorte à la moitié! Mais, encore une fois, ce ne serait là que le résultat immédiat, et, en vertu de causes dont

l'action continue est facile à prévoir, la liste des censitaires ne tarderait pas à s'enfler outre-mesure.

Il vous plaît de ne regarder qu'autour de vous : souffrez que nous regardions devant nous. Vous ne songez qu'à demain : laissez-nous penser à après-demain et aux jours suivants. C'est bien en vain, d'ailleurs, que vous prétendriez vous arrêter longtemps à une limite dont le moindre défaut est d'être arbitraire au point d'en être ridicule. L'abaissement graduel du cens électoral est une pente plus rapide que vous ne vous le figurez.

De réduction en réduction, vous nous aurez bien vite acculés au suffrage universel; et, le suffrage universel une fois établi, adieu notre constitution mixte! Adieu la balance des pouvoirs! Adieu l'Angleterre, telle que l'a faite le génie de son aristocratie, contrôlé par celui de la classe moyenne, et tenu en respect par la liberté de la presse! La démocratie aura vaincu, et des flancs du gigantesque cheval de bois, imprudemment introduit dans nos murs, se précipiteront les Grecs destructeurs de Troie.

Oui, monsieur, voilà en substance ce qu'on trouve au fond des discours de presque tous les adversaires du bill. Les ouvriers pris en masse font peur. Sous ce rapport, le langage de sir Edward Bulwer Lytton n'a pas beaucoup différé de celui de M. Lowe, ni le langage de M. Hardy de celui de M. Horsman.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'hommage indirect rendu à cette grande peur qu'on a de la classe ouvrière, par la manière même dont le bill a été défendu.

Qu'ont dit en effet les partisans du bill, en réponse aux cris d'effroi poussés par ses adversaires? Ils n'ont pas dit que de pareilles terreurs étaient le comble de la folie; que l'organisation sociale reposait sur des bases trop équitables et trop rationnelles pour qu'on vînt parler,

comme d'un danger sérieux, de l'antagonisme des classes et de la lutte, tôt ou tard mortelle, des intérêts; ils n'ont pas dit qu'il était absurde, qu'il était monstrueux de supposer la nation divisée en forces ennemies; ils n'ont pas dit que c'était calomnier et les institutions de l'Angleterre, et la société anglaise, et les principes d'économie politique sur lesquels elle s'appuie, que de représenter la Chambre des communes comme une place en état de siège, la constitution comme un camp retranché, la classe ouvrière comme une armée avide de butin, et le suffrage universel comme une autre inondation des barbares. Non, ce n'est point là ce qu'ils se sont crus fondés à dire.

Rassurez-vous, ont-ils fait observer de leur voix la plus douce, il ne s'agit nullement de lâcher les écluses de la démocratie. Dieu nous garde de viser à un déplacement brutal de la puissance politique! Voilà bien longtemps déjà que la question de la réforme électorale a été mise sur le tapis pour la première fois. Sur ce point, des promesses solennelles ont été, à diverses reprises, faites au pays. Impossible de ne pas les tenir. L'honneur du cabinet y était engagé.

Que propose-t-il, après tout? Une réforme si anodine, qu'il est surprenant que les tories eux-mêmes s'en émeuvent. Elle étendrait le droit de suffrage, dans les villes, à un nombre assez considérable d'ouvriers, il est vrai; mais les quelque deux cent mille électeurs qu'elle créerait dans les comtés sont tous gens appartenant à la classe moyenne. Il n'y a donc pas lieu de s'alarmer. Nous avons fait le compte des villes où les électeurs à 7 livres sterling auraient la majorité. Eh bien, nous n'en trouvons pas plus de soixante, disposant d'une centaine de sièges à la Chambre des communes, où le nombre total des sièges à remplir est de six cent cinquante-huit. Voilà à quoi se réduit le péril? Encore faut-il supposer, pour

en prendre souci, que les ouvriers admis à l'exercice du droit de suffrage n'auront qu'un sentiment, qu'une opinion, qu'un but! Or, cette hypothèse est inadmissible.

Dans la classe ouvrière, ainsi que dans toute autre classe, il existe une grande diversité d'opinions et de points de vue. Prenez Coventry, Beverley, Saint-Yves, Stafford, Maldon, Newcastle-on-Tyne et Greenwich. Voilà huit villes où, dès à présent, la majorité appartient à la classe ouvrière et elles nomment combien de libéraux? cinq; combien de conservatistes? neuf. Croyez-nous : le bill en question n'aura pas, ne saurait avoir les conséquences que vous redoutez, parce qu'il est loin de donner à la classe ouvrière, les moyens de vous menacer de sa prépondérance. Ce qu'il lui donne, c'est ce qu'il pourrait devenir téméraire de lui refuser trop longtemps. Rien de plus.

Tel a été le système général de défense adopté par les partisans du bill. Eux aussi, ils ont paru admettre qu'il y avait, en réalité, deux armées en présence; eux aussi, ils ont pris pour leur point de départ l'antagonisme des intérêts.

M. John Stuart Mill, qui a fait avec le plus grand éclat ses débuts oratoires, et qui a présenté dans un langage concis, nerveux, plein de noblesse et de vigueur, les meilleurs arguments à faire valoir en faveur de la réforme proposée, M. John Stuart Mill n'a pas nié qu'elle ne se rattachât à la théorie de la distinction des classes, et c'est cette théorie qu'il a demandé qu'on appliquât avec plus de logique et d'équité, en accordant à une classe nombreuse, aujourd'hui très imparfaitement représentée, la part de représentation qui lui est due. Ce point de vue et aussi celui auquel s'est placé M. Hughes. Mais il ne s'est pas borné, lui, à montrer à la Chambre des communes le côté politique de la question; dans son ardeur à prouver la nécessité absolue d'admettre la classe ou-

vrière à avoir au sein de la législature des organes directs de ses besoins, de ses sentiments, de ses idées, M. Hughes a expliqué comme quoi les ouvriers en étaient venus à constituer, non pas un État dans l'État, mais une société dans la société; comme quoi ils avaient, eux aussi, dans l'organisation des « Trades'Unions » leur camp retranché; comme quoi leurs opinions et leurs tendances n'avaient rien de commun avec les tendances et les opinions des autres classes; comme quoi ils refusaient de reconnaître, par exemple, dans le fameux principe économique du rapport de l'offre à la demande le *légitime* régulateur du taux des salaires; comme quoi le caractère collectif l'emportait, dans leurs aspirations, sur le caractère purement *individuel*; comme quoi enfin ils se détachaient en tout d'un milieu qui les enveloppe sans les pénétrer.

C'était décrire avec autant de candeur que d'exactitude ce qui existe; mais la description était-elle de nature à rassurer l'opposition conservatiste, à effacer de son esprit la terrible image du cheval de Troie.

M. Bright a été meilleur tacticien dans le discours qu'il vient de prononcer à l'appui du bill. On attendait cette harangue avec la plus vive impatience. L'aspect de la salle, ce soir-là, le disait de reste. Mais M. Bright a désappointé tout le monde, amis et ennemis. L'orateur tonnant, l'amer tribun, le Caïus Gracchus anglais, avaient disparu pour faire place au politique qui surveille ses paroles et mesure prudemment ses coups; M. Gladstone avait estimé à 330 000 le nombre des ouvriers, qui, si le bill passait, feraient partie du corps électoral : M. Bright a montré que beaucoup de ceux que M. Gladstone rangeait dans la catégorie des ouvriers n'appartenaient en aucune façon à cette catégorie, et qu'au lieu de 200 000 électeurs urbains, la réforme proposée en créerait à peine 110 000. En d'autres termes, il a dit aux Troyens effrayés :

Calmez-vous! calmez-vous! Même en supposant qu'il y ait des Grecs cachés dans les flancs du cheval de bois, ils n'y sont pas en assez grand nombre pour prendre et saccager la ville.

Je ne vous ai pas encore rendu compte de cette partie fort importante néanmoins du débat qui a tourné autour de la question de la redistribution des sièges. J'y reviendrai. Tout ce que je voulais recommander à votre attention, c'est le jour étrange qu'une semblable discussion jette sur la nature des relations, dans celui de tous les pays du monde qui est le plus profondément marqué au coin de la civilisation contemporaine? Serait-il donc vrai, ce mot, résumé affreux de la philosophie de Hobbes : *Homo homini lupus?*

XXVI.

LA DEUXIÈME LECTURE DU NOUVEAU *REFORM BILL* VOTÉE.

29 avril.

Cinq voix! c'est à la majorité de cinq voix seulement que la seconde lecture du nouveau bill de réforme a été adoptée, hier au soir par la Chambre des communes.

L'assemblée, circonstance rare, était presque au complet, tant chacun était pénétré de la gravité de la décision à prendre! 318 votants se sont déclarés pour; 313 se sont déclarés contre; et lorsque ce résultat a été proclamé, la salle a retenti d'applaudissements passionnés, partis des bancs de droite et des bancs de gauche.

Triste dénouement que celui-là, je n'ose pas dire tragique. Le ministère restera-t-il ferme à son poste? donnera-t-il sa démission? A l'ouverture de la session, il pouvait compter sur une majorité de 60 voix. Sa première campagne le laisse à 5 voix de majorité pour tout appui : impossible d'en douter ; il est, sinon mis hors de combat, du moins vaincu.

Ainsi se vérifie ce que je vous disais de la faute énorme commise par lui, le jour où il s'avisa de ne présenter qu'une moitié de réforme substituant la partie au tout, scindant une question de sa nature complexe, et, pour comble de maladresse, appelant la Chambre des communes à se prononcer sur des données insuffisantes, à se prononcer presque au hasard sur ce qu'il y avait dans la réforme à entreprendre de plus controversable à la fois et de moins urgent.

L'extrême limitation du droit de suffrage est un grand mal à coup sûr :

Elle place comme en dehors de la constitution quatre millions et demi de mâles adultes, sur un nombre total de cinq millions et demi;

Elle fait de la classe ouvrière, à peine représentée, une société à part et animée de sentiments hostiles;

Elle s'oppose à la formation du lien qui, dans un même pays, devrait unir les intérêts divers;

En empêchant l'immense majorité de citoyens d'influer sur la marche du pouvoir, elle tend à les rendre étrangers à la chose publique;

Elle les dégrade, parce que celui-là est dégradé qui souffre qu'on dispose souverainement, sans le consulter, de son sort et de celui de sa famille;

Elle est funeste enfin aux privilégiés eux-mêmes, qu'elle prive des lumières qui résulteraient pour eux de la manifestation régulière de tous les sentiments, et de la mise en présence de toutes les idées.

Mais quelque importante que soit, à ces divers points

de vue, la question de la limitation du suffrage, combien n'est pas plus injuriante celle de la distribution du pouvoir électoral?

Cette distribution, en Angleterre, est si vicieuse, les abus qu'elle entraîne sont si énormes, les anomalies qui la caractérisent choquent si évidemment la raison, et blessent si profondément la justice, qu'en vérité c'est à n'y pas croire. Vingt ans avant la fin du siècle dernier, Paley écrivait : « Si mon bien est situé dans tel comté, je ne possède que la dix-millième partie du droit d'avoir un représentant, et j'en possède la centième partie, si d'aventure mon bien est situé dans tel autre comté. Il est tel district où j'aurais, moi vingtième, deux représentants à élire, et il en est tel autre, plus favorisé, où je pourais me choisir moi-même. S'il m'arrive d'être né ou de résider dans une certaine ville, je suis représenté dans l'assemblée nationale par deux députés, et je me trouve avoir, en les élisant, une part marquée dans l'exercice du pouvoir politique ; mais si le hasard m'a fait naître et résider ailleurs, il se peut que je ne sois pas représenté du tout, et que je sois aussi étranger à la confection des lois qui me gouvernent que si j'étais sujet du Grand Seigneur. » Plus de quatre-vingts ans se sont écoulés depuis que Paley traçait ces lignes, et nous avons eu, dans l'intervalle, le fameux bill de réforme de 1832. Eh bien, chose étrange! chose inconcevable! le passage que je viens de citer n'a pas cessé d'être applicable!

Oui, aujourd'hui encore, le droit de représentation en Angleterre est accordé non pas aux hommes, mais à de certains champs, à de certains prés, à de certaines pierres, à de certaines bêtes.

Les 267 électeurs du bourg d'Honeton envoient à la chambre deux représentants : c'est autant qu'en envoient 23000 électenrs de ce grand district électoral de Londres qui se compose des trois paroisses de Marylebone, de

Saint-Pancras et de Paddington — district dont la population s'élevait déjà en 1861 à 431 680 âmes!

Le droit d'avoir deux représentants est libéralement accordé à Weymouth, qui n'a que 906 électeurs;

A Newarck, qui n'en a que 710;

A Newport, qui n'en a que 643;

A Tamwoorth, qui n'en a que 532; à Badmin, qui n'en a que 397.

En revanche, il y a dans Londres des quartiers très vastes, très peuplés, très riches, ceux de Chelsea et de Kensington par exemple, qui n'ont pas l'honneur de compter au nombre des bourgs parlementaires (*parliamentary boroughs*). Admirable manière d'entendre la justice distributive!.

Voici qui étonnera votre logique gauloise.

Je suppose que vous occupiez à Chelsea une maison d'un loyer de 40 livres sterling — le cens électoral étant de 10 l. sterling — serez-vous pour cela électeur urbain (*borough elector*)? pas du tout. Et pourquoi? parce que Chelsea est un quartier comparativement nouveau, à qui l'on n'a pas encore eu le temps de faire sa place sur la carte électorale. Mais vous occupez dans le district de Westminster une misérable petite maison d'une loyer de 10 livres sterling, vous voilà bien et dûment électeur urbain, et, comme tel, il ne tiendra qu'à vous de contribuer à l'élection d'un homme de la taille de M. John Stuart Mill, c'est-à-dire d'exercer votre part de l'influence qu'une pareille élection peut avoir sur les destinées d'un grand pays!

Et voyez un peu l'absurdité de tout ceci :

Vous résidez dans un district qui a le droit de suffrage, et qu'une rue sépare d'un district qui ne l'a pas, vous déménagez, vous allez vous établir de l'autre côté de la rue : adieu vos droits civiques! simple affaire de trottoirs? je ne finirais pas, s'il me fallait noter un à un tous

les faits qui montrent jusqu'à quel point la carte électorale ici est à refaire.

Foote, dans une de ses comédies, fait dire à un électeur :

« La première fois que j'exerçai le droit de suffrage, je ne pus obtenir que trente guinées pour une paire de bottes, tandis que mon voisin, précisément dans la même affaire, eut cette bonne fortune de recevoir un billet de banque de 5 livres sterling pour une paire de culottes de peau. »

D'où vient qu'à cet égard la situation a si peu changé? D'où vient qu'aujourd'hui encore, il se passe des choses qui rappellent le temps où lord Chesterfield écrivait à son fils : « Les bourgs pourris coûtent de 3000 à 5000 livres sterling. » D'où vient que, depuis le bill de réforme de 1832, on a dû punir de leur honteuse vanité, par la privation des droits civiques, les électeurs du Sud-bury, de Saint-Albans, de Yarmouth, sans que ces exemples servissent de leçon? D'où vient que ni le *Bribery Act* de 1849, ni celui de 1842, ni celui de 1852, ni le *Corrupt pratices Act* de 1854, ni le *Bribery Act* de 1858, n'ont pu couper court à la corruption électorale?

D'où vient que, tout récemment, il a fallu casser, pour cette cause, l'élection de neuf libéraux et celle de deux conservatistes?

D'où vient que si les dépenses électorales ne sont pas aujourd'hui tout à fait aussi ruineuses qu'elle l'étaient à l'époque ou le comte Spencer dépensait 70000 livres sterling pour faire passer l'homme de son choix, elles le sont encore assez pour faire une large brèche à la fortune de certains candidats?

D'où vient enfin que, de nos jours comme avant 1832, il y a des sièges qui sont à la lettre la propriété d'une famille ou d'un homme?

Cela vient sans nul doute de ce que les mœurs, sous ce rapport, n'ont pas fait le progrès désirable; mais cela

vient aussi de ce que les manœuvres corruptrices et les influences légitimes ont été favorisées par le système artificiel sur lequel repose, en Angleterre, la distribution du pouvoir électoral. Car, bien que des grands villes aient été quelquefois visitées par la corruption, témoin ce qui eut lieu à Wakefield, en 1859, et ce qui a eu lieu dernièrement à Nottingham, il est bien certain qui c'est dans les petits bourgs qu'elle règne et gouverne.

La question de la redistribution des sièges se rattache donc à des abus flagrants, monstrueux, incontestables. En la posant devant la Chambre des communes et devant le pays, le ministère aurait jeté les conservatistes quand même dans l'embarrassante alternative, ou de se rendre à l'évidence ou de la nier. Pouvait-il compter sur le même avantage en appelant tout d'abord, et séparément le débat sur la question de limitation du suffrage?

Pouvait-il se flatter de l'espoir que ses adversaires ne trouveraient à combattre par aucune raison plus ou moins plausible, par aucun sophisme, plus ou moins spécieux, une assez maigre et fort arbitraire réduction du sens électoral? Ne devait-il pas s'attendre à voir les ennemis de toute réforme se rejeter, pour repousser le projet, sur ce qu'il avait d'incomplet, et prétexter, pour ne pas vouloir d'une mesure impliquant la solution de deux problèmes connexes, l'ignorance où le ministère les laissait de la manière dont il avait résolu, ou se proposait de résoudre le second? Il y avait d'ailleurs à cette marche des inconvénients de nature à produire sur la Chambre une vive impression, et qui ont été mis en relief avec beaucoup de force et de succès, les unes par lord Stanley, les autres par M. Lowe, les autres enfin par M. Disraéli ; et je dois franchement avouer, quant à moi, que la défaite du ministère dans cette question n'a rien qui m'étonne, même après les grands et beaux discours de M. John Stuart Mill, de M. Coleridge et de M. Gladstone.

Il me reste peu d'espace pour développer aujourd'hui ce que j'ai à vous dire sur ce sujet. Mais je me réserve de compléter cette lettre, d'autant que j'ai un compte à régler avec M. Lowe, dont la dernière harangue, quoique toute gonflée de ces lieux communs qui nous ramènent à ce qu'on nous disait au collège, a fait ici pâmer d'aise tous les détracteurs de la démocratie.

XXVII.

SENTINELLES, PRENEZ GARDE A VOUS!

11 mai.

Ce cri qui est aujourd'hui poussé partout sur le continent est aussi celui qu'on pousse en Angleterre. Tant que Louis-Napoléon s'était abstenu de parler, l'Angleterre, sans se faire illusion sur les éventualités redoutables qui pouvaient d'un jour à l'autre l'attirer fatalement dans le tourbillon, se croyait du moins autorisée à conserver quelque ombre d'espoir; mais la réponse du Jupiter Olympien des Tuileries au maire d'Auxerre l'informe clairement de ce qu'elle doit attendre et craindre. Si cette réponse a eu dans toute l'Europe le retentissement d'un coup de canon, c'est en Angleterre surtout que ce coup de canon a ébranlé les âmes, par la raison bien simple que c'est contre l'Angleterre qu'il semble avoir été tiré.

Dire en effet à la veille d'une aussi épouvantable conflagration qu'on *déteste* les traités de 1815, et dire cela quand on est à la tête d'un demi-million de soldats prêt à marcher au premier signe du chef, c'est annoncer que ces traités qu'on *déteste* on a résolu de les détruire.

Or qu'en reste-t-il? Il n'y a plus de Bourbons sur le trône de France. Il n'y a plus de Bourbons sur le trône de Naples. La barrière que les traités de 1815 avaient prétendu donner à la France au midi, en constituant le royaume du Piémont, s'est écroulée au bruit de l'artillerie de Solférino; et si cette barrière a été remplacée par une autre bien plus haute, bien plus étendue, l'unité de l'Italie, à qui la faute? En contribuant à faire l'Italie une, Napoléon III a sans nul doute réalisé sur une plus grande échelle l'idée profondément hostile à la France; à laquelle le Piémont avait dû son existence, mais ce n'est pas à lui qu'il convient de s'en plaindre; et s'il a de la sorte affaibli la France, il a du moins la consolation de l'avoir fait en violant ces traités qu'il *déteste.* Mais quoi? c'est en violation de ces traités qu'il règne, puisqu'ils fermaient les avenues du trône à la dynastie impériale. Que lui faut-il de plus? Que lui reste-t-il encore à détruire de l'œuvre de Vienne?

Ce qu'il lui faut, à moins que son ambition ne concerne que des ruines, c'est la Prusse rhénane et la Belgique. Ce qui lui reste à détruire, à moins que sa haine ne poursuive des fantômes, c'est cette partie des traités de Vienne qui a enlevé à la France impériale le cours entier du Rhin pour frontière. Mais convoiter la Belgique, c'est menacer directement l'Angleterre, et voilà comment le coup de canon du discours d'Auxerre est plus spécialement tiré contre elle.

Il est venu donner, ce discours, une signification terrible aux paroles que Napoléon III prononçait le 28 décembre 1840 dans son procès devant la Chambre des pairs : « Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est celui de la souveraineté du peuple, la cause, c'est l'Empire, la défaite, Waterloo. Le principe vous l'avez reconnu.: la cause vous l'avez servie; la défaite, vous la vengerez. »

A l'adresse de qui étaient-elles, ces paroles que M. Émile de Girardin rappelle sans conclure; mais qui dans l'esprit de tout Anglais portent avec elles leur conclusion? Et à qui pensait Louis Bonaparte lorsqu'exilé aux États-Unis, il disait en partant : « Je ne saurais revenir ici que lorsque le lion de Waterloo aura cessé d'insulter nos frontières? »

Il est revenu, néanmoins, le lion de Waterloo étant toujours debout; mais si les Anglais avaient jamais pu regarder cette circonstance comme une preuve d'oubli, le discours d'Auxerre les aurait désabusés.

Aussi le qualifient-ils de discours tocsin (*tocsin' speech*), et ce qui se passe montre assez qu'une semblable qualification n'a rien d'excessif. Le commerce est aux abois; la dépression des fonds publics et de toutes les valeurs s'annonce meurtrière; le crédit public se meurt, le crédit privé est mort; la cité de Londres est en pleine panique; aujourd'hui même l'écroulement subit d'une des maisons les plus solides qu'on connût jette la consternation dans le monde des affaires.

Lorsque le 1er janvier 1859, il plut à Napoléon III de dire à M. Hubner, ambassadeur d'Autriche : « Je regrette que mes relations avec l'Empereur votre maître ne soient pas meilleures, » le monde entier reçut, il vous en souvient, une affreuse secousse. La Bourse fut dans la stupeur, le boutiquier trembla derrière son comptoir; le spéculateur, réveillé en sursaut, pleura ses rêves d'or évanouis; en quelques jours les valeurs commerciales européennes baissèrent de 150 000 000 francs, comme vous pouvez le lire dans le *Times* du 18 janvier 1859.

Un mot qui coûtait 150 000 000 c'était cher! Eh bien, le discours d'Auxerre coûtera davantage, en attendant qu'on vienne à s'entr'égorger partout, ce qui montrera, espérons-le, aux hommes d'ordre, que l'ordre comme

ils l'entendent eux-mêmes n'est pas sans courir quelques risques sous un régime impérial et que leur sécurité repose sur d'étranges bases quand elle dépend d'un froncement de sourcils !

14 mai.

Pendant qu'ici l'imminence d'une vaste conflagration mettait tous les esprits en émoi, pendant que les politiques se demandaient avec anxiété si le discours d'Auxerre n'était pas un coup de canon tiré dans la direction d'Anvers, et si l'immense danger créé à la France par le voisinage d'une Allemagne prussianisée n'entraînerait pas la nécessité de compensations de nature à alarmer l'Angleterre, à la passionner, à lui mettre les armes à la main, peut-être; pendant que les philosophes, tout en déplorant et en condamnant l'attentat commis sur la personne de M. de Bismark, y voyaient le funeste effet du système qui paraît faire dépendre la destinée de plusieurs millions d'hommes de l'ambition d'un seul, ceux qui ont coutume de méditer sur la constitution économique des sociétés modernes, s'inquiétaient des suites probables de ce tragique état d'incertitude où le monde est tenu, en ce moment, par les puissants de la terre, et, le coude appuyé sur la table, la tête appuyée sur la main, ils songeaient tristement à l'instabilité des bases sur lesquelles repose le crédit là où le commerce est une course au clocher et la production une aventure; ils songeaient à cette maladie des gens bien portants, la spéculation; à ce furieux amour de l'or bien plus mauvais conseiller encore que le *male suada fames;* au retour périodique des crises commerciales ou financières, presque aussi facile à calculer que le retour des comètes, ils songeaient aux causes qui si souvent font sortir de châteaux en Espagne, des châteaux de cartes. Et ils avaient bien raison ! Une crise terrible allait éclater.

Comment décrire la scène, dont vendredi dernier la Cité était le théâtre? De l'aveu de tous ceux qui ont eu sous les yeux ce spectacle extraordinaire, rien de semblable ne s'était vu depuis cinquante ans. Les crises de 1847 et 1857 n'avaient été que des bagatelles en comparaison. Longtemps avant l'ouverture des banques, toutes les rues, grandes ou petites, qui mènent à Lombard-street regorgeaient de monde. Il n'y avait pas à en douter : l'assaut allait être donné aux établissements monétaires. L'agitation de cette foule en suspens avait quelque chose de formidable. Les curieux affluaient sans doute, mais il était considérable aussi, le nombre des malheureux qui tremblaient pour la stabilité des banques auxquelles leur argent était confié et qui avaient le frisson en pensant à leurs familles. Avoir de l'argent sans autre but que de s'armer contre l'imprévu, en avoir à tout prix, telle semblait être l'idée dominante. Vous jugez si les dépôts ont eu à subir de larges saignées? Et quant à la banque d'Angleterre, ai-je besoin de vous dire combien était grande la pression exercée sur elle? De fait, l'escompte n'était possible que là, les autres établissements qui avaient des dépôts gardant, pour faire face aux remboursements prévus, tout l'argent qu'ils possédaient ou pouvaient se procurer. Dans la matinée, le taux de l'escompte avait été officiellement élevé de 8 à 9. Et cependant la demande était si empressée que dans son désir de satisfaire aux exigences de la situation, la banque d'Angleterre se trouvait avoir escompté, avant même que la journée fût finie jusqu'à quatre millions de livres sterling. Quatre millions de livres sterling en un jour! le fait était sans précédent.

Mais d'où venait ce grand *sauve qui peut* ou plutôt quel en avait été le signal? la crise était-elle amenée par quelqu'une des circonstances qui déterminent la fuite de l'or? Le gouvernement avait-il été forcé de se livrer au de-

hors à des dépenses inusitées, comme c'est le cas en temps de guerre? Une mauvaise récolte avait-elle, comme en 1846 et 1847 rendu indispensable l'importation sur une vaste échelle des moyens de subsistance? l'Angleterre s'était-elle vue obligée comme en 1847 de payer plus cher que de coutume les matières premières de ses manufactures? Y avait-il eu comme en 1825, exportation considérable de métaux précieux par suite de placements à l'étranger? Non. La chute soudaine de la célèbre maison Overend Gurney et C^ie^, voilà ce qui a tout ébranlé.

Cette maison, le plus puissant établissement qui ait jamais épaulé le commerce, jouissait d'une réputation immense; et cette réputation, elle ne l'avait certes pas perdue par sa transformation, au mois de juillet dernier, en une compagnie d'actionnaires à responsabilité limitée. Les gens d'affaires bien informés n'étaient pas sans se défier de sa solidité. C'est un système plein de périls que celui qui consiste à recevoir des dépôts dont la restitution peut être réclamée d'un moment à l'autre, et à prêter l'argent qui doit en répondre à des entreprises plus ou moins aléatoires, payant un intérêt fort élevé, mais empruntant pour de longs intervalles; car s'il arrive qu'à tort ou à raison, pour une cause *quelconque* ou pour une autre, l'inquiétude s'empare des esprits, les demandes de remboursement affluent, et alors *au bout du fossé, la culbute.* L'établissement qui vient de crouler avait, pour faire face à ses engagements, beaucoup de valeurs véreuses, et, parmi celles qui ne l'étaient pas, il y en avait beaucoup dont la réalisation *immédiate* était impossible. Lorsque la baisse continue des actions de la compagnie a répandu l'alarme parmi les déposants, les retraits ont commencé, et les demandes devenant de plus en plus nombreuses, simultanées, pressantes, il a bien fallu que les directeurs courussent aux portes de la banque d'Angleterre et criassent au secours. Par mal-

heur, le caractère des effets présentés ne recommandait pas suffisamment la requête, et, la requête rejetée, une catastrophe était inévitable. Mais, je le répète, quelque sombres que pussent être les pressentiments des initiés, c'étaient des mots qui parlaient puissamment à l'imagination populaire que ceux-ci : *Overend Gurney et C^ie^*, et l'on conçoit dès lors que la chute si profonde, si soudaine d'un semblable établissement ait produit un sentiment général mêlé de stupeur et d'effroi.

Ainsi s'explique la panique de vendredi, panique qui a entraîné la suspension de paiement de la *Consolitated discount company* celle de l'*Imperiale Mercantile-Credit association*, et dans laquelle le fameux constructeur de chemins de fer, sir Morton Peto, s'est trouvé momentanément enveloppé.

Cependant la Chambre des communes s'assemblait, très préoccupée de l'émotion à laquelle la Cité était en proie, et d'une rumeur qu'avait naturellement suggérée l'extrême gravité des circonstances. On disait que le gouvernement s'était décidé à suspendre le « Bank Charter Act » de 1814, lequel, comme vous savez, limite à 14000000 livres sterling l'émission des billets non représentés par des lingots ou des espèces. A M. Disraéli qui l'invitait à s'expliquer sur ce point, et à M. Bazley, qui lui demandait si le gouvernement ne comptait pas remédier au mal, dans le cas où ce ne serait pas déjà fait, M. Gladstone a répondu que le gouvernement n'était encore arrivé à aucune décision; qu'il avait reçu des renseignements d'un caractère sinistre; que des personnages influents dans la Cité insistaient sur la nécessité absolue d'alléger d'une façon ou d'une autre le poids de la situation; mais que le gouvernement n'avait pas encore connaissance des opérations de la banque d'Angleterre pendant la journée, et qu'il avait besoin avant de prendre une résolution d'être renseigné sur l'état du

monde monétaire par les directeurs du grand établissement qui en Angleterre en est le miroir.

L'attente n'a pas été longue, le soir du vendredi le chancelier de l'échiquier recevait des gouverneur et député gouverneur de la banque une lettre constatant qu'une pression telle avait été exercée sur la réserve qu'elle était descendue dans le courant de la journée de 5 725 000 livres sterling à 3 000 000 livres sterling, sur quoi, par une lettre écrite à l'instant même et signée : Russell, W. E. Gladstone, le gouvernement autorisait la banque d'Angleterre à étendre l'émission de ses billets au delà de la limite fixée par la loi, à condition qu'elle n'escompterait qu'à un taux de 10 pour 100.

Grâce à ce pouvoir donné à la banque de tendre la main au commerce agonisant, la crise a cessé, et cessé, il faut le dire, avec une rapidité qui tient presque du prodige. Mais il y a dans ce qui vient de se passer une leçon qui ne doit pas être perdue. Où la panique avait-elle pris naissance? Dans ce qu'ajoutait d'effrayant à la chute d'un grand établissement de finance l'imminence d'une guerre générale. Et pourquoi le fantôme de la guerre se dresse-t-il devant toutes les imaginations et les rend-il à ce point impressionnables? Parce qu'il dépend comme le disait naguère la *Pall mall Gazette* de la volonté d'une demi-douzaine de « gentlemen » de mettre l'Europe en feu.

P. S. Voici quelques renseignements inédits qui me sont parvenus sur l'auteur du récent attentat dont M. de Bismark a failli être victime. Peut-être ne paraîtront-ils pas dénués d'intérêt à mes lecteurs, de quelque réprobation qu'ils frappent ainsi que moi, des actes de cette nature toujours funestes à la cause même que ceux qui les commettent espèrent servir.

Ferdinand Blind, beau-fils du célèbre réfugié allemand, Karl Blind, avait suivi ses parents en Angleterre,

où il avait résidé avec eux jusqu'à l'âge de dix-huit ans. C'était un jeune homme très sérieux, très doux, qui joignait à un courage extraordinaire des manières aimables et qui adorait sa famille dont il était adoré. Élevé à l' « University college school », il y gagna l'affection de ses maîtres comme celle de ses condisciples, et lorsqu'il alla en Allemagne pour y étudier l'agriculture, telle qu'on l'enseigne dans ce pays, il ne tarda pas à remporter à Hohenheim plusieurs prix et reçut des autorités royales de Wurtemberg la médaille d'argent *studio et ingenio*. Il était fort aimé des étudiants, et ce fut lui qu'ils choisirent pour porter la parole, lorsqu'ils présentèrent un témoignage d'estime au directeur de l'Académie, à l'occasion de la retraite de celui-ci. Son discours fut publié dans les journaux allemands avec de grands éloges, ainsi que divers essais de lui sur des sujets d'agriculture. Il était au moment de faire un tour en Allemagne pour y compléter son éducation d'agronome et ses parents l'attendaient à Londres avec la plus vive impatience, lorsqu'ils reçurent inopinément l'horrible nouvelle. Ils en furent accablés, ils se rappelèrent avec angoisse combien les sentiments politiques de ce jeune homme étaient exaltés et quelle difficulté ils avaient eue de l'empêcher de rejoindre les insurgés de Pologne. Nul doute que son projet n'ait eu sa source dans l'espoir de sauver à son pays les horreurs d'une lutte fratricide. Brave jusqu'à la témérité, il excellait dans tous les exercices du corps. Il était surtout excellent tireur; et la preuve c'est qu'il y a quelques années, à Wembledon, il avait remporté le prix nommé *ladies'prize* et avait reçu en conséquence une magnifique coupe d'argent. Il est surprenant que M. de Bismark ait échappé aux coups d'une main aussi exercée, et l'on en conclut que le ministre prussien, dont on sait que les vêtements ont été légèrement brûlés, portait une cotte de mailles. Il fallait, au reste, qu'il fût

animé d'une résolution terrible pour avoir continué de faire feu de la main gauche, après que M. de Bismarck lui eut saisi le bras droit. On peut aussi juger de son exaltation par son suicide, puisque l'attentat n'ayant pas eu de résultat fatal, son auteur n'était passible que d'une condamnation aux travaux forcés. Évidemment, il ne tenait plus à la vie.

Karl Blind a écrit la déclaration suivante :

« Le cœur saignant et accablé de douleur, je pose la palme du martyre sur la tombe de celui qui était l'orgueil et la joie de sa mère, et que je regarderai toujours comme mon vrai fils. Impossible d'imaginer une nature plus noble et plus aimante que la sienne. L'amour de son pays et de la liberté l'ont poussé à se sacrifier pour épargner à son pays les malheurs d'une lutte criminelle. Son cœur était plein de dévouement et de tendresse filiale, d'aspirations généreuses. Si d'autres le blâment, on ne saurait attendre de moi qu'il aimait comme on aime un père, que je donne à qui que ce soit le droit de dire que je réprouve celui dont les inspirations furent les plus pures, et qui avec enthousiasme, quoique à l'inexprimable douleur de ma femme inconsolable, de moi-même et de ma famille, a immolé à la cause de son pays sa vie pleine de jours et d'espérances.

« KARL BLIND. »

10 mai.

XXVIII.

LA CRISE FINANCIÈRE.

19 mai.

Vous savez que, dernièrement, la célèbre et puissante maison Overend, Gurney et C^ie^, qui, au mois de juillet, s'était transformée en une compagnie d'actionnaires à responsabilité limitée, s'écroulait inopinément, et que, le lendemain, la Cité était en proie à une panique telle, que, de mémoire d'homme, on n'en avait pas vu de semblable.

Aujourd'hui, la crise est passée; les affaires ont repris leur cours; le monde financier a cessé de se croire à la veille du chaos; le commerce respire. Mais que dis-je aujourd'hui? Dès samedi, la Cité se montrait avec une physionomie rassérénée, souriante presque.

Quel coup de baguette magique avait donc produit avec cette merveilleuse soudaineté un aussi heureux résultat? il avait suffi d'une lettre signée Russell et Gladstone, autorisant la banque d'Angleterre à franchir la limite légale de 14 millions de livres sterling imposée à l'émission de ses billets.

Voilà donc le fameux « bank Charter act » violé pour la troisième fois depuis qu'il existe. Il le fut en 1847, il le fut en 1857, il l'est en 1866.

Quel avait été en 1847 d'abord, puis en 1857, l'effet de la suspension de cette loi, si fort controversée? On s'en souvient : la crise disparut aussitôt comme par enchantement.

Eh bien! le même phénomène vient de se produire. Le calme s'est rétabli du jour au lendemain. C'est à peine si

l'orage de vendredi gronde encore au fond des souvenirs de ceux que la foudre n'a pas frappés.

Que faut-il de plus pour mettre en lumière les vices du système qui eut pour promoteurs le colonel Torens, M. Norman, M. Loyd (depuis lord Overstone); pour principaux adversaires, MM. Tooke et Fullorton, et pour metteur en œuvre sir Robert Peel?

La monnaie métallique étant la vraie mesure fixe des valeurs, parce que sa quantité, déterminée par la fécondité des mines, les difficultés et les frais de l'exploitation, n'est pas sujette aux chances d'avilissement qu'entraîne la multiplication arbitraire d'une monnaie de papier qui ne coûte rien, il est certes très naturel de regarder comme une condition fondamentale de la circulation des billets de banque leur convertibilité certaine, facile, immédiate, en cette monnaie de métal, dont l'avantage caractéristique est de valoir les objets qu'elle représente, et de constituer le gage des choses dont elle est le signe. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on ait vanté outre mesure ce que le colonel Torens, M. Norman, M. Loyd et sir Robert Peel présentaient comme un moyen assuré de mettre le mouvement de la circulation des billets de banque en conformité parfaite avec celui de la circulation métallique; de telle sorte que l'émission des billets dût forcément se ralentir à mesure que l'or s'en irait.

Ayant remarqué qu'en général l'or était chassé par la hausse des prix;

Que la hausse des prix provenait de l'extension des achats;

Que l'extension des achats résultait de l'impulsion donnée à l'esprit de spéculation par la chance de réaliser de gros bénéfices sur la vente de certaines denrées;

Que les spéculateurs puisaient le pouvoir d'acheter dans le crédit, et que le crédit était distribué par les banquiers sous forme de billets de banque;

Beaucoup de gens ont cru que, si aucune limite n'était posée à l'émission des billets de banque, il y aurait, par la multiplication de ces billets, expansion désordonnée de crédit, pouvoir d'acheter mis imprudemment à la portée des spéculateurs, hausse des prix, émigration de l'or, difficulté de plus en plus grande de convertir le papier en espèces, et, finalement, débâcle financière.

Mais d'abord, c'était supposer que les banques de circulation peuvent pousser leurs émissions au-delà de ce qu'exigent le mouvement des affaires et l'état des transactions commerciales. Erreur ! quand la quantité de la monnaie est accrue dans un pays, sans que cet accroissement soit provoqué, ou par les besoins du commerce, ou par l'encouragement que quelque circonstance particulière vient donner à l'esprit de spéculation, ceux qui n'ont pas l'emploi du surplus le gardent, ou le mettent en dépôt chez les banquiers. Or, comme le renchérissement des objets a pour cause, non pas la surabondance de la monnaie avec laquelle on n'achète pas, mais la surabondance de la monnaie avec laquelle on achète, il est clair que l'extension du crédit, sous forme de billet de banque, ne saurait influer sérieusement sur la hausse des prix dans les temps ordinaires.

Il n'en va pas tout à fait de la sorte, il est vrai, quand des circonstances particulières, l'ouverture d'un nouveau marché, par exemple, sont venues faire briller aux yeux des spéculateurs l'espoir de profits exceptionnels. Mais, même alors, ce n'est point pendant la période ascendante de la spéculation, comme M. Tooke l'a fort bien prouvé, qu'une émission exagérée de billets de banque est à craindre, parce que cette période étant toujours marquée par un grand développement de crédit commercial, les spéculateurs n'ont nul besoin de recourir au crédit des banques pour leurs achats, qu'ils opèrent au moyen de chèques, ou par simple promesse de payer.

C'est seulement lorsque l'ardeur de la spéculation a passé les bornes, lorsque les approvisionnements sont venus à excéder les besoins, lorsque l'heure de la réaction a sonné, lorsqu'une baisse des prix est imminente, et que les spéculateurs, forcés de vendre, au risque de vendre à perte, reculent le plus qu'ils peuvent le moment de la baisse en gardant leurs marchandises, c'est alors seulement qu'en leur fournissant, par des avances, le moyen de remplir leurs engagements ordinaires, les banques peuvent contribuer au maintien de la hausse des prix. Et, dans ce cas, nul doute qu'il y ait avantage à limiter légalement l'émission des billets. Car, sans cela, le maintien de la hausse des prix continue de produire son effet: l'or continue à être exporté; l'encaisse des banques va s'épuisant; le moment arrive où, menacés de ne pouvoir payer les billets à vue, les banques sont contraintes de couper brusquement court à leurs escomptes et à leurs avances. La crise éclate alors, d'autant plus effroyable qu'elle a été retardée.

Ce retard désastreux, l'acte de 1844 l'empêche; mais cet avantage n'est-il pas payé beaucoup trop cher par les souffrances que cause une restriction inexorable, lorsque, la crise s'étant déclarée, la question n'est plus de prolonger la vie de la spéculation à bout de ressources, mais de secourir, de sauver le commerce aux abois?

Que suppose, d'ailleurs, l'efficacité attribuée à la limitation légale des billets de banque? Elle suppose que les crises commerciales sont toujours le produit d'une expansion désordonnée du crédit et de ce qui en est la suite : encouragement donné à l'esprit de spéculation, — hausse des prix — émigration indéfinie des métaux précieux, — épuisement des réserves métalliques, et, dès lors, impossibilité de convertir le papier en espèces. Même dans cette hypothèse, les avantages du système sur lequel repose l'acte de 1844, et qu'on nomme *currency system*, ne sont

pas, à beaucoup près, comme on l'a vu, aussi considérables que ses partisans se plaisent en général à le croire. Mais cette hypothèse est-elle la seule en vue de laquelle il y ait lieu d'examiner la question? Est-ce qu'il n'y a de crises que celles dont une expansion excessive du crédit est la source? Est-ce qu'elles sont toutes caractérisées par l'émigration des espèces sonnantes? est-ce qu'à côté des perturbations causées par l'écoulement au dehors de ce qui sert de gage au papier, il n'y a pas les perturbations qui tiennent non de ce que l'or et l'argent manquent et ont besoin d'être rappelés, mais de ce que, sous l'empire de terreurs, quelquefois sans fondement, chacun veut en avoir à tout prix?

On conçoit que lorsque la nature du mal consiste dans une trop grande expansion du crédit, une contraction du crédit soit considérée comme le remède; mais lorsque le mal dérive d'une cause toute différente?...

Que la banque resserre les escomptes ou en élève le taux, quand la question était de ramener l'or absent, soit par la baisse des prix, soit par l'appât d'un gros intérêt, on le comprend: les moyens ici sont du moins appropriés au but; mais est-ce, je le demande, un moyen approprié au but que le principe du *currency system*, appliqué à une panique du genre de celles que la cité de Londres vient de traverser?

Pour se faire une idée de l'anxiété que répand dans le public, en pareille circonstance, l'impossibilité ou seulement la difficulté d'obtenir des billets de banque, il suffit de réfléchir aux obstacles que doit naturellement éprouver, en temps de crise, la circulation des chèques, véritables billets à vue, payables chez le banquier, où celui qui les crée se trouve avoir de l'argent déposé en compte courant.

Nul n'ignore en quoi consiste ici le mécanisme des chèques, et comment tous les commis des banquiers se

réunissent deux fois par jour dans l'établissement nommé *Clearing-House*, pour y échanger les chèques qu'ils ont les uns sur les autres, l'acquittement des chèques ayant ainsi lieu par simple voie de compensation, et le billet de banque ou l'or n'étant requis que pour solder les appoints. Rien de plus ingénieux et de plus économique que ce système de virements. Mais la circulation à laquelle il sert de base a un caractère essentiellement fiduciaire; elle constitue, selon la remarque fort juste de l'*Economist*, un genre de crédit d'une nature très raffinée, très délicate, et par conséquent très facile à ébranler. Le chèque vit de confiance. Il est donc à remplacer quand la confiance est morte; et c'est ce qui donne alors une importance énorme au billet de banque, soutenu qu'est celui-ci par la confiance que la banque d'Angleterre inspire, confiance qui, suivant une autre remarque de l'*Economist*, ne se montre jamais mieux que dans les grands naufrages du crédit commercial.

Et maintenant, si l'on songe que toutes les transactions considérables se font au moyen de chèques; que leur intervention sert à opérer la moyenne partie des recettes et des paiements, et c'est par centaines de millions que, dans le *Claring-House*, les chèques sont chaque jour compensés et annulés, on comprendra quel énorme surcroît d'importance acquiert la circulation des billets de banque dès que celle des chèques est entravée.

Aussi, voyez avec quelle ardeur on se précipite sur les billets de banque, dans des crises semblables à celle de la semaine dernière! Hier, à la Chambre des communes, le capitaine Gridhy et M. Wyld ont adressé à M. Gladstone des interpellations relatives à certaines plaintes qui accusent la banque d'un excès de rigueur. Et cependant, il résulte de la réponse du chancelier de l'Échiquier que, dans l'espace de cinq jours, y compris vendredi, jour de la crise, la banque d'Angleterre a avancé, sur valeurs du

gouvernement, 2 874 000 livres sterling, et sur les effets de commerce, 9 350 000 livres sterling, en tout 12 224 000 livres sterling.

Vous pouvez juger, d'après tout ceci, de la situation du commerce, lorsque, la nécessité des billets de banque s'imposant d'une manière irrésistible, il voit se dresser entre eux et lui l'infranchissable barrière de l'acte de 1844!

Et notez bien que, d'après cet acte, qui divise la banque d'Angleterre en deux départements distincts : celui de l'émission (*issue department*) et celui des opérations de banque (*banking department*), les ressources dont le département de l'émission dispose, quoique faisant partie de l'actif général, ne peuvent être employées pour les affaires générales de la banque. Chaque département a sa réserve séparée, sans que jamais l'un soit autorisé à venir au secours de l'autre ; de sorte que, lorsque, en temps de crise, on court assiéger le département de l'escompte, il règle son action sur l'importance de sa réserve, à lui seulement, et non sur celle de la quantité totale du numéraire que la banque d'Angleterre a dans ses caves : d'où la conséquence qu'il est obligé à beaucoup plus de rigueurs que le cas, en réalité, ne le comporte. « C'est, ainsi que dit fort bien M. John Stuart Mill, c'est comme si l'on empêchait un homme qui a un fardeau à soulever de se servir de ses deux mains, en l'obligeant de n'en employer qu'une à la fois : il est évident que, dans ce cas, il faudrait que chacune de ses deux mains fût aussi forte, à elle seule, que les deux ensemble. » Reste à savoir si l'Angleterre persistera dans un système contre lequel s'élèvent des objections si sérieuses. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a quelque chose d'étrange à ne pas rapporter une loi qu'on est si souvent obligé de suspendre.

XXIX.

LA GUERRE PEUT-ELLE ÊTRE ÉVITÉE?

23 mai.

Chose étrange en apparence, et cependant bien naturelle au fond ! De ce côté du détroit, on n'a jamais cru autant à la guerre que depuis qu'il est question de travailler à la paix. Le congrès dont on parle tant est regardé comme une comédie d'assez mauvais goût de la part du cabinet des Tuileries; comme une ruse dont le moindre défaut est de ne tromper personne. L'opinion générale ici est que les prétendus essais de pacification auxquels le gouvernement français se prête, ont pour unique but, en ce qui la concerne, de calmer l'irritation des hommes de finance, des gens d'affaires, des commerçants, des boutiquiers, de tous ceux qui avaient applaudi aux mots: l'*Empire c'est la paix*, et qui se voient à la veille d'être ruinés sous le régime de la prospérité matérielle promise en échange de la liberté d'écrire, du droit de marcher la tête haute, et de tout ce qui constitue la dignité humaine. On se réserverait de dire à ces bonnes gens, aussitôt que la catastrophe éclatera : « Que voulez-vous? Nous avons fait de notre mieux, vous l'avez vu, pour vous épargner tant de malheurs. Mais hélas ! il s'est trouvé que les événements étaient plus forts que nous. Nos efforts se sont brisés contre une fatalité que nous déplorons, mais à laquelle il ne nous reste qu'à nous soumettre. »

Cette appréciation des Anglais est-elle juste? convenons que, pour l'appuyer, les raisons abondent.

Oh certes, si au début de la querelle, avant que l'Italie fût en feu, avant que toute l'Allemagne fût en armes, avant que la fureur des combats eût été soufflée dans les âmes, le long du Rhin et du Mincio, par Léviathan, Belphégor et Astaroth, ces démons qu'Asmodée décrit à don Cléophas comme des diables du premier ordre « qui entrent dans les conseils des princes, animent les ministres, forment les ligues et allument les flambeaux de la guerre », si alors Napoléon s'était prononcé pour le maintien de la paix, hautement, résolument, avec toute l'autorité qu'auraient donnée à sa parole les services rendus par la France à l'Italie, et le poids d'un demi-million de soldats à laisser tomber dans la balance, nul doute que son intervention n'eût témoigné de son désir de fermer l'abîme sanglant. Mais, à quel moment s'avise-t-on d'essayer de l'efficacité d'un congrès? C'est précisément lorsqu'on a donné le temps à la lutte de s'envenimer, aux passions nationales de s'exalter, à l'orgueil national de s'engager par des déclarations et des manifestations irréparables, c'est lorsque les préparatifs de la guerre ont été faits sur une si vaste échelle et sont devenus si dispendieux que les peuples peuvent considérer la guerre comme la moins coûteuse des résolutions à prendre; c'est lorsqu'ils ont déjà saisi ces épées dont, selon la fameuse expression d'Isnard, on jette au loin les fourreaux.

Quelles sont s'il vous plaît les nouvelles qui nous viennent d'Italie? ne nous écrit-on pas que l'odeur de la poudre fait tourner toutes les têtes, qu'on n'y rencontre plus partout que des soldats; que les volontaires y affluent sous les drapeaux de Garibaldi; que le peuple se croit déjà à Venise et n'a qu'un cri *guerra! guerra!* Il est bien temps de *diplomatiser* en présence d'un pareil mouvement, après l'avoir laissé se développer, que dis-je? après l'avoir encouragé, exalté par des discours comme celui d'Auxerre!

Aussi quand l'autre jour lord Strafford de Redcliffe a interpellé le gouvernement anglais sur ce qu'on avait à espérer, c'est presque l'oraison funèbre du congrès que lord Clarendon a prononcée, tant sa réponse a été vague, triste, découragée.

De fait il est difficile de concevoir comment, au *point auquel on a permis que les choses arrivassent*, la guerre pourrait être évitée et, à supposer que la cour de Turin *aujourd'hui* voulût reculer ou seulement rester en place, cela lui serait-il possible? Quelle digue serait assez forte pour arrêter un torrent aussi rapide? Qui oserait parler en Italie de renvoyer Garibaldi dans son île et les volontaires de Garibaldi dans leurs foyers? Aurait-on recours à un autre Aspromonte? Le vent par delà les Alpes, à l'heure qu'il est, est de la nature de ceux qui éteignent un flambeau, mais agrandissent un incendie.

La guerre d'ailleurs, que le déplorable état des finances de l'Italie semblait devoir lui faire éviter à tout prix, la guerre est devenue pour elle sinon un moyen, du moins une chance de sortir d'embarras. Licencier cette nombreuse armée, qu'il a fallu dépenser tant d'argent à organiser, c'est perdre le fruit de sacrifices énormes, et pour toujours peut-être renoncer à Venise. Garder indéfiniment l'arme au bras, 300 000 hommes, impossible. La paix dans cette occasion couverait la banqueroute. Fatal dilemme!

En ce qui touche l'Italie et sans même parler des difficultés immenses dont l'ambition de la Prusse complique la question, le problème ne paraît soluble que par la cession de la Vénétie. Et comment imaginer que l'Autriche, avec le quadrilatère et 700 000 hommes à mettre en campagne, se résigne à lâcher prise sans coup férir? On parle de compensations : lesquelles? La Silésie? C'est une proie que la Prusse tient et tient bien. Les provinces danubiennes? la Russie est là. Une indemnité en argent? chimère.

L'Autriche ne vendra pas Venise, et où l'Italie trouverait-elle de l'argent pour l'acheter !

On n'ignore rien de cela aux Tuileries; et dès lors caractère sérieux attribuer aux tentatives pacifiques dont on fait bruit.

Au surplus, ils ne manquent pas, les indices dont on est fondé à prendre alarme. Le langage de la presse officieuse a la valeur d'un baromètre, et ce baromètre marque l'orage. Le secret des préoccupations dynastiques est naïvement révélé par l'*Opinion Nationale* quand elle nous prévient que si le gouvernement français ne suivait pas l'Italie dans le tourbillon où elle se précipite, il en résulterait, en Europe, une réaction, « *devant laquelle Napoléon III ne serait plus d'assez bonne maison pour continuer de siéger sur le trône de France.* Ajoutez à ceci que M. Havin, grand apôtre de la guerre, lui aussi, vient d'être reçu en audience particulière par Napoléon.

Voilà certes plus de motifs qu'il n'en faut pour donner à penser que le cabinet des Tuileries veut la guerre, et n'affecte de travailler à l'éloigner que parce qu'il sait à merveille combien tout effort de ce genre est maintenant inutile. De là l'idée répandue en Angleterre que la participation des Tuileries aux vains labeurs de la diplomatie est une comédie, pas davantage.

Dieu veuille qu'on se trompe !

Et si j'exprime ce souhait, c'est faute de pouvoir comprendre ce que gagneraient à une conflagration générale la civilisation et la liberté. Que l'Italie cherche à arracher Venise aux Autrichiens, on le conçoit de reste, mais la réunion de Venise à l'Italie n est pas le seul intérêt dans le monde dont il y ait à prendre souci. Je mets pour un moment de côté le coup que porterait à la puissance continentale de la France l'établissement d'une nation possédant à la fois Venise, Florence, Naples, Milan, et

mise de la sorte en état de posséder bientôt Rome, ce qui serait précisément la réalisation, beaucoup plus en grand, de ces traités de 1815 qu'on déteste; je suis de ceux qui placent au-dessus de l'intérêt égoïste de leur pays l'intérêt de la justice, mais si, comme c'est à craindre, la guerre qui se prépare devait aboutir à la consolidation du despotisme militaire en Europe; si son résultat général devait être de dorer la tyrannie avec ce qu'on est convenu de nommer la gloire; si le son des clairons et des fanfares devait étouffer pour longtemps les cris de la liberté agonisante, l'espoir de rendre Venise à l'Italie ne serait-il pas payé un peu cher? Eh mon Dieu ! le spectacle de ce qui se passe en ce moment même à Florence dit assez quels sacrifices moraux la guerre exige d'un peuple que son esprit a envahi. Quel démocrate sincère pourrait ne pas gémir des atteintes portées dernièrement en Italie à la liberté individuelle et à la liberté de la presse? Quel honnête homme pourrait ne pas déplorer, comme une atteinte à la foi des contrats, cet impôt de 8 p. 100 dont la chambre des députés a jugé indispensable de frapper la rente italienne, sans distinction des Italiens et des étrangers? Quel admirateur de Garibaldi ne frémirait pas à l'idée de le voir servir de sa vaillante épée, contre son gré certainement, mais en effet les sinistres projets de M. de Bismark.

Nécessité de la situation, va-t-on dire. Sans doute; mais l'œuvre de la guerre, la voilà.

M. de Bismark ! Ceux qui, dans la question complexe qui s'agite, tiennent leurs regards exclusivement fixés sur Venise, oublient trop que M. de Bismark est un des principaux acteurs du drame et que la liberté allemande n'est pas moins digne de respect que l'indépendance italienne. Eh bien, l'Allemagne a dans le ministre prussien le plus dangereux et le plus haïssable de ses ennemis. Dans un journal de Berlin, cité par la presse anglaise, on lit

que dans tout le sud de l'Allemagne, et notamment dans le Wurtemberg, la haine dont les cœurs sont animés à l'égard de M. Bismark est absolument sans bornes « la photographie de Ferdinand Blind », dit le *Vossische Zeitmig* « est exposée sur le devant de toutes les vitrines à Stuttgard, couronnée d'immortelles, et le peuple appelle bien haut le fils de Karl Blind un second Guillaume Tell ». Les hommes de la landwerh de Sigmaringen, raconte une autre feuille allemande, embrassaient en pleurant, dans leur marche le long des rues, le portrait de Ferdinand Blind et accueillaient son nom par des cris d'enthousiasme. De tels faits ne sont-ils pas caractéristiques? Ils prouvent d'une manière éclatante que le jeune homme à qui la noblesse de son esprit, la pureté de son âme, son aptitude au dévouement promettaient un si bel avenir, avait agi, en s'attaquant au ministre prussien, sous la dictée des sentiments de ses concitoyens envers le personnage considéré par eux comme un ennemi du bien public et le fléau de l'Allemagne.

Et voilà celui dont l'alliance est implicitement recommandée au peuple français par l'*Opinion Nationale*, sous prétexte qu'il ne faut pas abandonner l'Italie, et dans le but avoué d'affermir l'Empire. Singulière façon d'être démocrate, que vous en semble? Ici on ne se pique pas d'aimer la démocratie, mais on y aime la liberté.

XXX

L'ITALIE ET L'EUROPE. — LA GUERRE ET LA LIBERTÉ.

30 mai.

Que firent les ennemis de la France, en 1815? Ardents à prendre leurs précautions contre elle, ils rétablirent le royaume de Piémont, en le fortifiant de Gênes. Qu'était-ce que cela, comme barrière à nous opposer, auprès de ce que serait, en cas de dissentiment, une Italie homogène, réunissant sous ses lois Naples, Florence, Turin, Milan, Gênes et Venise, sans compter Rome?

Que firent encore, en 1815 les ennemis de la France? Pour la tenir en bride du côté de l'Allemagne, ils établirent la Bavière à nos portes dans le Palatinat, et campèrent la Prusse dans la vallée de la Moselle. Qu'était-ce que cela, comme barrière à nous opposer, auprès de ce que serait, si les desseins de M. de Bismark venaient à s'accomplir, la constitution au-delà du Rhin d'une Germanie compacte, organisée militairement, despotiquement gouvernée, et comprenant près de cinquante millions d'hommes?

Nous sommes de ceux qui placent l'intérêt véritable de la France dans l'adoption d'une politique généreuse. C'est pourquoi, sans nous arrêter à cette idée, puisée aux sources de l'égoïsme national, que l'unité de l'Italie pouvait tendre à affaiblir l'influence française sur le continent, nous avons applaudi de toute notre âme à l'entraînement chevaleresque qu'illustra la victoire de Solférino; et tous nos vœux aujourd'hui saluent l'Italie à Venise. Mais quand M. de Bismark nous apparaît à côté de Vic-

tor-Emmanuel, et qu'il s'agit d'aider à la formation, non plus seulement d'une Italie puissante et libre, mais d'une Allemagne formidable et asservie, nous nous croyons tenus de rechercher si l'humanité, la liberté, la justice, nous demandent de travailler nous-mêmes à l'affaiblissement de notre influence nationale; de rendre plus hautes et plus solides les barrières élevées contre nous, en 1815, par nos ennemis; de tendre, en un mot, à réaliser, sur une bien plus vaste échelle, la pensée qui dicta ces traités de Vienne, que la France a tant de raison d'abhorrer et qu'elle abhorre?

Qu'il y ait en France des journaux pour pousser à l'adoption d'une politique pareille, et d'y pousser, chose curieuse, au nom de la haine due aux traités de 1815, c'est ce que les Anglais sont fondés à trouver surprenant, mais ce qu'ils n'ont, au point de vue des rivalités et des défiances nationales, aucun sujet de déplorer. L'unité de l'Italie leur convient. L'unité de l'Allemagne leur plairait fort. Ils sentent que la France en serait affaiblie d'autant, et ce résultat n'est pas de nature à les affliger beaucoup.

Et, cependant, la perspective de la guerre leur fait mal au cœur.

Pourquoi donc?

Pourquoi? parce que, depuis un quart de siècle, la politique des jalousies nationales a perdu tout le terrain que gagnait celle des intérêts commerciaux et industriels, parce que les progrès de la science ont resserré de jour en jour davantage les liens de la solidarité humaine; parce que la vapeur, les chemins de fer, les pacifiques conquêtes du libre échange, ont amené les intérêts à s'engrener tellement les uns dans les autres sur toute la surface du globe, qu'il n'est pas de ville, et qu'il n'y aura bientôt plus de village où ne porte chaque coup de canon.

Ont-ils songé à ce côté de la question débattue, ceux

de nos confrères de la presse française qui ne pensent en ce moment qu'à Venise, semblent ne voir que Venise, et oublient, en faveur de Venise, tant de nobles considérations qui plaident pour le maintien de la paix?

Il est juste que Venise soit rendue à l'Italie, sans doute, et cette restitution, personne ne la désire plus ardemment que nous. Mais il est juste aussi que des millions d'hommes qui n'ont contribué en rien à l'oppression de Venise, et qui en ont gémi, ne soient pas, à cause d'elle, ruinés, réduits au désespoir, ou égorgés; il est juste que, pour assurer à l'Italie la possession d'une ville de plus, on ne condamne pas l'Europe entière aux horreurs d'une conflagration dont nul ne peut prédire ni l'étendue, ni la durée, et qui détruirait, même dans les pays les plus étrangers à la querelle, le repos de tant de familles, l'épargne de tant de travailleurs, le fruit de tant d'honnêtes efforts, le germe de tant d'espérances légitimes.

S'il faut en croire ce que le correspondant du *Daily News* écrit à ce journal, l'ambition de la gloire militaire serait un des motifs qui poussent les Italiens vers une solution violente; il aurait entendu dire à des hommes, d'ailleurs très graves, très réfléchis, qu'il était extrêmement désirable pour l'Italie que sa puissance militaire fût prouvée, et que sa nationalité reconquise fût baptisée par la victoire, rien n'étant plus propre que le prestige des armes à lui donner la force de cohésion qu'il lui faut. Très bien; mais, comme le fait observer le correspondant du *Daily News*, l'Europe aurait quelque peine à trouver de son goût que l'Italie, dans le but de s'honorer par de grands coups de sabre, mît le feu à la maison où la famille européenne habite.

Heureusement, l'Italie a de plus nobles visées.

En cherchant à arracher les Italiens de Venise à une domination détestée, les Italiens obéissent à un sentiment digne de respect et qui, dans leur cœur, doit naturelle-

ment primer tous les autres. Il est tout simple qu'avant d'envisager la justice dans ses rapports avec les étrangers, ils l'envisagent dans ses rapports avec leurs frères. Lorsqu'ils se préparent à la lutte, ils exercent un droit; ils ont la conscience qu'ils remplissent un devoir, et la grandeur des périls qu'ils affrontent imprime à leur enthousiasme un caractère héroïque.

Ils sont, d'ailleurs, sous le poids d'une situation difficile à porter. Que le gouvernement de Victor-Emmanuel ait eu tort ou raison d'épuiser les coffres de l'État pour arriver à la formation d'une nombreuse armée, cette armée existe. La nourrir sans l'employer est presque aussi ruineux que de la nourrir en l'employant, et les finances de l'Italie sont au plus bas! et son crédit est mort! elle semble donc n'avoir d'autre alternative que de courir à Venise, ou de la déclarer perdue pour l'Italie, en licenciant une partie de ses troupes.

Tout cela est parfaitement vrai, et explique du reste l'entraînement guerrier de la nation italienne.

Mais, dès qu'on presse la France d'entrer dans le tourbillon, l'épée à la main, elle qui n'a certainement pas les mêmes raisons à faire valoir, la question change de face, et il est commandé au peuple français d'examiner jusqu'à quel point ses sympathies à l'égard d'une nation particulière doivent passer avant ce qu'il doit à la civilisation, avant ce qu'il doit à la liberté.

Cette obligation, dans le cas actuel, lui est d'autant plus impérieusement imposée, que par un lamentable concours de circonstances, l'Italie, en combattant pour l'indépendance de Venise, se trouve combattre, en dépit qu'elle en ait, contre l'indépendance des duchés de l'Elbe. Dans une lettre de Berlin, datée du 25 de ce mois et reproduite, aujourd'hui, par plusieurs journaux anglais, il est dit que le comte de Bismark a enfin vaincu la répugnance du roi de Prusse à signer avec l'Italie un traité d'alliance offen-

sive et défensive. Le ministre prussien aurait représenté à son maître que, si la Prusse ne s'assurait pas dès à présent la coopération de l'Italie, il serait possible qu'un arrangement eût lieu entre le cabinet de Florence et celui de Vienne, et que l'occasion d'or fût manquée d'une manière irréparable. Le fait est-il exact? Peut-être non. Eh! qu'importe? le traité dont il s'agit n'a pas besoin d'être écrit et signé : il est au fond de la situation, il résulte d'un simple rapprochement de dates, et de l'inévitable simultanéité des coups à frapper sur l'ennemi commun. Est-ce que ce n'est pas sur un signal de Berlin que la péninsule italique s'est embrasée? Est-ce que, si l'Autriche succombait aux attaques combinées de la Prusse et de l'Italie, l'accroissement du Schleswig-Holstein n'irait pas de pair avec l'émancipation de Venise. Or, l'oppression, qui est chose bonne à détruire dans le Sud, ne saurait être chose bonne à établir dans le Nord.

Que ceux qui s'étudient à enflammer les passions guerrières de la France ne viennent donc pas, en cette occasion, nous parler de principes à faire triompher coûte que coûte : le droit des populations à s'appartenir n'est pas moins sacré sur les bords de la Baltique que sur les bords de l'Adriatique, et les principes ne trouvent pas plus leur compte à l'absorption des duchés par la Prusse qu'au maintien de la domination autrichienne dans la Vénétie.

Mais quoi! je me trompe en disant qu'il ne ne s'agit pas ici de principes : un grand principe est en jeu. Seulement, la nécessité de sauvegarder ce grand principe, loin de donner raison aux partisans de la guerre, les condamne, la question étant de savoir ce que deviendrait, au milieu des emportements de la force, la liberté.

Ce que deviendrait la liberté? Eh! mon Dieu! il n'est pas besoin, pour s'en instruire, de remettre en lumière certaines vérités si vraies qu'elles en sont devenues banales;

il n'est pas besoin d'invoquer l'histoire de tous les pays et de tous les temps; il n'est pas besoin de montrer partout et toujours la tyrannie allaitée dans les camps, et la casaque militaire du général victorieux changée en manteau de pourpre : le danger se révèle par des symptômes qui sont sous nos yeux, par des faits que nous pouvons en quelque sorte toucher du doigt. Qui donc ignore que ce fut après avoir écrasé du talon le parlement prussien, et afin de mieux compléter son œuvre, que M. de Bismark imagina d'exalter jusqu'à l'ivresse, en Allemagne, le sentiment de la nationalité et l'ardeur des conquêtes? Qui serait assez aveugle pour ne pas voir que, s'il brûle de remplir la Germanie du bruit de l'artillerie, des clairons et des fanfares, c'est afin que la voix de la liberté meurtrière ne puisse se faire entendre dans cet odieux tumulte, et que le peuple se console d'être escaladé au dedans, par l'idée qu'il est devenu plus redoutable au dehors? Mais l'Italie elle-même, ne présente-t-elle pas, en ce moment, un spectacle instructif à l'observateur philosophe? avec quelle facilité on y est venu, sous l'empire des nécessités et des excitations militaires, à faire bon marché des garanties constitutionnelles, de la liberté de la presse, de tout ce qui aurait pu faire obstacle à l'action du militarisme? Quelle préoccupation exclusive n'y révèle pas l'indomptable ardeur avec laquelle on y affronte le régime des « jeux de la force et du hasard »? Mazzini, dans un manifeste récent, disait qu'aux yeux de l'Europe, l'Italie n'avait encore que les apparences de l'indépendance; qu'elle était considérée comme un satellite de la France; qu'elle devait briller de sa propre lumière ainsi qu'une de ces plus grandes étoiles de l'humanité : sur quoi il insistait pour qu'elle fît une guerre qui fût « vraiment sérieuse, se rattachant à ses seuls intérêts ». Le caractère exclusif de l'élan qu'imprime aux intelligences les plus élevées, aux cœurs les plus généreux, la guerre mise au

service du sentiment de la nationalité n'éclate pas avec moins de franchise dans la décision de la chambre des députés, frappant d'un escompte de 8 pour 100 les rentes italiennes, même possédées par des étrangers. Ferons-nous de tout cela un crime à l'Italie? Dieu nous en garde! l'équité veut qu'on tienne compte de la fatalité des circonstances. Mais, de son côté, la logique veut qu'on reconnaisse combien peu de semblables circonstances se prêtent au développement des idées de liberté, de démocratie, de solidarité des peuples. Se figure-t-on Garibaldi, le magnanime Garibaldi, le Bayard de la démocratie, exposé au malheur de passer devant le monde, bien contre son gré assurément, mais par le fait, comme l'allié de M. de Bismark? O guerre, voilà de tes coups!

XXXI.

A PROPOS DE LA CONFÉRENCE.

31 mai.

On ne croyait pas ici que la conférence pût jamais s'assembler, et aujourd'hui que l'incrédulité, sur ce point, est forcée de mettre bas les armes, on refuse de croire qu'elle puisse aboutir à autre chose qu'à envenimer la querelle.

Ce n'est pas que l'Angleterre n'ait ses médecins tant mieux; mais, ou je me trompe fort, ou l'opinion est du parti des médecins tant pis.

Pourquoi?

Est-ce parce que lord Clarendon, dans sa réponse aux interpellations de lord Strafford de Redcliffe, et M. Gladstone dans sa réponse, plus récente, aux interpellations

de M. Disraéli, ont presque parlé le langage du découragement?

Est-ce parce que, dans cet âge de lumière où nous sommes, on n'a foi que dans l'efficacité des grands coups de sabre?

Il y a de tout cela certainement dans les motifs du scepticisme douloureux dont je vous parle.

Il n'est que trop naturel de craindre une catastrophe, quand ceux-là même qui se mêlent de la prévenir doutent à ce point du succès de leurs efforts et l'avouent.

D'un autre côté, l'histoire ne nous apprend pas qu'il ait jamais suffi de la réunion de quelques diplomates autour d'un tapis vert, pour empêcher deux nations en colère de s'entr'égorger.

Telle est la sagesse humaine, que la paix, d'ordinaire, ne trouve à s'asseoir bien que sur des monceaux de ruines?

C'est quand la terre a bu le sang des hommes en assez grande quantité pour ressentir la fatigue qui suit l'ivresse, c'est alors seulement que les pourparlers ont chance de réussir. La diplomatie, en général, fait merveilles, lorsque le loup a mangé l'agneau, et qu'il ne s'agit plus que de donner raison à la déclaration du loup : « Si ce n'est toi c'est donc ton frère. » L'affaire des congrès est, si l'on s'en rapporte à l'histoire, de mettre solennellement le droit du côté de la force, de proclamer l'inaltérable amitié dont la Providence honore les gros bataillons. Il y a eu un congrès en 1712. Celui d'Utrecht; il y en a eu un en 1802, celui d'Amiens; il y en a eu un en 1814, celui de Vienne; il y en a eu un en 1856, celui de Paris, mais tous ces congrès ne sont venus qu'après des guerres, où l'on avait acquis beaucoup de gloire en se coupant mutuellement et suffisamment la gorge : on se serait bien gardé d'enlever d'avance à la diplomatie l'honneur de faire balayer la place.

Son rôle est si peu, semble-t-il, de substituer sa logique à celle des coups de canon, qu'elle a échoué toutes les fois qu'il lui a pris fantaisie d'essayer; qu'on demande plutôt à la Pologne et au Danemarck! L'Autriche n'est pas sans savoir, elle non plus, à quoi s'en tenir à cet égard. Un congrès, ayant pour but de prévenir une collision entre le cabinet de Vienne et le gouvenrement piémontais, ne fut-il pas proposé le 22 mars 1859 par la Russie; la proposition ne fut-elle pas acceptée par toutes les puissances? Les bases de la conférence ne furent-elles pas posées par le ministre anglais, lord Malmesbury? Et la guerre n'éclatait-elle pas le 23 avril?

Rabelais assure que le juge Bridoye, voulant terminer les démêlés de ses justicables sans offenser personne, imagina de s'en remettre au sort du soin de décider entre les parties. Cette idée eut un plein succès. Le juge Bridoye fut cité et vanté comme un second Salomon. Un autre homme de loi, témoin ébahi des prodigieux résultats du nouveau procédé, s'empressa de le mettre en usage. Mais, quelle fut sa surprise? Au lieu de contenter tout le monde, il s'attira l'exécration de tout le monde. Comment l'emploi d'un même procédé produisit-il deux effets si différents? La raison que Rabelais en donne c'est que, des deux juges, le second prenait la querelle à son origine, sans attendre que la patience des plaideurs fût à bout, tandis que le premier ne faisait dépendre d'un coup de dé le gain ou la perte du procès que lorsque la querelle avait duré assez longtemps pour fatiguer, exténuer, mettre sur les dents les deux parties, et les réduire à préférer une solution quelconque à la continuation de la lutte. Impossible de mieux expliquer pourquoi les congrès qui arrivent à une décision viennent après la guerre, au lieu de venir avant.

Est-ce à dire qu'il faille pour toujours renoncer à la joie de voir l'autorité de la raison remplacer la brutale et

imbécile souveraineté de la force? Est-ce à dire que l'idée d'appeler les intérêts divers à chercher de bonne foi ce qu'ils ont entre eux de commun, au lieu de s'abandonner à cette rage des batailles, presque toujours aussi fatale aux vainqueurs qu'aux vaincus, doive être reléguée dans le domaine de ces théories impraticables, que l'abbé Dubois, parlant de l'abbé de Saint-Pierre, appelait les *rêves* d'un honnête homme?

Non : un jour viendra, c'est notre plus chère espérance, où la besogne de la force sera rendue inutile par l'intervention, régularisée, d'un tribunal suprême des peuples, organe permanent et obéi du principe de la solidarité humaine. Mais ce jour ne viendra que lorsque l'éducation des esprits aura mis un terme aux exagérations féroces des vanités nationales; que lorsque l'orgueil d'un pays ne cherchera plus sa satisfaction dans des actes comme le bombardement de Valparaiso; que lorsque les peuples auront voix au chapitre, et auront cessé d'être des troupeaux dont on dispose sans les consulter; que lorsque les personnages appelés à figurer dans les congrès pacificateurs seront bien réellement les mandataires de leurs mandants; que lorsque, par exemple, la Prusse, qui ne veut pas la guerre, aura cessé d'avoir pour interprète M. de Bismark, qui la veut; que lorsqu'enfin la question de savoir si le meilleur moyen d'arranger le monde est d'y mettre le feu sera décidée, non plus seulement par MM. tels ou tels, mais au moyen d'une presse libre, de réunions libres, d'élections libres, par tous ceux dont la personne et la propriété risquent de disparaître dans l'universel incendie.

Jusque-là, il est permis de ne croire qu'avec réserve à l'efficacité préventive des congrès.

Aussi la conférence ne fait-elle briller en Angleterre, même aux yeux de ceux à qui de souriantes illusions semblent absolument nécessaires, qu'une bien faible lueur d'espoir.

Mais il y a une autre raison à la persistance des inquiétudes qui assiègent ici le public. Cette raison — pourquoi la taire? — c'est le langage de certains de vos journaux; c'est leur apotoslat violent, l'ardeur irréfléchie de leur enthousiasme belliqueux, et, surtout, de l'empressement avec lequel on les voit lier la consolidation de la dynastie impériale au bouleversement de l'Europe.

Franchement, que veut-on que pensent les Anglais, quand ils lisent, dans certaines feuilles, que si un vaste embrasement n'a pas lieu, on doit s'attendre à une réaction furieuse, et que Napoléon III cessera d'être regardé comme d'assez bonne maison pour occuper le trône?

Est-il étonnant qu'à l'étranger on épilogue sur les démonstrations pacifiques du gouvernement français, quand les journaux dont je parle s'étudient sans cesse à présenter comme deux choses indissolublement unies, la splendeur du trône impérial et le remaniement de la carte par le glaive?

De là, dans les journaux anglais de toute nuance, une foule d'insinuations malveillantes et une irritation prompte à s'exhaler en hypothèses acerbes. A entendre certains d'entre eux, on jouerait en France un double jeu; on aurait la paix sur les lèvres et la guerre dans le cœur; on soufflerait le chaud et le froid. Récemment, le *Times* disait, au sujet des dispositions des divers pouvoirs, membres de la conférence : « Il en est *un* dont la sincérité ne saurait être mise en doute (*of the sincerity of one of them there can be no doubt*). L'Angleterre a toute espèce de raison pour désirer la paix. » Samedi dernier, dans un article destiné à montrer comme quoi la conférence n'avait aucun caractère sérieux, le *Spectator* remarquait avec une amertume mêlée d'ironie : « Elle vient bien tard, à coup sûr, cette conférence; elle vient quand l'Autriche a porté ses armées à 800000 hommes; quand la Prusse a désorganisé chez elle toutes les industries par

ses préparatifs de guerre; quand Victor-Emmanuel, en appelant à lui les volontaires de Garibaldi, a fait appel une fois de plus à la révolution; quand l'Europe, en un mot, se trouve avoir souffert, dans ses finances, son industrie, son bien-être, plus qu'elle n'aurait pu faire comme conséquence d'une courte campagne. » Que veut dire cela, je vous prie, sinon qu'on aurait attendu, pour travailler à la paix, qu'elle fût devenue manifestement impossible?

Voilà donc à quels soupçons donne lieu, voilà quels commentaires provoque le zèle de ceux de nos confrères qui se figurent, en prêchant la guerre, servir à la fois la liberté et l'empire.

L'empire? On peut juger maintenant de quelle manière ils le servent.

La liberté? Ah! si jamais il arrivait que la prédominance absolue du militarisme lui portât bonheur, il n'y aurait plus qu'à crier au miracle!

XXXII.

LE CABINET DE LORD RUSSELL MENACÉ.

2 juin.

Le cabinet que lord Russell préside et sur lequel M. Gladstone répand l'éclat de ses hautes facultés restera-t-il debout? Grande question qui devient de jour en jour plus douteuse.

Vous savez que le ministère a bravement attaché son existence au sort du bill sur la réforme électorale. Eh bien, il n'y a plus d'illusions à se faire sur ce point : le succès du bill est gravement compromis.

On devait s'attendre à ne le voir passer qu'avec une extrême difficulté; et cela pour cette raison bien simple que les privilèges ne se rendent jamais sans combat : comment espérer que la Chambre des communes se prêtât de bonne grâce à la réforme du système en vertu duquel elle existe? Mais, ce qui a lieu d'étonner, c'est : d'une part l'espèce d'effronterie qui a caractérisé la défection de certains libéraux; et d'autre part l'absence de scrupules, tranchons le mot, l'absence d'honnêteté qui est le trait saillant de la tactique employée par les conservatistes.

Chose curieuse! l'homme qui a porté au bill les coups les plus rudes, qui a le plus brillé dans la lutte engagée contre le ministère, et s'est montré, dans cette lutte, le plus systématiquement opposé à toute extension des droits politiques, le plus haineusement hostile à la démocratie, ce n'est pas M. Disraéli, c'est un déserteur du parti libéral : M. Lowe. A son tour, M. Horsman a chargé ses amis les ennemis avec une ardeur dont le moins traitable des tories aurait pu être jaloux. D'autres ont abandonné leur drapeau non pas en parlant, mais en votant; si bien que le premier essai de ses forces a laissé le ministère avec une misérable majorité de cinq voix.

Quant aux tories, je ne sais si l'on est fondé à trouver leur conduite habile, mais il me paraît difficile qu'on la trouve loyale.

Qu'ils ne voulussent à aucun prix d'une réforme électorale, on le conçoit du reste. Mais ils auraient dû le dire dès l'abord, et franchement.

Ils le pouvaient d'autant mieux qu'ils n'avaient pas à compter avec les orages de la place publique : une réforme n'était pas comme en 1832 demandée à grands cris; le peuple ne s'agitait pas, il semblait plutôt indifférent, soit que ses préoccupations fussent ailleurs, soit que les demi-mesures annoncées ne répondissent ni à ses

prétentions ni à ses espérances. Il n'y avait donc rien qui forçât les tories à dissimuler, à ruser, à remplacer une résistance virile par toutes sortes d'artifices et de subterfuges.

Voilà pourtant ce qu'ils ont fait. Laissant à des hommes tels que MM. Lowe et Horsman qui n'étaient pas des leurs, le soin d'attaquer la réforme de front, de la repousser en principe, carrément, sans réserve, ils ont, eux, affecté de n'être hostiles qu'au *genre de réforme* proposé par le ministère. Il n'a pas même dépendu d'eux qu'on ne les jugeât plus libéraux que lord Russell, plus altérés de progrès que M. Gladstone.

Suivez leur marche :

Un bill ayant été présenté, qui réduisait le cens électoral et se bornait à cela pour commencer, ils s'indignent de ne pas voir le ministère porter immédiatement la cognée sur tous les abus à la fois.

La limitation du droit de suffrage est-elle donc de tant de maux le plus pressant à guérir? Pourquoi ne pas aviser à une meilleure distribution du pouvoir électoral? Pourquoi ne pas balayer ce qui reste encore de bourgs pourris? Pourquoi permettre plus longtemps que les districts dont la population est de 300 âmes envoient à la chambre autant de représentants que des districts dont la population est de 30 000? Pourquoi ne pas en finir sans plus attendre avec le système qui fait qu'on est électeur, partant citoyen, si l'on réside en tel lieu, et qu'on ne l'est pas si l'on réside en tel autre? Un bill qui n'embrasse pas la réforme de semblables anomalies ne vaut pas qu'on s'y arrête, ce n'est qu'une mesure partielle dont le mérite ne saurait être apprécié, tant qu'on ne le rapprochera pas de l'ensemble.

Ainsi s'expriment les conservatistes; et au ministère qui craint de se mettre trop d'adversaires sur les bras en menaçant les petits bourgs, au ministère qui tremble de

ne rien obtenir en voulant trop, ils reprochent de masquer, pour les tromper, une partie de ses vues et de manquer de respect à la chambre en la pressant de voter sur ce qu'elle ne connaît qu'imparfaitement, sur un projet incomplet et informe, les yeux fermés, au hasard.

« Eh bien, soit! dit enfin le ministère harcelé, obsédé, poussé à bout, puisqu'on l'exige, le bill sera complété; un plan pour la redistribution des sièges sera ajouté au projet touchant la réduction du cens électoral. »

Aussitôt dit, aussitôt fait.

Là-dessus, vous croyez peut-être que ces messieurs seront satisfaits et se borneront à discuter la valeur du plan présent? Pas du tout. Les voilà qui lèvent un autre lièvre. Pourquoi, puisqu'on y est, ne pas s'occuper d'extirper la corruption électorale? Est-ce que ce n'est point là un abus flagrant? Allons vite! que des mesures à prendre pour couper court à l'état scandaleux des votes soient insérées dans le bill et en deviennent partie intégrante. Sir R. Knightley déclare la chose absolument indispensable et tous les conservatistes font chorus, tant la vertu a sur eux d'empire!

Alors le ministère objecte à nos puritains que contre ce grand mal, la corruption, on a déjà employé maint et maint remède; qu'on a multiplié précautions et prohibitions, que jusqu'à ce jour, cela n'a guère servi, qu'on ne doit toutefois négliger aucun moyen curatif, s'il s'en présente de nouveaux; que le gouvernement les présentera bien volontiers; mais c'est là une question à part qui par conséquent veut être résolue à part.

Chansons! Les conservatistes jurent par Minerve que si les sources de l'élection ne sont pas à l'instant purifiées, il n'y a pas de bill de réforme possible.

Sur ce, on va aux voix; et les tories, renforcés des faux libéraux, qui sont enchantés d'avoir l'occasion de déserter par vertu, l'emportent à la majorité de 248 voix contre 238.

Fort bien, le bill traitera de la corruption électorale, c'est convenu; les conservatistes se tiendront-ils enfin pour satisfaits? Non pas; et ce pauvre ministère a compté sans son hôte s'il se croit au bout de ses peines. Voici venir M. Claye qui propose d'imposer à tout électeur l'obligation de savoir lire, écrire sous dictée et faire les quatre opérations de l'arithmétique : addition, soustraction, multiplication et division. Quoi de plus raisonnable? Le droit de s'occuper des affaires publiques ne suppose-t-il pas le degré d'instruction nécessaire pour en prendre au moins connaissance. Bravo! crient les tories d'une commune voix, et un débat interminable s'engage sur la motion incidente, j'allais dire incidentaire de M. Claye. Vous verrez que les tories ne seront contents que lorsque le bill ressemblera tout à fait au thé de madame Gibou.

Ai-je besoin maintenant de vous apprendre pourquoi les tories désirent si fort que le bill soit manié et remanié, étendu, allongé, complété, amélioré, etc.? Ils veulent le bill absolument parfait à force de n'en pas vouloir. Leur tactique consiste à compliquer la question de plus en plus, à entasser difficultés sur difficultés, de manière à lasser l'attention publique, à mettre le ministère aux abois, et à rendre inévitable un ajournement à la session prochaine, ce qui, dans leur pensée, revient à un renvoi aux calendes grecques.

Et la preuve, demanderez-vous? La démonstration, hélas! n'est que trop aisée et trop péremptoire.

C'était lundi dernier que la majorité, composée de tories et de libéraux défectionnaires, votait avec enthousiasme la motion de sir R. Knightley sur la nécessité de s'attaquer sans retard à la corruption électorale, et, le lendemain, on laissait tomber la motion de M. H. Vivian sur les moyens à employer pour atteindre le but!

M. H. Vivian proposait de statuer que tout électeur

qui aurait vendu son vote serait à jamais privé du droit de suffrage, et que tout candidat qui aurait acheté des votes serait frappé d'indignité, ne pourrait plus paraître dans la lice électorale. Qu'est-il arrivé? De tous les orateurs entendus, pas un qui n'ait protesté de son horreur pour la corruption, et pas un qui n'ait repoussé comme impraticables les divers systèmes visant à sa suppression, si bien qu'après une longue discussion, il a fallu que l'auteur de la motion la retirât.

Ainsi, les tories sont de feu quand il s'agit de soulever les questions, et de glace quand il s'agit de les résoudre! Ceci est caractéristique.

Le fait est que l'opposition brûle d'enterrer le bill de réforme. Seulement, elle se croit obligée de voiler par pudeur l'aversion que le progrès lui inspire. Mais que dis-je, l'opposition? Est-ce que sur les bancs ministériels eux-mêmes le bill n'a pas maint ennemi secret, maint adversaire honteux? Est-ce que derrière M. Lowe et M. Horsman, qui, eux du moins, ont le courage de leur volte-face, il n'y a pas dans la Chambre des communes nombre de gens qu'on a pris pour des libéraux, parce qu'ils étaient des palmerstoniens. Erreur étrange s'il en fut jamais.

Aussi ne serais-je pas surpris qu'il y eût une majorité pour la motion présentée lundi dernier par le capitaine Hayter, motion qui est ainsi conçue : « La chambre, quoique disposée à prendre en considération la question *générale* de la redistribution des sièges, est d'avis que le système de groupement des bourgs proposé par le gouvernement de Sa Majesté n'est ni convenable, ni équitable, et que, d'ailleurs, le projet n'a pas été suffisamment mûri pour former la base d'une mesure satisfaisante. »

Si la Chambre des communes partage l'opinon du capitaine Hayter, et il y a lieu de le craindre, à en juger par l'enthousiasme enfantin avec lequel elle a salué, jeudi

dernier, dans M. Lowe, le prince de ses orateurs, le ministère n'aura plus qu'à retirer son projet ou à donner sa démission. Or, il se trouve avoir annoncé d'avance qu'il resterait debout avec le bill ou tomberait avec lui! Un pareil engagement semble lui ôter la liberté du choix.

Mais, s'il s'en va, l'opposition conservatiste est-elle en mesure de le remplacer? On est bien excusable de ne pas le croire, puisque c'est à peine si elle le croit elle-même.

XXXIII.

PLACE A LA NUIT! PLACE AU MEURTRE!

6 juin.

Vos lecteurs savent en ce moment que c'en est fait; que la conférence est morte, morte, pour ainsi dire, avant d'être née; que l'Autriche, décidée à ne rien céder, ne veut entendre à rien; qu'elle a mis à sa participation aux travaux de la conférence des conditions inacceptables, et qu'alors tout a été dit. Cette nouvelle, transmise par le cabinet des Tuileries à celui de Saint-James, le *Times* l'enregistrait hier matin : hier au soir, en réponse à une interpellation du général Peel, M. Gladstone l'a confirmée.

Ainsi, la paix a jeté sa dernière lueur.

Place à la nuit! place au meurtre!

A qui la responsabilité de ce qui va suivre?

Sur ce point, la presse anglaise n'est pas unanime. L'Autriche est accusée par le *Morning Star*, le *Morning Advertiser*, le *Times*, et ne manquera certainement pas de l'être par le *Daily News*, aujourd'hui nul en ce qui la con-

cerne; elle est défendue par le *Morning Post* et le *Morning Herald.*

A entendre les défenseurs de l'Autriche, lui reprocher sa conduite est injuste et absurde : menacée, et se jugeant en état de braver la menace, il était tout simple, suivant eux, qu'elle ne courût pas de gaieté de cœur au-devant d'une conférence qui lui offrait, à elle, la perspective de beaucoup perdre, sans avoir quoi que ce fût à gagner, et à ses adverversaires la perspective de beaucoup gagner sans avoir quoi que ce fût à perdre. Ni la Prusse ni l'Italie n'avaient à craindre, comme résultat possible de la délibération, un démembrement, tandis que c'était précisément de la question de savoir jusqu'à quel point, de quelle manière et à quelles conditions l'Autriche sera démembrée, que la conférence était saisie.

A la vérité, il s'agissait de compensations territoriales à lui donner; mais lesquelles? Pas d'esprit politique en Europe qui ne fût frappé de l'extrême difficulté d'en imaginer qui eussent chance de satisfaire la cour de Vienne, sans porter atteinte au droit des peuples de s'appartenir. Or, l'Autriche, ruinée par l'immensité de ses armements, et pliant en quelque sorte sous le faix de sa propre puissance, pouvait-elle attendre paisiblement la solution d'un problème déclaré par tout le monde presque impossible à résoudre, et fallait-il la vouer aux dieux infernaux, parce qu'elle n'avait pas cru devoir mourir d'épuisement, pendant que la France, l'Angleterre et la Russie, que rien ne pressait, s'occupaient de prêcher la modération à la Prusse et la patience à l'Italie?

Tel est, en résumé, le langage du *Morning Post* et du *Morning Herald.*

L'argument, comme vous voyez, suppose que l'Autriche est fondée, parfaitement fondée, à garder ce qu'elle tient, s'il lui plaît de ne pas l'échanger. C'est si bien là la pensée du *Morning Herald,* qu'il ne rougit pas de comparer l'Au-

triche à un homme vigoureux qu'on blâmerait, parce que, arrêté dans la rue par des voleurs, il refuserait d'entrer en pourparlers avec eux, conformément à l'avis de spectateurs désintéressés, et se mettrait, sans plus tarder, en devoir de sauver sa montre et sa bourse.

Si le *Morning Herald*, dans sa comparaison cynique, n'avait parlé que de la Prusse, on le concevrait; mais appliquée à l'Italie, la comparaison est incompréhensible. C'est l'Italie plutôt, qui, dans cette occasion, proclame son droit à garder sa montre et sa bourse.

L'Autriche peut dire, nous ne l'ignorons pas, qu'elle tient Venise des traités; que Venise lui fut livrée pour la première fois en 1797, par Bonaparte, général au service du Directoire; qu'elle lui fut adjugée de nouveau, en 1801, par Bonaparte, premier consul; que, si la paix de Presbourg, en 1805, la lui enleva, les traités de 1815 ne firent, en la lui rendant, que confirmer ceux de Campo-Formio et de Lunéville, confirmés depuis, et de plus belle, par le traité de Zurich. Mais la diplomatie ne crée pas le droit : elle ne le crée même pas en ce qui touche les gouvernements; car si les peuples de nos jours avaient besoin, pour ne pas regarder les traités comme inviolables, que l'exemple leur en fût donné, ils l'ont, Dieu merci, assez souvent reçu des rois. Venise s'est-elle librement donnée à l'Autriche, ou lui a-t-elle été livrée comme l'on ferait d'un troupeau? Venise est-elle heureuse, et peut-elle l'être sous la domination de l'Autriche? Venise veut-elle du joug qu'on lui a forgé? Voilà les questions auxquelles il faudrait que l'Autriche répondît, avant d'être admise à invoquer les traités, lesquels sont respectables quand la conscience humaine les sanctionne, et cessent de l'être quand la conscience humaine les condamne.

Il y a plus : l'occupation violente de Venise par l'Autriche n'est pas, comme le fait très bien remarquer le *Morning Advertiser*, une question purement autrichienne

ou italienne : c'est une question essentiellement européenne. Et pourquoi? parce qu'elle est pour l'Europe entière une cause permanente de guerre et un perpétuel danger. Comment en douter, en présence de ce qui se passe? N'est-ce pas la prévision des embarras où l'occupation contristée de Venise jetterait la cour de Vienne, qui a éveillé dans le cœur de M. de Bismark l'espoir de devenir le maître en Allemagne, et plongé l'Europe dans la désastreuse confusion au sein de laquelle elle se débat aujourd'hui?

Un pareil état de choses n'est pas seulement contraire à la sécurité de l'Italie, il est contraire à la sécurité de l'Europe, qu'il tient sous le coup d'un provisoire inquiétant; et il n'est certes pas conforme à l'intérêt bien compris de l'Allemagne, comme le prouve du reste cette affreuse guerre civile qui la menace, et dont jamais M. de Bismark n'aurait songé à déchaîner les fureurs, s'il n'y avait été encouragé par le spectacle de l'Italie frémissante. Aussi le *Morning Herald* lui-même ne peut-il s'empêcher de reconnaître « que le présent fait à l'Autriche par le traité de Campo-Formio s'est trouvé aussi fatal que la tunique donnée à Hercule par le centaure Nessus ».

En restituant une ville italienne à l'Italie, l'Autriche se serait moralement agrandie; elle aurait acquis des titres à la gratitude de l'Europe, préservée ainsi par elle de la terreur d'un vaste embrasement; elle aurait changé en sympathie beaucoup d'inimitiés qui grondent à ses portes; elle se serait délivrée du plus amer de ses soucis, réduite qu'elle est, pour posséder Venise, à l'opprimer; rendue à la liberté de ses mouvements, elle aurait fait trembler M. de Bismark; enfin, elle aurait eu la gloire d'être juste, et, selon toute apparence, celle de montrer par son exemple que la justice c'est l'utilité vue de haut.

Que si lui demander l'adoption d'une semblable politique, c'était trop compter sur le caractère élevé et la

sagesse de ses hommes d'État, au moins pouvait-elle faire preuve de bonne volonté, en consentant à écouter ce que, dans la conférence, les puissances neutres avaient à lui dire. Sa conduite en cela eût été du moins habile. Mais non? la camarilla militaire qui domine à Vienne ne l'entendait pas de la sorte. Parler raison, parler justice, quand on a le sabre au côté? Fi donc! Ne pas discuter à coups de fusil, quand il y a là un demi-million d'hommes bons à tuer? A d'autres! L'occasion était si belle, pour les gens d'épée. L'Europe entière n'avait-elle pas maintenant les yeux fixés sur leurs plumets? N'était-on pas en train, même dans cette Angleterre qui se pique fort peu d'être une nation militaire, d'écrire la biographie et de faire le portrait de chacun des généraux dont dispose l'Autriche? les journaux ne s'étaient-ils pas mis à apprendre à l'univers quel était au juste l'âge de chacun de ces guerriers, et de quel air il fronçait le sourcil, et quels exploits jusqu'à ce jour avaient été les siens, et ce qu'il était permis d'attendre de son aptitude à mettre la mort en mouvement? Ceci soit dit, d'ailleurs, à l'adresse non pas des hommes, mais du système. C'est l'inévitable conséquence du régime des armées permanentes. Dès que la guerre est un métier, pourquoi reprocherait-on à ceux qui l'exercent de rechercher l'occasion de se rendre utiles? Ne fussent-ils pas animés de ce sentiment, qui est fort légitime, et sollicités par le désir, fort légitime aussi, de se distinguer au service de leur pays, ils ont leur carrière à fournir. Et voilà justement ce que le grand Condé avait présent à l'esprit, lorsqu'il arrêta Louis XIV prêt à pousser son cheval dans le Rhin, et lui dit : « Sire, avez-vous besoin de bâton de maréchal? » l'Autriche est une monarchie militaire : elle s'en est trop souvenue. Bientôt, sans doute, nous saurons si, dans son intérêt, elle n'aurait pas mieux fait de l'oublier. En attendant, ce qui n'est pas douteux, c'est que, si la guerre éclate —

et comment se flatter encore de l'espoir de l'éviter? — l'Autriche se trouvera avoir encouru, par son dernier acte, une responsabilité bien lourde. Les tories et leurs organes ont beau le nier; il n'y a guère qu'eux ici qui le nient.

Suit-il de là que le parti libéral en Angleterre est prêt désormais à saluer de ses vœux une escrime européenne, ou même à juger raisonnable que la France porte tout de suite la main à la garde de son épée? Rien de semblable. Leur opinion, si je ne me trompe, ne va pas au-delà de celle que le *Times*, dans un article d'hier, exprimait en ces termes : « Une guerre offensive (de la part de l'Autriche) ne pourrait guère manquer d'appeler l'intervention des Français. Napoléon ne saurait voir avec indifférence les Autrichiens de nouveau maîtres de Milan. »

En réalité, ce qui jette ici dans une perplexité douloureuse ceux qui aiment à la fois la justice, la paix et la liberté, c'est le caractère étrangement complexe de la question posée devant le monde.

Ainsi que nous, ils pensent que l'Autriche a tort contre l'Italie, et raison contre la Prusse.

Ainsi que nous, ils déplorent la fatalité qui semble promettre pour instrument aux projets sinistres d'un comte de Bismark, la généreuse vaillance d'un Garibaldi.

Ainsi que nous, voulant l'unité de l'Italie par la liberté, ils ne veulent pas de l'unité de l'Allemagne par la conquête, par l'oppression, par l'étouffement, genre d'unité que l'Allemagne elle-même est la première à repousser, sachant à merveille ce que lui vaudrait l'honneur d'être prussianisée.

Et en pensant de la sorte, ils estiment que, loin d'être en contradiction avec eux-mêmes, ils sont strictement fidèles à la logique de leurs aspirations et de leurs principes.

XXXIV.

IMPRESSION PRODUITE EN ANGLETERRE PAR LA LETTRE DE NAPOLÉON III A M. DROUYN DE LHUYS.

15 juin.

Laissez-moi vous rendre compte de l'impression produite ici par la lettre de Napoléon à M. Drouyn de Lhuys, lue, comme vous le savez, au Corps législatif, et comme vous le savez aussi, accueillie avec les applaudissements d'usage.

Et d'abord, il est une chose qui ne pouvait manquer d'être remarquée en Angleterre : c'est cette façon dégagée d'instruire un grand pays de ce qu'on pense et de ce qu'on veut à sa place. Ici quand quelque grande résolution est à prendre, la règle est que le gouvernement consulte la nation et la prie de dire par l'intermédiaire de ses représentants, ce qu'il lui convient de faire. Mais l'Empire a mis la France à un tout autre régime. Quoi, elle s'aviserait de penser, de vouloir, quand au-dessus d'elle il y a quelqu'un qui a la bonté de penser et de vouloir pour elle! Allons donc! c'est déjà beaucoup que la Providence sous forme d'empereur condescende à apprendre aux faibles mortels de quelle manière on disposera de leur destinée. Aussi la majorité du Corps législatif s'est-elle montrée on ne peut plus sensible à l'honneur qu'on lui faisait. Elle a compris que dire aux poissons à quelle sauce on veut les manger est un acte de déférence dont il serait affreux de leur part de ne pas se sentir reconnaissants. Elle a donc reçu avec tout l'orgueil de son humilité, la notification du *sic volo, sic jubeo* impérial. La

France a été informée des dispositions de la France à l'égard de l'Italie, de l'Autriche, de la Prusse, de la Confédération germanique, etc... ; et ses législateurs ont été si ravis d'apprendre ce qu'ils avaient à désirer, que leur enthousiasme n'a pu se contenir. Le maître ayant parlé, il est clair que personne n'avait plus rien à dire. Sur ce point encore la majorité du Corps législatif a montré combien elle était pénétrée de l'esprit de son rôle en fermant la bouche aux impertinents. Tout cela cadre à merveille avec les sentiments et les tendances sur lesquels s'appuie l'Empire; mais l'Angleterre est habituée à des procédés d'une nature si différente que tout cela lui inspire un étonnement dont un Français n'a guère, hélas, sujet d'être flatté.

Voilà pour la forme. Quant au fond, les Anglais, s'ils n'y trouvent rien de nouveau, n'y trouvent non plus rien de rassurant. Ils seraient enchantés de savoir que l'empereur des Français n'a en vue que le maintien de la paix et préfère à des acquisitions de territoire le précieux avantage de vivre en bonne intelligence avec ses voisins, si, par malheur, il n'était pas question dans la lettre d'idées d'agrandissements qui pourraient se réveiller le jour où l'équilibre européen serait rompu. L'équilibre européen! Comment espérer que, d'une façon ou d'une autre, il ne sera pas rompu, dans la guerre furieuse où vont entrer trois puissances telles que l'Autriche, la Prusse et l'Italie, alors que l'objet de cette guerre est de changer l'ordre actuel des choses en Europe par l'annexion de Venise à l'Italie et des duchés de l'Elbe à la Prusse! A supposer même que la victoire restât aux Autrichiens, qui n'ont demandé jusqu'à présent qu'à garder ce qu'ils possèdent, il est peu probable que, favorisés par la fortune des armes, ils n'exigeassent pas le prix de leurs sacrifices, de sorte qu'on ne voit pas bien comment l'équilibre européen pourrait résister au choc qui se prépare. Ce qui

naturellemnnt frappe les Anglais dans le document dont il s'agit, c'est la portée des restrictions rapprochées des principes, c'est l'importance menaçante des exceptions rapprochées de la règle. Le *Times* compare plaisamment les formules du manifeste impérial à la formule ultramontaine : *Papa non potest dispensare nisi justâ causâ*.

Les Anglais ne voient pas davantage une garantie de sécurité pour l'Europe dans cette phrase, quelque bien sonnante qu'elle soit :

« Nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières, que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance, et si les provinces limitrophes demandaient par des vœux librement exprimés leur annexion à la France. » Rien de plus pacifique assurément, s'il n'était pas possible que les coups bien assénés précédassent les vœux librement exprimés. Nul n'ignore ici ce qui amena les vœux librement exprimés de la France, quand il fut question d'y établir l'empire, ni ce qui amena les vœux librement exprimés du Mexique, quand il fut question d'y établir Maximilien. La valeur grammaticale de la phrase citée perd beaucoup, il faut le reconnaître, à être analysée à la lueur des précédents.

Et ce qui ajoute à la perplexité des commentateurs de race saxonne, lesquels ne s'en remettent à personne du soin de penser pour eux, c'est ce que la lettre impériale paraît contenir de contradictoire. Avec tout le respect dû à un demi-million de soldats et aux zouaves, ils prennent la liberté de ne pas comprendre comment les désirs de l'Empire, en ce qui touche à la fois la Prusse, l'Autriche, l'Italie et la Confédération germanique, pourraient être satisfaits tous à la fois. Il leur semble assez difficile d'assurer à la fois, aux États secondaires de la confédération un rôle plus important, à la Prusse, plus d'homo-

généité et de force, à l'Autriche, le maintien de sa grande position en Allemagne. Même quand l'on joue à qui perd gagne, ce que l'un gagne l'autre le perd. Voilà du moins ce qu'on est porté à croire, hors du monde des logiciens couronnés.

Le document impérial semble ainsi très obscur aux Anglais, malgré ce qu'il a de clair ou plutôt très clair malgré ce qu'il a d'obscur.

Les voilà donc condamnés de plus belle à vivre dans la peur de cet Empire au prestige duquel leur aristocratie a travaillé avec une ardeur si aveugle. Dernièrement encore il fallait voir dans quelle attitude d'anéantissement se tenait lord Strafford de Redcliffe incliné en pleine Chambre des lords devant « l'arbitre de l'Europe »! Courage milords! Courbez-vous un peu plus bas aujourd'hui; vous n'en tremblerez que mieux demain.

XXXV.

Mrs RYVES ET LA FAMILLE ROYALE D'ANGLETERRE.

16 juin.

La guerre a beau préoccuper les esprits, le tribut qu'elle lève sur l'attention publique, tout énorme qu'il est, n'empêche pas qu'on ne s'occupe beaucoup ici et qu'on ne parle beaucoup, de la bouche à l'oreille, car les journaux sont d'une discrétion exemplaire, — d'un certain procès si étrange, qu'en vérité on ne saurait rien imaginer qui le soit davantage. Jugez! Il s'agit de savoir si la reine d'Angleterre est légitime! Il s'agit de savoir, — ceci n'est qu'un incident du procès, mais n'importe — si le duc de Kent, père de la Reine Victoria, si

Guillaume IV, si George IV, si Ernest de Cumberland, qui devint roi de Hanovre en 1837, si Auguste, duc de Sussex, si Adolphe, duc de Cambridge, si les princes Octave et Alfred, si la princesse Charlotte, dernière reine de Wurtemberg, si la princesse Auguste-Sophie, si la princesse Élisabeth, qui épousa le prince de Hesse Hombourg, si la princesse Marie qui épousa son cousin le duc de Glocester, si la princesse Sophie et la princesse Amélie descendaient tous et toutes d'un père qui n'était pas leur père... légal, étant bigame!

Ce n'est pas une petite affaire comme vous voyez. Pour peu que la chose fût prouvée, il en résulterait que de 1820 à 1830, de 1830 à 1837 et depuis 1837 l'Angleterre se trouverait avoir été gouvernée par des souverains qui n'avaient aucun titre à la gouverner.

N'étais-je pas bien informé, lorsque, le 14 avril, je vous écrivis qu'au mois de mai, vous en entendriez de belles?

Voici, je ne vous dirai pas les faits, mais les allégations qui forment la matière du procès dont il s'agit.

Il y avait une fois...: un certain docteur James Wilmot. Il se disait descendu de Villemot, un des compagnons de Guillaume le Conquérant, et appartenait à la famille du comte de Rochester. Il avait été élevé à Oxford au collège de la Trinité et avait dû à la présentation des « fellows » de ce collège d'obtenir un gros bénéfice dans le Warwickshire. Ayant eu l'occasion de connaître la comtesse Poniatowski, sœur du roi de Pologne Stanislas, il lui plut et contracta avec elle un mariage en bonne forme, mais qui, pour des raisons qu'on ne donne pas, fut tenu secret. De ce mariage naquit une fille qui reçut le nom d'Olive et qui à vingt ans était une fort jolie fille, à telles enseignes que le comte de Warwick voulut l'épouser et que le duc de Cumberland, frère de George III, l'épousa. Cette union eut lieu le 4 mars 1767 et elle fut célébrée

par le père de l'épouse, le docteur James Wilmot, en sa qualité de révérend.

Mais cela n'empêcha pas le duc de Cumberland, dont le mariage avec la fille de James Wilmot n'avait pas été rendu public, d'épouser publiquement, en 1771, lady Anne Horton. Ce qui, par conséquent, constituait de la part du duc un acte de bigamie.

A cette nouvelle, George III, qui savait tout ce qui s'était passé, entra dans une grande colère; il défendit à son frère de paraître désormais à la cour, il menaça de sa disgrâce quiconque fréquenterait le duc de Cumberland et sa femme; il fit plus, il arracha aux deux chambres qu'il soumit en cette occasion à une pression tout à fait inconstitutionnelle et extraordinairement violente, le *Royal Mariage act*, lequel déclara nul désormais tout mariage contracté dans la famille royale sans l'expresse approbation du roi.

Précisément à cette époque paraissaient, sous le pseudonyme de Junius, ces fameuses lettres qui ont donné lieu à une controverse littéraire si animée. Quel était ce Junius? Était-ce Burck? était-ce lord Sackville? était-ce Hamilton? était-ce lord Temple? était-ce sir Philippe? S'il en fallait croire le récit que j'extrais des dispositions et des pièces du procès, la question aujourd'hui serait tranchée. Junius n'aurait été autre que le docteur James Wilmot, et la violence de certaines lettres de Junius serait en partie expliquée par l'amertume dont le mariage du duc de Cumberland avec lady Anne Horton aurait rempli son cœur.

Cependant l'épouse délaissée était morte, en France, de chagrin, laissant une fille nommée Olive comme elle. Il importait que le secret de la naissance de l'enfant fût bien gardé pour que le crime de bigamie commis par le père ne devînt pas le sujet d'une révélation pleine de scandale. George III exigea que la petite Olive, princesse

de Cumberland, fût rebaptisée sous le nom d'Olive Wilmot, et qu'on s'arrangeât de manière à la faire passer pour la fille de Robert Wilmot, son oncle. Ce fut en effet chez ce dernier qu'elle fut élevée et grandit. Une somme de 500 livres sterling, ayant été affectée à son entretien par le roi, était payée par l'intermédiaire de lord Chatam.

Olive avait beaucoup de goût pour le dessin; elle fit connaissance d'un peintre de marine nommmé Jean Thomas Serres qu'elle épousa en 1792, et contre qui elle obtint une séparation en 1803, à la suite de querelles domestiques. Elle avait eu de lui quatre enfants dont les deux premiers moururent jeunes. Le troisième est la dame âgée de 70 ans, qui, sous le nom de mistresse Ryves, a intenté l'action dont je vous rends compte.

Ce fut en 1815 seulement que sa mère, mistress Serres, et elle-même furent informées des curieux détails d'où il résultait qu'elles appartenaient à la famille royale. Les documents relatifs à toute cette étrange affaire avaient été placés entre les mains de lord Warwick. Atteint d'une maladie qui menaçait de finir par une mort subite, ce qui arriva effectivement en 1816, lord Warwick ne crut pas devoir garder plus longtemps, vis-à-vis de personnes si fort intéressées à le connaître, le secret dont il était dépositaire. En 1815, donc, il alla trouver mistress Serres et en présence de sa fille il la salua du nom de duchesse de Cumberland. Le lendemain, il revint chez elle avec le duc de Kent, père de la reine actuelle d'Angleterre, et ouvrit un paquet contenant divers papiers qui furent communiqués à mistress Serres, et soumis à l'examen du duc de Kent. C'étaient des certificats constatant le mariage du duc de Cumberland avec une Olive Wilmot. Ces certificats portaient la signature de James Wilmot, celle de lord Chatam, celle de lord Warwick, celle de lord Archer, celle du roi George III lui-même. Le duc de Kent les examina avec soin, reconnut la signature de son

frère, et, persuadé que mistress Serres était sa cousine, lui légua, par acte du 3 avril 1815, le tiers des domaines, terres et mines qu'il possédait dans le Canada. Il lui fit de plus une pension de 400 livres sterling, et enfin témoigna le désir qu'elle se chargeât de l'éducation de sa fille à lui, duc de Kent, la princesse Victoria.

En 1815, lord Warwick n'avait communiqué à mistress Serres qu'une partie des documents qui étaient en sa possession. Le reste faisait partie d'un paquet qui ne devait être ouvert qu'à la mort de George III. Il le fut quelques jours avant la fin de 1819, et mistress Serres apprit alors tout ce qui lui restait à savoir sur sa famille. Elle apprit notamment que l'Olive dont parlaient les premiers documents qu'on lui avait communiqués était la fille de James Wilmot et de la sœur du roi Stanislas, et non pas, comme une connaissance incomplète des documents le lui avait fait croire, une Olive qui avait épousé un certain capitaine Payne, (ce qui expliquait certaines contradictions relevées par l'attorney général entre les certificats produits au procès et des lettres écrites par mistress Serres dans l'intervalle de 1815 à 1820). Elle sut que, tout enfant, elle avait été nommée, par George III, duchesse de Lancastre, que le même George III lui avait légué 15 000 livres sterling et que, par acte du 7 janvier 1780, il l'avait placée, pour le temps où il ne serait plus, sous la protection des lords et de ses fidèles communes.

Telles sont les allégations extraordinaires sur lesquelles mistress Ryves se fonde pour réclamer des sommes énormes qui, assure-t-elle, lui sont dues, et se faire reconnaître comme membre de la famille royale. Inutile de dire qu'à l'appui de ses prétentions elle produit une foule de documents dont l'authenticité est précisément la question à résoudre, et que son procès contre l'attorney général fait suite à mainte démarche de sa mère, lors-

qu'elle vivait, et d'elle-même, après la mort de sa mère, pour obtenir ce qu'elle regarde comme son droit.

J'aurais trop à faire s'il me fallait vous raconter les singuliers incidents de cette cause *célèbre*, incidents dont le plus divertissant est l'extrême colère où l'attorney général, le « chief lord justice » et le « chief lord baron » ont été jetés par l'offre de prouver comme quoi George III avait épousé Hanna Lightfoot avant d'épouser Charlotte Sophie, princesse de Mecklembourg-Strelitz, comme quoi sa première femmme vivait quand il s'unit à sa seconde, comme quoi, par conséquent, il était, lui aussi, bigame.

XXXVI.

LE DISCOURS D'AUXERRE ET LES ANGLAIS.

15 juin.

Vous aviez bien raison de regretter que, dans la séance de mardi, la lecture de la lettre impériale n'ait été suivie d'aucun débat. Cela est surtout regrettable au point de vue de l'impression produite à l'étranger, en Angleterre du moins.

Si la lettre impériale avait pour but de donner un complément au discours d'Auxerre, d'affirmer une fois de plus les aspirations de la politique napoléonienne, et de préparer l'Europe à un grand éclat, le but, en ce qui concerne l'Angleterre, est atteint.

Si l'on visait, au contraire, à rassurer les esprits, à calmer les inquiétudes, à couper court aux suppositions hostiles, le résultat, toujours en ce qui concerne l'Angleterre, est, je suis forcé de le dire, tout à fait manqué.

Le *Morning Post*, qui s'est chargé de populariser ici

l'empire, a beau faire de son mieux pour endormir les alarmes; le *Morning Star*, dont l'optimisme pacifique reçoit des événements un si cruel démenti, a beau vouloir douter jusqu'à la fin d'une chose qui lui donne le frisson : je crois pouvoir vous affirmer que l'effet de la lettre impériale, de ce côté du détroit, a été celui d'un coup de tambour.

Ce que partout on pense, ce qu'on dit partout, le voici en résumé.

L'empereur des Français repousse, c'est très vrai, toute idée d'agrandissement territorial, mais il explique suffisamment sa pensée, en ajoutant ces mots : « Tant que l'équilibre européen ne sera pas rompu. » Or, comment l'équilibre européen pourrait-il n'être pas rompu, d'une façon ou d'une autre, par une guerre dont l'objet est précisément de le rompre?

Est-ce que l'absorption des duchés de l'Elbe par la Prusse et l'installation de l'Italie à Venise, laisseraient l'équilibre européen tel qu'il existe, intact? Et si l'Autriche l'emportait; si, comme prix de la victoire, elle s'emparait d'une partie des possessions de la Prusse, de la Silésie, par exemple, est-ce que rien ne serait changé à l'équilibre européen? La lettre impériale prévoit le cas où la carte de l'Europe viendrait à être modifiée, au profit exclusif d'une grande puissance, et elle donne clairement à entendre que, dans cette hypothèse, la France pourrait songer à une extension de frontière, si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France.

Or, à moins qu'une guerre dans laquelle vont être engagés plus d'un million d'hommes, ne laisse les choses exactement dans l'état où elles se trouvent, ce qui est impossible, l'occasion prévue se présentera; et quant à la condition posée, celle du suffrage libre des provinces limitrophes, elle serait plus rassurante si la liberté ne

risquait de se sentir gênée, à la suite de l'hommage sanglant rendu par la guerre au droit du plus fort. Comment, d'ailleurs, mettre en doute l'extrême importance que l'empereur des Français attache à une modification de la carte, lorsqu'il déclare lui-même qu'il aurait désiré : pour la Prusse, plus d'homogénéité et de force dans le Nord, pour l'Italie, Venise, pour l'Autriche, une compensation équitable et le maintien de sa grande position en Allemagne? Assurément, de tels désirs ne sauraient être réalisés sans ébranler la base sur laquelle repose l'équilibre européen, cet équilibre dont cependant la lettre impériale signale la conservation comme l'un des deux intérêts qu'a la France dans la lutte qui est sur le point d'éclater. L'autre intérêt de la France, d'après la même lettre, serait le maintien de l'œuvre que la France a contribué à établir. Rien de plus naturel qu'une semblable déclaration, mais en même temps rien de plus propre à rendre la guerre inévitable; car pourquoi l'Italie hésiterait-elle un seul instant, lorsque, devant beaucoup gagner, si elle est victorieuse, elle reçoit l'assurance qu'on ne permettra pas qu'elle perde quoi que ce soit, dans le cas où elle serait vaincue? La lettre impériale révèle des vues qui ne sauraient manquer d'être celles de la Prusse. La Prusse est très certainement d'avis, elle aussi, que sa situation géographique est mal délimitée. Il y a donc accord sur ce point entre Paris et Berlin.

Je le répète : voilà ce qui ressort ici de toutes les conversations; voilà ce qui est développé, avec plus ou moins de feu, d'une manière plus ou moins complète, par des journaux de toute nuance, depuis le *Times* jusqu'au *Daily News*, depuis le *Standard* jusqu'au *Morning Advertiser* depuis le *Morning Herald* jusqu'à la *Pall Mall Gazette*.

Cette dernière feuille trouve le caractère de la lettre impériale si belliqueux, qu'elle la regarde et la qualifie

comme l'acte d'un souverain qui, après avoir déployé la sagacité et la prudence d'un homme d'État, tient à prouver que l'audace du soldat est aussi au nombre de ses qualités. Elle le représente laissant là ses habitudes de réserve, déchirant enfin tous les voiles et s'écriant :

« Eh bien! oui, il faut faire un feu de joie des traités de 1815; la carte de l'Europe doit être arrangée conformément à ce que je crois dû à l'héritier de Napoléon. Je me tiens à l'écart pour le moment, mais sans me cacher; il n'en est plus besoin, puisque le jeu va commencer. »

Le *Morning Advertiser* va plus loin encore; à l'entendre, la preuve que l'empereur des Français veut la guerre, c'est la neutralité même où il déclare momentanément se renfermer; car, dit le *Morning Advertiser*, si l'empereur des Français n'avait pas voulu la guerre, il y avait un moyen bien simple de l'empêcher; il n'avait qu'à prendre décidément parti, soit pour l'Autriche, parce qu'alors M. de Bismarck se serait arrêté court; soit contre l'Autriche, par ce qu'il y aurait eu folie de la part de cette dernière à se mettre à la fois sur les bras la France, la Prusse et l'Italie.

Il va sans dire qu'en vous rendant compte de ces commentaires, je ne prétends en aucune sorte les faire mieux. Appelé, en ma qualité de correspondant de votre journal, à vous peindre l'état des esprits, je me crois d'autant plus autorisé à remplir mon rôle, en cette occasion, qu'il n'est pas jusqu'au gouvernement français qui ne soit intéressé à être instruit des impressions du dehors par des voix indépendantes.

Par ce qui précède, il vous sera aisé de voir combien est tenace le sentiment de défiance inquiète que, tant de fois déjà, j'ai eu à vous signaler, et dont les effets sont moins regrettables encore que la cause. Cette cause, où est-elle? Elle est dans le régime qui refuse à l'Europe le bénéfice d'une publicité française franche et sans en-

traves. Ce qui, de la part de l'Angleterre, préviendrait beaucoup de soupçons mal fondés, beaucoup de jugements faux, beaucoup de craintes vaines, beaucoup de commentaires hasardés ou erronés, ce serait une connaissance réelle de ce que la France pense et veut. Et à qui le peuple anglais s'adresserait-il pour se renseigner, à cet égard?

Au gouvernement? Son langage, nécessairement calculé en vue de telle ou telle combinaison, soit diplomatique, soit politique, ne saurait tenir lieu de l'expression naïve et spontanée des sentiments populaires.

A la presse? On n'ignore pas à quel système de résistance il faut qu'elle se plie.

A l'opinion publique s'exprimant par des assemblées de citoyens?

Rien de semblable aux meetings anglais n'existe en France.

A ceux qui, dans la Chambre, ont charge de parler au nom du pays? Si ceux-là aussi se taisent, que reste-t-il?

XXXVII.

UN VOTE HOSTILE AU MINISTÈRE.

18 juin.

Grand événement, au milieu de tant d'événements formidables; le cabinet de lord Russell vient d'éprouver dans la Chambre des communes un échec tel qu'on s'attend à le voir quitter la place.

Je vous l'avais bien dit, et cela dès l'abord : la Chambre des communes ne veut pas d'une réforme parlementaire,

et, sous ce rapport, beaucoup d'honorables qui prennent le nom de libéraux ne diffèrent guerre des conservatistes que par les apparences.

Je vous ai déjà parlé de plusieurs désertions passablement scandaleuses qui depuis la présentation du bill de réforme ont affaibli les rangs ministériels. Ce mouvement est devenu si contagieux, que depuis la dernière épreuve le gouvernement s'est trouvé avoir *contre lui* onze voix de majorité.

Ce vote hostile a eu lieu à l'occasion d'un amendement de lord Dunkellin. Le gouvernement, ainsi que je vous l'ai mandé, proposait que désormais le droit électoral dans les villes fût accordé à quiconque occupait une maison d'un loyer de 7 livres sterling. Lord Dunkellin a demandé qu'au lieu de prendre pour base du cens électoral le chiffre du loyer, on prît pour base la valeur à laquelle, dans la répartition des taxes, chaque maison est estimée.

Pour comprendre la portée de cet amendement, il faut savoir qu'ici l'évaluation qui sert de mesure à l'impôt est toujours inférieure à la valeur qu'indique le loyer. Par exemple une maison dont l'occupant paye 1 200 francs de loyer ne sera taxée que sur le pied de 850 francs, d'où il résulte que si dans la fixation du cens électoral, on considère la valeur de la maison, non telle que le loyer l'indique, mais telle que l'indique l'évaluation sur laquelle repose la répartition de la taxe, il faut pour être électeur payer beaucoup plus dans le second cas que dans le premier. En réalité, l'amendement de lord Dunkellin revenait à substituer au cens électoral de 7 livres sterling proposé par le gouvernement un cens beaucoup plus élevé et à réduire par conséquent, dans une proportion considérable, le nombre des nouveaux électeurs que l'objet du bill de réforme était de créer.

Le ministère a naturellement combattu cette modification avec beaucoup de force; et, naturellement aussi,

elle est devenue le point de ralliement de tous les adversaires masqués et non masqués de la réforme.

Aussi, il fallait voir avec quel empressement dans la soirée du 18 juin ils s'étaient rendus à leur poste! Il va sans dire que de son côté le ministère avait convoqué le ban et l'arrière-ban de ses fidèles. 619 membres présents! Il est rare que pareille chose se produise. On est allé aux voix après un vif débat; et lorsqu'il a été constaté que l'amendement était adopté à la majorité de 315 voix contre 304, ce résultat a été salué sur les bancs des conservatistes par des applaudissements qui ont duré plusieurs minutes.

Voici donc le ministère incontestablement battu cette fois. On pensait hier qu'il annoncerait sa retraite, mais M. Gladstone s'est borné à faire entendre que la grande crise où se trouve l'Europe s'oppose à toute décision hâtive. Le gouvernement s'expliquera lundi prochain.

Il y a eu verdict dans le procès de madame Ryves contre l' « Attorney général ». Je compléterai dans ma lettre de demain l'exposé de cette étrange affaire.

XXXVIII.

ENCORE Mme RYVES.

24 juin.

Lorsque je vous ai annoncé qu'une mistress Ryves avait ici intenté un procès pour se faire reconnaître membre de la famille royale, j'ai dû naturellement vous annoncer aussi que parmi les documents à l'appui de cette demande, mistress Ryves offrait d'en produire certains d'où il résultait qu'avant d'épouser Charlotte Sophie, prin-

cesse de Mecklembourg-Strelitz, George III avait épousé Hannah Lightfoot; que la première femme vivait encore quand la seconde avait été épousée, qu'il y avait eu, par conséquent, bigamie, et que la royale lignée de George III, sans en excepter, bien entendu, la reine actuelle, était illégitime.

Je parie qu'en lisant cela, tous vos lecteurs, depuis le premier jusqu'au dernier, ont deviné qu'un pareil procès serait perdu. Les preuves eussent-elles été aussi solides que du granit et aussi transparentes que du cristal, comment admettre que des juges et des jurés anglais consentissent à donner à l'illégitimité de leur souveraine, dans un pays foncièrement monarchique, et où celle qui occupe le trône est fort aimée, la sanction de l'autorité judiciaire. Qu'importe, après tout, que mistress Ryves, bonne dame de soixante-dix ans, qui ne peut faire à personne ni beaucoup de bien, ni beaucoup de mal, soit, ou ne soit pas de la famille royale? Un mariage de George III, mais c'est plus loin qu'il nous en souvienne, et ce n'est pas la peine que, pour être agréable à mistress Ryves, dont le véritable nom est le moindre de ses soucis, l'Angleterre refasse son histoire, et soulève une montagne de scandales. Ne suffit-il pas que le fils de George III qui, lui mort, a régné sur les Anglais, ait nom George IV? Après tout, comme dit notre viel ami Brid'oison, on est toujours l'enfant de quelqu'un.

C'est bien évidemment ce qu'ont pensé et le « chief lord justice » et le « chief lord baron » et l'Attorney général. Seulement, j'aurais désiré, quant à moi, que dans la première audience ils eussent mis un peu moins d'empressement à entrer en fureur.

Voici ce qui s'est passé, lorsque l'avocat de mistress Ryves a prévenu la cour qu'il avait à produire des pièces émanées de la femme de George III, Hannah Lightfoot :

« Le chief baron. — Mais c'est le comble de l'indécence.

Nous sommes tenus de constater que George III était le mari de la reine Charlotte, qu'ils furent couronnés ensemble. S'il avait été marié antérieurement, il pourrait donc se faire que George IV n'eût pas été roi légitime?

» L'attorney général. — Et la reine actuelle d'Angleterre donc?

» Le chief baron. — Je trouve qu'il est de la plus haute indécence de soulever de pareilles questions.

» L'attorney général. — Je maintiens que, dans la demande présentée, il n'y a que fraude, faux, imposture, et qu'elle ne saurait être excusée que par la supposition d'un état d'insanité dans celle qui la présente. »

Vous voyez que ces messieurs n'entendaient pas plaisanter. Et ceci, remarquez-le bien, avant toute production de pièce, avant tout interrogatoire de la demanderesse, avant tout débat contradictoire. C'est beaucoup se presser d'entrer en colère.

Mais ceci n'est rien auprès de la scène du tableau.

Il faut d'abord vous dire que, par un assez singulier hasard, la demanderesse, de l'aveu de tout le monde, se trouve avoir une ressemblance frappante avec la famille royale. Or il existe, de sa mère, madame Serres, un portrait qui prouve qu'elle aussi avait, à un degré surprenant, ce qu'on appelle un air de famille. L'avocat de la demanderesse, Dr Smith, ayant voulu montrer ce portrait à la cour, grand émoi. Non, non, impossible, un portrait ne fait point preuve, pas de portrait. « Mais » fait timidement observer Dr Smith « un portrait a du moins la valeur d'une preuve morale ». Non, non pas de portrait. C'est bien; mais qu'arrive-t-il? l'heure du *luncheon* venue, messieurs les juges se retirent pour aller manger un morceau, et, dans l'intervalle, voilà qu'on montre aux personnes présentes le fatal portrait. Hélas! plus de doute, madame Serres ressemblait merveilleusement — c'est le mot qu'emploient les comptes rendus judiciaires,

aux portraits qu'on a de George III et de Guillaume IV. L'attorney général qui, comme les juges, s'était absenté pour cause d'appétit, apprend cette terrible nouvelle. Il rentre précipitamment dans la salle, donne ordre que le tableau soit couvert, et menace la personne qui en avait charge de la faire mettre en prison si elle n'obéit pas à l'instant même. Malheureusement il était trop tard, peut-être; était-il trop tard? L'attorney général demande avec inquiétude si les jurés ont vu le portrait. On lui assure que non et il respire.

Que vous semble de ce joli petit épisode?

Disons maintenant sur quoi se fondait la demanderesse. En confirmation de l'histoire que je vous ai racontée, elle produisait 72 documents, certificats ou autres pièces portant des signatures très respectables, ma foi, à supposer qu'elles soient authentiques, signature de lord Warwicq, signature de lord Archer, signature de J. Dunning (depuis lord Ashburton), signature de lord Chatam, signature du duc de Kent, père de la reine Victoria, signature de George III lui-même, George R.

Exemples :

Je certifie avoir marié Henry Frédéric, duc de Cumberland, à Olive Wilmot, le 4 mars 1767, la solennité ayant lieu conformément aux rites et cérémonies de l'église d'Angleterre.

J. Wilmot.

J'ai assisté au mariage en question.

George R. Warwick Chatam.

Olive, fille unique de Henry Frédérick, duc de Cumberland et d'Olive, sa femme, née le 3 avril 1772.

George R.

James Wilmot. Chatam, Warwick.

Je déclare, par ordre du roi, que le mariage du duc de Cumberland avec Olive Wilmot est légal.

Témoin, J. WILMOT. J. DUNNING.

Je soussigné, Edward, duc de Kent, donne et cède à ma cousine Olive, princesse de Cumberland, un tiers de mes états, terres et mines situés dans le Canada, au nord de l'Amérique, m'engageant, pour moi, mes héritiers et exécuteurs testamentaires, à l'exécution solennelle de cet acte.

Témoin, WARWICK. *Signé*: EDWARD.

Vous n'attendez pas de moi que je reproduise les 72 documents de cette nature, ceux-ci suffiront pour vous donner une idée des autres.

Toute la question, comme vous le pensez bien, était de savoir si ces documents étaient authentiques ou forgés. Affaire d'experts en écriture. Un expert de profession qui n'a pas une expérience de moins de trente ans, Frédéric George Netherclift, a comparu, et qu'a-t-il déclaré?

Comparaison faite de la signature de J. Wilmot telle qu'elle existe dans les registres de Barton-on-the-Heath, dont il était recteur, avec celle qui est apposée sur les documents produits, il a formellement déclaré la dernière authentique.

Il a aussi reconnu comme authentiques, à la suite d'un examen comparatif, les autres signatures, à l'exception de celle de Dunning, qui ne lui a point paru conforme au modèle certifié qui lui avait été fourni.

Je n'ai pas besoin de dire que ce malheureux expert n'a pas exprimé son opinion sans avoir à subir le feu croisé des interrogations, objections, observations, exclamations et dénégations de ces Messieurs de la cour.

On lui a demandé sur quoi il basait son jugement; il a répondu, ce que j'ose trouver raisonnable, qu'il le basait sur la physionomie *générale* des lettres.

On lui a objecté qu'il y avait des différences entre les signatures déclarées par lui être de la même main, et on n'a pas eu de peine à lui montrer tel jambage qui n'était pas identique à tel autre jambage correspondant; il a répondu que cela était vrai, qu'il avait le premier signalé des différences assez notables, mais que c'était au caractère général de l'écriture qu'il fallait s'attacher, et que ces variétés mêmes allaient contre la supposition d'un faux, parce qu'un faussaire aurait contrefait avec plus de soin, imité avec plus d'uniformité l'écriture qu'il aurait voulu faire passer pour authentique.

On lui a objecté encore qu'au nombre des signatures qu'il prétendait écrites d'une même main, telle était écrite d'une main hardie et telle autre d'une main évidemment moins ferme; il a répondu que rien n'était plus simple et que le degré de fermeté qui paraît dans la forme des lettres tracées par une personne à différentes époques dépend de beaucoup de circonstances : de sa situation d'esprit au moment où elle écrit, de son état de santé, etc... Bref il a maintenu son dire.

Cependant un point restait obscur; il y avait en tous cas une signature que l'expert reconnaissait fausse; celle de Dunning, et si celle-là était forgée, pourquoi les autres ne le seraient-elles pas aussi?

Bien que cette déduction ne fût pas d'une rigueur logique si absolue que ce fût assez pour trancher la question, il faut convenir que le cas était embarrassant pour la demanderesse. A ce sujet, le *Daily Telegraph* a fait remarquer que dans une affaire du genre de celle-ci on conçoit que des pièces fausses aient pu se glisser parmi des pièces vraies, que lorsqu'une personne possède des documents d'un immense intérêt pour elle, elle est naturellement disposée à augmenter son trésor de tout ce que peuvent lui offrir des gens prêts à mettre à profit sa préoccupation et ses espérances. Cette remarque ne

manque pas de justesse; mais l'aveu de l'expert, relativement à une signature, n'en était pas moins de nature à rendre toutes les autres suspectes surtout aux yeux des juges qui ne demandaient pas mieux que d'avoir à les proclamer fausses.

Et puis, il faut bien le dire, il s'agissait là d'une histoire qui avait un terrible parfum de roman. Ce James Wilmot, fellow d'Oxford, et en cette qualité tenu de ne pas se marier, qui épouse néanmoins *secrètement* une sœur du roi Stanislas, célèbre secrètement le mariage de George III avec Hannah Lightfoot, puis celui du duc de Cumberland avec une fille à lui James Wilmot, et se trouve être l'auteur inconnu jusqu'à ce jour des fameuses *lettres de Junius;* ce James Wilmot semble réclamer une place parmi les personnages les plus mystérieux qu'ait jamais créés l'imagination des romanciers d'une certaine école, et il y a dans la destinée de madame Serres d'abord, et ensuite de sa fille madame Ryves quelque chose qui ne rappelle pas mal les contes des *Mille et une Nuits*.

Si vous ajoutez à cela que madame Serres était une femme d'un esprit fort excentrique; qu'elle donnait dans l'astrologie, qu'un jour elle s'évanouit parce qu'elle avait cru voir le spectre de lord Warwick; que de 1809 à 1813 elle écrivit à diverses reprises au prince de Galles des lettres bizarres et contradictoires, que, dans la brochure publiée par elle pour prouver que James Wilmot était *Junius,* il est question d'écritures comparées; qu'elle écrivait le mot anglais *offspring* qui signifie descendant, *orfspring* et que cette faute d'orthographe se retrouve dans un des documents produits par sa fille, on concevra que l'attorney général ait eu beau jeu. De fait, le jury ne l'a pas laissé aller jusqu'au bout déclarant, par la bouche de son *journal*, que c'était inutile, que l'opinion des jurés était faite.

La presse anglaise a crié *bravo,* cela va de soi, et le

Spectator dans son numéro de samedi dernier assure ne pas comprendre, « qu'on ait ressuscité une fable stupide et pernicieuse relativement à la famille de George III, fable qui a flotté çà et là pendant un demi-siècle, et qui, dans de certaines régions, forme un des articles du *Credo* populaire en matière d'histoire ».

Comme ce *credo* n'est pas le mien, je me sens fort à l'aise pour sourire de cet excès de stupeur et d'indignation. Dans le procès intenté par madame Ryves il y avait beaucoup à dire contre, c'est certain, mais n'y avait-il rien à dire pour, et si le verdict a tout terminé, a-t-il tout expliqué. Mistress Ryves est une personne âgée, d'une apparence vénérable et dont le caractère inspire le respect. Tous les témoignages s'accordent sur ce point. Chacun a été frappé de son attitude devant les juges, son langage a été celui d'une personne à la fois intelligente et très convaincue ; elle ne s'est pas troublée, elle n'a pas hésité un seul instant. C'est le *Times* qui en fait la remarque. Le Dr Fraser qui l'a soignée de 1832 à 1834 et M. South qui a eu avec elle plusieurs entrevues, affirment l'un et l'autre qu'elle est aussi saine d'esprit qu'ils sont sains d'esprit eux-mêmes. Eh bien, cette femme respectable a-t-elle inventé, ou bien cette femme raisonnable a-t-elle rêvé :

Que les documents en sa possession furent remis à sa mère en 1815 par lord Warwick, *elle présente?*

Et que, devant elle, le duc de Kent reconnut la signature de son frère?

Et que, pendant les quatre années qui précédèrent la mort du duc de Kent, elle reçut de ce prince, comme étant sa cousine, une pension de 400 livres sterling?

Et qu'après sa mort elle eut avec un autre frère du roi, le duc de Sussex, trois entrevues dans lesquelles ce dernier reconnut la parenté qui les liait, etc., etc.?

Si une personne très respectable a inventé cela ou une

personne très raisonnable, rêvé cela, le fait mérite, ce semble, d'être expliqué autrement que par de fougueux points d'exclamation, indices d'une crédulité en sens inverse.

En attendant, madame Ryves vient d'écrire au *Standard*, que sa certitude est telle relativement à l'authenticité de ses documents, qu'elle se propose de les faire photographier et de les mettre sous les yeux du public. Elle ne parle pas d'exposer le portrait de sa mère. Espérons que si cette idée lui venait, l'attorney général en prendrait philosophiquement son parti.

XXXIX.

UN MALADE QUI CHÉRIT SON MAL.

24 juin.

En présence d'une crise qui menace d'envelopper l'Europe entière, un changement de cabinet en Angleterre n'est certes pas un événement sans gravité.

En quoi la politique anglaise, dans ses rapports avec les affaires du continent, serait-elle modifiée par la substitution d'un ministère conservatiste à un ministère libéral?

Le jour où le pouvoir passerait des mains de lord Russell et de M. Gladstone aux mains de lord Derby et de M. Disraéli, l'Angleterre serait-elle plus disposée à laisser là le principe de non-intervention?

Jusqu'à quel point l'Autriche aurait-elle lieu de se réjouir d'un tel changement?

Jusqu'à quel point l'Italie aurait-elle lieu de s'en affliger?

Voilà des questions que suggère naturellement l'hypothèse d'une révolution ministérielle de l'autre côté de la Manche.

« Le sujet se lie d'une manière trop intime à la grande préoccupation du moment, pour ne pas réclamer sa part de l'attention publique.

Provisoirement, vous le savez; la réforme électorale est par terre. Est-ce que je n'avais pas prédit, dès le premier moment, ce qui arrive?

Aujourd'hui que l'événement paraît condamner le ministère, c'est à qui lui reprochera ses fautes.

A entendre ses ennemis, et même plusieurs de ses amis,

Il a eu tort de débuter par la présentation d'un bill relatif à la réduction du cens électoral *seulement;*

Il a eu tort de s'appuyer sur les résultats d'une statistique controversable;

Il a eu tort, en mettant en avant une mesure incomplète qu'il annonçait devoir compléter plus tard, d'ouvrir aux esprits faciles à alarmer la perspective d'une agitation électorale indéfinie;

Il a eu tort d'insister sur la réduction préalable du cens électoral, quand on lui demandait de faire connaître sa pensée sur la redistribution des sièges;

Il a eu tort de mettre pour condition à la révélation de ses vues sur le second point, l'adoption par la chambre de ses vues sur le premier, ce qui revenait, ce semble, à lui dire : « Votez de confiance, les yeux fermés, ce que je désire, et vous saurez ensuite toute ma pensée. »

Enfin, il a eu tort, quand il s'est décidé à soumettre à la chambre ses idées sur la redistribution des sièges, de présenter un plan qui indiquait une conception insuffisamment mûrie et une rédaction hâtive.

Il y a du vrai dans tout cela; mais la cause réelle de l'insuccès du ministère, il faut la chercher dans l'aversion qu'une réforme électorale inspire à la Chambre des communes. Le moyen de guérir un malade qui chérit son mal, et ne veut à aucun prix qu'on le guérisse! Je crois vous avoir déjà dit combien était factice et menteuse, cette

majorité de soixante-dix voix que les dernières élections avaient, assurait-on, donnée au ministère.

On comptait pour autant de libéraux les personnages nommés comme palmerstoniens. Les palmerstoniens des libéraux! Plaisante erreur! Pas n'était besoin d'être prophète, pour prévoir que des libéraux de cette espèce, si M. Gladstone faisait seulement mine de les mener vers la démocratie, l'abandonneraient au besoin.

Le ministère le pressentait. De là ce qu'il y a eu d'incohérent dans ses allures et de louche dans sa stratégie. Sûr de son armée, il serait probablement allé droit au but. Mais avec des libéraux de la trempe de M. Lowe et de M. Horsman, que faire? Le ministère a cru devoir louvoyer. Mieux valait s'abstenir, peut-être. Au moins eût-il été sage de bien étudier le champ de bataille, avant d'engager le combat.

Oh! si, comme en 1832, la chambre avait eu devant elle une opinion grondante, une nation émue, à la bonne heure! Mais, comme je vous le mandai lors de la présentation du bill, le forum se taisait, aussitôt que la voix de M. Bright avait cessé de tonner; et le peuple, cantonné dans son principe des trades-unions, ne songeait qu'à combattre le combat du travail.

Encore, si on lui avait ouvert toutes grandes les portes de la vie politique! Mais que proposait-on? Nul doute que le bill présenté par M. Gladstone n'eût été dicté par un honnête désir de servir le peuple, dans les bornes de ce que le ministère jugeait possible pour le moment. Il n'en est pas moins vrai que le projet manquait de largeur. C'était un compromis, rien de plus; et les compromis n'ont pas la vertu de passionner les masses.

Quoi qu'il en soit, dès qu'aucune pression extérieure n'était exercée sur la chambre, l'opposition avait beau jeu. Pour écarter le spectre de la réforme qui l'effrayait, tout lui a été bon. Elle a épuisé la science des subter-

fuges, multiplié à plaisir les obstacles, entassé amendements sur amendements, sans autre but que de compliquer la situation, prolonger les débats, embarrasser le ministère, et lasser le public; elle a soulevé autour du bill je ne sais combien de questions qu'il fallait, à l'entendre, résoudre tout d'une haleine : il fallait refaire la carte électorale; il fallait en finir avec le pouvoir de l'or, dans les bourgs vendus ou à vendre; il fallait tarir à jamais les sources de la corruption; il fallait subordonner l'exercice du droit du suffrage à la condition de savoir lire, écrire, faire une addition, une soustraction, une division; il fallait intervertir l'ordre des travaux commencés, et, au lieu de débuter par la question de la limitation du suffrage, débuter par celle de la distribution des sièges; il fallait... que ne fallait-il pas? On n'avait jamais vu des conservatistes de profession aussi affamés de progrès. Et notez bien que, pendant ce temps, ces terribles révolutionnaires applaudissaient avec fureur aux anathèmes lancés par M. Lowe contre toute réforme électorale, grande ou petite! Le dernier acte de cette triste comédie a été l'amendement présenté par lord Dunkellin. Le ministère a été battu.

Maintenant, reste à savoir ce qui suivra. La reine est en Écosse, à 600 milles d'ici. Elle n'est attendue que mardi. On en murmure; on trouve étrange qu'au sein d'une pareille crise les intérêts du pays soient subordonnés aux convenances de la reine, et l'on ne s'en cache point, parce qu'ici l'on est libre.

Démission pure et simple du ministère, ou dissolution de la chambre : voilà l'alternative.

Il est bon de remarquer que l'idée d'une dissolution fait pâlir les conservatistes. Ils la combattent à outrance.

Il est sans exemple, disent-ils, que des ministres aient dissous, durant sa première session, un parlement nommé sous leurs auspices. Et puis, est-il décent, est-il juste que

lord Russell et M. Gladstone se vengent de leur insuccès en infligeant à une assemblée si récemment élue l'écrasante dépense d'une réélection? Au moins, devraient-ils ménager quelque peu la bourse de ceux dont les votes leur ont été fidèles: D'autre part, quel moment que celui-ci pour plonger l'Angleterre dans les agitations d'une lutte intérieure! quoi! quand l'Europe entière est menacée d'un embrasement, mettre le contrôle parlementaire de côté! De ces arguments, un seul est sérieux, le dernier.

Le droit d'en appeler par une dissolution de l'élu à l'électeur, est un droit inhérent au régime représentatif, il en constitue l'essence. Il fut exercé en 1784, sous l'administration de Pitt; il l'a été depuis, sous celle de lord Grey, et sous celle de sir Robert Peel, et sous celle de lord Derby, et sous celle de lord Palmerston. L'objection présentée, pure chicane!

Les élections sont dispendieuses, c'est vrai, celles de Westminster, par exemple, n'ont pas coûté moins de 12,135 livres sterling! Mais les patriotes ne feront point passer l'intérêt de leur bourse avant l'intérêt de leur pays; et, quant aux honorables à qui une réforme électorale fait peur et horreur, c'est bien le moins qu'ils paient le prix d'un privilège auquel ils tiennent si fort.

Je le répète : l'objection sérieuse est celle qui se tire de l'inconvénient de suspendre l'action régulière des pouvoirs publics quand l'Europe a pris feu.

Mais la démission du ministère ne sauverait pas l'Angleterre des résultats fâcheux d'une dissolution, par cette raison bien simple qu'un ministère tory aurait inévitablement à dissoudre une chambre où, sauf sur cette question particulière de la réforme électorale, il a contre lui soixante-dix voix de majorité.

On a parlé d'un cabinet de tiers-parti, dont lord Stanley serait le chef et l'âme. Vain expédient! A la chambre, le parti qui s'attache à la fortune de M. Gladstone est trop

nombreux, et le parti qui traîne à sa suite M. Disraéli trop intraitable, pour qu'un cabinet sans politique bien décidée ait chance de se maintenir. L'opinion publique, si je ne me trompe, désire que le cabinet actuel soit conservé. Mais comment?

Le *Times* est d'avis qu'il provoque un vote de confiance, qui, selon ce journal, lui serait accordé facilement, s'il consentait à renvoyer son projet de réforme, mieux mûri, à des jours meilleurs. Malheureusement, il faudrait pour cela que lord Russell et M. Gladstone fussent plus disposés à faire bon marché de leur dignité qu'il n'est permis de le croire. Quelle serait, devant la chambre, la situation de M. Gladstone passant sous les fourches caudines de l'opposition, après avoir si souvent et si formellement déclaré que le ministère vivrait par le bill de réforme, ou succomberait avec lui?

Ce qui est à souhaiter, c'est qu'il reste à son poste, et y reste honorablement.

L'avènement d'un ministère tory serait un atout de trop dans les mains de l'Autriche. Le cabinet qui a droit aux sympathies des hommes libres est celui qui a dit solennellement, par la bouche de M. Gladstone : « Dans le jeu sanglant qui se joue, M. de Bismark mérite de perdre la partie, et l'Italie mérite de la gagner. »

XL.

LE MINISTÈRE S'EN VA.

25 juin.

Voilà qui est décidé : le ministère s'en va. L'annonce en a été faite hier au soir avec fermeté et dignité par lord

Russell, dans la Chambre des lords et par M. Gladstone, dans la Chambre des communes.

Les ministres avaient la ressource d'une dissolution. Ils auront reculé sans doute devant la responsabilité qu'ils auraient encourue par une semblable mesure prise en pleine crise européenne. Peut-être aussi n'ont-*ils* pas été insensibles à la crainte de livrer au hasard d'une réélection dispendieuse la position parlementaire de ceux qui, dans la chambre, s'étaient tenus serrés autour de leur drapeau.

La défaite du ministère libéral est l'œuvre de quarante-quatre soi-disant libéraux, qui ont déserté au moment décisif.

Le grand vainqueur, ce n'est pas M. Disraéli; c'est M. Lowe. Oui, le représentant d'un corps électoral pour rire, l'élu... du marquis de Londardowne, voilà l'homme que, suivant les us et coutumes du régime constitutionnel, la reine devait appeler à la tête des affaires, comme M. John Stuart Mill en fit ironiquement et amèrement la remarque, l'autre jour, dans le meeting de Westminster. Mais M. Lowe a vaincu pour le compte des tories : aux tories, la plus grosse part des dépouilles opimes. Lord Derby paraît avoir été mandé à Windsor; et l'on s'attendait à le voir chef d'un cabinet dont feraient partie MM. Disraéli, Cramborne, sir Bulwer Lytton, et peut-être un ou deux de ces libéraux, qui ont si bien fait la besogne du conservatisme.

Ainsi, les tories l'emportent. Leur joie est-elle prévoyante? Dans le cours des débats sur la réforme, il est arrivé à M. Gladstone de s'écrier :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

La menace s'accomplira. Le ministère qui remplacera celui de lord Russell est fatalement condamné à une chute lourde et prochaine. Comment se maintiendrait-il? A force de subterfuges, de petites manœuvres, et

grâce à la répugnance qu'inspire toujours à des privilégiés l'idée d'abandonner leurs privilèges, le parti conservatiste est parvenu à avoir, sur un point particulier, une majorité de onze voix. Mais la question de la réforme électorale était la seule qui pût lui valoir même cette très faible majorité. Sur toutes les autres questions, il a, comme je vous le disais hier, soixante-dix voix de moins que ses adversaires. M. Lowe, en qui les conservatistes ont eu un si utile auxiliaire, tant qu'il ne s'est agi que de déclamer contre la démocratie, ne lui aidera certainement ni de sa parole ni de son vote en tout ce qui est matière ecclésiastique. Tel qui a donné sa voix à l'amendement de lord Dunkellin est bien décidé à ne pas aller partout où il pourrait plaire à M. Disraéli de le conduire. Le nouveau cabinet n'a donc aucun avenir devant lui, et s'il essaie d'une dissolution, il tombera de manière à se briser sur le pavé.

Loin de rien perdre à la retraite du ministère Russell-Gladstone, la cause de la réforme électorale n'a commencé qu'aujourd'hui, selon moi, à avoir une importance qui, de sérieuse qu'elle est, pourrait devenir formidable. Le triomphe des conservatistes après une campagne qui a marqué de leur part un déplorable amour de l'intrigue et un profond dédain du peuple, ce triomphe est un défi dont la classe ouvrière, très lente jusqu'à ce jour à se passionner, ressentira vivement l'injure. Impossible que l'immense masse des exclus ne regarde pas désormais comme sacrifiés à sa cause les hommes qui l'ont soutenue avec tant d'ardeur, et l'ont noblement préférée à la conservation du pouvoir. La popularité de lord Russell, la popularité de M. Gladstone surtout, va briller, soyez-en sûr, d'un nouveau lustre. Étrange et heureuse fatalité, que celle qui lie de plus en plus à la fortune de la démocratie le génie oratoire, l'habileté administrative, la capacité financière, le caractère élevé d'un homme dont la

nation anglaise a tout sujet d'être fière! il s'était plié à un compromis : ce compromis, on le repousse; tant mieux! La question, cette fois, sera bien posée. Elle se pose déjà. Déjà l'on parle du *household suffrage* et des parlements triennaux. Et ce ne sera point là, soyez-en sûr, le dernier mot de l'agitation que je prévois. S'imaginer que la question de la réforme est enterrée, parce que les rênes échappent momentanément aux mains de lord Russell et de M. Gladstone, c'est vraiment folie pure. Elle aurait été enterrée pour longtemps, si le bill avait passé : voilà ce qui est vrai. Car c'est à peine si la réforme proposée en était une, et cependant une adoption aurait endormi les désirs ; elle aurait retardé le moment des agitations sérieuses.

C'est ce qu'auraient compris les conservatistes et M. Lowe si la démocratie avait eu en eux des ennemis aussi intelligents que violents. Mais la passion raisonne-t-elle?

On dit que l'amour est aveugle. Et la haine donc! Malheureusement, les conséquences de l'avènement d'un ministère tory veulent aussi être envisagées au point de vue de la politique étrangère et de la crise européenne. Or, sous ce rapport, il y a lieu de s'inquiéter. Quelque courte qu'il soit permis de supposer l'existence d'un cabinet conservatiste, il aura toujours assez de temps pour faire du mal, dans cette rapide succession d'événements graves.

Je n'ai jamais beaucoup admiré, vous le savez, la politique extérieure de lord Russell, politique à la fois remuante et impuissante, toujours cédant à la démangeaison d'intervenir, et toujours effrayée d'aller jusque là, hardie en paroles, mais en paroles seulement. De protestations méprisées en protestations méprisées, l'Angleterre, sous l'administration de lord Russell, est descendue, il faut bien le dire, à un degré d'abaissement peu en rapport, à coup sûr, avec sa puissance. Qu'il me suffise de

nommer le Danemarck; qu'il me suffise de nommer la Pologne! Mais lord Russell, du moins, est un libéral dans toute l'étendue de l'expression; les peuples opprimés ont toujours eu ses sympathies : ce n'est pas de lui qu'on aurait pu craindre qu'il pactisât jamais avec les tyrans et leurs suppôts.

Qui ose en dire autant des meneurs du parti conservatiste? Citoyens d'un pays libre, leur cœur n'a-t-il jamais battu pour le despotisme à l'étranger? Quels sont ceux qui, en Angleterre, ont appuyé de leurs vœux les Bourbons de Naples? Ceux qui ne peuvent se défendre d'un grand fonds de tendresse pour l'hôte découronné du Saint-Père? Ceux qui, tout protestants qu'ils sont, penchent vers Rome? Ceux qui, en ce moment même, disent bien haut qu'ils voudraient voir l'Italie écrasée par l'Autriche?

A ce propos, laissez-moi bien vite signaler à votre attention l'article du *Times* d'aujourd'hui. Il contient une suggestion bien digne qu'on s'y arrête. Le *Times* demande pourquoi on ne profiterait pas de la situation créée par le lamentable résultat de la bataille de Custozza pour reprendre l'œuvre de la paix.

L'Autriche vient de remporter un avantage qui lui permet de traiter de la cession de Venise, sans que son orgueil militaire en souffre, sans que le prestige de ses armes en soit affaibli. Dans ses manifestes, elle donnait à entendre qu'elle ne serait pas éloignée de céder la Vénétie, quand elle pourrait le faire, sans rien sacrifier de ce qu'elle estime être son honneur. L'occasion pour elle est favorable. En consentant, dès le lendemain d'une bataille gagnée, à payer la dette de la justice à des conditions aussi dictées par la justice, elle n'agirait pas seulement d'une manière honorable, elle agirait d'une manière habile. Redevenue, au midi, maîtresse de ses mouvements, et désormais libre de pousser vers le nord deux cent mille hommes, elle ferait trembler M. de Bismark,

le forcerait à rentrer dans son repaire ou l'accablerait.

L'Italie refuserait-elle de se prêter à un arrangement? Pourquoi? Loin d'avoir porté atteinte à son renom militaire la bataille de Custozza l'a grandie dans l'estime du monde. Elle a prouvé que ses enfants étaient aussi braves qu'enthousiastes. L'audace chevaleresque avec laquelle ils se sont précipités vers le quadrilatère, choisissant leur champ de bataille comme dans une fournaise ardente; cette fière et meurtrière résistance de tout un jour à des ennemis supérieurs en nombre, que faut-il de plus pour autoriser l'Italie à prendre avec dignité le parti qu'elle jugerait le plus propre à atteindre son but et délivrer Venise. Une victoire, pour être glorieuse, n'a pas besoin d'être noyée dans des flots de sang; et, de tous les triomphes du droit, celui qui correspond le mieux à sa nature est celui qui exige le moins qu'on lui immole des victimes humaines.

Toutefois, il faut que je me hâte, en recommandant à votre attention l'article du *Times*, de vous dire en quoi mes sentiments diffèrent de ceux qu'il exprime. Le *Times* voudrait que la paix se fît sur la base de *l'uti possidetis*, de telle sorte que M. de Bismark, pour prix de ses violences, gardât tout le nord de l'Allemagne. Ce ne serait guère le cas de dire que, dans le drame dont il est le héros, le crime est puni et la vertu récompensée. Aussi ne suis-je pas en ceci de l'opinion du *Times*, comme homme d'abord, et ensuite comme Français. Car, savez-vous pourquoi le *Times* tient tant à ce que M. de Bismark soit fort? C'est, — et j'engage ses partisans de France, ennemis des traités de 1815, à bien peser ceci, — c'est parce qu'il « importe que l'Allemagne, divisée, fasse place à une grande autorité nationale, capable d'imposer la modération à ses voisins (*which may enforce moderation on its neighbours*). »

Castlereagh n'aurait pas mieux dit.

XLI.

LES ANGLAIS APPLAUDISSANT AU TRIOMPHE DE LA PRUSSE.

5 juillet.

Le triomphe de la Prusse transporte de joie, en Angleterre, tous ceux qui jalousent la France, tous ceux qui la craignent, tous ceux dont la fierté nationale se révolte à l'idée de voir la France se poser en « arbitre de l'Europe ».

Voici ce que le *Times* écrivait, le 30 juin, c'est-à-dire avant que le fusil à aiguille eût montré tout ce dont il est capable :

« Il peut y avoir doute sur l'avenir immédiat; la victoire peut se ranger du côté de tel ou tel pouvoir, selon les talents des généraux et la discipline des soldats. Mais quant à l'avenir ultérieur, il ne saurait être ailleurs que dans l'union de l'Allemagne, et la victoire doit éventuellement appartenir à la puissance qui soutient une cause aussi utile (*The ultimate future can only be in the union of Germany, and eventual victory must be on the side of the power wich supports so beneficial a cause*). »

Hier, le *Daily Telegraph* saluait de ses vœux la réalisation, si longtemps attendue, de ce rêve complaisamment caressé (*cherished dream*) : l'établissement « d'un grand empire teutonique qui pût tenir en bride l'ambition de la France (*A great Teutonic empire, which should check the ambition of France*) ».

Il n'est pas jusqu'au *Daily News* dont le libéralisme,

si élevé d'ordinaire, n'ait fini par céder à la séduction d'une espérance antifrançaise.

J'ai eu occasion de causer des affaires d'Allemagne avec des hommes politiques accoutumés à juger de haut et à voir de loin, mais très *Anglais*. Eh bien, dans tout ce qu'ils m'ont dit, je n'ai pas eu de peine à démêler le sentiment qui leur faisait désirer le triomphe de la Prusse, lié dans leur esprit à l'établissement de ce *grand empire teutonique qui doit tenir en bride l'ambition de la France.*

Chose remarquable! Tant que cette idée d'une Allemagne devenue prussienne ne s'est présentée ici aux esprits que d'une manière vague et obscure, il n'y a eu qu'une voix sur le caractère immoral des procédés du gouvernement prussien, sur l'iniquité de sa politique, sur ce mélange d'astuce et de violence qui a marqué chacun des actes de M. de Bismark. Quand je vous mandais, il y a quelques jours, que le parti libéral ici donnait tort à l'Autriche contre l'Italie, et raison à l'Autriche contre la Prusse, je vous disais ce qui *alors* était parfaitement vrai. Quand M. Gladstone, dans la Chambre des communes, déclarait hautement que les sympathies du peuple anglais étaient pour l'Italie contre l'Autriche, et pour l'Autriche contre la Prusse, M. Gladstone constatait avec beaucoup d'exactitude l'état de l'opinion *alors*. Mais il faut avoir longtemps vécu dans ce pays pour arriver à comprendre jusqu'à quel point les Anglais — qui nous appellent un peuple léger! — sont sujets à varier dans leurs jugements, et cela quelquefois du jour au lendemain. L'explication en est dans l'excès de ce génie *pratique* dont ils se vantent; dans leur tendance à préférer les intérêts, qui changent, aux principes qui sont immuables, et le fait qui passe, au droit qui reste. Cette tendance, jamais elle ne se révéla, peut-être, avec plus d'éclat que dans la circonstance présente. Le gouver-

nement prussien, contre lequel on n'avait pas, il y a quelques jours, assez d'anathèmes, est maintenant en train de travailler à une œuvre utile et grande. M. de Bismark, qui n'était qu'un tyran hier, est aujourd'hui un illustre artisan de la civilisation. C'est sous cet aspect que le présente à notre admiration et à nos respects tel journal, — le *Daily Telegraph*, par exemple, — qui, il y a quelques jours, le comparait en propres termes à un voleur (*burglar*).

Ce n'est pas qu'on soit revenu, en ce qui le concerne, de l'opinion qu'on s'était formée de lui; non : il est toujours, aux yeux de ceux-là mêmes qui s'applaudissent des victoires de la Prusse, le modèle des hommes d'État sans scrupules et des ministres contempteurs du peuple. Mais qu'importe! D'une part, sa politique est servie par le fusil à aiguille, dont l'excellence civilisatrice est, à l'heure qu'il est, bien prouvée; et, d'autre part, cette politique l'emportant, la France, resserrée entre l'unité de l'Italie et l'unité de l'Allemagne, trouverait enfin à qui parler!

Je viens de prononcer le nom de l'Italie : gardons-nous de tomber dans cet enfantillage de croire qu'en désirant avec tant d'ardeur l'unité de l'Italie, l'Angleterre ait été animée par des sentiments de tout point conformes aux nôtres.

Que ses sympathies à l'égard de l'Italie aient été sincères, je l'admets. Que le spectacle de Venise opprimée lui ait causé une émotion vraie, je ne le nierai pas. Mais n'oublions pas que, dans cette occasion, ses sympathies n'étaient pas absolument désintéressées, et que son émotion n'avait rien de contraire à son intérêt. Il entrait dans ses vues qu'il se formât au Midi une puissance assez forte pour nous servir, au besoin, de barrière de ce côté.

Ce fut donc avec une joie, railleuse au fond, que les esprits politiques de ce pays nous virent dépenser, pour arriver à ce résultat, notre or et notre sang. Ce qu'ils dé-

siraient contre nous, ils l'obtenaient de la sorte, non seulement sans frais, mais à nos frais.

Leur satisfaction eût été complète, sans l'annexion de Nice et de la Savoie. Car, pour ce qui est du lien qu'un pareil service rendu par la France à l'Italie semblait devoir nouer à jamais entre l'Italie et la France, ils ne s'en préoccupaient que médiocrement, sachant ou croyant savoir qu'il n'est pas de lien sentimental qui résiste à la pression des circonstances, dès qu'elles mettent les intérêts en présence.

Au reste, rappelez-vous de quelle façon les habiles, de ce côté de la Manche, s'étudièrent, après Solférino, à faire honneur au génie du comte Cavour de tout ce qui s'était accompli. A les entendre, jamais il n'avait été donné à un homme de faire sortir à ce point de l'énergie de sa volonté et de la supériorité de son intelligence les destinées d'un grand peuple. Dans cet événement fameux, disait le *Times*, « le comte Cavour avait été tout : la tête, le cœur, le bras ». Et la France, qu'avait-elle été?

Maintenant, c'est de l'unité de l'Allemagne qu'il s'agit. Or, comme les raisons de droit et de justice qui plaidaient en faveur des Italiens n'existent certainement pas dès qu'il est question de jeter l'Allemagne pantelante aux pieds de M. de Bismark, il nous convient d'y regarder de près.

Au moment où je trace ces lignes, le danger se dresse devant nous, imminent, considérable, impossible à méconnaître. Jusqu'à présent, les succès de la Prusse en Bohême, quelle que fût leur importance, n'avaient rien, après tout, de décisif. La grande, la dernière bataille n'avait pas été livrée. L'armée fédérale n'était pas entrée en jeu. Un coup vigoureux, frappé par Benedek, pouvait couper court à la marche victorieuse des Prussiens, les refouler, leur donner leur propre territoire à défendre. Mais la défaite de Koenigsgraetz comble, pour l'Autriche,

la mesure des désastres militaires. Comme dit fort bien le *Times*, entre Benedek vaincu et la capitale, il n'y a plus rien qu'un vaste champ de bataille uni, où le redoutable fusil à aiguille peut se donner librement carrière. Ce n'est plus à la victoire que l'Autriche doit songer; c'est au salut. Hier encore, elle pouvait se préoccuper des moyens de vaincre; aujourd'hui, la voilà condamnée à se préoccuper des moyens de vivre. Par quels sacrifices elle en achètera le pouvoir, nous l'apprendrons bientôt. Mais combien elle doit se repentir d'avoir marchandé avec la justice; d'avoir fait passer son orgueil avant son intérêt véritable, qui consistait dans le respect du droit; en un mot, de ne s'être pas donné, par la cession de Venise, une force, morale et matérielle, immense contre la Prusse.

Quoi qu'il en soit, puisque M. de Bismark l'emporte, la France ne saurait surveiller d'un œil trop attentif l'usage qu'il compte faire de sa victoire. Si, comme la presse semi-officielle de Berlin nous demande de le croire, la Prusse n'entend pas se substituer à l'Allemagne; si elle se contente de prendre au Hanovre et à la Hesse-Electorale de quoi réunir ses provinces de l'ouest au reste de la monarchie; si elle ne détache de la Saxe que ce que paraît comporter la rectification naturelle de ses frontières, passe encore. Mais si elle prétend garder tout le territoire que ses soldats ont parcouru plutôt que conquis, le trouver bon serait, de notre part, un acte de niaiserie dont les Anglais se moqueraient *in petto*, et auraient raison de se moquer.

D'un autre côté, la liberté a-t-elle quelque chose à espérer d'un agrandissement démesuré de cette monarchie militaire et despotique, dont le siége est à Berlin? Aveugle qui se l'imagine! Quant à nous, nous n'avons pas perdu le souvenir de 1848; nous avons là, devant nous, la liste des martyrs de la démocratie; nous savons com-

ment les rois de Prusse s'y prennent pour en finir avec les révolutions!

Mais quoi! depuis une semaine, le roi de Prusse est populaire à Berlin! Le peuple, enfin touché des vertus de ce bon prince, entoure son palais en poussant des cris d'amour. M. de Bismark lui-même est passé à l'état d'idole. La multitude, dans son enthousiasme, ne voulait-elle pas dételer les chevaux de sa voiture et le traîner en triomphe? Voilà les effets de la guerre — de la guerre comme moyen d'avancer les affaires de la démocratie! Voilà ce que l'emploi des fusils à aiguille et autres armes de précision vaut à la liberté! Que vous disais-je, l'autre jour? Je ne m'attendais pas à voir ma prédiction s'accomplir avec tant d'éclat et si tôt.

P.-S. Au moment d'aller jeter cette lettre à la poste, j'apprends que l'Autriche cède la Vénétie à la France. Espérons que ce grand événement tournera au profit de la justice, et servira du même coup à détourner le péril sur lequel j'ai cru devoir attirer de nouveau l'attention de vos lecteurs.

XLII.

ÉTRANGES COMPLICATIONS.

9 juillet.

Ai-je besoin de le dire? La grande préoccupation du moment, ici, est toujours de savoir si nous sommes condamnés au malheur d'une conflagration générale. Le changement de ministère et ses conséquences probables sont discutés sans doute, mais au point de vue de la po-

litique étrangère bien plus qu'au point de vue de la politique intérieure. On s'agite autour de la question de la réforme, on tient des meetings, (celui dont Trafalgar place était l'autre jour le théâtre, a été immense, ne comprenant pas moins de 20000 hommes), mais il n'en est pas moins vrai qu'on s'inquiète de la guerre avant tout et par-dessus tout. Les prodigieux effets du fusil à aiguille, les victoires de la Prusse, les périls qui menacent l'existence de l'Autriche, la cession de la Vénétie, l'armistice demandé et non encore accepté, voilà ce qui fait le thème de toutes les conversations, voilà ce qui tient en suspens et tourmente tous les esprits.

Vous n'ignorez pas avec quels transports d'enthousiasme la nouvelle de la cession de la Vénétie à la France a été accueillie à Paris; les fenêtres se sont, comme par enchantement, décorées de drapeaux; les bons bourgeois ont illuminé leurs maisons à qui mieux mieux; on a crié vive la paix! et l'*Opinion nationale* d'une voix tremblante d'émotion, a remercié un homme d'avoir bien voulu se mettre à la place d'un peuple, dont son génie tutélaire avait de la sorte assuré le bonheur et la gloire.

Ici, je dois le dire, on ne s'est pas si fort hâté, tant s'en faut, de croire à la paix, et par conséquent d'en faire honneur à l'intelligence souveraine qui, selon certains courtisans de plume, veille sur le monde. On s'est tout de suite demandé si l'armistice était accepté. S'il était probable que la Prusse, enorgueillie par ses victoires, consentirait à en interrompre le cours, au risque de manquer l'occasion d'or que la fortune lui a ménagée; si l'Italie, de son côté, ne se sentirait pas humiliée, insultée presque, d'avoir à recevoir des mains de la France, le lendemain d'une défaite, ce qu'elle se jugeait et voulait qu'on la crût capable de conquérir.

S'il est vrai, comme on se plaît à le supposer en Angleterre, que la guerre de l'Italie et de la Prusse, étroitement

unies contre l'Autriche, doive être attribuée à la politique souterraine de Napoléon, il faut convenir que cette politique a joué de malheur!

Supposons en effet, ce qui n'est certes pas improbable, que la Prusse refuse de rien céder de ses avantages, et que, s'autorisant du refus de la Prusse, l'Italie à son tour repousse l'armistice, dans quelle situation, je le demande, va se trouver le gouvernement français?

De la part de la Prusse, le refus de l'armistice ici signifie : « Non seulement je prétends bien tenir ce que je tiens, mais je suis décidée à aller jusqu'au bout sans perdre un moment; si cela ne vous convient pas, tant pis pour vous, je sais comment on joue du fusil à aiguille et je ne vous crains pas. »

De la part de l'Italie, le refus de l'armistice serait mille fois plus blessant et plus humiliant encore, car il signifierait : « Nous ne sommes plus au lendemain de la bataille de Solférino; le temps est passé où vous pouviez prendre avec moi des airs de protecteur et de maître. Mon grand allié aujourd'hui, dont j'aime à suivre les conseils, le vainqueur dont les triomphes garantissent les miens, le potentat dont la puissance décide de ma destinée, ce n'est plus vous, c'est le roi de Prusse. Il m'importe peu que vous désiriez la paix, s'il désire, lui, la continuation de la guerre. Moi-même, d'ailleurs, je brûle de la poursuivre, non seulement parce que j'ai une revanche à prendre, mais parce que, si je dois avoir Venise, je ne veux pas la tenir de vous. »

Le refus de l'armistice, doublement insultant pour le gouvernement français, porterait donc une atteinte profonde à sa dignité, saperait son prestige, l'abaisserait irrévocablement aux yeux de l'Europe, et dès lors que penser de la prévoyance d'une politique qui a amené une situation semblable?

Ce n'est pas tout; alors même que l'empire, — et com-

ment admettre cette hypothèse? — serait disposé à dévorer l'affront de deux refus ayant le caractère que j'ai indiqué, sa résignation ne le sauverait pas de la nécessité d'avoir, un peu plus tôt, un peu plus tard, à tirer l'épée.

Il est clair que si la Prusse ne veut pas entendre parler d'un armistice, c'est parce qu'elle a résolu de pousser jusqu'à Vienne, et de réaliser ce long rêve de son ambition : l'établissement d'une grande monarchie teutonique dans le voisinage de laquelle la France risquerait de tomber bien vite au rang des puissances de second ordre. Est-il possible que le gouvernement français souffre cela? ce serait son arrêt de mort.

Et remarquez que rien ne saurait, dans le cas d'une Allemagne devenue prussienne, être une compensation suffisante. Les bords du Rhin? Belle affaire! Même à supposer qu'elle les lui cédât aujourd'hui, la Prusse, après avoir absorbé l'Allemagne serait capable de les lui reprendre quand elle le voudrait, et les lui reprendrait demain. Qui ne sait avec quelle ardeur passionnée l'Allemagne tient à son *Rhin allemand?*

Les provinces rhénanes, d'ailleurs, demandent à rester allemandes; et on aurait beau leur faire voir le contraire, au moyen du suffrage universel pratiqué à la façon de l'empire, elles seraient selon toute apparence aux Français ce que Venise a été jusqu'à ce jour aux Autrichiens. La France aurait là une épine enfoncée dans sa chair.

Non, il n'est pas possible que l'empire laisse s'installer à côté de lui, quelques dédommagements qu'on lui offre, une puissance à laquelle obéiraient à la fois Vienne et Berlin. Il ne commettra pas ce suicide.

Mais alors, c'est la guerre avec la Prusse!

Et voyez quelles complications étranges! La Vénétie est pour le moment territoire français; on assure que les Autrichiens ont arboré le drapeau tricolore français sur les

monuments publics et les forteresses de la Vénétie. Qu'arrivera-il si les Italiens s'avisent de passer outre, ce qu'impliquerait évidemment de leur part le refus de l'armistice? Se figure-t-on la France permettant à l'Italie d'attaquer son drapeau, ou bien s'armant contre cette Italie qui est son œuvre? Quel renversement de rôles à la fois tragique et burlesque! Quel effroyable gâchis!

Je reprends ma question : que penser d'une politique qui s'est exposée à de pareils obstacles?

Répondra-t-on que l'armistice sera accepté? Affirmer le contraire serait très hasardé à coup sûr et peut-être la chose sera-t-elle déjà faite quand cette lettre vous parviendra. Mais il suffit que ce soit fort douteux pour qu'on soit fondé à accuser d'imprévoyance la politique qui a fait dépendre d'une solution aussi incertaine des intérêts aussi considérables.

Et puis, l'acceptation de l'armistice trancherait-elle les difficultés. Ferait-elle table rase des faits accomplis? Empêcherait-elle l'Italie de s'être donné un autre allié? Empêcherait-elle la Prusse d'avoir gagné en Allemagne, au détriment irréparable de la France, une position énorme et menaçante, n'en dût-elle garder qu'une partie?

Ce qui est sûr, en tous cas, c'est que l'armistice ne peut être et ne sera accepté qu'à des conditions dont aucune ne saurait être du goût de la France. A la nouvelle qu'il était question de remettre l'épée dans le fourreau, le peuple de Berlin est entré en fureur, et, à Florence, la colère du patriotisme désappointé s'est exhalée sans ménagement.

Il est certain que la Prusse est dévorée du désir d'achever ses ennemis sans leur donner le temps de prendre haleine, il n'est pas moins vrai que cette impatience inexorable est aussi le sentiment dont l'Italie est possédée. L'armistice aura donc ses conditions. Il n'est pas vraisemblable qu'elles soient, pour les Tuileries, de digestion facile.

N'assure-t-on pas déjà que l'Italie exige pour prix de sa condescendance qu'on lui remette incontinent deux des forteresses du Quadrilatère? Prétention exorbitante, presque inconcevable, n'est-ce pas, car s'il arrivait que l'armistice ne conduisît point à la paix, l'Italie se trouverait avoir de la sorte, non pas après une bataille gagnée, mais après une bataille perdue, deux places réputées presque imprenables, et dont la conquête lui aurait coûté, s'il lui avait fallu s'en emparer, des torrents de sang. Et cette prétention, combien elle est flatteuse pour la France! Or, si telle est l'attitude de l'Italie, à quelle attitude doit-on s'attendre de la part de la Prusse?

Telles sont les réflexions qu'on fait ici, en attendant que le drame se dénoue. On y sourit des dithyrambes de *l'Opinion nationale;* on commence à y mettre quelque peu en doute l'infaillibilité de la politique impériale et l'on trouve que très décidément les Parisiens ont illuminé trop tôt.

XLIII.

CE QUE LES ANGLAIS PENSENT DE LA POLITIQUE IMPÉRIALE.

16 juillet.

C'en est fait, Napoléon en Angleterre a perdu son prestige. On n'y croit plus à son habileté tant vantée et, qui pis est, on n'y croit plus qu'en partie à sa puissance.

Quelle est, en effet, la situation que sa politique a faite au peuple Français?

Il serait difficile d'en imaginer une qui soit plus humiliante.

Récapitulons les faits.

L'Autriche cède la Vénétie à la France. Là-dessus, grande joie aux Tuileries, l'événement est enregistré avec pompe dans *le Moniteur*. L'empereur dit à l'impératrice, sur le ton de l'orgueil satisfait : « Vous à Amiens, moi ici, *nous avons fait aujourd'hui de bonne besogne.* » *L'Opinion nationale* s'écrie avec transport : « Nous n'avons pas une plus belle page dans notre histoire. » Les gens d'affaires sont enchantés, apprenant du même coup que le gouvernement impérial a demandé un armistice et proposé sa médiation. C'est à la fois la paix et la gloire. On ne doute pas que la volonté d'un homme à qui le peuple français a donné tout ce qu'un tel peuple a de force, ne soit obéi. Lorsqu'il a dit non, qui donc en Europe oserait dire oui? Impossible que la Prusse ne s'arrête pas tout court. Impossible que l'Italie fasse au vainqueur de Solférino l'injure de déclarer qu'elle n'a, désormais, d'autre allié que le roi de Prusse; que l'astre autour duquel elle se meut brille à Berlin et non plus à Paris; qu'elle prend conseil de M. de Bismark et de lui seul; qu'elle entend ne rien devoir à celui qui dépensa pour elle tant d'or et fit verser pour elle tant de sang; qu'elle aime mieux enfin courir risque de perdre Venise que de la tenir de lui... Plus impossible encore, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'elle le défie et le brave, au point de traiter de la cession qui lui est faite, comme non avenue, au point de franchir le Pô lorsqu'il parle d'armistice, au point de fouler d'un pied de vainqueur un territoire qui, provisoirement, est sien.

Voilà donc Napoléon modérant la Prusse, sauvant l'Autriche, donnant Venise à l'Italie, et rendant la paix au monde. C'est l'apogée de la grandeur. On le sent si bien en Angleterre, que l'empereur des Français y est proclamé par toutes les voix l'arbitre des destinées de

la terre. La France entière a tressailli, Paris illumine.

O prodigieux changement de décors! l'histoire nous montra-t-elle jamais rien de semblable?

La Prusse, à qui Napoléon a fait signe de suspendre ses coups, lui répond en redoublant : elle occupe Prague; elle passe sur le corps des Bavarois; elle est entrée victorieuse à Francfort; elle frappe aux portes de Vienne.

L'Italie, à qui Napoléon a demandé de s'arrêter, lui répond en pressant le pas : elle envahit la Vénétie, elle menace le Tyrol, elle court donner la main aux vainqueurs de Sadowa; sachant le général La Marmora dévoué au gouvernement impérial, elle le renverse; sachant le baron Ricasoli violemment opposé à l'influence française, elle l'élève au pouvoir, et soufflette l'empire sur les deux joues.

L'Autriche, qui, par la cession de la Vénétie, espérait s'assurer un protecteur puissant, reconnaît que cette planche de salut saisie par elle au moment où elle se noyait est une ombre; plus elle s'appuie sur l'empire napoléonien, plus elle enfonce!

La nation française, qui se réjouissait d'être arrivée à la paix sans avoir à traverser la guerre et d'avoir, cette fois, acquis de la gloire sans la payer, s'aperçoit avec consternation qu'elle a fait en lampions des dépenses ridicules, placée qu'elle est entre la crainte d'un effroyable conflit si on l'appelle aux armes et celle d'un abaissement irréparable dans le cas contraire.

Ainsi Napoléon disparaît dans l'ombre que jette autour de lui M. de Bismark; le pouvoir de Napoléon est bravé par Victor-Emmanuel; la protection de Napoléon ne peut rien pour François-Joseph, et la politique tutélaire de l'empereur Napoléon a fini par plonger dans d'inexprimables angoisses la France réduite à se taire et à attendre que sans elle on dispose d'elle.

Mais ce qu'il y a de compromis dans ces tristes résultats, ce n'est pas seulement l'honneur de la nation fran-

çaise, c'est son influence légitime, c'est sa sécurité, c'est son avenir.

Quoi! la politique impériale devait faire table rase des traités de 1815, et les résultats de cette politique sont ou menacent d'être bientôt de resserrer la France entre ces deux grandes barrières : une Prusse plus puissante qu'elle, et une Italie qui ne tardera pas à l'égaler en puissance.

Car, même en admettant que la Prusse n'insistât pas sur l'anéantissement de l'Autriche comme partie de la confédération allemande; même en admettant qu'elle se bornât à vouloir être la tête, le cœur et le bras d'une Allemagne du Nord, s'étendant du Jutland à la frontière du Mein, qui ne comprend ce qu'aurait de redoutable pour la France un tel voisinage? Et que serait-ce donc si, une fois investie au delà du Rhin d'un pouvoir sans partage et sans contrôle, elle mettait la main sur la Bohême, sur la Bavière, sur le grand-duché de Bade, sur le Wurtemberg?

D'un autre côté, l'Italie, on le sait, ne se contente plus de Venise et de Rome : il lui faut Trente, il lui faut Trieste, il lui faut la domination absolue de l'Adriatique, de sorte que, si jamais l'Italie se fâche, la France, au midi, trouvera de reste à qui parler! Quant à compter sur la reconnaissance des Italiens, calcul d'enfant.

Les peuples ne connaissent que la politique des intérêts. La reconnaissance, qui trop souvent pèse aux individus, est insupportable aux nations. Leur indépendance s'en irrite, leur orgueil s'en offense. A cet égard, quelle preuve plus saisissante que ce qui s'est passé en Italie, au sujet de la cession de la Vénétie. On peut juger de l'impression qu'a produite sur l'esprit des Italiens le don de la Lombardie par l'extrême indignation dont ils ont été saisis, dès qu'ils se sont vus *menacés* de devoir Venise aux sympathies de la France!

Oui, la France, pressée au sud par une nation qu'elle a elle-même rendue assez forte pour lui causer un jour d'amers soucis, et à l'est par une nation qu'elle laisse devenir assez forte pour lui porter un jour des coups terribles, sinon mortels, voilà quel paraît être, jusqu'à présent, le résultat le plus clair de la politique impériale.

Est-il étonnant qu'un pareil spectacle remplisse d'une joie moqueuse le cœur de cette Angleterre qui, après avoir tant contribué par son alliance à consolider l'Empire, était réduite à le craindre et presque à le subir?

XLIV.

AUX YEUX DES ANGLAIS, PARIS REMPLACÉ PAR BERLIN.

12 juillet.

Quand on reçut ici la nouvelle de la cession de la Vénétie, les esprits éprouvèrent le genre d'émotion que cause un coup de théâtre, mais un coup de théâtre attendu. Beaucoup crurent y voir le dénouement d'un drame dont le plan avait été tracé depuis longtemps, et dont chaque péripétie avait été prévue à l'avance.

Mais, en même temps qu'on admirait avec un mélange de chagrin jaloux la profondeur des combinaisons secrètes auxquelles certaines gens se plaisaient à attribuer ce grand résultat, on tenait à peu près pour certain — je rends compte de l'impression première — qu'aucune résistance n'arrêterait le gouvernement impérial dans l'exécution des desseins qui lui étaient attribués, tant sa volonté paraissait puiser de force dans la puissance du peuple français!

Les rapides victoires de la Prusse avaient, il est vrai,

jeté un immense éclat, et l'on pouvait la supposer animée d'un désir violent de compléter son triomphe ; mais enfin la France était la France.

Quant à l'Italie, le premier mouvement fut de croire qu'un refus de sa part n'était point à craindre. Les Vénitiens, qu'elle brûlait d'affranchir, n'allaient-ils pas être libres? Le plus précieux joyau de sa couronne, après Rome, n'allait-il pas lui appartenir? Était-il vraisemblable qu'elle considérât comme un affront de recevoir Venise des mains d'une nation dont les sentiments fraternels lui étaient si bien connus, dont le cœur avait toujours battu pour son indépendance, dont le sang avait coulé pour elle ? Aimerait-elle mieux devoir la Vénétie à la politique de M. de Bismark qu'aux sympathies de la France? Y avait-il lieu de prévoir que, chez les Italiens, l'impatience de se signaler par des faits d'armes, la crainte de manquer l'occasion d'une revanche, l'exaltation des susceptibilités nationales, les tentations de l'orgueil militaire, l'emporteraient sur la nécessité d'épargner à la France, à l'Italie, à Venise, à l'Europe entière, le danger de complications terribles? La bataille de Custozza, où les soldats de Victor-Emmanuel avaient déployé une bravoure proclamée par leurs ennemis, faisait-elle donc à l'Italie une situation morale telle, qu'il fallût vaincre, sous peine de dégradation nationale, et qu'à cette ardeur de vaincre, elle sacrifiât toute autre considération?

Voilà ce qu'on pensait et ce qui fut dit ici à la nouvelle de la cession de la Vénétie. La seule préoccupation des esprits auxquels le pouvoir de la France porte ombrage était de savoir si, à la rétrocession de la Vénétie, le gouvernement impérial ne mettrait aucune condition favorable à des vues d'agrandissement, et si ce qui avait eu lieu pour la Savoie et Nice n'aurait pas lieu pour quelque autre territoire.

Mais nous n'avons pas tardé à voir se produire des

difficultés dont le caractère inattendu a causé, si je ne me trompe, plus de surprise que la cession de la Vénétie. J'ai entendu des Anglais me demander comment il se faisait que le gouvernement de Victor-Emmanuel eût tenu si peu de compte des désirs exprimés par le cabinet des Tuileries, et que la crainte de l'offenser en le bravant n'eût pas empêché l'armée de Cialdini de franchir le Pô, de pousser en avant sans s'arrêter, de vouloir conquérir un territoire cédé à la France, et cela pour n'avoir pas à le tenir de la puissance qui combattit avec l'Italie à Solférino.

Aux Anglais qui sont, avant tout, Anglais, l'attitude de l'Italie à l'égard de l'Empire se présente sous un aspect qui leur réjouit le cœur. Ils aiment à y voir une provocation, et même une provocation gratuite, ne comprenant pas bien comment les exigences de la gloire militaire seraient satisfaites par l'occupation d'un pays abandonné, dont on est réduit à s'emparer sans avoir à le conquérir, et où l'on cherche une bataille qui se dérobe à la poursuite.

« Il ne faut pas, écrit le *Times*, une médiocre dose de don quichottisme guerrier pour combattre des moulins à vent, et, depuis la grande journée de Sadowa, l'Italie n'a plus d'autre ennemi sur le terrain (*It requires no slight degree of warlike quixotisme to fight windmills, and, since the great day of Sadowa, Italy has no longer any other enemy in the field*). »

Le *Times* ajoute : « Il est probable que les forces des Autrichiens au midi des Alpes ne consistent plus qu'en de très faibles garnisons laissées dans le Quadrilatère. Cialdini peut s'avancer sur Monselice ou Este sans rencontrer plus de résistance qu'il n'en a rencontré dans sa marche sur Rovigo. Les villes ouvertes de Vicence et de Padoue peuvent l'accueillir avec des transports de joie ; les remparts de Vérone et de Mantoue peuvent tomber au bruit

de ses trompettes comme les murs de Jéricho; mais les Italiens, quoi qu'ils fassent, ne trouveront pas aisément désormais l'occasion de se battre réellement pour la Vénétie. Ils l'auront gratis ou ne l'auront pas du tout. »

Cela étant, les Anglais s'empressent de conclure que, de la part des Italiens, l'invasion de la Vénétie signifie qu'ils entendent ne rien devoir au gouvernement impérial, qu'ils se jugent en mesure maintenant de ne prendre conseil que d'eux-mêmes, et qu'ils sont impatients de le faire savoir à l'Europe.

Suivant le *Spectator*, il n'existe plus aujourd'hui qu'une puissance capable de diviser au gré de ses fantaisies le nord de l'Allemagne : c'est la Prusse; la nation allemande est faite, que la France le veuille ou non; une campagne de dix jours en Bohême a mis l'arme la plus formidable qu'on connaisse aux mains de l'homme le plus audacieux qui soit en Europe; la Prusse est aujoud'hui au premier rang des nations militaires, et il ne lui a fallu qu'un bond pour s'élancer à cette position; elle cédera, si elle cède quelque chose, ce qui lui plaira, pas un acre, pas un homme de plus, etc., etc... En d'autres termes, le *Spectator* croit l'axe de la terre déplacé : Paris a disparu, Berlin se montre.

J'ignore comment tout ceci sera pris par la presse belliqueuse de France, par les champions de la guerre mise au service des desseins de M. de Bismark, par les chercheurs de *gloire;* mais ce qui est sûr, c'est que, jusqu'à présent, l'entrée en campagne des fusils à aiguille n'a pas produit des conséquences dont la France ait particulièrement lieu de se féliciter.

Et la liberté, qu'a-t-elle gagné à l'alliance du roi Victor-Emmanuel avec le roi Guillaume Ier?

Il est vrai que nous ne devons pas trop nous presser : la tragédie n'en est pas encore au dénouement. Mais que ceux-là non plus ne se hâtent pas d'*illuminer*, qui saluent

le triomphe de la Révolution dans l'extension du régime tutélaire, que M. de Bismark personnifie, aux duchés, au Hanovre et à la Saxe.

En attendant, nous leur rappellerons qu'en 1849 ce fut le présent roi de Prusse, glorieux vainqueur de Benedek, et magnanime allié de Victor-Emmanuel, qui étouffa la révolution de Bade.

Voici la liste des victimes :

Max Dortu, jeune avocat prussien, officier au 24e régiment de la landwehr, fusillé;

Von Biedenfeld, colonel au 3e régiment d'infanterie, fusillé;

Frédéric Neff, professeur à Bunminger, fusillé;

Fiedemann, gouverneur de la forteresse de Rastadt, fusillé;

Heiliq, officier d'artillerie, fusillé;

W. A. Frützhlerr, de Gotha, membre de l'Assemblée nationale allemande, fusillé;

K. Hofer, de Brême, professeur à Altnendorf, fusillé;

H. Boning, de Wiesbaden, colonel de la légion volontaire, fusillé;

G. Kromer, de Brombach, soldat au 2e régiment d'infanterie, fusillé;

Ph. Zenthofer, sous-officier dans la légion des réfugiés, fusillé;

K. Lenzinger, officier de cavalerie, fusillé;

Mniewsky, officier dans la légion polonaise, fusillé;

P. Lacher, soldat au 2e régiment d'infanterie, fusillé;

K. Jacobi, officier d'artillerie, fusillé;

Schade, de Carlsruhe, fusillé;

Cunis, de Pforzheim, fusillé;

H. Diets, de Schneeberg, en Saxe, fusillé;

Güntand, de Constance, fusillé;

Jager, d'Aglasterhausen, fusillé;
Bauer, de Gissingheim, fusillé;
Kilmard, sous-officier, fusillé;
Kohlenbacher, trompette, fusillé;
Valentin Streuber, conseiller à Manheim, fusillé;
A. Bernigau, de Mulhausen, major dans la garde nationale de Manheim, fusillé;
Job Jansen, de Cologne, fusillé;
Schraden, artilleur, fusillé;

Coupables du même crime que Robert Blum, tous ces patriotes moururent de sa mort. Allons! décidément la maison de Hohenzollern n'a rien à envier à celle de Habsbourg!

XLV.

LA MANIFESTATION RÉFORMISTE.

24 juillet.

Il s'est passé à Londres, hier au soir, une des scènes les plus émouvantes et les plus caractéristiques dont il m'ait jamais été donné d'être témoin. Quel spectacle! quelle foule! et je me hâte d'ajouter, quel enseignement!

Se rappelle-t-on ce que j'écrivais lorsque le bill de réforme, présenté par M. Gladstone, tomba par terre? Le peuple jusqu'alors s'était tenu fort tranquille. La question de savoir dans quelle mesure on lui reconnaîtrait le droit de s'occuper de ses propres affaires ne paraissait le toucher que faiblement. Il *ne s'agitait pas.* Et les adversaires du régime démocratique de triompher de cette torpeur. Il fallait les entendre. Quoi de plus ridicule que de demander si véhémentement pour le peuple ce qui était le moindre de ses soucis? Les conservatistes

et leurs alliés avaient à cet égard une conviction si arrêtée, l'avenir se montrait à eux sous un aspect si calme, qu'ils crurent pouvoir repousser, sans inconvénient et sans danger, même la très anodine réforme proposée par le ministère de lord Russell. Ils ne virent pas, ces grands hommes d'État, que le meilleur moyen d'endormir la démocratie pour longtemps était d'avoir l'air de lui faire sa part. Écartant avec colère ceux qui parlaient de lui passer doucement la main sur le dos, ils la poussèrent du pied. Et ils se crurent vainqueurs! En vérité, tant de puérilité étonne. Un enfant aurait compris ce qui se trouve avoir échappé à la vive intelligence de M. Disraeli et au dédaigneux génie de M. Lowe. Il n'était certes pas besoin d'être prophète pour prévoir qu'en se faisant une arme contre le peuple de son indifférence, on l'amènerait à la secouer; qu'en lui refusant d'une manière insultante le peu qu'on demandait en son nom, l'on ajouterait à la somme des exigences; qu'en s'obstinant à ne lui rien accorder, on risquerait d'avoir à lui accorder tout.

De fait, qu'est-il arrivé? La défaite du ministère réformiste est devenue le signal d'une agitation considérable dont, avant cette défaite, il n'existait aucun symptôme. On se passionne aujourd'hui pour ce qui laissait, il y a quelque temps, les esprits parfaitement froids. De plus, la question, comme je vous l'ai prédit, a pris soudainement des proportions imposantes. Bientôt, il s'agira de savoir, non plus si le cens électoral doit être abaissé de 10 à 7 schellings, mais s'il y a lieu, oui ou non, d'admettre que tout citoyen doit, par lui ou ses représentants, participer à la confection des lois qu'il est appelé à subir. Le *manhood suffrage*, voilà le principe autour duquel déjà l'agitation commence, et autour duquel vous pouvez vous attendre à la voir grandir, jusqu'au jour où le torrent emportera ses digues.

En attendant, les manifestations populaires vont leur

train. Celle d'hier a été, on peut le dire, gigantesque, et a constitué une des victoires les plus complètes qu'un peuple ait jamais remportées sur son gouvernement.

L'histoire en est aussi instructive que curieuse.

Il faut vous dire d'abord que les adversaires de la réforme, après avoir répété à satiété qu'elle n'était pas nécessaire, puisque le peuple ne s'agitait pas en sa faveur, ont été fort effrayés dès que le peuple a fait mine de sortir de son sommeil. Plus les démonstrations menaçaient d'être éclatantes, plus il était naturel que le parti conservatiste les jugeât importunes. De là à essayer d'y couper court, il n'y avait qu'un pas. Le nouveau cabinet a voulu, sur ce point, avoir la mesure de ses forces ; et un meeting ayant été annoncé dans Hyde-Park, défense a été faite au comité par qui le meeting était organisé de pousser sa pointe. Une première correspondance a été publiée entre le chef de la police, sir Richard Mayne, et M. Édouard Beales, président du comité. Sir Richard Mayne prétendait interdire au meeting l'accès de Hyde-Park, sous prétexte d'illégalité. M. Edmond Beales lui a répondu tout simplement que ce n'était pas au chef de la police à décider de ce qui était légal ou non, et qu'on passerait outre.

Le 21 juillet, une réunion a lieu, sous la présidence de M. Mason Jones, dans le but d'affirmer le droit du peuple; l'on y décide que lundi 23 juillet, à sept heures du soir, un grand meeting se tiendra dans Hyde-Park, en dépit de la prohibition émanée du ministre de l'intérieur, et communication lui est donnée de la résolution prise. Second échange de lettres. Le ministre déclare que, si le meeting a lieu, la police interviendra. M. Mason Jones lui répond : « J'ai l'honneur de vous informer très respectueusement que le peuple étant dans son droit légal, le meeting aura lieu malgré votre défense. S'il y a collision — et il y aura collision pour peu que la police intervienne violemment, — à vous le blâme. »

En Angleterre, le pouvoir n'a de force que par la loi, tellement que, si elle n'est pas de son côté, ou si seulement à cet égard le doute existe, le premier citoyen venu traite avec un ministre de puissance à puissance, et lui écrit très respectueusement : « Ah! vous ne voulez pas? Eh bien, nous voulons, nous! » C'est une occasion fournie aux interprètes réguliers de la loi de se prononcer. Quand ils ont parlé, chacun se soumet ; mais il faut qu'ils parlent et l'arbitraire est de la sorte paralysé.

Le 19 juillet, M. John Bright avait écrit à M. George Howel, secrétaire de la Reform League : « Vous avez affirmé votre droit de vous réunir sur Primrose-Hill et dans Trafalgar-Square ; j'espère que, lundi prochain, nul ne mettra en question votre droit de vous réunir dans Hyde-Park. »

M. John Bright disait bien : le pouvoir n'a pu rien empêcher, absolument rien. Il ne voulait pas qu'une manifestation eût lieu : elle a eu lieu, éclatante et immense. Il ne voulait pas que le peuple fût harangué sur la place publique : il l'a été, à la barbe de la police et des soldats. Il ne voulait pas que la foule entrât dans Hyde-Park : elle y est entrée de tous les côtés à la fois.

A six heures, j'étais à une des entrées de Hyde-Park, du côté de Park-Lane. Impossible de pénétrer dans l'enceinte, à moins qu'on n'eût une voiture particulière à son service. Des agents de police, postés à chacune des portes, ouvraient aux équipages et repoussaient impitoyablement les piétons. Au dehors, la foule s'amassait, paisible et presque souriante. Parmi les agents de police qui gardaient le parc, au nombre d'environ deux mille, les uns se tenaient debout près de leurs chevaux, les autres étaient nonchalamment étendus sur l'herbe. On eût dit un camp au repos. De rares équipages roulaient le long de la Serpentine. On apercevait çà et là quelques promeneurs, arrivés avant la fermeture des portes, et auxquels on avait

permis de rester là. En somme, l'aspect des choses en ce moment n'avait rien de bien animé aux alentours du parc. Mais déjà les organisateurs du meeting avaient mis leurs troupes en mouvement et de chaque district s'avançaient, le long des rues, musique en tête et bannières déployées, de longues processions composées d'hommes à la tenue décente et à l'attitude ferme. Elles étaient précédées et entourées d'une multitude mêlée et innombrable, fort intéressante à observer, je vous assure. Elle criait, cette multitude, parce qu'elle avait du plaisir à crier; elle était en belle humeur, voilà tout. Sur beaucoup de bannières on lisait : *Manhood suffrage*. Il y en avait une qui portait cette singulière recommandation : « Ne dis pas de mal de ton prochain. » Les fenêtres étaient garnies de spectateurs. Étrange soulèvement, qui ressemblait à une fête!

Il avait été convenu entre les organisateurs du meeting, très désireux d'éviter tout désordre et d'empêcher qu'une lutte à main armée ne sortît de la manifestation, que, si les processions trouvaient portes closes, elles prendraient tranquillement le chemin de Trafalgar-Square, en allant passer devant le palais du Parlement, mais non sans avoir d'abord pris acte de la violence qui leur était faite, et s'être ainsi ménagé l'occasion de porter l'affaire devant les organes de la loi. C'est effectivement de cette façon que les choses se sont passées, en ce qui concernait M. Edmond Beales, le lieutenant-colonel Dickson, et plusieurs autres membres principaux de la Reform League. Mais la foule n'entendait pas que l'accès du parc lui fût interdit. On avait fermé les portes : pourquoi ne pas briser les grilles? Aussitôt dit, aussitôt fait. Et les grilles d'être arrachées en un clin d'œil, sur une étendue de peut-être deux milles. Vous jugez si le parc a été envahi! Que pouvait la police, perdue et comme noyée dans cette multitude? Ordre a été donné aux life-guards d'accourir, et

ils sont accourus. Pourquoi? Je l'ignore. Je les ai vus rangés en bataille dans la grande allée sur laquelle s'ouvre l'arc de triomphe appelé « Marbel-Arch ». Le peuple les entourait en riant, en criant bravo, et en remplissant l'air de joyeux lazzis. « Amis, comment vous portez-vous?... A quoi diable pensez-vous d'être ici à cette heure? il est trop tard pour prendre le frais, etc., etc... » Eux, immobiles sur leurs magnifiques chevaux, ils ne jouaient vraiment d'autre rôle dans ce drame que celui de statues équestres. Il y avait là quantité de femmes et d'enfants. A personne il ne serait venu à l'idée que ces troupes eussent été envoyées pour charger le peuple. Elles décoraient la scène, rien de plus. A deux pas de ces tranquilles guerriers, une jeune fille haranguait un auditoire d'un millier de personnes, parmi lesquelles figuraient dix agents de police au moins, et elle disait : « Les ministres sont nos serviteurs, car c'est nous qui les payons. Nous n'avons pas d'ordre à recevoir d'eux, et ils en ont à recevoir de nous. »

Maintenant, vous allez me demander combien il y a eu de morts, combien il y a de mourants? Rassurez-vous! Tout le côté tragique de l'affaire se borne à quelques coups donnés et reçus, en si petit nombre et si bénignement, que ce n'est pas la peine d'en parler. Le *Times* lui-même, malgré ses efforts pour peindre tout en noir, ne parvient pas à citer plus de deux blessés qu'on ait dû porter à l'hôpital. Si l'on ne s'était avisé de fermer les portes d'un jardin où le peuple croyait avoir droit d'entrer, jamais on n'aurait songé à en abattre les grilles, et, dans le parc, pas une fleur n'a été touchée.

XLVI.

« L'AUTORITÉ » EN ANGLETERRE.

27 juillet.

« L'autorité, messieurs, voilà le grand mot en France. Ailleurs, on dit la loi, ici l'autorité. Oh ! que le père Canaye serait content de nous, s'il pouvait revivre un moment! Il trouverait partout écrit : *Point de raison, l'autorité.* Il est vrai que cette autorité n'est pas celle des conciles ni des Pères de l'Église, moins encore celle des jurisconsultes, mais celle des gendarmes, qui en vaut bien une autre. »

Voilà ce que Paul-Louis Courier disait, en 1816, de la France de ce temps-là. S'il vivait encore et qu'il eût à parler de l'Angleterre de 1866, combien différent serait son langage.

Et d'abord, il n'y a pas ici de gendarmes.

A la vérité, il y a des policemen, et pour mettre leur honorable chef, sir Richard Mayne, dans les bonnes grâces de tous ceux qui, de l'autre côté du détroit, craignent Dieu et les sergents de ville, je leur dirai que ce bon sir Richard Mayne n'a rien négligé pour ôter à la police anglaise le caractère purement civil que sir Robert Peel lui avait donné. MM. les policemen, qui avaient, il n'y a pas longtemps encore, des chapeaux, sont aujourd'hui affublés de casques — auxquels, du reste, cette justice est due qu'ils sont parfaitement ridicules, — et ces caricatures de soldats ont le gourdin au côté, au lieu de le porter dans leur poche. N'importe ! en Angleterre, de pareilles innovations n'ont rien de bien effrayant. Le peuple

anglais s'appartient. Sir Richard Mayne a bien pu remplacer, sur la tête du policeman, un chapeau par un casque, mais il n'a point osé et n'osera jamais remplacer, dans la main du policeman, un court bâton par une épée. Oui, même sous l'administration belliqueuse de sir Richard Mayne, ce qui domine encore, à tout prendre, dans l'équipement du sergent de ville anglais, c'est une lanterne.

Il paraîtrait cependant que ces porteurs de lanternes ont déployé, dans les troubles de lundi dernier, des vertus militaires qu'on ne leur soupçonnait pas. On raconte que, sur divers points, ils ont joué du bâton en vrais héros. Quant à moi, je n'ai malheureusement pas à témoigner leurs prouesses, bien que je me sois trouvé mêlé à la foule, dans Hyde-Park, lundi soir, et que je sois resté longtemps exposé à leurs coups. Je dois même dire qu'ils m'ont paru passablement polis pour des gens qui sont coiffés d'un casque. En nous pressant de nous retirer, ils se servaient de ces mots très méritoires, convenez-en, dans la bouche de guerriers : *Please, gentlemen.* Il faut croire, cependant — car enfin je n'étais point partout — qu'il y a eu plus de bras et de jambes cassés que je n'avais cru, d'après ce qu'il m'avait été permis de voir de mes propres yeux. Je lis dans les journaux de l'opposition que d'abominables violences ont été commises par la police, et que c'est la faute du ministère. Cela étant, je demande pardon à messieurs de la police de n'avoir pas rendu un assez éclatant hommage à leur valeur, et suffisamment apprécié l'étendue de leurs périls. Mais, entre nous, j'estime qu'on exagère un peu leurs exploits, pour aggraver la responsabilité du ministère. Et puis tout se juge ici par comparaison. L'autorité ici n'étant pas le grand mot, et les gendarmes, s'il y en avait, n'ayant guère chance d'y être plus respectés que les jurisconsultes, il en résulte que la moindre atteinte portée à

la dignité, à la liberté ou à la sécurité du citoyen y prend aussitôt des proportions énormes. On y regarde comme un abus monstrueux du pouvoir ce qui ailleurs serait regardé comme l'usage modéré de son droit. Il suffit qu'on ait frappé ou blessé une trentaine de citoyens, pour que le public ressente le même degré d'indignation qu'exciterait ailleurs la nouvelle de quelque affreux massacre.

Quant à employer les troupes pour le maintien de l'*autorité*, rien de plus opposé au génie de l'Angleterre. Je vous ai peint l'attitude et le rôle des life-guards dans la soirée de lundi dernier. Leurs sabres sont restés aussi vierges de sang humain que s'il s'était agi d'une revue; ils n'ont ni menacé la vie de personne, ni effrayé personne. Eh bien, ce seul fait qu'on les avait envoyés à Hyde-Park dans un but d'intimidation est devenu, contre le ministère, le texte des accusations les plus véhémentes.

Voici de quelle manière, le lendemain, M. Ayrton s'exprimait, dans la Chambre des communes : « Nous ne sommes pas gouvernés par la force, nous sommes gouvernés par l'opinion. Dans ce pays, nous ne reconnaissons pas d'armée comme agent du gouvernement (on applaudit), et chaque année nous faisons à cet égard une déclaration solennelle. Le temps viendra bientôt, s'il n'est pas déjà venu, où il faudra que le gouvernement apprenne que son autorité ne peut dépendre et ne dépend pas de la force militaire (on applaudit)... Il est dangereux de supposer que l'armée est une machine qu'il soit loisible au gouvernement d'employer contre le peuple. J'espère donc qu'au lieu de chercher à contenir une population de 500 000 hommes adultes par le pouvoir physique dont il dispose, le gouvernement fera désormais appel à des influences morales, unique moyen, j'en suis convaincu, de maintenir l'ordre dans la capitale. »

Et que répondait le ministre de l'intérieur, M. Wal-

pole? M. Walpole répondait avec émotion : « L'honorable préopinant dit que c'est devant l'opinion publique et une influence morale que le gouvernement doit s'incliner : je me range de tout mon cœur à son opinion. Pour ce qui est de la force, je la répudie entièrement (*As to force, I repudiate it entirely*). »

Ainsi parle, non pas — remarquez-le bien — un ministre appartenant au parti libéral, mais un ministre tory!

L'autorité ici, c'est la loi; l'Angleterre n'en connaît point d'autre; et le dernier des citoyens est sûr de l'invoquer avec succès, quand elle est de son côté, même contre le chef de l'État. La loi est-elle claire, chacun s'y soumet; est-elle douteuse, ce n'est pas l'autorité qui l'interprète, c'est une cour de justice.

Tels sont les principes reçus en Angleterre. Leur excellence et le danger qu'il y a à s'en écarter, si peu que ce soit, voilà ce que mettent en lumière les événements qui viennent d'éclater.

Que s'est-il passé, en effet? Des désordres ont été commis, et la foule s'est ruée sur Marble-Arch, soit; les grilles d'un parc ont été arrachées, d'accord; les huées ont assailli le préfet de police et des pierres lui ont été lancées, on en convient; il y a eu des vitres cassées par des gens sans aveu, et, ce qui est bien autrement déplorable, des citoyens ont été blessés dans mainte lutte partielle avec les agents de la force publique, c'est trop vrai. Mais, en premier lieu, s'il est une chose certaine — et j'en fournirai plus bas une preuve de fait absolument décisive, — c'est que de pareils désordres auraient été prévenus par une observation stricte des principes adoptés en Angleterre. Ces principes ont été en partie méconnus par le ministère, tant la réforme faisait peur à son conservatisme alarmé : tout le mal est venu de là.

Il est possible, à la rigueur, que le ministère et ses partisans aient raison quand ils disent :

Que Hyde-Park est une propriété de la couronne ;

Que les ministres ont par conséquent le droit d'en fermer l'entrée au public ;

Que les parcs sont faits pour qu'on s'y promène et non pour qu'on y tienne des meetings ;

Que, s'il est défendu d'y ouvrir boutique, d'y jouer à certains jeux, d'y dresser des tentes, d'y prêcher, on ne voit pas pourquoi il ne serait pas défendu d'y convoquer des assemblées politiques, et d'en changer, de la sorte, la destination naturelle, etc...

Tout cela, je le répète, se peut soutenir. Mais tout cela était contraire à l'idée que le public s'est toujours formée de son droit de jouir des parcs de Londres comme d'une propriété essentiellement publique.

N'est-ce pas le peuple qui, de ses deniers, pourvoit à leur entretien?

La liste civile n'est-elle pas le prix dont il a payé le droit d'en jouir?

N'est-ce pas dans sa bourse qu'on prend de quoi payer surveillants et jardiniers?

Pourquoi continuerait-il d'avoir la charge du parc, si on lui en dispute l'usage?

Et pourquoi, d'autre part, dans un jardin entretenu à frais communs et sur un espace immense où il y a place pour tous, cet usage serait-il réglé sur les goûts de telle classe, plutôt que sur ceux de telle autre?

Le genre de récréation qui consiste, de la part des ouvriers, à s'entretenir paisiblement d'intérêts qui leur sont chers, est-il moins respectable que celui qui consiste, de la part des ducs et des marquis, à étaler leurs équipages, leurs chevaux et leurs laquais?

« Si le peuple n'a pas le droit de s'assembler dans Hyde-Park, a dit M. John Stuart Mill avec cette haute raison qui le caractérise, il devrait l'avoir; et si, pour des raisons que je ne saurais comprendre, il était nécessaire

qu'il en demandât la permission, cette permission aurait dû sur-le-champ lui être accordée. »

En tout cas, que ne fait-on *avant* ce qu'on a été obligé de faire *après?* La condamnation du ministère est contenue dans l'exposé des faits qui ont marqué la journée de mercredi.

Ce jour-là, sur le désir qui en avait été exprimé par le ministre de l'intérieur lui-même, M. Edmond Beales et plusieurs autres membres de la ligue réformiste (*Reform League*) se rendirent auprès de M. Walpole, à qui M. Beales représenta que les brutalités de la police avaient exaspéré le peuple, et que des troubles sérieux étaient à craindre. Il montra combien il importait de renoncer à l'emploi de la police et des troupes, et de faire décider par une cour de justice la question de savoir si le peuple avait, oui ou non, le droit de tenir des meetings dans Hyde-Park. M. Walpole est un homme qui unit à une grande modération d'esprit et à des manières douces une sensibilité exquise. Il fit aux membres de la ligue un accueil dont ils furent profondément touchés, et ce fut avec des larmes dans les yeux qu'il leur promit de les aider de son mieux à obtenir un jugement qui tranchât la question débattue. Mais, en attendant, le parc continuait d'être envahi par la foule, et de sanglants désordres pouvaient naître de la moindre collision. « Faites retirer police et soldats, dit M. Edmond Beales, et je m'engage à empêcher, du moins autant qu'il est en moi, tout désordre. » La chose fut ainsi arrangée. Sur un ordre émané du ministre, la force publique se retira, et les membres du conseil de la ligue prirent en hâte le chemin du parc, qui alors regorgeait de monde. A leur aspect, le peuple se répandit en acclamations. Ils l'informèrent du résultat de leur entrevue avec le ministre, et l'engagèrent vivement à ne compromettre sa cause et la paix de la ville par aucune violence. Ces exhortations furent saluées par des ap-

plaudissements; la foule s'écoula avec une placidité merveilleuse; quelques gamins s'étaient amusés à mettre le feu à un vieux tronc d'arbre : on n'eut pas d'autre désordre à signaler, et la tranquillité publique se trouva rétablie comme par enchantement.

Ainsi, ce que l'*autorité* avait essayé en vain, de simples citoyens avaient puisé dans leur influence morale et dans la *raison* le pouvoir de l'accomplir sans peine; et, pour sauver l'ordre, quelques bonnes paroles avaient plus fait qu'escouades de policemen et détachements de cavalerie. Beau résultat qui honore la nation au sein de laquelle il s'est produit, et qui renferme une leçon bien digne d'être méditée!

Comment douter, après cela, que les troubles de lundi et de mardi ne soient imputables à la maladresse du ministère? Le peuple ne voulait qu'exercer son droit; ses dispositions étaient éminemment pacifiques : rien de plus frappant que l'attitude calme et bienveillante des processions qui, lundi, sillonnèrent la ville. Ceux-là mêmes qui arrachèrent les grilles du parc n'eurent, en agissant de la sorte, qu'une chose en vue : écarter un obstacle, les portes, suivant eux, ayant été indûment fermées. Je vous parlais *de visu* quand je vous ai mandé que, dans le parc, les assaillants n'avaient pas touché aux fleurs. Les dégâts qui ont eu lieu plus tard ont été involontaires, et sont venus de ce que la police, en maint endroit, a poussé la foule tout au travers des plantations. Quant aux pierres lancées et aux policemen frappés, les événements de mercredi prouvent de reste que rien de tel n'eût été à déplorer, si les ministres avaient un peu mieux connu leur pays, et ne s'étaient pas avisés follement de *faire de l'autorité*.

Quoi qu'il en soit, l'orage est calmé pour le moment. Dans une seconde entrevue, qui avait de très près suivi la première, M. Edmond Beales et ses amis avaient demandé à M. Walpole et cru obtenir de lui l'autorisation

de tenir un meeting dans Hyde-Park, sans attendre la décision judiciaire qui se poursuit. C'est ce que des placards, imprimés par ordre de la ligue, annoncèrent au peuple dans la soirée de mercredi, fort heureusement pour le retour de l'ordre. Mais des déclarations subséquentes de M. Walpole, corroborées par le témoignage d'un des membres de la ligue, M. Holyoake, homme du plus noble caractère et d'une admirable droiture, il résulte que M. Walpole s'était seulement engagé à répondre par écrit, quand une demande écrite lui aurait été adressée. Il y a donc eu, sur ce point, malentendu; et M. John Stuart Mill a annoncé à la Chambre des communes, au nom des membres du conseil de la ligue, que ces messieurs, ne voulant pas tirer avantage d'un malentendu, renonçaient à convoquer le peuple dans Hyde-Park pour lundi prochain, et attendraient que les organes de la loi se fussent prononcés.

Un grand meeting aura lieu, toutefois, mais dans Agricultural-Hall. Car il faut bien comprendre que ce n'est pas le droit de réunion qui a été mis en question par le ministère. Il n'y a ici âme vivante qui eût cette audace. Écoutez ce qu'a dit, dans la séance de mardi, M. Disraeli lui-même : « Je regarde le droit de réunion comme une de nos grandes soupapes de sûreté en politique (*As one of our great political safety-valves*). Tout le débat roulait sur la question de savoir si Hyde-Park était un lieu convenable pour l'exercice du droit de meeting : rien de plus.

Un mot, et j'ai fini. Dans la Chambre des communes, M. Oliphant a fait ce rapprochement heureux et solennel : « Je considère l'épisode de lundi dernier comme un avertissement providentiel envoyé aux ministres pour les prévenir que, s'ils ferment les portes de la réforme au peuple, le peuple pourrait bien un jour arracher les grilles de la Constitution. »

XLVII.

LE MINISTÈRE A LA TABLE DU LORD MAIRE.

*2 août.

Si le maire de Londres ne donnait pas de temps en temps de grands dîners, à quoi serait-il bon? je vous le demande.

Parmi mes lecteurs, il y en a peut-être qui croient le maire de Londres une puissance. Ils auront entendu dire, ou lu quelque part que la reine, même la reine! a besoin de sa permission pour entrer dans la Cité, pour s'aventurer au delà de Temple-Bar, et, là-dessus, n'ignorant pas d'ailleurs qu'on appelle ledit maire *mylord*, ils ne prononcent son nom qu'avec révérence.

La vérité est cependant que le milord en question n'est généralement élu que dans la classe très respectable assurément, mais très peu aristocratique des vendeurs de canelle enrichis, et que sa fonction principale consiste à pourvoir abondamment de potages à la tortue, avec accompagnement de vin de Champagne, l'appétit des ministres et autres personnages notables des trois royaumes, toutes les fois que l'occasion le requiert.

Une de ces occasions solennelles est toujours fournie par l'avènement d'un nouveau cabinet. Un nouveau cabinet n'est pas plus tôt installé qu'il lui faut un sacre gastronomique. Et, dans cette circonstance, c'est le lord maire qui officie, à ses frais, bien entendu.

Que les ministres pris à l'essai soient libéraux ou conservatistes, wighs ou tories, n'importe : marmitons sont aussitôt mis en mouvement, les tables se dressent dans

« Mansion house », les aldermen se préparent aux indigestions prévues; et l'on mange pour manger, l'on boit pour boire, attendu que les ministres sont tous égaux devant le pot-au-feu du lord maire.

Hier donc, ce roi des amphitryons a traité le cabinet Derby.

Je tomberais dans le défaut des énumérations d'Homère, si je me risquais à vous nommer un à un tous les convives. Qu'il me suffise de dire qu'il y avait cohue de ducs et de duchesses, de marquis et de marquises, d'ambassadeurs et d'ambassadrices. La bourgeoisie avait là aussi quelques représentants de bon appétit, sans compter messieurs les aldermen, qui sont les héros naturels et sempiternels de ces sortes de fêtes. Les ministres présents étaient, outre le chef du cabinet et son fils lord Stanley, ministre des affaires étrangères, M. Disraeli, chancelier de l'échiquier; lord Chelmsford, lord haut chancelier; le général Peel, ministre de la guerre; sir John Packington, premier lord de l'amirauté; le vicomte Cromborn, secrétaire pour les Indes; le duc de Buckingham, lord président du conseil; le comte de Malmesbury, lord du sceau privé; M. Gathorne Hardy, président du bureau de la loi des pauvres; sir Stafford Northcote, président du bureau du commerce; le duc de Montrose, directeur général des postes; sir Hugh Cavins, attorney général; M. Bovill, solicitor général. Manquaient par conséquent au rendez-vous, le comte de Carnavon, secrétaire d'État pour les colonies; M. Henley, chancelier du duché de Lancaster; et enfin le ministre de l'intérieur, ce bon M. Walpole, dont les troubles de Hyde-Park sont venus mettre la sensibilité à une si rude épreuve.

Il est d'usage, dans les banquets saxons, de bien manger, de boire mieux, et de parler beaucoup. On s'est conformé à l'usage.

Je vous tiens quitte du *speech* du lord maire, qui, pour faire preuve de connaissances en littérature, a félicité lord Derby de sa traduction d'Homère, au lieu de dire comme Henriette : « Excusez-moi, monsieur, je ne sais pas le grec; » mais nous nous arrêterons un peu, s'il vous plaît, au discours de lord Derby. Sa Seigneurie, après avoir reconnu que le banquet offert à lui et à ses collègues n'avait point un caractère politique, n'en a pas moins prononcé une harangue toute pleine de politique.

Il a d'abord tiré vanité, au nom du cabinet qu'il dirige, du courage qu'il lui a fallu pour se placer au timon des affaires dans les circonstances présentes, c'est-à-dire quand les faillites se multiplient, quand l'épizootie qui est venue fondre sur l'Angleterre n'a pas encore lâché sa proie, et quand le choléra est dans Londres. De ce grand courage des tories, il existe une preuve bien plus frappante que leur chef a oublié de mentionner. Personne vraiment ne croit que le ministère soit né viable, il lui a donc fallu beaucoup de courage pour consentir à naître.

D'autant qu'il ne paraît pas savoir lui-même ce qu'il vient de faire là. D'une réforme électorale, il ne saurait être question avec lui. Tout ce que lord Derby a trouvé à dire sur ce point, c'est que le sujet est difficile et veut être abordé avec prudence. Voilà ce qui est passablement vague. Ce qui l'est moins, c'est la condamnation par Sa Seigneurie des causes qu'on sert en employant l'intimidation et la violence. Ceci à l'adresse de la ligue réformiste et par allusion aux troubles de Hyde-Park. Avis à M. Edmond Beales et à ses coadjuteurs : *Le roi ne rendra pas son épée.* Nous verrons bien.

En attendant, savez-vous ce que lord Derby promet aux Anglais pour les consoler de ce qu'il entend ne pas leur donner? Le ministère recommandera aux autorités locales de combattre mieux le choléra, et il s'occupera des moyens de désinfecter la Tamise. C'est à merveille. Il

n'y a pas de mal à ce que l'on désinfecte la Tamise, et, si le noble lord s'était en outre engagé à veiller au balayage des rues, je ne l'en estimerais pas moins pour cela; mais convenez qu'en matière d'améliorations politiques, un pareil programme laisse quelque chose à désirer.

Quant au système politique du nouveau cabinet à l'extérieur, rien de plus innocemment simple. Lord Derby répète les assurances déjà données par son fils lord Stanley : on laissera faire, on se mêlera des événements du dehors le moins possible, on aura même soin de ne se compromettre par aucun conseil bénévolement offert. Vous le voyez, l'Angleterre prend son rôle dans le monde au rabais. Quel touchant mélange d'égoïsme et de modestie! malheureusement, il est douteux qu'un semblable excès de modestie convienne à la dignité d'un peuple puissant, et que l'égoïsme poussé jusqu'à la non-intervention systématisée convienne à ses intérêts.

Lord Derby se trompe étrangement s'il s'imagine que, dans le temps où nous sommes, il soit possible de s'isoler sans péril. La vapeur, l'électricité, toutes les découvertes de la science moderne tendent de plus en plus à faire aux peuples une existence commune; à les mettre, qu'ils le veuillent ou non, dans la dépendance les uns des autres. Chose étrange! cette politique d'isolement, lord Derby la proclame dans le même discours où il s'émerveille de voir le câble transatlantique supprimer entre Londres et New-York le temps et l'espace. Et quelle nation sera donc intéressée à ce qui se passe en dehors d'elle, si la nation anglaise ne l'est pas, elle qui, par son commerce, touche à tous les points du globe et se ressent nécessairement de toutes ses agitations. Qu'on demande donc à tant d'Anglais que la guerre d'Allemagne a ruinés de fond en comble s'ils croient, comme lord Derby, que cette guerre ne regardait en rien les Anglais!

Ce qu'il y a de piquant, c'est que cette tendresse pour la non-intervention absolue, si peu en rapport, soit dit en passant, avec les traditions du parti tory, se marie à des préoccupations du peuple querelleur. Ainsi, pendant que le chef du cabinet semble considérer comme un excellent moyen d'éviter les mauvaises affaires, le genre de sagesse qui consiste à rester dans son coin jusqu'à ce qu'on vous y vienne chercher, son collègue du département de la guerre, le général Peel, n'a garde de laisser ignorer aux paisibles convives de « Mansion house » qu'il saura mettre à profit la philosophie du fusil à aiguille; que la fabrication des fusils qui se chargent par la culasse va son train, et que bientôt le soldat anglais, au point de vue de l'équipement comme au point de vue du courage, ne le cédera, dans l'art de tuer, à aucun tueur de profession.

« A quoi bon tant de soins, général, si ne se mêler des affaires de personne est un si bon moyen de faire que personne ne se mêle de vos affaires? » Ceci me rappelle ce que disait à Paul-Louis Courier le soldat qui regrettait le temps où il faisait danser Sylvine aux fêtes de Veretz ou de Saint-Avertin : « On m'a ôté cela, pourquoi? Pour escorter la procession ou bien prendre les armes quand le bon Dieu passe. On m'apprend la charge en douze temps, à quoi bon? Pour quelle guerre? On s'y prend de manière à n'avoir jamais de querelle avec les puissances étrangères. Pourquoi charger, et sur qui faire feu? Je sers, mais à quoi sers-je? »

XLVIII.

ANGLETERRE CONVERTIE A M. DE BISMARK PAR LA BATAILLE DE SADOWA.

4 août.

Prenez garde, lecteur! vous faites fausse route avec moi, je vous en avertis, et la presse anglaise vous le prouvera.

Quoi! vous adorez la liberté, et vous n'en saluez pas, dans M. de Bismark, la vivante image!

L'humanité vous est chère, et le spectacle de l'Allemagne ravagée, ruinée, noyée dans son sang, n'a rien qui vous charme! Vous prétendez servir la civilisation, et, quand un de ses missionnaires en épaulettes crie aux habitants de Francfort : « La bourse ou la vie! » vous ne reconnaissez pas la civilisation à ce trait!

Vous êtes de votre pays, et, quand l'œuvre néfaste des traités de 1815, au lieu d'être détruite, grandit jusqu'à des proportions formidables, vous n'oubliez pas que vous êtes Français!

Allons, allons, rentrez en vous-même; vous avez sur la liberté, sur la justice, sur l'humanité, sur la civilisation, des notions fausses que vous ferez bien de réformer. Surtout, ne soyez pas Français.

Le *Daily News* nous rappelle à la pudeur : il a raison. Dans la tristesse apparente que nous inspirent l'épopée de la force brutale, l'égorgement de tant d'êtres humains, le désespoir de tant de familles, l'hypocrisie de la conquête, sous le nom d'unité, le culte imbécile et lâche du succès,

le règne des caporaux, et le despotisme élargissant son domaine à coups d'épée, le *Daily News* a bien vu ce qui, au fond, nous agite et nous chagrine. Nous portons le deuil de l'influence française amoindrie, nous ne pouvons nous consoler de voir la Prusse arracher les petits États allemands à la tutelle de la France, et nous avons le mauvais goût de trouver étrange que, fatigués de subir cette tutelle insolente, ils se réfugient sous l'aile d'une puissance devenue, grâce au ciel et au fusil à aiguille, assez forte pour dire à la France : « Halte-là ! »

Il est clair que l'égoïsme national nous ronge le cœur ; car, sans cela, comment comprendre que nous ne fussions pas de l'avis du *Daily News* sur ce que la liberté, l'humanité, la civilisation et la justice gagnent au triomphe d'un gouvernement arbitraire si complètement justifié par le canon?

Parlons sérieusement. Je signale les attaques dirigées contre moi par le *Daily News*, pourquoi? parce que le *Daily News* est un journal dont le libéralisme élevé et l'honnêteté sévère méritent tout respect. Si une pareille feuille est à ce point prussienne, jugez du reste!

Serait-ce que cette grande tendresse de l'Angleterre commerçante et libre pour la Prusse despotique et militaire est une inconséquence de vieille date, un péché d'habitude? Non, certes, il n'est pas un gouvernement au monde qui, depuis la guerre de Crimée jusqu'à la bataille de Sadowa, ait été plus vilipendé et plus maudit en Angleterre que le gouvernement prussien.

Il est littéralement vrai que, pendant la guerre de Crimée, la Prusse fut aussi odieuse aux Anglais que la Russie, rien que pour avoir usé de la permission d'exporter les produits russes. Lors de la dernière insurrection de Pologne — c'est le journal de M. Urquhart qui en fait la remarque, — le bruit s'étant répandu que la Prusse avait signé un traité avec la Russie, on agita sé-

rieusement ici la question de savoir si la France et l'Angleterre ne devaient pas s'unir contre la Prusse.

Qui ne se souvient de l'effet produit par l'affaire Macdonald? D'un bout à l'autre de l'Angleterre, ce ne fut qu'un cri de rage. Lord Palmerston éclata. Rien ne trouva grâce aux yeux des Anglais de ce qui concernait la Prusse, absolument rien : ni ses intentions, ni son gouvernement, ni les tendances de sa politique, ni le régime de ses prisons, ni le caractère de ses habitants. Le *Times* écrivit : « Les lois de la Prusse semblent avoir été faites par des sauvages et être administrées par des brigands (*The laws of Prussia appear to have been made by savages and administered by ruffians*). »

La Pologne ayant été égorgée aux applaudissements du gouvernement prussien, l'indignation fut au comble en Angleterre, et l'on s'en alla répétant, avec une amertume toujours croissante : « La frontière russe commence à Berlin. »

Pendant ce temps, M. de Bismark entrait en scène, et quel jugement portèrent de lui les Anglais? Ils ne le jugèrent pas, ils le bafouèrent. Le jour où l'on apprit qu'il avait — on peut le dire — craché sur la Chambre prussienne, ce fut à qui prodiguerait l'insulte, et à l'insolent ministre et aux députés capables d'avoir souffert ses insolences. Le *Daily Telegraph* le compara à saint Philippe de Néri, jetant ses souliers sales à la tête d'une nonne dont il voulait mettre à l'épreuve l'humilité. L'*Economist* commença un article par ces mots : « Herr von Bismark devient une peste publique, » et le termina pas ceux-ci : « Herr von Bismark fournit à l'esprit de révolte l'aiguillon dont il a besoin. C'est pourquoi nous le dénonçons comme un ennemi public de la paix de l'Europe. » On déclara partout, ce qui est ici le comble de l'outrage, qu'un tel homme n'était pas un *gentleman*.

Et ce fut bien pis encore quand la Prusse, écartant les

volontaires allemands, traînant l'Autriche à sa remorque, et déchirant ce traité de 1852 qui portait la signature de lord Palmerston, s'élança sur le Danemark. Cette fois, c'était l'Angleterre qui, à son tour, était bravée et insultée : M. de Bismark lui jetait, à elle aussi, ses souliers sales à la tête. Combien ne se sentit-elle pas humiliée, et... quelle colère ne fut pas la sienne, quand, malgré ses prières et ses protestations, et ses menaces, elle vit coup sur coup le Holstein exécuté, le Schleswig envahi, le Jutland entouré, et la conquête couronnée par le pillage! Lord Palmerston prononça dans la Chambre des communes le mot que tout Anglais avait sur les lèvres, lorsqu'en parlant des procédés de M. de Bismark, il les qualifia d'atroces.

Inutile de rappeler que, lorsque le duc d'Augustenbourg réclama le gouvernement des pays que le ministre prussien avait si violemment arrachés au roi de Danemark, en invoquant leur indépendance et leur autonomie, M. de Bismark répondit : « Le Schleswig-Holstein n'avait qu'un possesseur légitime : le roi de Danemark; il nous a cédé le Schleswig-Holstein, nous le gardons! » Il n'y avait pas d'exemple de tant de cupidité mariée à tant d'audace. L'Angleterre passa de l'étonnement à la stupéfaction, et de l'indignation à l'horreur.

Eh bien, la bataille de Sadowa est gagnée par les Prussiens, et voilà l'Angleterre devenue prussienne, je me trompe : bismarkienne, le mot vaut qu'on l'invente. Bismarkienne, dis-je; car il faut que les Anglais en prennent leur parti : en s'exaltant à l'idée de l'Allemagne faite Prusse, c'est la pensée de M. de Bismark qu'ils adoptent, c'est à sa politique qu'ils s'attachent, c'est son œuvre qu'ils glorifient, c'est sa sagesse qu'ils célèbrent. Ne confondons pas, s'il vous plaît, les peuples avec leurs gouvernements. Ce n'est pas le peuple, en Prusse, qui a machiné cette guerre fratricide, dans laquelle on n'ignore

pas que la landwehr a été entraînée à son corps défendant. Une fois sur le champ de bataille, les soldats prussiens se sont battus vaillamment; dans les villes où la victoire les a conduits, ils ont observé une stricte discipline, et leur bonne conduite, assure-t-on, a été digne de leur courage : la part du peuple, la voilà. Mais à M. de Bismark la gloire d'avoir mis à feu et à sang toute l'Allemagne, et de tenir Francfort à la gorge. C'est donc lui, l'exécuteur de lois qui semblent faites par des sauvages et administrées par des brigands (*style du Times*) — l'homme qui est une peste publique (*style de l'Economist*) — l'homme aux procédés atroces (*style de lord Palmerston*) — le complice des égorgeurs de la Pologne — le ministre qui s'est emparé à main armée de ce qui, selon lui-même, appartenait au beau-père du prince de Galles : c'est le contempteur de la liberté anglaise, du parlementarisme anglais, du peuple anglais, que l'Angleterre aujourd'hui présente à notre admiration, à notre reconnaissance, comme le plus utile artisan de la civilisation et son représentant illustre; tel est l'enfant qu'elle veut bien tenir sur les fonts de baptême de la postérité!

Le savant professeur, M. Goldwin Smith, écrivait naguère au *Daily News*, dans un paroxysme de sympathie pour la Prusse : « La cause de l'Allemagne et de l'Italie est la nôtre (*The cause of Germany and Italy is ours*). » Et, comme il voit le triomphe de la cause de l'Allemagne dans le fait de son absorption par la Prusse, fait qui constitue la mission historique à laquelle M. de Bismark s'est toujours cru appelé, voilà M. de Bismark naturalisé Anglais, au moins d'une manière indirecte. Cette victoire du ministre prussien sur le libéralisme de M. Golwin Smith est d'autant plus flatteuse pour le premier, que M. Golwin Smith n'avait jamais parlé jusqu'ici des missions historiques avec beaucoup de révérence, témoin cette phrase de lui : « Historiquement parlant, mission

n'est qu'un autre nom pour tendance à la rapine. La Providence, sans nul doute, met les territoires conquis dans les mains du conquérant; et la Providence met la bourse volée dans la poche du voleur. »

Écoutez maintenant M. Gladstone, le même qui, comme je vous le mandais, trouvant la conduite de la Prusse tout à fait inique, s'était prononcé d'abord contre elle : « La guerre une fois commencée, la question des duchés a été complètement absorbée et dévorée par une beaucoup plus grande question : et nous ne devons pas maintenant regarder à la cause de la guerre, du simple point de vue d'une condamnation, comme si nous pouvions nous ériger en juges des nations et des gouvernements, — position que nous n'avons pas le droit de nous arroger; — mais nous devons regarder au grand dénouement que cette guerre implique dans ses rapports avec le bien-être et le bonheur de l'Europe. »

Ainsi, ce qui était injuste hier a cessé de l'être aujourd'hui Le mal, pure affaire de date! Avant la bataille de Sadowa, nous jugions les nations, les gouvernements; et, comme c'est l'imprescriptible droit de l'intelligence humaine, l'imprescriptible droit de la conscience humaine, nous condamnions ce qui nous paraissait condamnable. Mais, depuis la bataille de Sadowa, l'intelligence humaine et la conscience humaine sont hors de cause. Abstenons-nous de flétrir des violences et des iniquités certaines, en considération d'avantages possibles. Ne jugeons pas ce que nous connaissons trop bien, en considération de ce que nous ne connaissons pas du tout! C'est la doctrine que prêche au profit de la Prusse M. Gladstone; oui, même M. Gladstone, soudainement converti par le fusil à aiguille!

Oh! de quelle tristesse le cœur est saisi à l'aspect de cet immense naufrage moral! car, ou ils cherchent à tromper autrui, ou ils se trompent eux-mêmes, ceux qui,

en Angleterre, viennent nous parler à propos de la conquête de l'Allemagne par la Prusse :

De liberté, comme si elle ne connaissait pas assez déjà l'homme qui va tenir toute l'Allemagne sous son talon!

D'unité, comme si l'unité véritable n'était pas celle qui consiste dans l'union, et comme si l'union pouvait être créée à coups de sabre!

De civilisation, comme s'il était permis d'en attendre le développement du prestige et de la force que ces exploits dont on s'émerveille donnent à un régime de droit divin, de despotisme ministériel, et d'oppression militaire!

Non! non! elle n'est point là, l'explication de cette prodigieuse et subite révolution des esprits, dont, à l'égard du gouvernement prussien, j'ai tracé le tableau. L'explication est dans cette insurmontable défiance de notre pays qui tourmente l'Angleterre et l'obsède. Le jour où il lui est apparu clairement qu'une puissance formidable allait s'établir à nos portes; que notre influence risquait d'être rejetée sur le second plan; que, non seulement nous allions avoir un voisin capable de nous tenir en bride, mais que la Prusse, selon la remarque de l'*Economist*, était l'astre autour duquel allaient désormais graviter des États qui avaient coutume de se tourner vers la France, ce jour-là, les Anglais n'ont plus eu qu'une pensée, qu'un vœu, qu'un cri : l'Allemagne prussienne!

Est-ce jalousie? en tout cas, un sentiment de cette nature n'est imputable ni à des journaux tels que le *Daily News*, ni à des hommes tels que MM. Gladstone et Golwin Smith. Une citation de ce dernier nous fournira la clef de bien des choses qui, sans cela, seraient incompréhensibles : « Il n'y a qu'un frein très fort qui puisse forcer la France à renoncer au rôle agressif et à laisser la civilisation se développer en paix, ce frein, on ne saurait le trouver que dans une Allemagne unie. » Mais qu'est-ce à

dire? Ne sommes-nous plus la France des nobles idées et des aspirations généreuses, la France cosmopolite, celle qui proclama les droits, non du Français, mais de l'homme; celle dont la devise révolutionnaire fut : la propagande toujours; — la conquête, jamais?

XLIX.

ECHEC DE LA POLITIQUE IMPÉRIALE.

11 août.

Le Parlement vient d'être prorogé; la politique entre en vacances, à demain les affaires sérieuses.

Le temps n'est guerre au plaisir cependant, s'il en faut juger par la physionomie des choses.

A l'heure même où je trace ces lignes, on se préoccupe partout ici de cette grande nouvelle apportée hier sur l'aile de la renommée : la France demande à la Prusse les provinces rhénanes! car c'est sous ce menaçant aspect que la nouvelle, hier matin, se présenta aux esprits.

O Dieu! la guerre allait-elle recommencer?

On est un peu rassuré aujourd'hui. Il y avait exagération, paraît-il. Interrogé sur ce point par sir G. Doweyer dans la Chambre des communes, le ministre des affaires étrangères, lord Stanley, a répondu qu'il existait entre la France et la Prusse des *négociations* relatives à une cession de territoire par la seconde de ces deux puissances; mais qu'il n'était pas en mesure de dire quelle était au juste la nature de ces négociations, et, encore moins, quelle serait la réponse de la Prusse.

Ainsi, ce qui était d'abord donné comme une exigence hautaine propre à révolter en Allemagne le sentiment national — d'où la possibilité d'une conflagration terrible — n'est plus qu'une question qu'on est en train d'examiner.

D'un autre côté, ce n'est plus de la cession des provinces rhénanes qu'il s'agirait, mais seulement de l'abandon de cette portion qui, à travers le Palatinat, s'étend de Sarrelouis à Landau, et rien ne serait convoité de ce qui appartient à la Belgique.

Il est vrai qu'une demande du gouvernement français, si modeste qu'elle soit, est un fait grave, adressé en ce moment à la Prusse, qui vient de faire un essai presque miraculeux de ses forces; à la Prusse, qui est encore dans tout l'enivrement de ses victoires, et qui, sûre d'être suivie par les deux tiers de l'Allemagne au moins, doit se croire plus que jamais en état de réveiller contre la France cet enthousiasme patriotique de 1813, que les chants de Kœrner et de Uhland changèrent en fureur. Un refus est bientôt fait quand on a des fusils qui tirent cinq coups par minute.

Voilà le côté alarmant de l'affaire, attendu que, pour un homme dont la profession est d'être fier, dévorer en silence une humiliation publique serait un péril. Napoléon a déjà dû reculer devant les États-Unis, insistant sur le rappel des troupes envoyées au Mexique; il a dû faire semblant de ne pas s'apercevoir que les Italiens avaient regardé comme absolument non avenue cette cession de la Vénétie à la France, que *le Moniteur* avait si pompeusement annoncée et à l'occasion de laquelle Paris avait illuminé. C'est beaucoup endurer quand on a besoin de *prestige*, et qu'on est parti de cette idée que les peuples peuvent être amenés à aimer leurs chaînes, pour peu qu'on les leur dore !

Mais ces considérations, loin d'ajouter ici aux inquié-

tudes servent à les apaiser. C'est précisément parce qu'un refus de la Prusse, dans les circonstances présentes, serait de digestion impossible, qu'on ne croit pas Napoléon capable de s'y être follement exposé. On se dit qu'avant de faire une pareille demande, il a dû être certain du résultat, ou plutôt que les choses étaient depuis longtemps convenues et réglées. Vous vous rappelez le bruit qui, en 1861, se répandit partout. Dès cette époque, on crut que Napoléon était entré en arrangement avec M. de Bismark, comme, à une époque antérieure, il était entré en arrangement avec le comte de Cavour. D'après cette supposition trop justifiée par l'événement, et si conforme aux apparences, Sarrelouis et Landau seraient le prix auquel Napoléon aurait vendu d'avance à M. de Bismark l'unité de l'Allemagne, comme Nice et la Savoie avaient été le prix stipulé d'avance de l'unité de l'Italie vendue à Cavour.

Toujours est-il que c'est là une idée qui, depuis 1861, n'a cessé de hanter les esprits. On se rassure donc en pensant que si Napoléon a, en effet, élevé la prétention dont il s'agit, c'est avec la certitude acquise qu'elle ne serait pas repoussée, auquel cas on n'aurait pas à craindre un nouvel embrasement.

Or c'est de cela seulement qu'on s'inquiète en Angleterre. Les Anglais aimeraient mieux sans doute que Sarrelouis et Landau continuassent d'appartenir, Sarrelouis à la Prusse et Landau à la Bavière; mais, si ces deux possessions étaient cédées à la France, sans danger pour le maintien de la paix, les Anglais en prendraient assez facilement leur parti; d'autant que l'absorption de l'Allemagne par la Prusse leur semble plus que suffisante pour tenir la France en bride.

Quoi qu'il en soit, fussent-ils mille fois plus alarmés qu'ils ne le sont, leur résolution est bien arrêtée, ils ne se mêleront en aucun cas des affaires du continent.

L.

L'ANGLETERRE APPLAUDIT AUX SUCCÈS DE LA PRUSSE.

16 août.

Le langage des Anglais et de leurs journaux sur l'issue de la guerre d'Allemagne n'est pas précisément flatteur pour notre patriotisme; mais il n'en est peut-être que plus instructif. Il faut voir avec quelle satisfaction tout le monde constate ici que, si les traités de 1815 ont enfin reçu le coup de grâce, ce n'est pas à notre profit. En vérité, les Anglais parlent des victoires de la Prusse comme si elles avaient été politiquement remportées par eux sur nous.

Toutefois, il y a lieu d'appeler l'attention du public français sur un article de la *Pall Mall Gazette* où sont indiqués les dangers que pourrait un jour avoir pour l'Angleterre elle-même la formation d'une Allemagne prussienne. Rien de plus sensé, en effet, que cet article et rien de plus frappant. Ne vous y trompez toutefois pas: il exprime, cet article, une opinion non seulement particulière, mais jugée paradoxale. Elle a été critiquée par le *Spectator*, vivement combattue par l'*Examiner*; et il n'y a pas le moindre doute que, dans une pareille question, c'est le *Spectator*, c'est l'*Examiner* qui nagent avec le courant. L'Angleterre est heureuse de ce qui arrive et ne veut pas qu'on lui gâte son bonheur par de sombres présages. La *Pall Mall Gazette* sent si bien cela, qu'elle déclare hautement, dans son dernier numéro, partager la satisfaction générale. Tout ce qu'elle voulait dire, c'est

qu'en Angleterre les préparatifs de défense n'avaient pas tenu pied au progrès de l'art militaire : rien de plus. Du reste, elle se félicite autant que qui que ce soit du tour qu'ont pris les événements. « Il nous a toujours paru » a-t-elle soin de dire, « que, si ce grand changement s'accomplit sans autre effusion de sang, ce sera un sujet de félicitation pour le monde entier. »

Voilà donc ce qui est convenu : pas de note discordante, en Angleterre, dans l'harmonieux concert qui y célèbre M. de Bismark, la civilisation et la liberté.

C'est au point que les ennemis les plus invétérés de la Prusse en sont venus à craindre qu'on ne s'abuse sur le caractère absolu, radical de leur conversion. Écoutez le *Standard*, journal qui, hier encore, était autrichien jusque dans l'âme : « Le succès de la Prusse n'a pas justifié les prétextes qu'elle a mis en avant pour faire la guerre; mais la guerre a amené le développement d'une entreprise dont l'achèvement a toujours paru désirable dans l'intérêt de l'Allemagne comme dans celui de l'Europe; et nous ne pouvons méconnaître la valeur de ce qui s'est fait, parce que les moyens employés pour le faire n'ont pas eu notre approbation. »

Vous l'entendez : sur ce curieux chapitre de la conversion de l'Angleterre à M. de Bismark, le *Standard* ne parle pas autrement que M. Gladstone, et le conservatisme anglais tend la main au libéralisme anglais. M. de Bismark a injustement déchaîné la guerre civile en Allemagne, on en convient; mais est-ce que l'injustice ne devient pas juste dès qu'elle a ce résultat, de pourvoir à l'intérêt de l'Europe (lisez de l'Angleterre)? Il s'agit bien d'épiloguer sur les moyens quand on est à la veille d'atteindre un pareil but!

Inutile, après cela, de vous dire avec quels transports vient d'être accueillie la nouvelle que, le gouvernement français ayant exprimé le désir d'obtenir une rectification

de frontières, le gouvernement prussien aurait déclaré cette rectification inadmissible, sans que les bons rapports existant entre la France et la Prusse en dussent être troublés. « L'empereur Napoléon, s'écrie le *Times*, a désappointé les amants du mal : il s'est montré fidèle à son principe : L'empire c'est la paix. » Jusque-là, fort bien. Le *Times* se réjouit de voir la paix sauvée : qui ne s'en réjouirait avec lui? Mais, attendez un peu, ce n'est pas son seul sujet de joie : « Maintenant, dit-il, plus rien qui arrête la grande carrière du comte de Bismark. Il n'y a pas jusqu'à l'opposition dont on craignait que son plan ne fût entravé de la part de la France, qui n'ait servi à l'avancement de ses desseins, en pénétrant tous les Allemands de la nécessité de faire cause commune. » Quel cri! comme il vient bien du cœur! Aujourd'hui que la demande paraît repoussée, le *Times* serait désolé qu'elle n'eût pas été faite!

Cependant, sa satisfaction n'est pas encore complète. Une idée le tourmente : si, par malheur, le comte de Bismark n'allait pas assez vite en besogne! Il a jusqu'ici marché vers son but à pas de géant.

Tout ce qu'il ne pouvait pas plier, il l'a brisé! Il a pris d'assaut la fortune, le suffrage de ses concitoyens et l'opinion du monde (*the world's opinion*), c'est admirable! Mais son cœur ne faiblirait-il pas au moment de couronner tant de travaux? Le *Times* ne voit pas venir le bill d'annexion, et ce retard l'inquiète. Il tremble que la volonté de fer du ministre ne l'emporte pas sur la nature plus douce du maître (*the softer nature of the sovereign*). Le *Times* a donc grand'peur que cette débonnaireté hors de raison ne soit un obstacle. Plus Gotharien que les Gothariens, plus dévoué à la politique de M. de Bismark que M. de Bismark, le *Times* ne se possède pas d'impatience. Il encourage de toutes ses forces le ministre prussien ; il lui donne de l'aiguillon dans le flanc ; il le conjure

de ne pas laisser échapper l'occasion d'or (*golden opportunity*); il lui crie que le mot impossible est un mot lâche (*craven word*). « Impossible » n'est pas prussien.

Eh bien, quand je vous disais que l'Angleterre regarde comme siennes les victoires de la Prusse!

Mais le *Times*, répondrez-vous, n'est pas toute l'Angleterre. Ah! vous croyez? soit. Ouvrez le *Daily News*, aussi bien, c'est à vous, Français, qu'il cherche querelle. Et pourquoi? Parce que vous osez vous défier du libéralisme de M. de Bismark, parce que vous êtes insensibles à ce qu'ont d'attendrissant les avances du monarque prussien à la Chambre prussienne; parce que, dans ce temps de conversions éclatantes, vous ne vous hâtez pas de proclamer converti au parlementarisme le plus audacieux compte-tenteur des parlements qui ait jamais paru depuis Louis XIV! Voilà ce que le *Daily News* ne saurait souffrir, attendu qu'il a grand'peur, lui aussi, qu'on ne laisse échapper l'occasion d'or. Mais, si d'aventure les avances de M. de Bismark aux députés n'avaient pour but que de leur faire voter cette réorganisation de l'armée qui a toujours été l'idée fixe du roi Guillaume? vaine hypothèse, à laquelle le *Daily News* n'a seulement pas songé! Et quand bien même l'armée prussienne serait réorganisée, renforcée, de façon à être aussi terrible que possible, où serait le mal, je vous prie? La France n'en serait que mieux tenue en bride.

Quant à la liberté, ses périls ne sont pas ce qu'il y a de plus urgent à approfondir, et l'Angleterre court au plus pressé.

C'est la douleur dans l'âme que j'écris tout ceci; mais il le faut; il faut que ceux de nos compatriotes qui ont soupiré après la guerre, et en ont attendu des fruits merveilleux, sachent bien ce qu'elle nous rapporte, et jusqu'où est allé l'excès de leur imprévoyance. Je ne parle pas de ceux qui s'obstinent. Pour rendre ce que je

pense de leur aveuglement, les expressions me manquent. Que ne viennent-ils passer un mois en Angleterre? si, au bout d'un mois de séjour, ils continuaient à ne pas voir clair, il n'y aurait plus qu'à désespérer de leur bon sens.

Et, maintenant, un mot à l'adresse de ceux des Anglais qui calomnient la nature de nos lamentations, en les supposant dictées par une étroite jalousie ou un sentiment d'égoïsme national.

Nous sommes les hommes de la propagande, nous ne sommes pas les hommes de la conquête.

La politique d'agrandissement territorial n'est pas la nôtre.

Nous n'avons jamais rêvé pour notre pays la puissance de l'oiseau de proie, le respectant trop pour cela.

Les rectifications de frontières, diplomatiquement ou militairement imposées, et accomplies au moyen d'un partage de populations, sont aussi étrangères à nos sentiments que contraires à nos principes; et, si une chose nous étonne, c'est que le *Daily News*, qui devrait être mieux informé, nous accuse d'avoir prêché l'agrandissement territorial de la France aux dépens de l'Allemagne.

Nous ne convoitons pas le Rhin, à la possession duquel, fût-elle mille fois plus importante, nous préférons l'amitié du peuple allemand.

Loin de regretter que la Belgique soit amoureuse d'une indépendance que la liberté lui a rendue chère, nous la félicitons de ne priser rien tant que la conservation de ce trésor, le plus précieux de tous.

Notre doctrine est que les peuples n'appartiennent ni aux princes, ni aux chancelleries, ni aux caporaux de M. de Bismark. Enfin, ce que nous souhaitons pour la France, c'est qu'elle arrive à influer sur le monde par la sagesse de ses institutions, l'équité de ses lois, la noblesse de ses tendances, le rayonnement de ses idées et l'exemple de ses progrès.

Mais, c'est entendu, nous estimons qu'on aurait pu empêcher l'absorption violente de l'Allemagne par la Prusse; que, le pouvant, on l'aurait dû; et nous gémissons de ce qui s'est passé, à tous les points de vue.

Comme Français :

Parce que la révolution française aurait probablement succombé aux coups de la coalition, si l'Europe avait été alors ce que M. de Bismark est en train de la faire;

Parce qu'il faut prévoir le moment où le droit serait en péril, et où la France aurait besoin d'être forte pour le sauvegarder;

Parce que la force des nations est chose essentiellement relative, et que la France est nécessairement affaiblie par l'énorme accroissement des puissances établies à ses portes;

Comme homme :

Parce que la guerre civile qui a ensanglanté l'Allemagne a eu son origine dans l'iniquité et le mensonge;

Parce que le triomphe du mensonge et de l'iniquité jette dans les esprits une perturbation bien autrement déplorable que les plus déplorables perturbations matérielles;

Parce que la liberté n'a rien à gagner au fatal prestige donné par la gloire malsaine des armées à une tyrannie qui a fait ses preuves;

Parce que la civilisation n'a rien à gagner à la destruction de ces États allemands où la pensée allemande, poursuivie, au nom de la confédération, par la Prusse complice de l'Autriche, avait trouvé un refuge;

Parce que l'unité que nous désirions et espérions pour l'Allemagne était l'unité dans la liberté, et qu'au lieu de cette unité tutélaire et féconde, l'Allemagne est condamnée à subir l'unité dans le despotisme, qui nous fait horreur.

LI.

MOUVEMENT DE L'OPINION EN ANGLETERRE.

21 août.

Dans la crise historique que le bouleversement de l'Allemagne condamne la France à traverser, rien de plus intéressant à suivre et de plus important à enregistrer que les mouvements de l'opinion publique dans un pays tel que l'Angleterre.

Je vous ai dit combien était vive, combien générale, combien naïve dans ses épanchements, la satisfaction causée aux Anglais par le succès de la politique de M. de Bismark. La justice et la vérité me commandent de ne pas taire qu'à cette satisfaction, dans les âmes honnêtes, commence à se mêler un sentiment qui témoigne d'un certain trouble de conscience.

De pareils symptômes sont trop consolants pour que ceux-là n'en tiennent pas compte qui, comme nous, ne déplorent rien tant que de voir les peuples faire bon marché du côté moral des choses humaines.

Laissez-moi donc vous signaler bien vite l'article publié aujourd'hui même par le *Daily News*.

Cet article n'est pas précisément un *meâ culpâ*, — s'il était cela, il n'en serait que plus honorable; — mais il prouve manifestement que, parmi les approbateurs en délire d'une politique de fraude, de violence et de spoliation, ceux qui n'ont pas toute honte bue, ne peuvent se défendre de faire un retour sur eux-mêmes, et sentent le besoin de s'excuser à leurs propres yeux.

Noble effort! Il appartenait au *Daily News* d'en donner l'exemple, et nous sommes heureux qu'il l'ait fait.

Non qu'il reconnaisse s'être trompé; au contraire, il veut se persuader qu'il a raison. Mais, à la nature des arguments qu'il emploie, et à l'anxiété que trahissent ses aveux, on voit assez que c'est à sa propre conscience qu'il s'adresse, que c'est contre elle qu'il argumente.

Quel est, en effet, son langage? Il reconnaît d'abord qu'avant la guerre, la politique de M. de Bismark était universellement réprouvée par les Anglais; il reconnaît qu'après la victoire de la Prusse, il s'est opéré dans leurs sentiments une révolution aussi profonde que subite.

Puis, saisi d'une évidente et honorable inquiétude, il s'interroge sur le degré de moralité qu'une semblable révolution implique. Si la guerre déchaînée sur l'Allemagne a eu son origine dans l'iniquité, ce qui était injuste est-il devenu juste, par cela seul que M. de Bismark se trouve avoir habilement pris ses mesures et bien calculé la portée de ses coups? Mais, alors, quel crime ne couvrira pas le succès du crime? A quels attentats ne conduira point le fatal encouragement contenu dans l'ignoble adoration de la force? Et si la moralité d'un acte se juge par le résultat, qu'est-ce que la morale? Mentez, volez, tuez, et... réussissez!

Voilà les questions que le *Daily News* en est venu, comme malgré lui, à s'adresser à lui-même.

Elles font honneur à sa droiture, en attestant son trouble, qu'atteste mieux encore la déplorable insuffisance de la réponse dont il essaye de se payer.

« La fonction de l'homme politique, dit-il, diffère nécessairement de la fonction du moraliste. »

Nécessairement, non.

Ce qui diffère de la morale, ce n'est pas la *politique*, c'est *le genre de politique* auquel, pendant des siècles, il est vrai, mais non pour toujours, l'imbécillité des peuples

a abandonné le gouvernement du monde. La morale, nous le savons de reste, n'est pas la déesse pour qui brûle en général l'encens des diplomates, et les chancelleries n'ont pas été, jusqu'à ce jour, les temples où l'on aimait le plus à pratiquer son culte. Mais pourquoi l'homme politique différerait-il *nécessairement* du moraliste? N'y a-t-il donc possibilité de concevoir la politique qu'associée à l'intrigue, à l'imposture, à la violence, à la rapine? Si la civilisation n'a pas pour but, ne doit pas avoir pour effet de couper court au divorce qui n'a que trop longtemps existé entre la politique et la morale, en quoi la civilisation est-elle préférable à la barbarie? Quand le droit du plus rusé ou du plus fort m'écrase, il m'importe peu que ce soit avec un fusil perfectionné qu'on me tue. Autant mourir d'un coup de massue.

Et qu'espérer, si les directeurs de l'opinion publique s'étudient à voiler ce qu'a de scandaleux le désaccord qu'ils remarquent entre la politique et la morale en présentant le désaccord comme *nécessaire*, au lieu de le dénoncer un mal relatif, d'essence transitoire, qu'on peut arriver à détruire, et qu'il faut travailler à détruire en ne laissant échapper aucune occasion de le flétrir?

Suivant le *Daily News*, la sagesse de l'homme politique consiste à comprendre que, lorsqu'un certain état de choses a été renversé, fût-ce par des actes qu'il est forcé de blâmer (*even by acts which he is forced to blame*), rétablir cet état de choses n'est pas ce qu'il y a de mieux à faire : « Les conditions du problème peuvent avoir subi un changement complet, et l'ancienne solution peut avoir cessé d'être légitime, simplement parce qu'elle a cessé d'être possible. »

Que signifie ceci? Que l'injustice produit quelquefois des effets irréparables! Que, quand un homme est mort, il est bien mort? Si c'est là ce que le *Daily News* veut dire, l'assertion est incontestable, mais elle n'a pas le

moindre rapport avec ce qui est en discussion. Un homme meurt assassiné. Il est clair qu'en ce qui le concerne, les conditions du problème ont subi un changement complet, et l'ancienne solution qui voulait qu'on ne l'assassinât point a cessé d'être possible; mais la question est de savoir si l'impossibilité où nous sommes de ressusciter la victime nous autorise à dresser une couronne au meurtrier.

Oh! si, le lendemain de la bataille de Sadowa, l'Angleterre s'était contentée de courber tristement la tête devant le fait accompli; si elle s'était contentée de dire avec un soupir : « L'ancienne solution a cessé d'être possible, » passe encore; mais ce n'est pas cela que nous lui reprochons; ce que nous lui reprochons, c'est d'avoir salué avec des cris de joie le triomphe d'une cause qu'elle-même avait proclamée injuste; c'est d'avoir, sans plus attendre, mis au rang des illustres ouvriers du progrès, et vanté presque comme un bienfaiteur de l'humanité, l'homme pour qui, la veille, elle n'avait pas assez d'anathèmes; c'est d'avoir déclaré, par la bouche de tous ses orateurs et dans tous ses journaux, que, dès qu'on avait en perspective l'unité de l'Allemagne, il n'y avait plus à se préoccuper du reste; c'est enfin d'avoir adopté solennellement, à la face du monde, cette maxime négative de toute morale : *Le but justifie les moyens.*

Or, ce but, quel était-il?

L'unité de l'Allemagne? Oui, mais entendue à la façon de M. de Bismark.

Il est certain que l'Angleterre s'est éprise pour cette unité-là, dès qu'elle a pu en entrevoir la possibilité, du plus violent amour; et, comme c'est le propre de l'amour d'oublier les torts de l'objet aimé et de ne pas voir ses défauts, elle a voulu tout oublier et n'a rien voulu voir.

Un traité qui portait sa signature mis insolemment au rebut; un pays qui était sous sa protection envahi à sa barbe; ses protestations bafouées; ses menaces tournées

en ridicule; le monde informé du peu que valaient ses sympathies; l'insulte prodiguée aux institutions dont elle avait fourni le modèle et aux principes qu'elle représentait : voilà ce que l'excès de sa passion nouvelle n'a pas permis à l'Angleterre de se rappeler.

L'autonomie des duchés invoquée lorsqu'il s'agissait de les arracher au Danemark, et, lorsqu'il s'est agi de les garder pour soi, niée tout court; leur droit à s'appartenir foulé aux pieds; l'Autriche prise à partie pour l'avoir trouvé mauvais; un pacte dont on avait juré l'observation, violé; les États coupables de n'avoir pas trempé dans cette violation, livrés aux horreurs de la conquête, et d'une conquête sans combat; des villes rançonnées impitoyablement après avoir ouvert leurs portes; des populations rendues prussiennes sans avoir été consultées, que dis-je, malgré leur opposition qu'on avoue, « par nécessité politique » et d'après les « desseins de Dieu », bien entendu; la spoliation introduite de la sorte, et consacrée sous le nom d'*annexion* dans le code des peuples civilisés; bref, comme moyen de satisfaire les aspirations de l'Allemagne libre vers l'unité, le despotisme agrandi, et une centralisation qui n'a rien de commun avec l'union des esprits et la communion des âmes, imposée aux Allemands à coups de fusil, voilà ce que l'excès de sa passion nouvelle ne permet pas à l'Angleterre de voir.

Comment se rendre compte d'un tel phénomène?

Comment s'expliquer que l'unité de l'Allemagne, ainsi réalisée et ainsi comprise, soit presque plus populaire à Londres qu'à Berlin? Hélas! que ne nous est-il donné d'en ignorer le motif? Mais non : cette consolation nous est refusée par la franchise des aveux.

Nous nous étions bercé de l'espoir qu'un jour, entre l'Angleterre libre et la France remise en possession de la liberté, il pourrait se former une alliance durable, sans arrière-pensée, sans nuage; nous nous plaisions à rejeter

parmi les erreurs et les folies du passé, les jalousies et les divisions qui, si longtemps, séparèrent les deux pays; il nous était doux de penser que, mariant leurs qualités contraires, et se complétant l'un l'autre, ils travailleraient de concert à l'œuvre du progrès, chercheraient à guider, en marchant la main dans la main, les destinées de la grande famille européenne. Mais, lorsque nous avons appris par des lettres signées de noms tels que celui de Goldwin Smith, que la cause de M. de Bismark était désormais la cause de l'Angleterre; lorsque nous avons vu des journaux tels que le *Daily News* nous sommer de nous faire Prussien, sous peine de ne plus compter au nombre des amis de la liberté, et lorsque nous avons eu le mot de cette étrange énigme en entendant ici les hommes que nous aimons, que nous estimons le plus, se féliciter avec transport des victoires de la Prusse comme d'une ombre jetée sur la France, et de l'énorme accroissement de force acquis par nos voisins comme d'un frein mis à notre ambition supposée, oh! alors, nous avons amèrement compris que le temps des jalousies et des répugnances nationales n'était pas, autant que nous l'avions cru, une chose du passé, et nous avons éprouvé ce serrement de cœur que cause la crainte de perdre une illusion qu'on chérissait.

LII.

UN BANQUET DONNÉ AU MEURTRE.

24 août.

Où va le monde? Sommes-nous en pleine barbarie? Le progrès n'est-il qu'un mensonge, la civilisation qu'un

mirage, la loi qu'un piège, l'humanité qu'un rêve, la justice qu'un mot?

Je dois vous parler d'un banquet donné au meurtre.

Je ne veux rien exagérer. Je ne dirai donc pas que le banquet dont il s'agit a ressemblé de tous points à celui qu'offrit jadis aux dieux ce roi de Lydie qui a figuré, depuis, parmi les célébrités des enfers. On n'y a pas senti des ragoûts de membres humains. Cérès, si elle y avait été invitée, n'aurait pas couru risque de manger l'épaule d'un fils coupé en morceaux par son père; non; mais dans des verres qui, du reste, je dois le reconnaître, n'étaient pas remplis de sang, on y a bu au sang versé. Le héros de la fête était un homme dont les titres à la reconnaissance publique étaient des innocents fusillés ou pendus, des femmes fouettées avec des fouets à neuf cordes, des moissons réduites en cendre, des villages entiers disparus. Les convives étaient des lords, des magistrats, des prêtres, des gens de la bonne compagnie, l'humanité ayant été laissée à la canaille.

Dans ce repas à jamais mémorable, on a appelé salut d'une colonie le naufrage de la justice. On y a proclamé l'extermination sainte, en vertu de la nécessité, qui a effectivement sanctifié toutes les tyrannies, depuis qu'il y a sur la terre des tyrans. On y a entendu un soldat regretter l'heureux temps où l'on était sûr de ne pas manquer d'appui, « quelques cruautés qu'on eût commises ». On y a entendu un homme de Dieu exprimer l'espoir de voir élever à la pairie un gouverneur colonial qui, dans quelques jours peut-être, paraîtra devant un tribunal criminel, sous l'accusation d'assassinat juridique. On y a vu des dames agiter leur mouchoir avec enthousiasme, en l'honneur de celui qui avait laissé pendre et fouetter des femmes, dont quelques-unes enceintes.

Il est vrai que ces femmes n'étaient que des négresses, et leurs pères, leurs frères, leurs maris, que des nègres.

Or, quoique les nègres, chacun sait cela, ne soient pas des hommes, comme on ne peut pas dire à la rigueur qu'ils soient des animaux, ce n'est pas évidemment à eux que la loi pour la protection des animaux s'applique.

Vous devinez bien, n'est-ce pas, que la manifestation que je vous signale ici se rapporte à ce fameux massacre qui, au mois d'octobre, ensanglanta la Jamaïque, et dont j'eus à vous tracer le tableau ?

A cette époque, le gouverneur de la Jamaïque était M. Eyre, connu pour avoir, dans un voyage d'exploration en Australie, affronté de grands périls, déployé un grand courage, et rendu service à la science.

M. Eyre est-il un homme naturellement cruel? Loin de là, s'il en faut juger par ce fait, qu'en Australie, il s'était montré juste et humain à l'égard des aborigènes.

Mais, ainsi que le disait un jour M. James White, à l'occasion des horreurs de la Jamaïque, et avec toute l'autorité d'un homme qui a l'expérience de la vie coloniale, il faut avoir habité les colonies pour avoir une idée de la profondeur des haines qu'engendre le préjugé de la peau. Même là où l'esclavage a été aboli, l'esprit de l'esclavage subsiste dans tout son féroce orgueil. Que deviendrait la théorie de la distinction fondamentale des espèces, le jour où l'on admettrait l'égalité des blancs et des noirs devant la morale? appliquer à un nègre les règles de la justice ordinaire, serait, de la part des blancs, renoncer à leur droit divin. Il y a les crimes de la peau, qu'il ne faut pas confondre avec les crimes civilisés.

Et cet esprit de l'esclavage, quand c'est un Anglais qu'il possède, pas d'excès qu'il ne soit capable d'enfanter. Je me souviens d'avoir lu dans le *Spectator* un article où cette question était posée : « D'où vient que les Anglo-Saxons, qui, chez eux, se distinguent par leur humanité et leur bon naturel, sont gens à commettre, une fois hors de chez eux et quand leur colère est déchaînée, d'effroyables bar-

baries? » Ce qui explique un pareil phénomène, répondait le *Spectator*, c'est l'instinct, énormément développé dans toute âme anglo-saxonne, de la domination. Cet instinct est si violent, il a quelque chose de si fantastiquement impétueux, que, dans les contrées soumises, il ne saurait être bravé sans dégénérer aussitôt en fureur; et il s'associe à un orgueil si démesuré, qu'une révolte qui nie sa légitimité devient un crime absolument impardonnable. La rage infernale avec laquelle Cromwell combattit la grande rébellion irlandaise, est une des mille preuves à l'appui de cette explication, qui, remarquez-le bien, est d'un Anglais. A qui la faute, si c'est la seule qui rend concevables, et les atrocités dont, au mois d'octobre 1865, la Jamaïque fut le théâtre, et la part qui revient dans ces atrocités à un homme qui n'a cependant pas un cœur cruel, et enfin le hideux banquet de mercredi à Southampton?

Je vous ai raconté, dans ma lettre du 26 novembre 1865, l'histoire de la pacification de la Jamaïque. Les pièces justificatives ne manquaient pas, hélas! Et pouvait-on en imaginer de plus probantes?

C'étaient des lettres et dépêches écrites, non par les victimes, mais par les bourreaux. Accusateurs et accusés ne faisaient qu'un. Les héros du massacre avaient bien voulu en être les historiens. Ils se dénonçaient et se vantaient. Il n'y avait donc qu'à les juger d'après leurs propres récits, c'est ce que fit le public; et, ceci soit dit pour l'honneur de l'Angleterre, la majorité du public éprouva un frémissement d'horreur. Le langage de la plupart des journaux fut terrible; l'opinion gronda dans une foule de meetings; d'un bout du royaume à l'autre, on cria : « Justice! justice! »

Cependant, faut-il le dire? la réprobation ne fut pas absolument universelle. Dans le monde aristocratique, où le droit divin des blancs est avec raison regardé

comme ayant certaine affinité avec le droit divin des lords, M. Eyre et ses associés eurent des partisans. Dans la presse, le *Times* les couvrit, ou essaya de les couvrir de son puissant patronage. Vainement avaient-ils signé de leur propre main le compte rendu de leurs sauvages exploits : il fut allégué par leurs défenseurs dans l'embarras, qu'on ne devait pas les juger sans les entendre (on avait leurs dépêches sous les yeux!); qu'en pareille matière, la précipitation était dangereuse; qu'on serait à temps de les livrer aux flétrissures de l'opinion quand les faits auraient été vérifiés; que, jusque-là, le devoir de chacun était de se taire et d'attendre.

Le 7 décembre, le *Times* annonçait qu'une enquête allait être instituée, et il en exprimait sa satisfaction.

Le 12 décembre, on lisait dans la *London Gazette* que sir Henri Storhes avait été désigné pour remplacer M. Eyre comme gouverneur de la Jamaïque, pendant que l'enquête suivait son cours. Quelques jours auparavant, une députation dont faisaient partie trois membres du Parlement, M. Hyglas, M. Torrens, et sir T.-F. Buxton, s'était rendue auprès du secrétaire d'État pour les colonies, qui était alors M. Grawell, et lui avait demandé la suspension du gouverneur compromis; plus, la promesse d'une investigation sévère.

Une commission royale fut nommée. Les commissaires partirent. Ils allaient se trouver au milieu d'une population blanche ivre de fureur, et en présence d'une population noire frappée de terreur; ils allaient respirer, à leur tour, l'atmosphère embrasée du pays où s'était déroulé l'horrible drame : ils allaient avoir à chercher la vérité, sous l'empire d'influences peu favorables certainement au succès de cette difficile recherche; ils allaient avoir à prononcer entre les témoignages émanés d'une population pauvre, ignorante, qui tremblait encore, et à laquelle ne les attachait aucun lien, et les témoignages d'hommes

de leur race, de leur classe, de leur rang, avec lesquels certains d'entre eux avaient peut-être des relations de monde ou de famille.

En de semblables conditions, les résultats d'une enquête où la vérité risquait d'être obscurcie par tant de désaveux intéressés, pouvaient-ils valoir les déclarations spontanées et naïves faites par M. Eyre et ses subordonnés dans un moment où, pris de vertige, se posant en sauveurs, ils croyaient n'avoir plus qu'à dire : « Montons au Capitole et rendons grâce aux dieux! »

Qu'a-t-elle constaté, cependant, cette enquête?

Le 19 mars 1866, le *Times*, oui, le *Times*, commençait un article en ces termes : « Impossible de douter plus longtemps que, dans la suppression de la révolte de la Jamaïque, il n'ait été commis des cruautés à faire frémir, quand on y pense. »

Il est maintenant prouvé, prouvé officiellement et sans contestation :

Que, dans ce mois néfaste d'octobre 1865, des centaines de malheureux arrêtés çà et là furent fouettés avant d'être pendus, et pendus sans avoir été jugés;

Que beaucoup, avant d'être mis à mort, servirent de jouet et de spectacle;

Que force fusillades et force pendaisons n'eurent d'autre cause que des caprices d'officiers subalternes changés en tyrans;

Que le prévôt-maréchal Ramsay, par exemple, se rendit coupable d'excès dont l'odieuse excentricité — la comparaison est du *Times* — rappelle le despotisme oriental;

Qu'il se donna le plaisir de fouetter de sa propre main quinze hommes non jugés;

Que des personnes accusées de crimes se virent refuser la permission de prouver par témoins qu'elles ne les avaient pas commis;

Qu'il y en eut qu'on exécuta parce qu'on les trouva blessées;

Qu'un nègre fut transformé en cible, et mourut seulement au septième coup de feu;

Qu'un second fut mis à mort pour avoir refusé de trahir son ami;

Qu'un troisième le fut, « pour avoir fait de l'opposition aux gens respectables de la paroisse »;

Qu'on fit fouetter des nègres les uns par les autres, sachant qu'à cela ils préfèrent la mort;

Qu'on fouetta hommes et femmes avec des cordes auxquelles, pour aggraver les souffrances des victimes, on avait noué du fil de fer;

Qu'on infligea ce supplice à 600 personnes;

Que le nombre de ceux qui furent pendus, ou sans forme de procès, ou à la suite d'un procès dérisoire, atteignit le chiffre de 350;

Que le feu fut mis à 1 000 maisons;

Et que la plupart de ces actes barbares eurent lieu postérieurement au 20 octobre, c'est-à-dire quand il n'y avait pas ombre de résistance, et après constatation officielle du rétablissement de l'ordre à la Jamaïque.

A cette liste de forfaits, ajoutez l'assassinat juridique de l'infortuné George William Gordon, le défenseur de la population noire dans la législature locale, et, comme tel, aussi odieuse à la race dominante là-bas que M. John Bright peut l'être ici à l'aristocratie, et vous n'aurez encore qu'un résumé très incomplet des nobles actions dont le maire de Southampton, le comte de Cardigan, le comte de Shrewsbury, le comte d'Harwich, le professeur Kingsley, etc.., ont cru devoir, par un banquet, célébrer la mémoire! c'est à peine si le scandale de cette démonstration en égale l'impudence, et l'on ne conçoit pas que M. Eyre ait consenti à y figurer. Car enfin, si sa destitution suffit pour le rendre intéressant, quel intérêt ne s'at-

tachera pas au sort de M. Gordon, qui a été pendu? Si l'on donne une sérénade à madame Eyre, parce qu'elle est la femme d'un fonctionnaire public qui, ayant le malheur d'avoir à répondre d'un massacre, a perdu sa place, quelle consolation ne sera pas due à madame Gordon, pleurant son mari juridiquement assassiné, et déclarant que, comme lui, elle pardonne à ses bourreaux? Après tout, l'ex-gouverneur de la Jamaïque serait mal venu à se plaindre d'avoir été traité avec trop de rigueur par les autorités régnantes. La Chambre des communes s'est abstenue de le censurer, se contentant de « déplorer, sur une motion de M. Buxton, les châtiments excessifs qui ont suivi la répression des troubles de la Jamaïque et l'inutile fréquence des exécutions ». M. John Stuart Mill ayant demandé au gouvernement s'il entendait prendre des mesures légales contre M. Eyre, M. Disraéli a répondu que M. Eyre avait été destitué, et qu'aller plus loin, ce serait « confondre avec une malice préméditée une erreur de conduite et de jugement ».

Ah! ce n'est pas de la sorte que fut appréciée en Angleterre, au commencement de ce siècle, la conduite du gouverneur Wall, qui, dans l'île de Gorée, avait fait mourir un soldat sous le fouet. Il dut s'enfuir sur le continent. Au bout de vingt ans, il revint dans son pays, croyant la chose oubliée. Il se trompait : il fut arrêté, jugé et pendu. Mais, j'y songe, le soldat avait probablement la peau blanche!

A Dieu ne plaise que l'exemple de Wall soit invoqué contre l'ex-gouverneur de la Jamaïque, et qu'on lui envie le bénéfice des circonstances atténuantes qui résultent d'une panique! Mais que, du moins, on ne fasse plus de lui un martyr ou un héros. Il y a là outrage à la morale publique, et c'est bien mal le servir. Menacé d'une poursuite criminelle par un comité où siégent des hommes tels que John Stuart Mill, qu'a-t-il à gagner à

ce qu'on ravive, par des ovations provocatrices, l'émotion publique qui le condamne?

L'effet d'ovations de cette nature s'est produit, le jour même du banquet, à Southampton, où un immense meeting, tenu sous la présidence du major général Tryon, s'est prononcé sur les égorgements de la Jamaïque avec cette indignation qui est le sel propre à empêcher les peuples de pourrir. La leçon restera. Il est des situations où il ne faut pas remuer la cendre des morts et évoquer les spectres.

LIII.

LE « *MASTER AND SERVANTS ACT* ».

4 septembre.

Sur le canal de Leeds à Liverpool, à 62 kilomètres d'York, s'élève une ville d'une dizaine de mille âmes, très active, très industrielle. C'est Skipton qu'on l'appelle. Dans une de ces filatures où des centaines de créatures humaines sont employées du matin au soir à bâtir la fortune d'un seul homme, une jeune fille nommée Mary Madson avait pris service parmi les salariés et salariées. Terrible atmosphère que celle qui est empoisonnée par les émanations du coton! On s'y accoutume cependant, paraît-il, sauf à mourir jeune quand on ne possède pas les poumons qu'exige l'emploi; mais encore faut-il du temps pour s'accoutumer à vivre en dehors des conditions ordinaires de la vie. Le second jour de son engagement, Mary Madson, étant près de s'évanouir, quitta la filature sans permission. Le lendemain, elle y revient toute dis-

posée à reprendre son travail. Elle ne connaissait pas la loi. Incriminée par son maître pour violation de contrat, elle est traînée devant les magistrats. On n'avait rien à lui reprocher qu'une absence de quelques heures, et on ne l'accusait pas même d'avoir essayé de se soustraire à son engagement. N'importe, sans l'admettre à témoigner par serment, son maître entendu, on la condamne. Et à quoi? A un mois de prison avec « dur travail » (*hard labour*). Si son âme en réchappe, elle aura du bonheur, car il ne fait pas bon vivre pendant un mois pêle-mêle avec des voleuses et des prostituées.

Le manufacturier qui a fait condamner cette jeune fille à une peine si horriblement disproportionnée au délit est-il un homme cruel de sa nature? On assure que non. Il voulait donner un grand exemple, voilà tout.

Et les magistrats, que penser de leur façon d'être justes? Ne les blâmez pas trop, je vous prie : ils ont appliqué la loi, et ils l'ont appliquée, remarquez-le bien, conformément à son esprit : ils ont été oppresseurs, par respect pour une loi dont le but était d'être oppressive.

Hélas! oui, en Angleterre, dans ce pays qu'on dit éclairé et qui l'est, il existe un statut en vertu duquel tout domestique — et les ouvriers sont compris dans la catégorie des domestiques — qui se trouve de manière ou d'autre manquer à son engagement est traité comme un criminel. Que si l'engagement est violé par le maître, c'est tout autre chose. Un maître, par exemple, renvoie-t-il un ouvrier capricieusement, brusquement, sans la notification préalable requise, il en est quitte pour avoir à lui payer le salaire d'une semaine ou d'une quinzaine; mais il ne viendrait à l'idée de personne qu'il y ait là ombre de délit.

C'est pire devant la justice; quand elle est appelée à prononcer entre l'ouvrier et celui qui l'emploie, seul le second est reçu à prêter serment; quant au premier on n'a garde de lui reconnaître ce privilège.

Ainsi le veut la théorie de l'égalité devant la loi, telle que la comprirent les auteurs du statut qui, sous le nom de *Master and servants act*, régit aujourd'hui encore en Angleterre les rapports du maître avec l'ouvrier!

C'est assez vous dire que le *Master and servants act* figure au premier rang des griefs de la classe ouvrière. Les protestations n'ont pas manqué, Dieu merci! Mais à quoi servent les protestations? La Chambre des communes fait la sourde oreille, composée qu'elle est de maîtres.

A des maux de cette nature il n'y a qu'un remède : la réforme électorale, basée sur le principe d'une équitable représentation de tous les intérêts. En portant la cognée sur le monopole parlementaire, on frapperait d'un coup mille abus et ceux-là précisément dont le peuple souffre.

Mais le peuple aperçoit-il le lien qui rattache son affranchissement social à son émancipation politique? Il y a quelques mois, on pouvait en douter; aujourd'hui, cela n'est plus permis. En repoussant avec arrogance et dédain le bill présenté par M. Gladstone, les conservatistes de bonne foi, leurs auxiliaires, ont éveillé dans les masses un sentiment d'antagonisme désormais impossible à assoupir. Le peuple a pu juger de l'intérêt qu'il avait à se frayer la route de la Chambre des communes par la peur qu'ils avaient eux de l'y voir rentrer. Ils n'ont voulu à aucun prix, les imprudents, d'une réforme insignifiante, et ils se sont de la sorte exposés à en subir une qui sera décisive; ils ont cru n'avoir affaire qu'à l'agitation de la fraction libérale des classes moyennes, et c'est avec l'agitation de tout un peuple qu'ils vont avoir à compter.

Ce qui vient de se passer à Birmingham le prouve. De mémoire d'homme, on n'avait vu meeting pareil à celui qui s'est tenu près de cette ville, où le peuple travaille à outrance et trouve néanmoins le temps de penser.

Que dis-je de mémoire d'homme? A quelle époque et dans quel pays l'histoire offrit-elle jamais le spectacle de

deux cent mille citoyens se réunissant dans une plaine, avec ce calme des grandes colères dont parle Tacite, disant : « Il faut enfin qu'on sache ce que nous voulons et combien nous sommes. » Il pleuvait à verse, ils n'en sont pas moins restés là impassibles, résolus, inexorables pour eux-mêmes et charmés probablement de cette occasion de montrer l'énergie de leur vouloir.

Que demandent-ils? Ah! il est bien question maintenant d'ajouter quelque deux cent mille noms d'ouvriers à la liste électorale ainsi que le proposait M. Gladstone! Ce que le peuple aujourd'hui demandait, c'est l'admission du peuple, rien de moins. Le programme de l'agitation contient deux mots seulement; mais quels mots! *Manhood suffrage!* en d'autres termes, partage de la souveraineté entre tous les citoyens majeurs.

Voilà donc ce qu'ont gagné les conservatistes à se cantonner obstinément dans leurs privilèges.

La leçon était claire. Vous croyez peut-être qu'ils l'ont comprise? Point. Et la preuve, c'est qu'au moment où je trace ces lignes, ils ne se possèdent plus de joie parce que, pour leur plaire, le lord chef de justice a destitué d'une fonction judiciaire qui n'avait jamais jusqu'à ce jour été mieux remplie, M. Edmond Beales, coupable d'aimer le peuple et d'en être aimé. Un tel excès d'aveuglement est inconcevable? S'il y avait eu parti pris de la part des tories d'accroître l'influence de M. Edmond Beales, d'étendre sa popularité, de multiplier ses moyens d'action, de le rendre plus cher encore à la multitude, auraient-ils pu mieux faire?

Mais il est écrit qu'ils entasseront fautes sur fautes. Je vous ai parlé dans ma dernière lettre du banquet donné à M. Eyre. Cet insolent défi jeté par les meneurs de l'aristocratie à un peuple qu'animent des sentiments d'humanité et de justice, vient d'être relevé d'une manière dont ils se souviendront. A Londres, dans le quartier de

Clerkenwell, on a tenu avant-hier un de ces meetings caractéristiques, qu'on désigne ici sous le nom expressif d'*indignation meeting*. Deux mille personnes étaient présentes. On a pendu et brûlé en effigie l'organisateur des massacres de la Jamaïque. Sondez si cela vous est possible, la profondeur de l'abîme qui sépare, dans un même pays, ceux pour qui M. Eyre est un héros, et ceux pour qui M. Eyre est un assassin.

LIV.

OUVRIERS ANGLAIS AUX PRISES AVEC DES OUVRIERS BELGES.

6 septembre.

« Sur la proposition de la commission de gouvernement pour les travailleurs :

» Considérant que le principe inauguré par la République triomphante est le principe de la fraternité ;

» Que nous venons de combattre, de vaincre, au nom et pour le compte de l'humanité tout entière ;

» Que ce seul titre d'hommes a quelque chose d'inviolable et d'auguste que ne saurait effacer la différence des patries ;

» Que c'est, d'ailleurs, l'originalité glorieuse de la France, son génie, son devoir, de faire bénir par les peuples ses victoires, et, quand il le faut, ses douleurs mêmes ;

» Considérant que, si elle nourrit en ce moment beaucoup d'étrangers, un nombre bien plus grand encore de nationaux vivent de leur travail en Angleterre, en Allemagne,

en Suisse, en Amérique, sous les cieux les plus éloignés;

» Que provoquer des représailles, en repoussant loin de nous nos frères des autres pays, serait une calamité en même temps qu'un déshonneur;

» Le gouvernement provisoire place sous la sauvegarde des travailleurs français les travailleurs étrangers qu'emploie la France, et il confie l'honneur de la République hospitalière à la générosité du peuple. »

Tel fut le décret qui, proposé au gouvernement provisoire et rédigé par celui de ses membres qui siégeait au Luxembourg et qui écrit aujourd'hui ceci, parut dans *le Moniteur* du 9 avril 1848.

Cet appel au bon sens et à la générosité de la classe ouvrière avait été malheureusement rendu nécessaire par les clameurs violentes qui s'étaient élevées contre la concurrence, devenue très fâcheuse, que les ouvriers étrangers faisaient aux ouvriers indigènes. Mais, chose remarquable, le peuple de Paris n'eut pas plus tôt été averti de son devoir que l'agitation tomba comme par enchantement.

Pour couper court à la guerre qui, sur les nouvelles lignes de Sussex, met en ce moment aux prises les travailleurs anglais et les travailleurs belges, suffirait-il d'une recommandation semblable à celle que j'ai rappelée? Peut-être, car cette justice est due à la classe ouvrière en Angleterre, qu'elle y est, beaucoup plus que la classe aristocratique, accessible à des sentiments élevés. On l'a bien vu lors de la guerre d'Amérique. Jamais je n'oublierai, quant à moi, de quelles nobles sympathies se montrèrent animés à l'égard des fédéraux, armés contre l'institution de l'esclavage, ces pauvres tisseurs du Lancashire, à qui cependant l'émancipation des nègres menaçait d'enlever leur moyen de vivre, et qui, en attendant que la question fût décidée, mouraient de faim. Le fait est d'autant plus digne d'être enregistré dans l'histoire, que seuls en Angleterre les ouvriers prirent parti pour le Nord,

pendant que, sous l'empire d'inspirations dont l'égoïsme ne prenait pas même la peine de se dissimuler, lords, manufacturiers, marchands, propriétaires, épousaient d'un commun élan, avec une sorte de frénésie, la cause déshonorante et déshonorée des trafiquants de chair humaine.

En tout cas, voici de quoi il s'agit à l'heure qu'il est. On est en train de construire, dans les comtés de Surrey et de Sussex, deux lignes de chemin de fer qui demandent à être terminées promptement. Talonnés par l'urgence, d'une part, et, d'autre part, tentés par le désir d'obtenir le travail à bon marché, les entrepreneurs ont fait venir du dehors beaucoup d'ouvriers belges, hommes actifs, laborieux, intelligents, et qui, ne gagnant guère dans leur pays que la moitié de ce qu'on gagne ici, sont tout disposés à accourir au premier signal. De là, jalousie, rivalité, querelles, nées de la nécessité où les travailleurs ne se trouvent que trop souvent de se disputer le travail comme une proie. « Ils viennent nous prendre le pain de la bouche, ont dit tout d'abord, en parlant des ouvriers belges, les ouvriers anglais. »

Ils auraient dû pourtant savoir que le principe du libre échange, s'il doit s'appliquer à quelque chose, doit s'appliquer à tout; ils auraient dû songer qu'il n'est pas une contrée sur le continent où il n'y ait un grand nombre de leurs compatriotes qu'on aime à employer et qu'on paye bien; ils auraient dû se rappeler qu'il y a des Anglais sur les vaisssaux de l'Autriche et dans les manufactures de la Russie. Ils n'auraient pas dû oublier que ce sont des Anglais qui ont éclairé au gaz Milan et Turin, et que des milliers d'Anglais ont contribué à construire des chemins de fer en Danemark, en Espagne, en Algérie, partout. Ils auraient dû comprendre, enfin, qu'il n'était pas de leur intérêt de provoquer des représailles qui, refoulant en Angleterre ceux des travailleurs anglais que

l'étranger nourrit, y encombreraient de lutteurs indigènes le champ clos de la concurrence, et y abaisseraient d'autant le niveau général des salaires. Mais, pas plus que l'éducation des intelligences, celle des intérêts ne saurait être l'affaire d'un jour. Nul doute qu'il n'y ait un grand fonds d'imbécillité dans l'égoïsme, mais c'est là une conclusion à laquelle il n'est pas donné, même à des esprits qui ont de la culture, d'arriver d'emblée.

J'ai donc le regret de devoir apprendre que, dans un lieu nommé « Blackham Common », les ouvriers anglais en sont venus aux mains avec les ouvriers belges. La bagarre avait commencé il y a environ quinze jours ; mais, la querelle ayant été noyée dans des flots de bière internationale, on se berçait de l'espoir que tout était fini. Cet espoir a été déçu. Les communaux de Blackham, comme je vous le disais, viennent d'être le théâtre d'une nouvelle rixe, où le sang a coulé. Un Anglais et un Belge s'étant pris de querelle, les indigènes, sans se préoccuper autrement des devoirs de l'hospitalité britannique ont violemment jeté les étrangers dehors, et fermé la porte. Là-dessus, siège en règle. Portes et fenêtres sont vivement attaquées par les Belges, et les retranchements allaient être forcés lorsque la garnison a fait une sortie.

Aussitôt la mêlée est devenue générale, et le combat non seulement a duré toute la soirée, mais s'est prolongé dans la nuit. Comme à l'ordinaire, les détachements de police, envoyés sur la scène de l'action, y ont paru trop tard. On ne dit pas quelles ont été les pertes du côté des Belges ; du côté des Anglais, deux hommes ont été si malmenés, qu'on les a transportés à l'hôpital de East Grinstead, dans un état fort alarmant.

Je dois constater que, sur les causes de la rixe, les rapports ne sont pas absolument identiques. Quelques-uns nient qu'il faille les mettre sur le compte de la concur-

rence. Je vous ai donné la version la plus vraisemblable et la plus répandue.

Quoi qu'il en soit, l'événement est, sous tous les points de vue, déplorable.

D'abord il éclate dans un moment bien inopportun, c'est-à-dire dans le moment même où un congrès international des travailleurs s'assemble à Genève, en témoignage du lien de confraternité qui unit les ouvriers sur tous les points du globe.

Ensuite, il n'est que trop de nature à fournir un prétexte aux antipathies et aux craintes qu'éveille ici dans les hautes régions l'agitation électorale. Je crois déjà entendre M. Lowe s'en prévaloir, d'un air de triomphe, contre ceux qui parlent du degré d'intelligence auquel la classe ouvrière s'est élevée pour demander qu'elle ne soit pas exclue plus longtemps de toute participation à l'exercice du pouvoir politique.

Il est bon toutefois d'avertir M. Lowe et les hommes d'État de sa trempe que, s'ils croient trouver dans ce qui vient de se passer un argument très fort, ils se trompent. Que les ouvriers anglais, considérés dans leur ensemble, soient dignes de prendre part aux élections et d'intervenir de la sorte dans le maniement des affaires publiques, c'est ce qu'ils ont prouvé d'ailleurs, par l'habileté avec laquelle ils ont organisé leurs « Trade's unions », par la sagesse avec laquelle ils administrent leurs intérêts communs, par l'esprit d'initiative qu'atteste de leur part la création des sociétés coopératives ; par les qualités morales qu'ont révélées en eux certaines grèves tragiques, comme celle de Preston, et par le calme héroïque avec lequel ils ont traversé de formidables crises, celle du Lancashire, par exemple.

Mais il y a ouvriers et ouvriers, de même qu'il y a libéraux et libéraux.

Des diverses catégories dont se compose ici la classe

des travailleurs, ceux qui sont employés aux chemins de fer, les *nawies*, n'appartiennent certainement pas à la plus éclairée, sans compter qu'il serait aussi injuste qu'absurde de rendre même les *nawies* responsables d'un acte de violence imputable à quelques-uns d'entre eux seulement. Autant vaudrait juger du libéralisme anglais par M. Lowe.

LV.

L'ANNEXION DU HANOVRE A LA PRUSSE ACCEPTÉE PAR LES ANGLAIS.

11 septembre.

M. Gladstone avait dit, avant la bataille de Sadowa, que ses sympathies, comme celles du peuple anglais, étaient pour l'Autriche contre la Prusse.

Après la bataille de Sadowa, M. Gladstone, ayant, comme le peuple anglais, changé subitement de sympathies, déclara qu'il fallait regarder non plus à la cause de la guerre, mais à son résultat futur.

On lui objecta que la Prusse agissait à la façon des flibustiers. Il répondit : « Je ne sache pas que la Prusse ait jusqu'à présent renversé aucun souverain. » Une voix ayant crié : « Et le Hanovre? — Je ne sache pas, répliqua-t-il, que la Prusse ait, à l'heure qu'il est, renversé le souverain du Hanovre. » Il ajouta : « Si la Prusse se conduit avec le même esprit de rapacité dont elle a fait preuve à l'égard des duchés de l'Elbe, oh! alors, elle aura mérité les censures de mon honorable ami. »

Aujourd'hui, la *Revue diplomatique*, journal de M. David Urquhart, pose à M. Gladstone les deux questions suivantes :

« Est-il maintenant à votre connaissance que la Prusse ait renversé le souverain du Hanovre?

» Et, si cela est à votre connaissance, êtes-vous disposé à dénoncer la politique de M. de Bismark comme une politique de flibustier? »

Lorsque le consul général du Hanovre fit appel à la générosité du peuple anglais en faveur des Hanovriens blessés par le fusil à aiguille, le *Spectator* s'écria durement : « L'Angleterre n'a de compassion ni pour les principicules ni pour ceux en qui leur gouvernement odieux trouve appui. » Soit. Admettons que l'aveugle qui fut le roi de Hanovre ne soit pas digne, en sa qualité de principicule, de cet intérêt que le roi Guillaume inspire aux Anglais, en sa qualité de gros monarque, encore serait-il bon de se souvenir que, dans le Hanovre, il y a un peuple, et d'examiner si c'est le désir de ce peuple d'être avalé par l'ogre de Berlin.

Or, sur ce point, plus de doute possible. Dans la requête présentée récemment au roi de Prusse par M. de Münchausen, M. de Schleppegrell et M. de Rossing, il est constaté que les Hanovriens sont presque unanimes sur la question du maintien de leur indépendance; que les pétitions où leur vœu est exprimé ont été couvertes, en quelques jours, de 64 000 signatures, et que tout le Hanovre aurait signé, si le commissaire prussien n'eût étouffé la manifestation par « les mesures de police les plus sévères ».

Vous avez lu le document dont je parle. Rien de plus touchant. La députation s'incline devant la prépondérance militaire de la Prusse; mais elle ne pense pas que la Prusse ait besoin, pour remplir sa mission historique, de dévorer le Hanovre, et elle supplie le roi Guillaume de ne pas préférer à deux millions d'alliés fidèles deux millions de sujets réfractaires.

Vous avez lu la réponse du roi. Le Hanovre sera dé-

voré, parce qu'ainsi le veut l'intérêt de la Prusse. L'argument n'est-il pas décisif? En prince débonnaire qu'il est, le roi Guillaume n'aspirait d'abord qu'à des conquêtes morales. Mais l'intérêt de la Prusse était là. Le pieux monarque a compté sur la protection du Très-Haut, d'autant qu'il avait sous la main une armée.

Comment réfuter un homme qui a pour lui les canons et le bon Dieu? Les membres de la députation se sont retirés, en déclarant qu'il ne leur restait plus qu'à se résigner.

S'il est un pays au monde qu'aurait dû émouvoir le récit d'une pareille scène, c'est assurément l'Angleterre. Qui donc ignore les liens qui l'attachent au Hanovre? N'est-ce pas la maison de Hanovre qui règne en Angleterre depuis George Ier? Le Hanovre, de 1714 à 1837, n'a-t-il pas toujours été gouverné par les rois d'Angleterre, quoique ne faisant pas partie de ce royaume? Ce George V, à qui M. de Bismark arrache si cavalièrement sa couronne, ne porte-t-il pas le titre de prince royal de Grande-Bretagne et d'Irlande? Son père n'était-il pas un duc de Cumberland? n'était-il pas cousin germain de la reine Victoria? n'est-ce pas lui qui, si la reine Victoria n'avait pas existé, régnerait aujourd'hui sur l'Angleterre?

Eh bien, l'annexion du Hanovre par la Prusse, loin d'humilier ou d'irriter les Anglais, leur a causé une satisfaction qu'il n'ont pris aucune peine de dissimuler, le grand point pour eux étant de voir enfin s'établir à nos portes une puissance capable de nous mettre à la raison!

La réception faite par le roi de Prusse à la députation hanovrienne a inspiré au *Times* des réflexions que je prie mes lecteurs de méditer.

Le *Times* se figure être à la représentation d'une de ces tragédies grecques, où chacun des personnages en scène excite tour à tour les sympathies du spectateur, et

où l'oppresseur comme l'opprimé, et l'opprimé comme l'oppresseur sont de simple jouets dans la main d'une fatalité aveugle, irrésistible, irresponsable.

N'admirez-vous pas cette haute impartialité? Il y a dans le sort de ce roi Guillaume, condamné par un *fatum* inexorable à annexer le Hanovre, quelque chose de profondément pathétique qui s'impose à la sensibilité du *Times*. C'est au point que son cœur balance entre le malheureux peuple qui implore la vie et le prince infortuné qui répond : « Mon intention n'était d'abord que de vous conquérir d'une manière morale ; mais, ayant réfléchi que mon intérêt était de vous prendre, je vous prends. » Ces paroles attendrissantes causent au *Times* une émotion dont il ne peut se défendre, mais qui, du reste, ne l'empêche pas de trouver quelque peu exagérée la somme de complicité que le roi Guillaume met sur le compte du ciel. La piété du journal anglais craint que la Providence ne se formalise.

Après cet hommage rendu à de justes susceptibilités, le *Times*, laissant là le côté sentimental et religieux de la question pour en aborder le côté politique, ne manque pas de donner tort à la députation hanovrienne. A quoi pensent l'ex-ministre de Münchhausen, le conseiller de Rossing et le vice-président de Schleppegrell? Ont-ils donc oublié l'époque où le vieux Arndt électrisait toute l'Allemagne en chantant : « Qu'est-ce que la patrie allemande? » Eux-mêmes, dans leur plaidoyer en faveur de l'indépendance de leur pays, ne sont-ils pas conduits à parler de populations similaires, d'intérêts commerciaux communs? Si les Prussiens et les Hanovriens sont frères, pourquoi ne marcheraient-ils pas bras dessus bras dessous? Quant à George V, comment comprendre, à moins d'être né roi, qu'un Guelfe tienne à ce qui ne serait plus désormais qu'un misérable lambeau de pourpre? Ne vaut-il pas mieux être détrôné purement et simple-

ment, que de descendre au rang de préfet, en conservant le titre de monarque? Un roi qui se soumettrait à cette indignité serait mort à tout sentiment d'orgueil monarchique, ou nourrirait des arrière-pensées contre lesquelles la Prusse a le droit de se mettre en garde.

Ainsi raisonne le *Times;* et ce raisonnement lui paraît si fort, qu'il se hâte de l'étendre à la Saxe. « Il est clair que la Saxe doit se résigner à la situation que le Hanovre, malgré ses prières et ses supplications, est appelé à subir; et, si la Prusse invoque contre le Hanovre le principe de légitime défense, il est extraordinaire qu'un motif quelconque la fasse reculer devant l'annexion, bien autrement nécessaire, de la Saxe. »

Vous l'entendez : la Prusse, en s'appropriant le Hanovre, use du droit de légitime défense! Et, en vertu de ce droit sacré, on l'invite à s'approprier bien vite la Saxe! Ainsi, la légitime défense ne couvre plus que l'agression. C'est le monde renversé dès grands chemins.

Vraiment, l'esprit reste confondu d'étonnement, quand on lit dans la réponse du roi de Prusse à la députation hanovrienne : que la guerre qui a été si fatale à l'Autriche avait été ardemment voulue par cette dernière puissance; que la Prusse fut réduite à prendre les armes pour défendre son existence en péril; que le vote du 14 juin était une violation du pacte fédéral, et que l'annexion du Hanovre est justifiée par le refus qu'il fit de se joindre à la Prusse lorsque la guerre éclata. Mais, quelque surprenantes que soient ces atteintes à la vérité et au droit, elles supposent, venant du roi de Prusse, une perturbation morale moins étrange encore et moins lamentable que l'approbation dont essayent de les couvrir les organes d'un peuple libre. Du moins, s'ils se bornaient à regarder! Mais non : ils applaudissent!

LVI.

OPINION DE M. CARLYLE ET DE M. RUSKIN SUR LES MASSACRES DE LA JAMAIQUE.

13 septembre.

A la fin du mois d'août 1792, la France était à l'article de la mort. La frontière avait été franchie par l'ennemi. Lafayette avait abandonné son camp. Les généraux trahissaient. L'armée qui couvrait Paris, trop faible, désorganisée, tombait en poussière. Longwy venait d'être livré. Les soldats de Royal-Allemand et les hussards de Lauzun avaient déserté en masse. L'arrivée des Russes était officiellement annoncée par Lebrun. La Vendée se soulevait. Kersaint, accouru de Sedan, disait : « Il est impossible que, dans quinze jours, Brunswick ne soit pas ici. » Le gouvernement n'agitait plus que des projets de fuite, ne parlait plus que de « porter dans le Midi la statue de la liberté ». Il y aurait eu, en ce qui touchait le peuple, excès de terreur, s'il n'y avait eu excès de rage. Car la publication d'un manifeste qui menaçait de changer la France en désert, t montrait le foyer des idées nouvelles s'éteignant sous les pieds des chevaux prussiens l'avait enfiévré, et il voyait dans les contre-révolutionnaires les complices de l'extermination préméditée de la nation française. Les complots qui, d'un bout du royaume à l'autre, minaient le sol, passaient pour avoir leur centre dans les prisons. Pendant que les journaux sonnaient en quelque sorte la trompette du jugement dernier, une proclamation des ministres, affichée sur tous les murs, criait aux passants : « Nous avons des traîtres dans notre

sein. Ah! sans eux le combat serait bientôt fini! » Et ces mots sinistres étaient commentés par les rugissements de Marat. Rien ne manquait enfin à la situation de tout ce qui peut plonger un peuple dans le plus noir délire, le rendre fou furieux.

Eh bien, je m'adresse à ceux qui disent : « Dès qu'il s'agissait de conserver une colonie à l'Angleterre, on a bien fait de tuer *a priori*, de fusiller au jugé, de prendre au hasard, de fouetter à plaisir, d'incendier à cœur joie »; je m'adresse à ceux qui prennent sous leur patronage les fusillades, pendaisons, fustigations et incendies de la Jamaïque, et je leur demande ce qu'ils pensent des massacres de septembre. Croient-ils que les égorgements d'alors se puissent justifier par la gravité formidable, inénarrable presque, des circonstances que je viens de rappeler? Sont-ils disposés à admettre dans leur Panthéon les héros de ces affreuses scènes de l'Abbaye que l'histoire poursuivra d'un éternel anathème, et qui seront pour les amis de la Révolution le sujet d'un deuil éternel? Oseraient-ils boire à Maillard?

Je crains, en vérité, que le siècle où nous vivons ne soit l'âge de fer. Partout, les emportements de la force extravasée; partout, ce qui est pire, la déification du mal, vainqueur. Il semble que la conscience humaine ait perdu sa boussole. Apprenez, lecteur, apprenez qu'à la tête du parti qui approuve les massacres de la Jamaïque, figure, non seulement le célèbre critique M. Ruskin, mais aussi l'illustre écrivain que vous savez, M. Carlyle.

Je ne connais M. Ruskin que par ses livres. Quant à M. Carlyle, je le connais personnellement, je l'admire, je l'aime. Je voudrais donc pouvoir passer sous silence le meeting qui s'est tenu récemment sous sa présidence; je voudrais n'avoir pas à dénoncer les paroles irréparables qui y ont été prononcées. Mais, quand, plus que jamais, la justice et l'humanité ont besoin d'être défendues, lâche

serait le cœur que troublerait la nécessité de les défendre.

Quelques mots d'abord sur ce qui a donné lieu au meeting en question.

Si le lecteur a encore présente à l'esprit une de mes dernières lettres[1], il se rappelle la liste des barbaries constatées dans le rapport des commissaires royaux qui furent chargés de l'enquête relative aux événements de la Jamaïque.

Les conclusions de ce rapport, en ce qu'elles ont de général, portaient :

Que la loi martiale, dans la Jamaïque, ayant été appliquée dans toute sa rigueur plus longtemps qu'il n'était nécessaire, les citoyens s'étaient vus, par cela même, dépouillés des garanties constitutionnelles auxquelles est attachée la sécurité de leur existence et de leur fortune;

Que les châtiments avaient été excessifs;

Qu'on avait prodigué la peine de mort;

Qu'on avait fouetté sans mesure, et à Bath avec une véritable barbarie;

Que l'incendie de mille maisons avait été un acte gratuitement cruel;

Qu'à la vue du genre de fouets employés, on se demandait avec une stupeur douloureuse comment des hommes avaient pu se servir d'instruments pareils pour torturer leurs semblables;

Que plus de quatre cents malheureux, hommes et femmes, avaient été condamnés au dégradant supplice du fouet sans forme de procès, sur l'ordre d'un magistrat local, après un simulacre d'examen, et, souvent, à la requête de personnes qui avaient une offense récente à venger;

Enfin, que, parmi les victimes, il y en avait beaucoup

1. Voir plus haut, chap. LI.

qui n'étaient ni directement ni indirectement impliquées dans les troubles[1].

En comparant les conclusions de l'enquête officielle avec le contenu de ces premières et effroyables dépêches où les coupables, pris de vertige, avaient eux-mêmes dressé leur acte d'accusation, il était aisé de voir que les commissaires royaux avaient fait de leur mieux pour atténuer l'horreur de la tragédie dont ils rendaient compte, et n'avaient constaté que ce qu'il leur avait été absolument impossible de taire. N'importe : ils en disaient bien assez!

De l'indignation publique était né un comité qui, sous le nom de *Jamaïca comittee*, se composa de simples citoyens, et dont la présidence fut acceptée par M. John Stuart Mill, — un grand cœur associé à un grand esprit.

Que la conduite du gouverneur M. Eyre eût été condamnée par les commissaires royaux; qu'il eût été destitué en conséquence; que la Chambre des communes eût ratifié sa destitution, et que lord Carnarvon, secrétaire colonial sous le ministère actuel, l'eût frappé du même blâme que lui avait infligé M. Cardwell, secrétaire colonial sous le ministère précédent, c'était bien; mais le respect dû à la loi, à la justice, à l'humanité, ne demandait-il rien de plus? Comme je vous l'écrivais, il y a quelques jours, M. John Stuart Mill interpella le gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre, et le gouvernement répondit, par l'organe de M. Disraéli, que, M. Eyre ayant été destitué, il n'y avait pas lieu de pousser les choses plus loin, « une erreur de conduite et de jugement ne devant pas être confondue avec une malice préméditée ».

Pouvait-on s'incliner devant cette fin de non-recevoir sans danger pour la liberté publique?

L'exécution illégale d'un citoyen anglais était-elle un

1. Rapport des commissaires, p. 40, 41, 26, 25, 39.

crime, ou simplement une erreur sur laquelle il fût loisible de jeter un voile?

Fallait-il admettre que, lorsqu'un fonctionnaire aurait mis un homme à mort sans y être autorisé par la loi, il n'aurait à répondre d'un acte semblable qu'au tribunal d'un ministre de la couronne, lequel, dans ce cas, pouvait être, au lieu de son juge, son complice?

Était-ce sous la protection du pouvoir exécutif, ou bien sous celle de la loi, que devaient être placées la liberté et la vie des citoyens?

Telles furent les questions que le *Jamaïca committee*, convaincu de leur importance suprême, résolut de faire trancher judiciairement, d'une manière préremptoire, définitive.

A M. Mill et à ses coopérateurs, il parut manifeste que, là où il y va de l'existence d'un homme, le rapport d'une commission royale d'enquête ne saurait tenir lieu d'une investigation régulière, faite par une cour de justice. Qu'est-ce, en effet, qu'une commission royale d'enquête? Un tribunal inconnu à la Constitution, dépendant du pouvoir exécutif, et qui, n'ayant autorité ni pour intenter une action criminelle contre les coupables, ni pour les punir, peut éclairer l'action du gouvernement, non venger la loi.

Il importait, en outre, de bien savoir, et conséquemment de faire décider par une cour de justice :

Si la juridiction des cours martiales signifiait droit de massacre et droit de torture;

Si le pouvoir de mettre à mort des sujets de la reine, sans intervention du jury et sans obligation de tenir registre de la procédure, devait être exercé par des soldats, gens naturellement étrangers à la pratique des investigations judiciaires, étrangers à la connaissance des formes protectrices de l'innocence, et placés, trop souvent, sous l'empire des passions qu'a déchaînées la crise où ils ont joué un rôle;

Si la prétendue loi invoquée par les cours martiales n'était pas une licence sanguinaire, qu'il convenait à *la loi* de réprimer.

Ces hautes considérations furent développées dans une déclaration très noble, très calme, très lumineuse, que le comité publia vers la fin de juillet, et que signèrent, en son nom, MM. J.-S. Mill, président; P.-A. Taylor, trésorier; F.-W. Chesson, secrétaire honoraire.

Or, pour amener une décision si manifestement indispensable, un seul moyen se présentait : il fallait, en vertu du principe qui, en Angleterre, fait de tout membre de la communauté un accusateur public, poursuivre en justice M. Eyre, et le poursuivre comme meurtrier.

« Le comité estime, était-il dit dans la déclaration que la modération de la peine, par l'exercice du droit de grâce, forme partie intégrante de la loi. Ce n'est pas notre faute si la loi d'Angleterre, au lieu d'édicter une peine spéciale contre le fonctionnaire coupable d'avoir machiné la mort d'un citoyen anglais, comprend ce crime dans la catégorie de ceux à l'égard desquels le commun remède (*common remedy*) est l'accusation de meurtre. »

Après avoir affirmé de la sorte la pureté, l'élévation de leurs motifs, les membres du comité terminaient en réclamant les sympathies et l'appui de tous les hommes à qui la liberté publique est chère.

Grâce au ciel, ces sympathies et cet appui ne leur ont pas manqué. Mais, pendant que, dans les meetings d'ouvriers, M. Eyre est pendu en effigie, des lords, des ministres de Dieu portent des toasts à l'assassinat, et M. Ruskin, M. Carlyle, trouvent bon que, suivant une amère et belle expression de Victor Hugo, on ait égorgé le peuple dans l'intérêt public!

L'année dernière, il arriva qu'à Pecham un individu ayant, pendant la nuit, aperçu, au clair de lune, un inconnu qui s'appuyait contre le mur intérieur de son jar-

din, prit cet inconnu pour un voleur, et d'un coup de fusil le tua. Il fut prouvé que ce malheureux était tout simplement un homme ivre. Le meurtrier fut néanmoins acquitté. Eh bien, monsieur, le croiriez-vous jamais? C'est sur cet exemple que M. Ruskin se fonde pour soutenir que l'autorité, en cas d'alerte, a le droit de tuer, sur un soupçon, quiconque lui fait peur! Nous voilà bien avertis! Prions Dieu que M. Ruskin ne soit pas appelé à nous gouverner; car le moyen pour nous d'être sûrs que, pendant la nuit, au clair de la lune, il ne nous enverrait pas une balle dans la tête, sur un soupçon! Parlez-moi de ce système de garanties! J'en recommande l'adoption aux tyrans.

George-William Gordon était un marchand de Kingston et le chef de l'opposition dans la législature de la Jamaïque. Quoique très riche, il ne pouvait qu'être un ennemi de la propriété, puisqu'il plaidait la cause des nègres, c'est-à-dire des pauvres. Quoique très pieux, nul doute que ce ne fût un réprouvé, puisque la tendresse pour le faible et l'opprimé faisait partie de sa religion. Autre crime : il était éloquent, et ceux qu'il aimait l'aimaient. La race blanche ayant pour lui la haine que mérite tout défenseur des droits de la race noire, et son opposition n'étant pas plus du goût de M. Eyre, que celle de M. Bright n'est du goût de M. Disraéli, comment nier que l'occasion de pendre ce démagogue ne fût désirable? Cette occasion, l'émeute du 11 octobre à Morant-Bay la fournit. G. William Gordon n'était pas sur les lieux, c'est vrai, et il a été impossible de prouver sa participation à la révolte; mais il avait tenu des *propos* qui, suivant M. Eyre, étaient *séditieux et présentaient les choses sous de fausses couleurs*. En fallait-il davantage? La théorie de la complicité morale est une belle théorie : sans elle, les sauveurs de la société auraient fort à faire pour venir à bout de leur mission.

George William Gordon fut donc arrêté, ou, plutôt, empoigné après s'être offert lui-même; et M. Eyre, le prenant avec lui, le transporta d'un district où il aurait été jugé, dans un autre où la loi martiale l'attendait pour le tuer. Ceci, le 17 octobre, quand il n'y avait plus ombre d'émeute, quand il n'y avait plus péril en la demeure, quand rien n'empêchait d'examiner à loisir si l'homme aperçu, pendant la nuit, au clair de lune, dans le jardin, était effectivement un voleur et, comme tel, bon à expédier, sauf erreur?

On lui fit son procès néanmoins, chose superflue, puisque, conformément à l'exemple cité par M. Ruskin, on était en droit, *sur un soupçon*, de faire feu. A la vérité, le procès fut court. On priva l'accusé de toute assistance légale; on lui refusa même le délai nécessaire pour appeler un témoin très important qui résidait dans le voisinage. Quant aux preuves, les juges traîneurs de sabre ne perdirent pas leur temps à les rassembler. M. Gordon n'avait pas été de l'avis de M. Eyre et du leur sur la condition des nègres à la Jamaïque; il s'était apitoyé sur le sort de ceux qui avaient faim, de ceux qui étaient nus; il avait parlé d'aller trouver la reine d'Angleterre, dont il disait connaître le cœur noble et compatissant, et d'intercéder auprès d'elle en leur faveur. Ceci fut prouvé.

C'était un samedi. On l'aurait pendu le lendemain dimanche, bien que la coutume soit de laisser reposer le bourreau pendant le jour du Seigneur; mais, aux termes d'une dépêche du brigadier général Nelson, on considéra que « *l'état du pays ne rendait pas nécessaire* une exécution immédiate ». On remit donc la chose au lundi, ce qui aurait dû avertir M. Ruskin que sa comparaison clochait quelque peu. Supposons que l'individu de Pecham eût été à même de faire arrêter par la police l'homme qu'il avait aperçu la nuit dans son jardin, et que, après deux jours, durant lesquels il lui était facile de vérifier

ses *soupçons*, n'ayant plus rien à craindre, il eût tué le prisonnier d'un coup de fusil : M. Ruskin aurait-il appelé cela, oui ou non, un assassinat?

Chose étrange! M. Ruskin a des entrailles pour l'ouvrier européen. La cause du travail a eu en lui un avocat passionné, et l'Angleterre, quand elle a été injuste ou oppressive, un dénonciateur violent. Prenez le discours que je vous signale : avec quelle véhémence il accuse la nation anglaise d'être prête à empoisonner l'air et l'eau pour remplir sa bourse; d'abréger de trente ans la vie du travailleur pour avoir des aiguilles à meilleur marché; de communiquer sa liberté à d'autres peuples, en les forçant de lui acheter du poison; de leur montrer ses sympathies chevaleresques en les abandonnant quand on les égorge! Et il ne voit pas l'étroit lien qui existe entre la cupidité de nos marchands et celle des planteurs transatlantiques; entre l'exploitation du travailleur ici et celle du nègre là-bas; entre ce qui a engendré l'homicide commerce de l'opium et ce qui fait survivre les mœurs de l'esclavage à l'esclavage aboli; entre la justice désertée dans les événements du Danemark et le délaissement de la justice prêché par lui-même dans ceux de la Jamaïque!

Mais, que voulez-vous! M. Ruskin est un de ces esprits orgueilleusement infirmes qui, étant donné une race supérieure et une race inférieure, ne peuvent se résoudre à admettre leur égalité devant la justice. Ses sympathies sont absolument impuissantes à aller de l'ouvrier qui a la peau blanche à l'ouvrier dont la peau est noire.

Et cette impuissance, combien n'est-elle pas plus vivement accusée encore dans M. Carlyle, dont la doctrine est que l'humanité, grand troupeau d'êtres inférieurs, doit être, dans son propre intérêt, souverainement gouvernée par des bergers d'élite, à la main forte, à la houlette d'airain! Des nègres, c'est-à-dire, ainsi qu'il s'exprime, *des êtres appartenant à un type demi-bestial*, qui poussent

l'insolence jusqu'à se révolter, voilà ce qui lui apparaît comme un crime d'une noirceur inconcevable; et, par contre, la vigueur avec laquelle M. Eyre a su affirmer la supériorité de l'intelligence par l'emploi de la force, voilà ce qui le ravit d'admiration. A ses yeux, comme à ceux de M. Ruskin, M. Eyre a sauvé la Jamaïque, pour le compte d'une race supérieure; et, dès lors, il n'y a plus à rechercher par quels moyens; ou, plutôt, les moyens employés rentrent dans le droit qu'ont les natures puissantes de mener le troupeau humain.

M. Eyre a sauvé la Jamaïque? les documents rendus publics démontrent qu'elle n'était en aucune sorte menacée de périr. En tout cas, est-ce qu'elle était encore à sauver, lorsque, d'un bout de l'île à l'autre, on s'est mis à fusiller, à pendre, à fouetter, à brûler, le tout à l'aventure, sans forme de procès, dans les transports d'une rage satanique? Ces horreurs ont duré un mois; et, dans son adresse du 7 novembre 1865 à la législature locale, M. Eyre avoue qu'au bout de trois jours la rébellion se trouvait anéantie!

Le *salus populi* n'est donc, cette fois encore, qu'un mensonge destiné à couvrir l'immolation de la justice. Ah! ne serait-il pas temps d'en finir avec tous ces vieux sophismes pleins de sang? Les massacres qui en sont sortis remplissent l'histoire. Et M. Carlyle a désormais perdu le droit de les maudire : ce sera son châtiment.

LVII.

LA CIRCULAIRE DE M. DE LA VALETTE ET LES ANGLAIS.

18 septembre.

Somme toute, l'Angleterre est enchantée de la circulaire de M. de la Valette. Mais pourquoi? Quand j'aurai

analysé les motifs de cette satisfaction, vous comprendrez jusqu'à quel point elle condamne la politique impériale.

Ce qui ravit l'Angleterre, c'est d'apprendre enfin que l'empereur Napoléon ne se juge pas en état de lutter contre le résultat d'une guerre qui a trompé ses prévisions, déjoué sa vigilance, porté un coup décisif à son ascendant, et mis en péril le pays dont il a pris violemment en main les destinées. « Il rit, dit-on, mais il rit jaune. »

Et, en effet, quelle intelligence myope, si myope qu'on la suppose, pourrait croire à l'excès de contentement avec lequel l'auteur de la circulaire salue les énormes accroissements de la Prusse?

Comment concevoir que la destruction des traités de 1815 lui apparaisse dans ce qui en est, au contraire, une réalisation sur une échelle immense.

Comment admettre qu'il s'applaudisse de bonne foi des changements formidables qui, à une Allemagne divisée, tenue en échec par la rivalité de deux puissances au fond du cœur ennemies, viennent substituer aux portes mêmes de la France une Allemagne assez compacte, assez forte, assez libre de ses mouvements pour écraser de son poids, quand elle le voudra, tout ce qui l'entoure?

Le moyen de comprendre qu'on n'ait pas remarqué aux Tuileries les menaçantes modifications introduites par le succès des armes prussiennes dans le langage de la presse allemande, laquelle, avant la bataille de Sadowa, ne parlait que de défendre le Rhin et qui, après la bataille de Sadowa, s'est mise à parler d'attaquer l'Alsace et la Lorraine?

Prétendre que la France doit se réjouir d'avoir aujourd'hui des voisins capables de lui appliquer ce *droit de conquête* sur l'absolue légitimité duquel M. de Bismark et les *libéraux* prussiens se montraient parfaitement d'accord, c'est se moquer et le public n'est pas aussi bête que l'imaginent les faiseurs de circulaires.

En tout cas, ce n'est pas dans un pays que la liberté de la presse a rompu depuis longtemps à l'habitude d'y voir clair, ce n'est pas en Angleterre que cette mauvaise plaisanterie, la circulaire de M. de la Valette, a quelque chance de faire fortune. Si en la lisant les Anglais se sont frotté les mains, c'est uniquement, je le répète, parce qu'ils y ont vu la preuve d'une impuissance grossièrement déguisée, c'est parce qu'ils la considèrent comme un masque qui grimace le contentement et l'assurance sur le visage d'un homme profondément marri et désappointé.

Or ceci leur est doublement agréable, puisque c'est à leurs yeux un gage du maintien de la paix, et en outre une indication certaine de l'amoindrissement de la France.

Une seule chose inquiète ici les esprits soupçonneux. Ils se demandent si l'unique but de la circulaire ne serait pas de gagner du temps en affichant des intentions pacifiques qu'on serait en réalité très loin de nourrir.

Car, de ce côté du détroit, beaucoup pensent que, pour pénétrer les desseins de Napoléon, il n'y a qu'une bonne méthode, qui est de prendre exactement le contre-pied de ce qu'il dit, surtout quand il prononce bien. Jeudi dernier, dans un discours digne d'être noté, M. Adderley exprimait cette opinion comme suit : « Les actions publiques de l'empereur des Français ont pour objet de cacher ses opinions particulières. » Et, à l'appui de ce jugement, il citait un fait qu'il assurait tenir de bonne source. Lorsque le choléra éclata dans Paris, beaucoup d'Anglais hésitèrent à s'éloigner, attendant d'être renseignés sur l'étendue des dangers à courir ; mais le jour qu'ils lurent dans *le Moniteur* que la condition sanitaire de la ville était la meilleure, ils firent leurs malles.

La circulaire du marquis de la Valette est donc pour un assez grand nombre d'hommes politiques anglais un baromètre qui indique la pluie, parce qu'il marque le beau temps.

Ceux-là disent bien comme tout le monde que la circulaire est le masque d'une impuissance qui, honteuse d'elle-même, affecte des airs de sérénité, mais ils craignent que cette impuissance ne soit seulement momentanée, et que Napoléon ne proteste si hautement de son amour pour la paix qu'en vue de la guerre.

Il est certain qu'il y a dans la circulaire un endroit où le masque semblerait décidément mal attaché. C'est celui-ci :

« Toutefois il y a dans les émotions qui se sont emparées du pays un sentiment légitime qu'il faut reconnaître et préciser. Les résultats de la dernière guerre contiennent un enseignement grave et qui n'a rien coûté à l'honneur de nos armes; ils nous indiquent la nécessité pour la défense de notre territoire de perfectionner sans délai notre organisation militaire. »

Si, comme l'affirme la circulaire, la Prusse agrandie ne doit inspirer à la France « aucun ombrage », on ne comprend pas bien pourquoi il y aurait dans les émotions qui se sont emparées du pays un sentiment *légitime*.

Si dans les caporaux de M. de Bismark, la France doit voir non des ennemis mais des alliés, on ne s'explique pas trop cette grande *nécessité* de perfectionner notre organisation militaire pour la *défense de notre territoire* et de s'occuper de ce *perfectionnement sans délai*.

Quoique les Césars comptent parmi leurs privilèges celui de prendre toute sorte de libertés avec la logique, les phrases ci-dessus contiennent des contradictions et des obscurités dont l'optimisme anglais a peut-être lieu de se plaindre.

En revanche, la circulaire contient des passages qui, je le crains fort, ne paraîtront que trop clairs à des pays tels que la Belgique. Le passage que voici, par exemple : « Une puissance irrésistible, faut-il le regretter, pousse

les peuples à se réunir en grandes agglomérations, en faisant disparaître les Etats secondaires. »

A cet égard, les convictions de l'auteur impérial de la circulaire sont si arrêtées, que la gloutonnerie avec laquelle la Prusse a dévoré les duchés, le Hanovre, Nassau, Francfort et le reste ne lui suggère pas un mot de blâme. Sa politique fait évidemment bon ménage avec le genre de morale qui présida aux deux partages de la Pologne. Il va jusqu'à savoir gré à la Russie de ses « généreux efforts en faveur des races opprimées », probablement parce que la Pologne et la Circassie étant des États secondaires ne doivent pas figurer parmi les races opprimées et méritaient de *disparaître*.

Il n'est certes pas étonnant que cette étrange façon d'entendre *le principe des nationalités* donne ici quelque appréhension à ceux qui partagent sur Napoléon III l'opinion de M. Adderley. Mais, quoi qu'il arrive, la France aura bien de la peine à se tirer de l'impasse où la politique impériale se trouve l'avoir conduite.

Y rester, elle ne le peut qu'au prix de son influence bafouée et de sa sécurité perdue.

En sortir par la voie des compensations, et *en faisant disparaître les États secondaires*, elle ne le pourrait qu'aux dépens de la justice et de son honneur.

Une feuille anglaise contient ce résumé de la situation :

L'Italie est faite ;

Rome contrefaite ;

L'Autriche défaite ;

L'Allemagne refaite ;

La France parfaite ;

Et l'Angleterre satisfaite.

L'expression *parfaite* paraît singulièrement fautive appliquée à la France. Je suis d'avis qu'on lui applique à elle comme à l'Allemagne le mot *refaite*, mais pris dans son sens populaire de *jouée*.

LVIII.

MEETING IMMENSE : LE SUFFRAGE UNIVERSEL VOULU PAR LE PEUPLE.

27 septembre.

Le 27 juin, au bruit des acclamations de joie qui, dans le camp des conservatistes, saluaient la chute du ministère Russell, le renversement de M. Gladstone, la défaite de M. Bright et l'ajournement indéfini de la réforme électorale, j'écrivis les lignes suivantes, que je demande la permission de remettre sous les yeux de mes lecteurs :

« Loin de rien perdre à la retraite du ministère Russell-Gladstone, la cause de la réforme électorale n'a commencé qu'aujourd'hui, selon moi, à avoir une importance qui, de sérieuse qu'elle est, pourrait devenir formidable... M. Gladstone s'était plié à un compromis : ce compromis, on le repousse ; tant mieux ! La question, cette fois, sera bien posée. Elle se pose déjà. Déjà, l'on parle du *household suffrage* (suffrage attaché à l'occupation d'une maison quel qu'en soit le loyer). Et ce ne sera point là, soyez-en sûr, le dernier mot de l'agitation que je prévois. »

M. Lowe croyait, à cette époque, avoir pour longtemps imposé silence à la démocratie. Fier des applaudissements d'un parti qui n'était pas le sien, et, qui sait? peut-être plus fier encore des anathèmes du parti qu'il avait déserté, il triomphait. S'il lui arrive par hasard de lire les lignes que je viens de reproduire, quel sourire

dédaigneux mes prédictions durent appeler sur ses lèvres! Il est là, cependant, qui bat ses digues, le flot que je voyais venir! Il est là, et la marée monte!

Ah! ils ne voulaient pas d'une réforme pour rire? Eh bien, c'est d'une réforme pour tout de bon qu'il s'agit, cette fois. L'agitation d'un parti les importunait? Eh bien, ce qui s'agite maintenant, ce n'est pas un parti, c'est une nation.

Il y a quelques jours, aux portes de Birmingham, dans une plaine immense, quelque deux cent mille ouvriers se rassemblaient, et disaient : « On veut savoir ce que nous voulons, et combien nous sommes. Nous voulons le suffrage universel, — et nous sommes le peuple. »

Après Birmingham, Manchester.

Vous figurez-vous en France ce que peut être un meeting en plein vent dont les membres couvrent 220 000 pieds carrés, et pour lequel ce vaste emplacement est encore beaucoup trop petit?

Il pleuvait beaucoup, même pour Manchester, où il pleut tant : vain obstacle! Nommerai-je toutes les villes d'où se sont précipitées les masses d'hommes qui, le 24 septembre, se réunissaient dans Campfield? En vérité, c'est une énumération d'Homère. La foule était accourue de partout : de Clitheroe, de Colne, de Blackburn, de Burnley, d'Accrington, de Chorley, de Racup, de Bury, de Liverpool, de Chester, de Warrington, de Preston, de Southport, de Blackpool, de Bolton, d'Huddersfield, de Totmorden, de Rochdale, d'Hepwood, de Middleton, d'Ashton, de Staleybridge, de Macclesfield, de Whaleybridge, de Stochport, de Glossop, d'Hyde, de Moltram. Et il fallait voir avec quel ordre se formaient aux différentes stations de chemins de fer, et de quel air marchaient au lieu du rendez-vous, musique en tête, bannières déployées, les calmes bataillons de cette armée du travail!

Belle et vaillante armée, en effet, mais pacifique celle-là, et portant avec elle, au lieu de ce qui détruit, ce qui fait vivre!

Les orateurs désignés, pour lesquels on avait élevé six estrades, étaient M. Wilfrid Lawson, le lieutenant-colonel Dickson, M. Ernest Jones, le révérend W.-H. Bonner, M. Lucraft, M. Odgers, M. J.-B. Langley, et enfin M. Edmond Beales, devenu plus populaire que jamais, depuis que son dévouement à la cause du peuple lui a valu d'être destitué par le lord chef de justice d'une fonction judiciaire dont nul, avant lui, n'avait mieux rempli les devoirs.

Et M. Bright? M. Bright s'était réservé pour un autre meeting qui devait se tenir, le soir, dans la salle du Libre échange (*Free Trade Hall*) de Manchester.

C'est un bien imposant spectacle que celui de la multitude, quand tous les esprits n'ont qu'une pensée, quand tous les cœurs battent à l'unisson. Vous aurez une idée de celui que présentait, le 24 septembre, l'assemblée de Campfield, quand je vous aurai dit qu'on n'estime pas à moins de 200 000 le nombre de ceux qui, à telle ou telle heure de la journée, y ont fait acte de présence. Avec cela, une tranquillité admirable, un ordre parfait. On n'a eu à signaler qu'un cas d'ivresse, un seul. Quelle réponse à cette dénonciation d'immoralité qui forme un des principaux arguments de M. Lowe contre toute extension du cens électoral!

Dans le meeting en plein air, il a été décidé, en substance :

Qu'une agitation puissante serait organisée en faveur du suffrage universel et du vote au scrutin secret;

Qu'un témoignage de confiance serait donné à M. Edmond Beales et à ses coopérateurs;

Que de vifs remerciements seraient adressés à M. Gladstone, à M. John Bright, à M. John Stuart Mill, et

à ceux des réformistes, qui, dans les récents débats du Parlement, ont défendu le peuple;

Enfin, qu'on s'en remettait à l'honnêteté et au talent de M. Bright du soin de plaider cette grande cause dans les débats à venir.

Je vous l'ai dit : c'était le soir que, dans la salle appelée *Free Trade Hall*, le célèbre tribun devait parler. Cette salle, qui peut contenir, je crois, 6 000 personnes, ne s'est pas trouvée assez grande pour l'occasion. L'on y étouffait. Autour de l'assemblée intérieure, sur le pavé des rues, à la lueur des torches, siégeait une autre assemblée qui, confondue en esprit avec la première, voyait en quelque sorte l'orateur sans le voir, l'entendait sans l'entendre.

En réponse à un magnifique éloge de lui contenu dans une adresse présentée par M. George Wilson, M. Bright a prononcé un discours où il s'est montré, comme à l'ordinaire, honnêtement indigné, agressif, amer, prompt à l'invective, et tourmenté par le démon de l'anathème! Écoutez-le :

« La Chambre des lords occupe la place d'un Sénat sans en remplir les fonctions; elle parle peu; elle ne fait rien; elle souffre qu'un homme, et un homme qui n'est pas des plus sages, se substitue à elle; hospice ménagé aux infirmes de l'autre chambre, la nuit l'enveloppera bientôt, si elle n'y prend garde.

» Quant à la Chambre des communes, que représente-t-elle? Est-ce là une réalité? Non, c'est une moquerie.

» Que parle-t-on de représentation, dans un pays où, sur sept millions d'hommes adultes, cinq millions d'hommes et plus sont privés du droit d'élire des représentants? Un pareil sytème électoral, fraude pure.

» Mais, « pour trouver la vénalité, l'ignorance, l'ivro-» gnerie, la brutalité, c'est au fond de la société qu'il faut » aller ». Oui, c'est en ces termes que M. Lowe s'est ex-

primé sur le compte du peuple, aux applaudissements des conservatistes. Fort bien, on n'a plus qu'à suspendre, à la porte de chaque atelier, une pancarte portant les paroles de M. Lowe; car voilà le miroir dans lequel le peuple est invité à se regarder.

» Ignorant! ivrogne! dégradé! Eh! s'il était vrai que le peuple fût tout cela, est-ce que la faute n'en serait pas au parti qui possède presque tout le sol, qui jouit des plus riches revenus ecclésiastiques dont le monde ait jamais eu idée, qui a deux chambres du Parlement pour donner cours à ses volontés, qui a deux anciennes et nobles universités pour le servir, qui est le parti dominant en un mot?

» Quels hommes sont chargés de l'éducation du peuple? Des gens dont la grande affaire est de discuter des questions de catéchisme, les Trent-Neuf articles, et ce qu'on nomme les clauses de conscience!

» Qui est premier ministre? Un personnage qu'on ne saurait regarder ni comme le guide, ni comme le chef de son parti dans la haute acception de ce terme, puisqu'il n'a jamais fait que combattre à la tête de ce parti dans toutes les sottes batailles que son ignorance et son égoïsme ont livrées au peuple. »

Tel est, en résumé, le discours de M. Bright. Son éloquence, vous le voyez, semble sonner le tocsin. C'était tout ce qu'attendait de lui l'auditoire qu'il était venu haranguer, et j'ajoute que c'est tout ce qu'on peut lui demander. Il est né jouteur. Il a été créé pour ressentir vivement l'injustice, exprimer avec force ce qu'il éprouve, et remuer puissamment chez autrui les passions qui répondent à celles dont il est lui-même animé. Il lui faut des partisans à remplir d'enthousiasme, et des adversaires à remplir de rage. Mais son rôle n'est pas de convaincre ceux qui ne pensent pas comme lui, encore moins de les persuader. Il s'y essayerait en vain. Se placer, ne

fût-ce qu'un instant, au point de vue de ses adversaires; apercevoir le côté plausible de leurs arguments; discerner dans ce qu'ils disent cette petite portion de vérité que contient presque toujours l'erreur, même la plus grossière; gagner peu à peu leur assentiment par une disposition bienveillante à écouter leurs raisons, et, dans leur conduite, faire la part de ce qui appartient à des influences d'éducation ou à des habitudes d'esprit incontrôlables : voilà ce qui est contraire à la nature de M. Bright et au-dessus de son pouvoir. Chose curieuse! Cet énergique soldat de la liberté n'a pas le tempérament d'un libéral. Ce rude ennemi des tories n'est pas sans leur ressembler par la roideur et, si je puis m'exprimer ainsi, par l'imperméabilité de son intelligence. Pourquoi se donnerait-il la peine d'approfondir les raisonnements qu'on lui oppose? Il n'y voit que des pièges. Aussi a-t-on comparé certaines idées qui obstruent son cerveau à la cire avec laquelle les compagnons d'Ulysse se bouchèrent les oreilles pour échapper au chant des sirènes.

Dans cette tendance de M. Bright à rapporter le langage ou les actes de ses adversaires soit à des motifs bas, soit à des intentions perverses, son dernier discours fournit un exemple frappant. M. Gladstone avait déclaré que, si les ministres conservatistes proposaient un bill de réforme, il examinerait ce bill avec soin et le jugerait sans prévention. Mais M. Bright, lui, se garda bien de faire une promesse qu'il se sent incapable de tenir. Menaçant, implacable, il affirme d'avance que, si lord Derby présente une mesure relative au droit de suffrage, ce sera un coup de passe-passe, une jonglerie.

Non que les conservatistes, en matière de réforme électorale, soient gens à faire un pas vers le peuple. Le croire serait puéril, et il est juste de reconnaître qu'ils ont renversé le cabinet de lord Russell au moyen d'une tactique dont la déloyauté justifie jusqu'à un certain poin

l'accusation de perfidie que lance contre eux M. Bright; mais on sent quelles proportions prend, dans une âme aigrie et sincère, une intrigue de parti, lorsqu'on l'entend pousser ce cri caractéristique : « Mettez votre vie, si cela vous convient, entre les mains de vos cruels ennemis; je n'en ferai rien, moi. »

Qu'un tel homme ne reculât point, le cas échéant, devant la nécessité d'en appeler à la force, vous le concevrez facilement. A cet égard, voici comment il s'est exprimé, dans un banquet qui lui a été donné, à la suite du meeting : « Ces grands meetings, comme M. Mill l'a fort bien dit, ne sont pas tant des assemblées où l'on discute que des manifestations d'opinion, — j'ajouterai, si vous voulez, des manifestations de force; et, si on les méprise, elles pourraient bien devenir des manifestations d'une autre espèce de force... Songez-y : quel que puisse être notre désir de voir résoudre les questions politiques par des moyens purement moraux, il n'est certes pas plus immoral, de la part d'un peuple, de recourir à la force pour obtenir et assurer la liberté, qu'il ne l'est, de la part d'un gouvernement, d'employer la force pour établir ou maintenir la servitude. »

Je vous laisse à penser quelle impression de semblables paroles ont produite dans le camp des conservatistes, quand on y a su qu'elles avaient été applaudies avec transport, et que tous les auditeurs s'étaient levés d'un commun élan, afin de les mieux applaudir, de les applaudir debout!

Je n'insiste pas. Vous venez de voir défiler l'armée, et vous en connaissez le chef...

LIX.

UN OUBLI DE LORD STANLEY.

5 octobre.

« J'ai la conviction profonde que l'avenir de la civilisation dépend de l'union de l'Angleterre et de l'Amérique, plus que de toute autre chose; j'ai la conviction profonde que quiconque de parti pris ou par ignorance indispose ces deux pays l'un contre l'autre commet la pire action qu'il soit possible à un être humain de commettre; et c'est dans ce sentiment que je bois à l'union de l'Angleterre et de l'Amérique. »

Ainsi vient de s'exprimer le présent ministre des affaires étrangères lord Stanley, dans le grand banquet offert par la chambre de commerce de Liverpool à ceux qui ont eu la gloire d'établir entre les deux contrées, ce bien prodigieux : le câble atlantique.

L'occasion était belle assurément pour parler de la sorte. Il faudrait désespérer à jamais du bon sens de l'humanité, si ce qui rapproche philosophiquement les nations ne devait pas avoir pour résultat final de les rapprocher aussi moralement.

Je dis pour résultat final, parce que, hélas! sous l'empire de la politique internationale aujourd'hui en vogue, le voisinage est trop souvent, au lieu d'un motif de concorde, une cause de haine et de guerre. On se rapproche, non pour s'embrasser, mais pour s'entre-déchirer; et si, à la circonstance du voisinage, se joint celle de l'inégalité des forces, malheur au plus faible! Voyez le Hanovre;

que ne lui a-t-il été donné de se trouver un peu moins près de la Prusse!

Heureusement pour l'Angleterre d'une part, et d'autre part pour l'Amérique, leur sécurité respective ne dépend pas tout à fait de la distance qui les sépare. La vapeur aurait beau être remplacée par un moteur beaucoup plus puissant, et ce moteur aurait beau joindre ensemble les deux rivages de l'Atlantique, le peuple américain et le peuple anglais auraient, pour longtemps encore, comme garantie de leurs bons rapports, celle qui résulte de l'habitude où sont les lions de ne pas se manger entre eux. D'ailleurs le cable atlantique ne leur fournit pas le moyen de se frapper mutuellement de plus près s'il arrivait que la fantaisie leur en prît.

Lord Stanley était donc autorisé, dans une certaine mesure, à espérer que son souhait serait accompli. Mais, lorsqu'il a énergiquement qualifié tout acte de nature à indisposer les deux nations l'une contre l'autre, avait-il présente à son esprit l'attitude de son propre parti dans la guerre du Nord contre le Sud? La chose est si récente, qu'elle ne saurait avoir été oubliée. La violence avec laquelle le parti aristocratique en Angleterre se déclara contre le Nord passa, il est permis de le dire, toutes les bornes. Ce fut une vraie fureur de partialité. Les fédéraux n'avaient à leur service que des hommes d'État ignares, que des généraux ineptes, que des armées composées du rebut des nations. Leurs victoires, quand ils en remportaient, n'étaient dues qu'au hasard, à quelque accident désastreux, ou à l'écrasante supériorité du nombre. Leurs défaites, au contraire, attestaient la haute intelligence militaire, la bravoure indomptable, le chevaleresque héroïsme de leurs ennemis. C'était du côté du Sud qu'étaient les soldats, les citoyens, les *gentlemen*, les hommes. Du côté du Nord, il n'y avait qu'un amas d'aventuriers et de gens de rien. Lincoln n'était pas un *gentleman*, Davis

était un grand homme, le fondateur d'une nation. Le succès couronnerait le bon droit, réfugié sous les drapeaux des planteurs : impossible d'en douter, et les *Yankees* seraient mis à la raison.

Oui, voilà quel fut, pendant la durée de la guerre, le langage du parti aristocratique anglais; mais, que dis-je! tel fut le langage de l'Angleterre entière, sauf les ouvriers. Sur ce point, les journaux des nuances les plus diverses se trouvèrent merveilleusement d'accord; la presse fit chorus avec les clubs et les salons. M. Gladstone ne différa guère de lord Derby, et les lords du coton pensèrent, sentirent, parlèrent absolument comme les autres lords. Les individus notables qui osèrent se prononcer en faveur du Nord furent si peu nombreux, qu'il me faudrait les compter sur les doigts. Le Nord eut pour lui M. John Stuart Mill, M. Brigth, M. Goldwin Schmith, les fileurs du Lancashire, les manufacturiers du Yorkshire, et contre lui tout le reste de l'Angleterre.

Encore, si les ardentes sympathies de l'Angleterre pour le Sud ne s'étaient manifestées qu'en paroles! Mais non! aux paroles s'ajoutèrent des actes, et quels actes! Pendant que le gouvernement anglais protestait, et non sans raison, de sa neutralité, la nation intervenait de son mieux, et le *Foreign enlistment act* était violé à la barbe du pouvoir frappé de paralysie par le nombre, la simultanéité et le concours des efforts faits pour déjouer sa vigilance. D'où partit, le 22 mars 1862, l'*Oretto* devenu depuis si tristement fameux sous le nom de *Florida?* D'un port anglais. Et où fut construit, quatre mois après, l'*Alabama*, ce terrible navire qui promena sur l'Océan, et avec tant de succès, le pillage et l'incendie? Dans un port anglais! Et où fut reçue, le 9 mai 1864, la *Georgina*, qui déployait alors le pavillon confédéré? Dans un port anglais. Et d'où fut dépêché, le 9 octobre 1864, le vaisseau qui alla pourvoir de munitions de guerre, en pleine mer, le

Shenandoah? d'un port anglais. On le nierait en vain : les corsaires qui, sous le pavillon confédéré, portèrent à la marine marchande des États-Unis de si rudes coups, pillèrent et brûlèrent tant de vaisseaux, détruisirent tant de richesses, ces corsaires furent construits par des Anglais, équipés par des Anglais, montés par des Anglais. Dans sa correspondance avec lord Russell, publiée au mois de décembre 1865, M. Adam déclara que, pendant la guerre civile qui avait ensanglanté le nouveau monde, les ports de l'Angleterre étaient devenus les ports des confédérés, les chantiers de l'Angleterre leurs chantiers, et Liverpool leur bureau central. Cela est vrai à la lettre.

Or pourquoi de ce côté de l'Atlantique prenait-on si vivement parti contre le Nord? Cette justice est due aux susdits Anglais qu'ils n'en ont pas fait mystère. La sécession leur plaisait comme devant avoir pour effet certain, si le Sud l'emportait, d'humilier et d'affaiblir cette république des États-Unis dont l'union cordiale avec l'Angleterre est aujourd'hui jugée par lord Stanley si désirable, si nécessaire, si intimement liée au progrès de la civilisation.

Et lord Stanley, lui-même, comment s'exprimait-il à cette époque? Il prédisait que le Nord aurait le dessus, mais que ses embarras commenceraient le lendemain de la victoire.

Vous me direz peut-être que ce n'était point là se déclarer contre le Nord d'une manière formelle? Non, sans doute. Cependant il est bien permis d'inférer de ces paroles, et le public en inféra lorsqu'elles furent prononcées, que lord Stanley penchait décidément pour le Sud. S'il n'en avait pas été ainsi, lord Stanley ne se serait pas hasardé même jusqu'à faire la prédiction que je rappelle; et, s'il ne s'énonça pas en termes plus explicites, c'est que rien n'est moins conforme à ses habitudes que d'engager en quoi que ce soit la responsabilité de son pays. Il n'est pas

homme d'ailleurs à avoir des préférences bien nettement accusées. Doué d'un esprit sain mais froid, d'une âme honnête mais fermée à l'enthousiasme, la réserve qui caractérise son jugement est aussi celle qui caractérise son langage.

Quoi qu'il en soit, si jamais quelqu'un s'est étudié à indisposer l'Amérique contre l'Angleterre, ce quelqu'un-là, c'est l'Angleterre, et il est étrange que lord Stanley n'y ait pas songé lorsqu'il a dit : « Quiconque, de parti pris ou par ignorance, indispose ces deux pays l'un contre l'autre, commet la pire action qu'il soit possible à un être humain de commettre. »

LX.

UN ÉPISODE DE LA DOMINATION DES ANGLAIS DANS LES INDES.

9 octobre.

Hélas! ce n'est pas en Prusse seulement que des autels sont dressés à ce dieu immonde : le dieu de la force; et ce n'est pas en Prusse seulement que le brochet, se faisant hypocrite, comme si cela lui était nécessaire, dit aux goujons : « Mes amis, de quoi vous plaignez-vous? Il est dans votre intérêt que je vous mange. »

Le gouvernement anglais vient d'adopter à l'égard du royaume de Mysore une politique qui est vraiment de nature à rendre M. de Bismark jaloux, pour peu qu'il ait des prétentions à l'originalité.

Il y a de quoi frémir quand on songe à quel fil est suspendue la domination anglaise dans les Indes. Les Anglais, au nombre de 150000 hommes tout au plus, y compris

70000 soldats, ont à tenir en bride, dans les Indes, 200000000 d'hommes, séparés d'eux, non point par un abîme, mais par une longue suite d'abîmes. Différence de race, différence de religion, différence de langage, différence de mœurs, différence d'idées, différence de sentiments; tout ce qui peut rendre difficile et périlleuse la domination d'un peuple sur un peuple, les Anglais, aux Indes, le rencontrent sur leur chemin comme obstacle et comme menace.

Il semble donc que l'Angleterre devrait avoir les yeux incessamment tournés de ce côté; il semble que pas un de ses enfants ne devrait s'endormir sans se demander si, à son réveil, on ne lui apportera pas la nouvelle, assurément fort peu invraisemblable, que loin, bien loin, à 3000 lieues de distance, 200000000 d'hommes en ont dévoré 150000!

Eh bien, non ; en ce qui concerne l'empire anglo-indien, l'on dirait que l'opinion publique, ici, aime à se bercer dans je ne sais quelle insouciance hautaine.

Elle valait pourtant qu'on s'en souvînt, cette révolte épique de 1857, de si terrible mémoire!

L'inconvénient de l'espèce d'apathie que je signale est de laisser agir, sans contre-poids suffisant et sans contrôle efficace, l'influence du monde officiel de Calcutta, influence toujours prête à s'exercer dans le sens d'une politique envahissante et injuste.

Oui, quelque étrange que cela puisse paraître au premier abord, ceux qui vivent au milieu des dangers sont précisément ceux qui sont le moins capables d'en mesurer l'étendue. Et pourquoi? Parce que la vue nette de la situation leur est dérobée par les passions locales, par l'ardeur de briller, et par l'impatience de faire fortune, par l'habitude du commandement et la confiance présomptueuse qu'elle engendre, par le sentiment d'une force qui a chaque jour occasion de s'affirmer, par un orgueil

enfin qu'alimente, que surexcite, qu'irrite un contact de tous les instants avec des êtres d'une race inférieure.

Quoi qu'il en soit, la décision dont j'ai à vous entretenir n'étant pas sans appel, et M. John Stuart Mill se proposant de porter l'affaire devant le Parlement, nous verrons bien si, cette fois, l'opinion publique prendra la peine d'y regarder.

Il n'y va certes pas d'un médiocre intérêt pour l'Angleterre; car la route où on l'entraîne est, selon moi, de celles qui mènent droit à quelque effroyable catastrophe.

Voici l'exposé de la question, tel que me le fournit une étude approfondie des correspondances, dépêches, rapports et protestations épars dans le volumineux document publié sous le titre de *Papers relating to Mysore*.

En 1799, après la prise de Séringapatam et la mort de Tippoo-Saheb, le territoire de Mysore étant tombé au pouvoir de la Compagnie des Indes Orientales et de son allié le Nizam de Décan, lord Wellesley conclut avec le Nizam un TRAITÉ DE PARTAGE (*partition treaty*) qui, faisant trois parts des terres conquises sur Tippoo, en donnait une à la Compagnie, une autre au Nizam, et cédait la troisième au « descendant de l'ancienne famille des rajahs de Mysore »[1] que le guerrier musulman Haïder-Ali avait dépossédés en 1761.

Le rejeton de cette famille, « qui, au plus fort de ses malheurs, avait toujours entretenu avec les Anglais des rapports de bonne amitié, »[2] était alors un enfant. Il fut mis sur le trône, le 30 juin 1799, lord Harris, commandant en chef des forces anglaises, lui tenant la main droite, et Meer-Allum, plénipotentiaire du Nizam, lui tenant la main gauche.

1. Ce sont les termes du traité. Art. IV.

2. Lettre de lord Wellesley à la cour des Directeurs, en date du 3 août 1799.

C'est qu'en effet la cession n'était point faite par la Compagnie seule, mais par la Compagnie agissant de concert avec le Nizam, et exerçant un droit de conquête, fruit de victoires remportées en commun. « Les *puissances contractantes*, était-il dit dans l'acticle 5 du traité, sont convenues réciproquement et séparément (*mutually and severally*) que les districts spécifiés seront cédés au Maharajah-Mysore-Kishna-Rajah, et formeront un gouvernement séparé, aux conditions mentionnées ci-après. »

Donc, à supposer que la cession dont il s'agit eût été un acte de pure générosité, l'honneur n'en pourrait être exclusivement revendiqué par le gouvernement anglais. Mais fut-elle de sa part un acte de générosité? Non. En s'attachant à reconstruire le royaume indien de Mysore, lord Wellesley eut pour but de couper court à l'usurpation mahométane, tout en évitant d'agrandir outre mesure les domaines du Nizam, et d'éveiller la jalousie des Mahrattes [1]. « Il ne me restait d'autre alternative, a-t-il écrit lui-même, que de déposer la dynastie que j'avais trouvée sur le trône (celle de Tippoo), ou de confirmer l'usurpation mahométane, et de consacrer pour jamais, du même coup, l'exclusion et la dégradation des princes indiens, souverains légitimes du pays [2]. »

Aux motifs politiques se joignaient des raisons financières. Le traité de partage entre la Compagnie et le Nizam avait été conclu le 22 juin 1799 : le 8 juillet, huit jours après l'installation solennelle du rajah, lord Wellesley conclut avec ce dernier un autre traité appelé complémentaire (*subsidiary treaty*) qui soumettait le royaume de Mysore au payement d'un tribut annuel de 250 000 livres sterling, et qui conférait aux Anglais le droit de prendre en main l'administration d'une partie

1. *Dissent of M. Eastwick. — Papers relating to Mysore*, p. 73.
2. Dépêches de lord Wellesley, t. 2, p. 78.

du royaume comme garantie du payement, dans le cas où il serait en souffrance.

Lord Wellesley, non content de qualifier le traité complémentaire de *traité d'amitié et d'alliance perpétuelles*, employa, pour en mieux déterminer le caractère, la formule orientale dont il s'était servi pour le traité de partage, et il y écrivit lui-même une clause portant que les conventions stipulées *lieraient les deux parties contractantes aussi longtemps que dureraient le soleil et la lune*.

Lorsque la souveraineté du rajah sur le Mysore fut de la sorte établie et consacrée, ce prince, comme je l'ai dit, n'était encore qu'un enfant. Pendant qu'on l'élevait dans le harem, un naturel du pays, nommé Pouvniah, fut chargé de la conduite des affaires. C'était un ministre habile, mais sans scrupules : il fit suer au peuple de gros revenus, jusqu'au moment où le jeune rajah saisit les rênes du gouvernement. C'était à la fin de 1810. A partir de cette époque, une administration dévorante et forte fut remplacée par une administration faible, inintelligente et désordonnée. Le maharajah avait les défauts que les souverains orientaux puisent dans leur éducation. L'exercice qu'il fit du pouvoir s'en ressentit, et lui attira, en 1825, de la part de sir Thomas Munro, gouverneur de Madras, des remontrances sévères[1]. Quelques années après, en 1829-1831, une insurrection éclatait. Des troupes anglaises accoururent et l'étouffèrent.

Ces circonstances autorisaient-elles lord William Bentinck, alors gouverneur général, à enlever au maharajah l'administration de son royaume, et à la confier à des commissaires anglais? Il est certain que le cas prévu par le *traité complémentaire* ne s'était pas réalisé : le tribut avait toujours été payé ponctuellement, payé d'avance,

1. *Papers relating to Mysore*, p. 14.

et l'on n'était pas fondé à craindre, sous ce rapport, l'inexécution des engagements contractés. C'est ce que lord William Bentinck fut lui-même, plus tard, amené à reconnaître[1]. Mais, pour passer outre, les prétextes ne manquèrent pas. Le maharajah fut accusé d'avoir violé les conditions du traité complémentaire, d'avoir fermé l'oreille aux conseils du gouvernement anglais, d'avoir laissé tomber ses finances dans un état de confusion qui rendait incertain le payement du tribut, d'avoir mal gouverné enfin. Là-dessus, lord William Bentinck prit son parti sans hésiter. L'administration du royaume de Mysore fut enlevée au maharajah, pour être livrée à des employés de la Compagnie des Indes[2].

Ce n'était là, toutefois, dans la pensée de lord William Bentinck, qu'une mesure temporaire, qu'un sequestre. « Est-ce pour son propre compte ou pour le compte du rajah, écrivait-il le 14 avril 1834, que la Compagnie a pris en main l'administration de l'État de Mysore? » Et il répondait : « C'est pour le compte du rajah. » Il écrivait encore : « Le traité complémentaire est-il toujours en vigueur? » Et il répondait : « Oui, le traité complémentaire est toujours en vigueur[3]. »

Ce n'est pas tout : quoique sa conduite eût été pleinement approuvée par la cour des directeurs, il lui vint des doutes sur « la légalité et la justice » de la mesure, même entendue dans le sens d'une suspension purement provisoire de la souveraineté du rajah[4]. Pour les éclaircir, il nomma une commission d'enquête, composée du général Morrisson, de M. John Macpherson Macleod, et du géné-

1. *Dissent of sir Henry Montgomery. — Papers relating to Mysore* p. 18.
2. *Papers relating to Mysore*, p. 13-14.
3. *Dissent of sir Henry Montgomery. — Papers relating to Mysore*, p. 20.
4. Ibid.

ral (sir Marck) Cubbon. Et que déclara cette commission d'enquête, après un examen attentif de tous les faits qui avaient précédé et suivi l'insurrection? Elle déclara que l'administration du maharajah n'avait pas été à beaucoup près aussi mauvaise qu'on s'était plu à la représenter; que, loin d'avoir à lui reprocher le peu de cas qu'il avait fait des conseils du gouvernement anglais, le gouvernement anglais avait à se reprocher à lui-même de n'en avoir donné aucun; qu'à la vérité, un système oppressif d'impôts avait produit une insurrection dans l'État de Mysore, mais que le district de Canava, bien que gouverné par les Anglais, avait été poussé dans les voies de la révolte par une cause toute semblable[1].

En dépit de ces conclusions, et malgré le désir exprimé par lord William Bentinck, qu'on revînt, du moins en partie, sur une mesure que, mieux informé, il jugeait moins justifiable[2], la cour des directeurs fut d'avis que le sequestre devait être maintenu. Le maharajah reçut une pension convenable; mais il fut écarté des affaires, et, depuis 1831, ses États ont été gouvernés à l'anglaise par des Anglais.

Vainement a-t-il adressé à l'Angleterre requêtes sur requêtes, invoquant la foi des traités, implorant le retrait d'une mesure dont la cour des directeurs a maintes fois reconnu le caractère provisoire[3], et promettant de se conformer au système d'administration établi par les Anglais[4] : des cinq derniers gouverneurs des Indes, lord Dalhousie, lord Canning, lord Elgin, sir William Denison, et sir John Lawrence, pas un, — pas même lord Canning! — qui n'ait été inébranlable; la cour des di-

1. *Papers relating to Mysore*, p. 18-19.
2. Ibid., p. 16, 18 et 20.
3. Ibid., p. 20, 23 et 76.
4. Lettre du maharajah à lord Canning, en date du 23 février 1861.

recteurs a toujours repoussé, sur leur avis, des réclamations qui condamnaient une politique d'envahissement; et c'est cette politique qui, en ce qui touche l'État de Mysore, prévaut dans le conseil des Indes, où, sur quinze membres, cinq seulement l'ont combattue, savoir : sir Henry Montgomery, sir John Willoughby, sir Frédéric Currie, sir George Clerk, et enfin le capitaine Eastwick, le même qui, il y a quatre ans, publia, sur la brutale acquisition du Sinde par sir Charles Napier, en 1843, les pages les plus généreuses et les plus touchantes qu'ait jamais inspirées le culte de la justice.

Le 2 juin 1860, sir Mark Cubbon, alors commissaire en chef dans l'État de Mysore, écrivait au gouvernement de l'Inde, à propos de la fameuse insurrection des cipayes : « A personne plus qu'à Sa Hautesse le rajah, l'Angleterre n'est redevable du maintien de la tranquillité ici. Ce prince a, pendant toute la durée de la crise, déployé la plus parfaite loyauté, décourageant tout ce qui ressemblait à de la désaffection, et ne laissant échapper aucune occasion de proclamer son entière confiance dans la stabilité de la domination anglaise[1]. » Or, comment la majorité du conseil des Indes récompense-t-elle aujourd'hui le maharajah de la fidélité constante dont il a fait preuve, et des services qu'il a rendus au sein d'une crise effroyable? En lui refusant le droit de léguer sa souveraineté à celui que, se voyant vieux et sans enfants, il a créé son héritier par l'adoption, — l'adoption, acte auguste et sacré parmi les Indous! En d'autres termes, la majorité du conseil des Indes change en mesure définitive ce qui, jusqu'au moment de l'acte d'adoption, n'était qu'une mesure provisoire; et partant de cette donnée, que l'État de Mysore, à la mort du rajah, sera tombé en déshérence, elle le trouve bon à être annexé.

1. *Papers relating to Mysore.* P. 24.

C'est contre cette décision que s'élèvent les signataires de la pétition que M. John Stuart Mill, je le répète, est chargé de présenter au Parlement. On peut la repousser, mais non sans se jouer des traités, non sans déchirer la célèbre proclamation dans laquelle la reine d'Angleterre déclarait renoncer à toute politique d'agrandissement territorial dans les Indes; non sans mettre en lambeaux la belle dépêche de lord Canning sur la nécessité de respecter ce droit d'adoption, si cher aux indous; non sans jeter l'alarme parmi les princes indiens, qui sont tous, à l'heure qu'il est, sur le qui-vive; non sans irriter profondément les populations, moins sensibles aux avantages d'un gouvernement régulier qu'à la honte de subir directement une domination étrangère; non sans abandonner l'habile système qui consiste à ménager les habitudes, les sentiments, la fierté des peuples tributaires, en employant auprès d'eux *comme intermédiaires* des chefs de leur race, qu'ils aiment et respectent, pour s'enfoncer dans le dangereux système qui consiste à gouverner d'une *manière immédiate*, sur un territoire immense, 200 000 000 d'hommes, quand on est 150 000!

L'intérêt de l'Angleterre ne demande assurément rien de semblable.

D'ailleurs, ce qu'il lui faut, aux Indes, c'est moins encore un surcroît de force matérielle qu'un surcroît de force morale. Et ce dernier genre de force, on ne l'acquiert que par l'observation stricte des lois de la justice.

Elles sont ici d'une application frappante, ces paroles de sir George Cornwall Lewis, citées par le capitaine Eastwick : « Un gouvernement n'est stable que par l'autorité morale dont il jouit. Il est debout sur un roc, aussi longtemps qu'il s'appuie sur l'amour, la confiance et l'estime de la masse du peuple. »

LXI.

UNE LETTRE PASTORALE DE L'ARCHEVÊQUE MANNING.

15 octobre.

Un jour que le docteur Johnson discutait contre un adversaire beaucoup moins intelligent qu'opiniâtre, il s'écria, irrité à la fin et à bout de patience : « Eh ! monsieur, que voulez-vous que je vous dise? Je puis bien vous donner de bonnes raisons, mais non la faculté de les comprendre. »

Quel que soit mon respect pour l'archevêque Manning, lequel, comme vous savez, marche ici à la tête des ultramontains, j'aurais bien envie de lui appliquer la boutade du docteur Johnson, tant la logique de monseigneur me porte sur les nerfs !

Non que l'archevêque Manning soit un de ces pauvres d'esprit dont il est écrit que le royaume des cieux leur appartient : loin de là ! Il comptait parmi les lumières de l'Église protestante, avant de devenir un des flambeaux de l'Église catholique. Mais il n'y a rien de tel qu'un converti pour refuser d'entendre raison : témoin la lettre pastorale que le successeur du cardinal Wisemann vient de publier, et dont on a fait grand bruit de ce côté du détroit.

La cause plaidée dans le saint manifeste est celle du pouvoir temporel de la papauté. De quelle manière, vous allez en juger.

Mgr. Manning assure tout d'abord que, pour pouvoir exercer convenablement ses hautes fonctions apostoli-

ques, le pape a besoin d'une indépendance parfaite. C'est parlé d'or, je m'empresse de le reconnaître.

Il est certain que l'exercice du pouvoir spirituel du pape risquerait d'être singulièrement gêné dans un milieu qui, en ce qui touche les choses spirituelles, ne serait pas tout à fait libre. La papauté serait quelque peu déplacée, on en doit convenir, sous la garde d'un souverain sceptique ou infidèle. Bien plus : il est de l'intérêt général des souverains, qu'une puissance qui a des ramifications partout, ne soit à la disposition exclusive d'aucun d'eux, et cela est aussi de l'intérêt des peuples. Supposons qu'au lieu de s'appartenir, le pape fût soumis à l'ascendant d'un prince aussi absolu dans ses volontés que Napoléon Ier, et aussi peu ami de l'Angleterre, est-on bien sûr qu'il ne surgirait aucune complication de nature à mettre en relief la vérité de cette maxime, qu'on ne saurait servir deux maîtres à la fois? Est-on bien sûr que les catholiques anglais ne seraient pas exposés à l'alternative ou d'oublier l'obéissance qu'ils doivent au souverain pontife, ou d'oublier celle qu'ils doivent à la reine? Et les protestants anglais, croit-on que le pape dans Avignon ou dans Paris ne leur fût pas un plus grand sujet d'inquiétude que le pape dans Rome?

La nécessité d'une situation indépendante pour le chef de la chrétienté ne fait donc pas question; et, si l'archevêque Manning ne demandait pas davantage, ce serait à merveille. Mais où il a tort, c'est quand il affirme que cette indépendance exige le maintien du pouvoir temporel.

Elle exige, ce qui est bien différent, que le pouvoir spirituel de la papauté s'impose à la révérence de tous. Or, s'il est une vérité historique bien établie, c'est que le pouvoir temporel des papes a été précisément l'écueil de leur pouvoir spirituel. Les désordres enfantés par l'ambition mondaine d'Alexandre VI, le pontificat guerrier de Jules II, les tendances profanes et les profanes actions de

Léon X, ont fait plus de mal à la papauté que la révolte de Luther et le rire de Voltaire. Ce fut en visant à la jouissance du pouvoir temporel que les possesseurs de la triple couronne compromirent la majesté de la tiare. « J'ai aimé la justice, haï l'iniquité; c'est pourquoi je meurs dans l'exil. » Telles furent les dernières paroles du fameux Hildebrand, le plus grand homme qui se soit jamais assis sur le trône de saint Pierre. Était-ce à un intérêt de domination temporelle que se rapportaient ces pénétrantes et fortes paroles? Le jour où l'ambition papale dégénéra en un vulgaire désir d'agrandissement personnel, ce jour-là commença, on peut le dire, la décadence de la papauté, parce que le chef de la chrétienté ressembla trop à un petit prince italien, et, comme roi, disparut, perdu dans la foule des rois.

D'ailleurs, pour que le pouvoir temporel du pape fût une garantie sérieuse de son indépendance, au moins faudrait-il que ce pouvoir pût être *temporellement* défendu. Aujourd'hui moins que jamais, les foudres du Vatican y suffiraient. Si, dès 1302, une bulle du pape, la bulle *Ausculta fili*, fut publiquement brûlée par le fils aîné de l'Église, on juge avec quelle efficacité, de nos jours, des bulles seraient opposées à des coups de canon, pour peu que le pape se trouvât avoir affaire à un moderne Philippe le Bel.

Oh! si le pouvoir temporel de la papauté signifiait une armée de six cent mille hommes, des trésors à l'avenant, des forteresses imprenables et des arsenaux bien pourvus de fusils à aiguille, très bien. Est-ce le cas? En vérité, il est bien étrange qu'on vienne nous parler du pouvoir temporel de la papauté comme garantie de son indépendance, lorsque nous voyons précisément le souverain pontife amené, par le désir de conserver son pouvoir temporel, à la nécessité de dépendre de la France, après avoir dépendu de l'Autriche.

Mais cela même ne sert de rien, on le voit assez. J'ai sous les yeux une lettre écrite de Rome, et publiée par le *Times* : quelle réponse à la lettre pastorale de l'archevêque Manning! S'il en faut croire cette lettre, Napoléon III, en permettant à douze cents Français, de s'enrôler au service du Saint-Siège, pour le consoler du départ imminent de la garnison française, ne lui aurait rendu qu'un médiocre service. Les soldats de la légion d'Antibes payent de mine, dit-on. Équipés comme leurs camarades d'en deçà des Alpes, dont leur uniforme ne diffère que par la bande du pantalon, qui est d'un bleu foncé, et par l'épaulette de l'officier, qui est d'argent, au lieu d'être d'or, ils rappellent à merveille l'air martial et les vives allures des troupiers de leur pays. Mais plus et mieux que cela serait nécessaire. Y a-t-il à compter sur leur zèle, sur leur discipline, sur leur dévouement? On leur avait fait, paraît-il, de belles promesses; ils devaient avoir ample provision de café et de tabac, fortes rations, haute paye : la réalité n'ayant pas répondu à leurs espérances, peu s'en est fallu, assure-t-on, qu'ils ne se soient mutinés. On craint qu'ils ne tardent pas à en venir là. En attendant, ils se répandent en lazzis sur le drapeau blanc et jaune du pape, qu'ils ont irrévérencieusement baptisé le *drapeau des serins*, et ils demandent qu'au bout de la hampe du drapeau sous lequel ils sont appelés à servir, la figure de l'archange Gabriel soit remplacée par l'aigle.

D'un autre côté, la réception qui leur a été faite dans la ville éternelle n'est pas de bon augure. La population est restée très froide sur leur passage. Il n'est pas jusqu'à leurs camarades de la garnison française qui n'aient montré de la répugnance à fraterniser avec eux.

Aussi ne doute-t-on pas ici qu'une pareille légion ne soit bientôt condamnée à se dissoudre. Mais, alors même qu'il n'en irait pas de la sorte, qu'est-ce qu'une force de 1 200 hommes dans une ville comme Rome? Quoi

qu'il en soit, la formation de la légion d'Antibes est regardée ici comme un moyen détourné de prolonger l'occupation de Rome. Mais on s'en inquiète peu, parce qu'on ne juge pas cette tentative destinée à réussir. Elle ne contente pas les catholiques et fait sourire les protestants.

LXII.

LES FORMIDABLES REDITES DE M. BRIGHT.

19 octobre.

J'ai lu ceci quelque part :

« Répétez une chose cent fois, et l'on comprendra ce que vous voulez dire; répétez-la deux cents fois, et l'on croira que vous y croyez; répétez-la trois cents fois, et l'on y croira. »

Il est bien évident que M. Bright pense de la sorte. Il est allé de Londres à Birmingham, de Birmingham à Manchester, de Manchester à Leeds, de Leeds à Glasgow, répétant partout la même chose, savoir :

Que le régime électoral de l'Angleterre demande à être réformé;

Que rien n'est plus urgent et plus nécessaire;

Qu'il y a dans le Royaume-Uni sept millions d'adultes, et, sur ce nombre, un million d'électeurs seulement;

Que l'exclusion qui frappe une aussi grande partie de la population est injuste et désastreuse;

Que le pouvoir électoral est en outre distribué entre ceux qui se le partagent de la manière la plus absurde;

Que tel bourg où le nombre des électeurs ne s'élève pas à 300, compte, dans la Chambre des communes, au-

tant de représentants que les immenses villes de Manchester et de Birmingham;

Que tel autre bourg appartient en toute propriété à un seul homme, qui y dispose de l'élection à son gré;

Que plusieurs membres de la Chambre des communes, même parmi les plus importants, n'y siègent que comme créatures de tel ou tel lord; témoin M. Lowe, représentant supposé des 174 électeurs de Calne, mais en réalité représentant du marquis de Lansdowne, qui, au lieu de M. Lowe, aurait pu choisir, si fantaisie lui en avait pris, son sommelier ou son groom;

Que ce monstrueux pouvoir abandonné au patronage a eu pour résultat de rendre l'influence de l'aristocratie tout à fait prépondérante, même dans celle des deux assemblées qui est censée représenter le gros de la nation;

Que, grâce à l'existence de tant de petits bourgs électoraux qui sont faciles à acheter, et que pour cette raison l'on achète, les élections constituent le plus ignominieux commerce de votes imaginable;

Que, pour l'emporter dans cette mise aux enchères des suffrages, il faut disposer de sommes énormes;

Que, par conséquent, les candidats doivent d'une part posséder une grande fortune, et d'autre part avoir la certitude qu'une fois nommés, ils trouveront à se dédommager de leurs sacrifices par l'abus de leur influence;

Que le pouvoir politique est de la sorte corrompu dans sa source et perverti dans ses effets;

Et qu'il n'y a pas lieu de s'étonner après cela, si tant de mesures impérieusement réclamées par l'intérêt public ont échoué devant la résistance de la Chambre des communes; si celles dont ses apologistes lui font honneur lui ont été irrésistiblement imposées, ou par la force des circonstances, ou par le soulèvement de l'opinion; si les intérêts du pays et les intérêts de la justice ont été tant

de fois immolés aux préjugés ou à l'égoïsme d'une classe dominante; s'il y a en Angleterre tant de blessures qui, après avoir si longtemps saigné, saignent encore; si l'on y voit à côté d'une opulence sans exemple une misère sans nom; si sur ce sol dont la moitié n'appartient pas à plus de 650 propriétaires, pèse le fardeau de plus d'un million de meurt-de-faim qu'on nourrit sans qu'ils travaillent faute de savoir les nourrir en les faisant travailler.

Oui, voilà bien ce que, sous une forme ou sous une autre, on trouve dans tous les discours de M. Bright; voilà ce qu'il a dit, avec quelques légères variantes de style, mais en frappant invariablement sur les mêmes points, à Glasgow comme à Leeds, à Leeds comme à Manchester, à Manchester comme à Birmingham.

Même dans les attaques qu'il a dirigées contre les personnes, il a déployé, si je puis m'exprimer ainsi, une monotonie d'indignation singulièrement caractéristique. Et, par exemple, il est revenu jusqu'à satiété sur l'insolent passage de ce trop célèbre discours où M. Lowe plaçait dans les profondeurs de la société... laborieuse le théâtre de la brutalité, de l'ivrognerie et de l'ignorance.

Ce passage, M. Bright l'a cité ici, là, ailleurs, avec une sorte de joie farouche, insistant sur la gravité de cette insulte lancée au peuple, faisant remarquer combien elle avait été goûtée par les tories et de quel air ils auraient applaudi l'insulteur, proposant que les paroles de M. Lowe fussent inscrites en gros caractères sur un placard qu'on collerait à la porte de chaque atelier, tournant enfin et retournant le poignard dans la plaie.

Intolérables redites! ont crié en chœur ceux qu'elles importunaient et qui en redoutaient la portée. Mais M. Bright comprend son monde à merveille; il connaît le fond de la nature saxonne; il sait que l'Anglais est à la fois lent de conception et tenace, que les idées entrent

difficilement dans le cerveau de l'Anglais et n'en sortent plus, une fois qu'elles y sont entrées. Le fléau qui bat le grain peut présenter aux yeux un spectacle plus varié que le marteau qui bat le fer; mais le marteau écrase ce que le fléau laisse intact.

Les tories affectent de prendre pour de l'épuisement dans M. Bright, ce qui de sa part est une tactique et une tactique habile.

Ce n'est pas du reste que M. Bright ait une grande ampleur de vues : non. Il lui a été d'autant plus aisé d'adopter la stratégie de la répétition, qu'elle convient à son génie, beaucoup moins étendu que vigoureux, et dépourvu de souplesse.

Bien différent de M. Gladstone, dont l'esprit agile embrasse tous les aspects d'une question, si divers qu'ils soient, M. Bright n'est en général capable de voir dans un sujet donné que quelques points saillants. Mais cela même sert son rôle de tribun; car ce qui, au point de vue du philosophe et du penseur, est absence de force, devient surcroît de force au point de vue de l'homme d'action.

En tout, M. Gladstone saisit d'un coup d'œil le *pour* et le *contre*, et les nuances du *pour* et les nuances du *contre*.

C'est ce qui rend sa machine incertaine, et bien souvent fait flotter ses convictions.

Autre est M. Bright; il n'aperçoit que le *pour*, lui, dans ce qui l'attire, et le *contre* dans ce qui le repousse.

De là l'emportement de ses sympathies et l'exagération de ses haines; mais de là aussi l'indomptable énergie de ses allures. Plus clairvoyant, il serait moins décidé. Plus philosophe, il serait moins tribun.

Il est à noter cependant que cet homme qui est fait pour aller et qui, somme toute, va si droit à son but,

n'est pas sans se risquer quelquefois dans les sentiers détournés. C'est ainsi qu'il s'est montré étrangement désireux de compromettre, dans ses projets de réforme, le nom et l'autorité de la reine, dont il n'a pas tenu à lui qu'on ne le crût le conseiller secret et le confident. C'est ainsi encore qu'il s'attache aujourd'hui à chercher un point d'appui dans la classe moyenne pour une réforme radicale dont la classe moyenne sait fort bien que l'objet est d'élever à son niveau la classe ouvrière.

C'est que l'agitation a fait bien du chemin depuis que M. Gladstone a demandé sans succès une modeste réduction du cens électoral. Ce que veulent aujourd'hui ces centaines de mille hommes, qui, musique en tête, bannières déployées, courent de toutes parts se rassembler dans les vastes plaines et y former des meetings tels qu'on n'en vit jamais de semblables depuis le commencement du monde, c'est le suffrage universel, c'est-à-dire — chose curieuse — plus que ne voudrait M. Bright lui-même !

Que le droit de voter soit accordé à quiconque occupe une maison, est censé chef de famille; qu'on proclame ce qu'on nomme ici *household suffrage*, M. Bright n'en demande pas davantage. Et cependant il est l'orateur, le guide, presque l'idole d'une multitude que le *household suffrage* serait loin de satisfaire.

Mahomet ira-t-il à la montagne, ou la montagne ira-t-elle à Mahomet? Le général adoptera-t-il le drapeau de son armée, ou l'armée adoptera-t-elle le drapeau de son général? Je crois, quant à moi, que le général finira par se faire entièrement l'homme de son armée.

Ce qui est sûr, c'est qu'en attendant, ils s'arrangent de façon à pousser vivement leur pointe.

Les tories font semblant de n'avoir pas peur, mais ils ont peur. Et il y a de quoi, en ce qui les touche, je vous assure.

LXIII.

LE « MANHOOD SUFFRAGE » ET M. BRIGHT.

20 octobre.

Encore une démonstration immense! Il faut que l'Angleterre du passé en prenne son parti : une Angleterre nouvelle s'annonce. Partout, ici, le peuple est prêt à se lever ou se lève; il se lève, calme et pacifique, mais résolu, confiant dans sa force, et ce qu'il veut, le voulant bien.

Décidément, le bill présenté par M. Gladstone était, pour l'aristocratie anglaise, un bill sauveur. Elle aurait dû l'accepter d'un cœur reconnaissant, le voter d'acclamation. M. Lowe est un borgne qui s'est mis du parti des aveugles. Lorsque, à la grande joie des tories, il tourna le dos à toute réforme, il me fit l'effet d'un homme qui, pour éviter de mettre le pied dans un trou, s'expose à tomber dans un précipice. Je vous l'écrivis. Eh bien, dites, me suis-je trompé?

Non, ce n'est plus d'un cens électoral plus ou moins réduit qu'il s'agit désormais : le suffrage universel! voilà ce que le peuple demande. Manchester a parlé après Birmingham, Leeds a parlé après Manchester, Glasgow vient de parler après Leeds; et à Glasgow, comme à Leeds, comme à Manchester, comme à Birmingham, un homme à cent mille têtes a proclamé le *manhood suffrage* (suffrage universel) *comme la seule base juste de la représentation.*

A M. Gladstone, à M. John Bright, à M. John Stuart Mill et aux autres partisans sincères de la réforme, le

meeting monstre de Glasgow a voté des remerciements, parce que ces messieurs ont *défendu l'honneur du peuple et plaidé sa cause;* mais — remarquez bien ceci — le même meeting a, du même coup, voté des remerciements à M. Edmond Beales et à ses coadjuteurs de la « Ligue pour la réforme », parce qu'ils ont, eux, entrepris l'apostolat du *vrai principe*, savoir le *residential and registered manhood suffrage* (le suffrage universel avec condition de résidence et enregistré).

Il y a là une nuance dont la portée ne vous échappera pas.

C'est qu'en effet le *manhood suffrage* n'est pas ici du goût de tous les réformistes, d'où il résulte qu'à leur égard le peuple ne saurait, en exprimant sa gratitude, employer des formules identiques.

Toutefois, entendons-nous. Parmi les personnages dont le meeting de Glasgow s'abstient de *préciser* les services, il en est un qui réclame le droit de voter pour quiconque sait lire, écrire et faire les opérations ordinaires de l'arithmétique; il en est un par conséquent que le suffrage universel n'effraye pas : c'est M. John Stuart Mill, M. John Stuart Mill qui, chose rare, montre réunies en lui les qualités de l'homme de cabinet et celles de l'homme d'action, la gravité d'un philosophe et l'ardeur généreuse d'un chevalier, tout ce qui caractérise un sage esprit, et tout ce qui constitue un penseur d'avant-garde.

Mais, je le répète, c'est chose rare que cette combinaison de qualités.

Prenez M. Gladstone, par exemple. Certes, s'il est un homme qui se trouve éloigné aujourd'hui de son point de départ, c'est M. Gladstone. Et pourtant, je m'assure qu'il ne voit pas sans quelque trouble l'horizon reculer à mesure qu'il avance, et le chemin s'allonger indéfiniment devant lui.

A plus forte raison, en va-t-il de la sorte pour beaucoup d'intelligences moins vigoureuses et moins actives que la

sienne. M. Baines, ce persévérant avocat d'une réforme partielle, ne s'est-il pas arrêté déjà, saisi d'inquiétude, et ne semble-t-il pas disposé à se tenir à l'écart, si même il n'en vient pas à combattre le mouvement? M. Forster, à Leeds, ne s'est-il pas prononcé pour le *household suffrage*, c'est-à-dire pour l'exclusion de quiconque n'offre pas la garantie qu'on suppose attachée à l'occupation d'une maison? Et n'est-ce pas aussi le *household suffrage* qui a les préférences de M. Bright?

Oui, quelque étrange que cela puisse paraître, M. Bright se trouve, en ce moment, le général d'une armée dont le drapeau n'est pas tout à fait le sien; il conduit au combat des soldats qui ne tiennent pas de lui leur mot d'ordre.

Mais que lui importe? Entre le triomphe du suffrage universel et le maintien du monopole aristocratique, il n'hésitera pas. Il regarde au mal, et le juge trop profond pour se préoccuper beaucoup de la nature plus ou moins radicale du remède à employer.

De là ses réticences, d'une part, et, d'autre part, sa rude franchise.

Que faut-il?

M. Bright ne s'est jusqu'à présent expliqué, sur ce point, qu'avec une réserve étudiée. Mais, en revanche, avec quelle netteté impitoyable il dit ce qu'il ne faut pas!

Ce qu'il ne faut pas?

C'est, d'après son discours de Glasgow, que le droit de voter, dans le Royaume-Uni, appartienne à 16 individus seulement sur 100;

C'est que, sur 658 membres, la Chambre des communes en compte 220 dont les mandants atteignent à peine au chiffre de 70 000;

C'est qu'une assemblée qu'on prétend représenter le gros de la nation, ne soit guère qu'une succursale de la Chambre des lords;

C'est que les préjugés d'une classe, les répugnances

d'une classe, les intérêts d'une classe aient sur la direction des affaires publiques une influence qu'on refuse à l'esprit de justice et aux lumières de la nation prise en masse;

C'est que les consciences soient polluées par le trafic des votes;

C'est que les ministres, quand le bien public réclame impérieusement une dissolution de la Chambre, soient retenus par la crainte de ruiner leurs propres partisans en les soumettant à une réélection, et soient paralysés dans leur action par tel d'entre eux qui leur viendra dire : « Mon élection m'a déjà coûté 6 000 livres sterling, et j'en dois encore 3 000; »

C'est enfin que la pourriture, qui détruit la plupart des corps, soit précisément ce qui fait vivre le corps nommé Chambre des communes.

Voilà ce qu'il ne faut pas, selon M. Bright; et son discours de Glasgow n'a été que le développement passionné de ce thème. Il est allé jusqu'à dire : « Si le clerc de la Chambre des communes était placé à Temple-Bar, avec mission de mettre la main sur l'épaule de tout passant bien couvert et bien lavé, jusqu'à ce qu'il eût désigné 658 individus, et si ces 658 individus étaient appelés par la reine à former le Parlement du Royaume-Uni, ma conviction est que nous aurions un meilleur Parlement que celui qui existe. »

Quand un homme doué d'une éloquence suprême s'exprime en ces termes devant la foule, humiliée et irritée, des *exclus*, on comprend que, pour en être le chef, et, jusqu'à nouvel ordre, l'idole, il n'ait pas besoin de prouver l'excellence de son programme particulier de gouvernement.

Que M. Bright, au fond de l'âme, tienne plus ou moins au *household suffrage;* qu'il soit plus ou moins enclin à se rallier au *manhood suffrage*, là n'est pas, quant

à présent, la question, pour ceux qui saluent de leurs clameurs enthousiastes l'ardent tribun. Il donne à leur réclamations un accent terrible; il proteste, en leur nom, contre ce qui les blesse, avec une émotion sincère, honnête et profonde; il poursuit de ses rugissements, qu'on me passe le mot, quiconque insulte ou paraît insulter le peuple; c'est, après tout, la cause du suffrage universel qu'il sert, quand il dénonce les privilèges, quand il attaque l'esprit d'exclusion, quand il venge des accusations et des insolents dédains de ceux d'en haut ceux d'en bas, quand il en appelle à la puissance du nombre. Et cette cause du suffrage universel, on peut même dire qu'il la sert avec excès, lorsqu'il va jusqu'à repousser, comme n'étant bonnes qu'à embarrasser la marche de la démocratie victorieuse, les garanties que l'intelligence plus élevée de M. John Stuart Mill demande contre la tyrannie possible des majorités.

La situation, vous le voyez, est grave pour l'aristocratie, d'autant plus grave, que M. Bright lui cherche des ennemis partout : sur le trône, où il déclare, non sans quelque affectation, que le peuple a son point d'appui, et dans la classe moyenne, dont il recommande au peuple l'alliance.

LXIV.

COMME QUOI LA BELGIQUE EST AIMÉE PAR LES ANGLAIS.

26 octobre.

L'accueil fait par la Belgique aux volontaires anglais ne

pouvait manquer de produire ici un effet excellent. C'est ce qui est arrivé.

Des fêtes à l'occasion d'une visite cordiale, des dîners, des soupers, des illuminations, des distributions de médailles, tout cela ne suffit pas sans doute pour créer des motifs d'amitié permanente entre deux peuples que sépare l'antagonisme des intérêts; mais, quand les intérêts s'accordent avec ces effusions de sympathie mutuelle, elles ne sauraient avoir un résultat purement partiel ou temporaire, et leur influence sur les dispositions générales des deux peuples, l'un à l'égard de l'autre, a toutes chances de subsister, même quand les lampions sont éteints, et les médailles mises sous clef.

Or, s'il est au monde un pays dont l'Angleterre ait intérêt à vouloir l'indépendance, ce pays est certainement la Belgique.

Et d'abord, les Anglais aiment la Belgique, parce qu'elle ne saurait cesser de s'appartenir, sans rendre le pouvoir de la France plus à craindre et son voisinage plus inquiétant.

Ensuite la Belgique plaît aux Anglais, à cause de son attachement à des institutions dont ils se vantent d'avoir fourni le modèle, à cause de ses aptitudes constitutionnelles, à cause de l'éclat que sa prospérité jette sur le régime politique préféré et recommandé par eux, à cause de la part qu'ils ont prise à l'établissement d'une nationalité belge, et enfin à cause de l'impossibilité absolue où est la Belgique de leur porter ombrage ou de leur nuire.

Ce n'est pas tout. Quand ils ont vu M. de Bismark porter brutalement la main sur ce qu'il jugeait à sa convenance, prendre les duchés, prendre le Hanovre, prendre le pays de Hesse-Cassel, prendre Francfort et menacer de prendre le reste, les Anglais ont applaudi. Ils ont même trouvé bon que la Chambre prussienne, donnant à la pratique la considération de la théorie, procla-

mât le droit de conquête et poussât, en plein XIXe siècle, ce cri peu rassurant pour les petits États : « Laissez passer la justice du plus fort ! » Mais, dans cette circonstance, l'approbation si audacieusement avouée s'expliquait par des considérations particulièrement tirées de la peur que la France inspire et du désir de la voir matée. Au fond la nation anglaise, elle le sent bien, croyez-le, est plus intéressée qu'aucune nation du globe à ce que l'esprit de rapine ne pénètre pas trop avant dans les chancelleries et à ce qu'une politique de flibustiers ne devienne pas trop à la mode. Pourquoi? Par la raison fort simple qu'elle est énormément riche, et que sa puissance n'est plus tout à fait au niveau de sa richesse.

Cantabit vacuus coram latrone viator.

Mais l'Angleterre ne ressemble pas au voyageur qui chante parce que sa bourse est vide, devant le voleur de grand chemin!

Qu'adviendrait-il donc, si la Belgique était attaquée? Oh! avec quelle véhémence, dans ce cas, les Anglais s'élèveraient contre cette théorie du droit du plus fort qui, mise en action par M. de Bismark au préjudice de la France, leur a paru si justifiable! Oh! comme ils partageraient les sentiments du propriétaire qui tremble pour sa maison quand le feu prend à celle de son voison.

Et tenez pour certain qu'ils ne seraient pas arrêtés dans l'expression de leur indignation et de leurs alarmes par la crainte qu'on ne leur rappelât leur attitude à l'égard de la Prusse conquérante et qu'on ne les accusât d'avoir deux poids et deux mesures. Que leur importe cela? Les Anglais ne se sont jamais piqués d'envisager dans une question donnée autre chose que son côté relatif. Entre leur génie et l'absolu, il y a un abîme. Ils pensent au jour le jour, ils sentent au jour le jour, et ils agissent

en conséquence. Il y a donc toutes les raisons possibles et imaginables pour que l'Angleterre s'intéresse aux destinées d'une Belgique indépendante.

Mais pourriez-vous compter sur des sympathies actives si l'heure du péril venait à sonner? Franchement, je n'oserais pas en répondre, au moins d'une manière absolue, dans le cas où, suivant les appréhensions formulées, il y a quelque douze mois, par M. Deschamps, la France impériale ne convoiterait que le territoire compris entre l'Escaut et la Meuse et abandonnerait Anvers à la Hollande; mais, si la main de Napoléon s'étendait sur Anvers, halte là!

En attendant, les Anglais regardent du côté de Bruxelles avec une sollicitude qui ne se lasse pas, et cette sollicitude les porte naturellement à se préoccuper sans relâche de ce qui se passe en France relativement à la Belgique. On a donc remarqué ici le silence que *le Moniteur* français a gardé sur les fêtes auxquelles a donné lieu la visite des volontaires. Ce silence rapproché des attaques réitérées et systématiques du journal semi-officiel *le Pays* a paru sinon sinistre, du moins singulier. On cherche, et on craint d'en deviner la cause. Tout en se félicitant des rapports fraternels dont les fêtes de Belgique ont été la manifestation et le gage, en ce qui touche l'Angleterre et la Belgique, un journal important, la *Saturday Review*, ne cache pas qu'à ses yeux de semblables excursions ont un danger, celui de conduire quelquefois à des complications politiques.

Cette remarque toutefois n'est faite qu'en passant par le journal dont il s'agit. Au fond, la *Saturday Review* se montre fort rassurée sur l'avenir de la Belgique, et elle demande avec une joie confiante ce qui reste des prophéties de M. Deschamps, qu'elle appelle le Jérémie belge.

Et pourtant que de circonstances se sont produites depuis une année qui semblaient de nature à favoriser l'ac-

complissement de ces noires prophéties : mort de Léopold Ier, confusion née de la guerre d'Allemagne, droit de conquête affirmé par la Prusse, principe de non-intervention proclamé par les Anglais comme le pivot de leur future politique, ambition de la France stimulée par l'exemple des prodigieux succès que peut obtenir l'audace au service de la force ! La *Saturday Review* a certes raison d'estimer que la nationalité belge doit être assise sur dès bases solides pour avoir subi, sans être ébranlée le moins du monde, le choc de pareils événements.

Mais où ce journal tombe dans une erreur grossière, inconcevable presque, c'est quand il prétend que, si la nationalité belge avait quelque chose à redouter, ce serait plutôt de la part des libéraux de France que de la part de Napoléon III.

Franchement, ceci est à confondre l'esprit.

Qu'un homme qui a enlevé aux Français leur liberté, et dont le pouvoir se rattache par tant de liens au prestige de souvenirs militaires, courtisât, dans telle ou telle situation embarrassante, les instincts guerriers, comme moyen de déjouer les aspirations plus nobles, cherchât au dehors pour l'orgueil national des satisfactions qui au dedans lui sont refusées, et s'efforçât de substituer, dans l'esprit d'un peuple asservi, l'idée d'agrandissement territorial à celle de la grandeur morale, cela se comprendrait de reste ; mais les amis de la liberté, en France, ne sont pas gens à jouer le jeu, si absurde en ce qui les concerne, de la guerre et de la conquête ; ils savent ce que peut pour l'établissement du despotisme quand il est à naître, et pour sa consolidation là où il est établi, la prépondérance de l'homme d'épée. Alors même que le droit d'un peuple à s'appartenir ne serait pas un article de leur *Credo*, ils n'ignorent point combien ils risqueraient de perdre à la violation de ce droit. La *Saturday Review* les calomnie donc doublement quand elle leur suppose une

politique contraire à l'indépendance de la Belgique. En cela, elle méconnaît leurs principes et de plus elle insulte à leur intelligence.

LXV.

REVENU DE LA CLASSE OUVRIÈRE EN ANGLETERRE.

30 octobre.

« Rien n'est bête comme un fait, » a-t-on dit : serait-il donc vrai que rien n'est bête comme un chiffre? C'est ce que je me demandais, ces jours-ci, en parcourant une statistique, de laquelle il résulterait que l'Angleterre a été créée tout exprès par le bon Dieu, pour servir d'argument au docteur Pangloss.

Le nombre y est pourtant assez considérable de ceux qui, ayant faim, mangent comme le neveu de Rameau, quand l'occasion s'en présente.

La population de l'Angleterre et du pays de Galles s'élevant, d'après le dernier recensement à 20 066 224, celle de l'Écosse à 3 066 224, celle d'Irlande à 5 764 543, et, par conséquent, celle du Royaume-Uni à 28 896 991, admettons avec M. Bright — et c'est beaucoup de bonté à nous — que le nombre des recrues du paupérisme, dans les trois royaumes, ne dépasse pas un million : nous voilà forcés de reconnaître que, sur moins de trente habitants, il y a un meurt-de-faim ; ou, si vous aimez mieux, un homme qui ne mange certes pas à la table où Candide et Cocambo firent un jour si bonne chère.

Il est vrai que la statistique en question ne s'occupe pas de ceux-là ; elle n'a trait qu'à la condition de ceux qui rouvent moyen de gagner leur dîner. C'est donc de ces

derniers seulement que j'ai à vous parler aujourd'hui.

Sachez d'abord qu'à l'époque des dernières élections, une discussion s'étant engagée sur le montant des salaires annuellement payés aux ouvriers du Royaume-Uni, ce montant fut évalué par M. Bass à 350 000 000 liv. st., ou *huit milliards sept cent cinquante millions de francs*, et, plus tard, par M. Gladstone à 250 000 000 liv. st., ou *six milliards deux cent cinquante millions de francs*. Eh bien, voici le professeur Leone Levi qui l'évalue, lui, à 418 300 000 liv. st., ou *dix milliards quatre cent cinquante-sept millions cinq cent mille francs*.

Huit milliards, six milliards, dix milliards ce n'est pas tout un. Qui a raison? Ni M. Bass, ni M. Gladstone ne nous ont dit d'une manière précise sur quelles données s'appuyaient leurs calculs respectifs, et, quant à M. Leone Levi, il avoue lui-même n'avoir eu à sa disposition que des éléments très incomplets.

Selon le savant professeur — et il déclare comprendre dans la « classe ouvrière » quiconque est employé à un travail manuel, productif ou non, — le nombre des ouvriers de l'un et de l'autre sexe, y compris les enfants, et à l'exclusion des personnes âgées de plus de soixante ans, serait :

En Angleterre, de.....	7 466 000
En Écosse, de.....	1 104 000
En Irlande, de.....	2 127 000
Dans le Royaume-Uni, de.....	10 691 000

Et le montant des salaires payés annuellement s'élèverait :

En Angleterre, à.....	311 500 000 l. st.
En Écosse, à.....	42 700 000
En Irlande, à.....	64 100 000
Dans le Royaume-Uni à.....	418 300 000

Ainsi, en supposant que chaque famille se compose de cinq membres, et qu'il y ait, dans chaque famille, deux membres recevant un salaire, la moyenne de ce que gagne chaque famille serait, par semaine :

En Angleterre, de.....	32 s. 4 d. ou	40 fr. 00
En Écosse, de.....	29 s. 6 d. ou	36 90
En Irlande, de.....	23 s. 6 d. ou	29 20

Ces chiffres, fussent-ils incontestables, ne prouveraient pas que l'Angleterre est tout à fait un Eldorado; mais sont-ils incontestables?

Il y a quelque temps, dans un article où il se posait cette question, le *Times* comparait plaisamment les calculs ci-dessus à celui en vertu duquel on nous ordonne de croire qu'à l'époque du déluge nous avions plus d'aïeules qu'on ne pourrait en faire tenir dans un coffre aussi grand que le système solaire.

La vérité est, comme dit fort bien le *Times*, que les mots *en moyenne* n'ont pas de sens, lorsqu'on les applique à une foule de conditions très diverses. A quelle idée claire répondrait, par exemple, la déclaration solennelle que, dans un pays où quelques avocats gagnent cent mille francs par an, et où une multitude d'avocats ne gagnent rien, le gain de chaque avocat, *en moyenne*, est de tant? Si, en Angleterre, où certaines gens possèdent une fortune fabuleuse, on divisait le chiffre qui exprime l'énorme richesse du pays par le nombre de ses habitants, serait-on fondé à dire, je le demande — ce qui néanmoins serait le résultat de l'opération, — qu'en Angleterre chacun a parfaitement de quoi vivre, et qu'un *pauper* y est chose inconnue?

Le *Times* a encore raison de signaler l'inanité d'un genre de déduction qui part d'une répartition arbitraire, pour aboutir à des résultats fantastiques. Mais le *Times* ne se croit pas toujours obligé d'avoir raison, et il ne s'en donne

en général la peine que lorsque cela s'accorde avec les intérêts qu'il sert. Quel est donc le secret de la croisade qu'il s'est mis un beau jour à prêcher contre le système qui consiste à *prendre la moyenne* de ceci ou de cela? Ce secret, je crois le deviner.

Un des arguments employés en faveur d'une extension de suffrage profitable à la classe ouvrière est l'importance de l'*intérêt de propriété* que représente le montant des salaires. C'est en ce sens, c'est pour montrer combien était injuste, même au point de vue de la *propriété*, l'exclusion politique dont la majorité des ouvriers se trouve frappée, que M. Gladstone a dit : « Cette classe qu'on voudrait faire passer comme composée de gens qui, dans les révolutions, n'ont rien à perdre, elle jouit, prise en masse, d'un revenu de plus de six milliards de francs : n'est-ce rien que cela? » Or, vous concevez bien qu'une pareille constatation n'ait pas été du goût de ceux qui redoutent l'admission de la classe ouvrière dans l'arène électorale. Vous jugez s'ils ont été satisfaits quand le professeur Léon Levi est venu leur dire que le revenu à sauvegarder pour la classe ouvrière dépassait, non pas six milliards de francs, mais dix milliards! Il fallait donc, en s'attaquant au côté faible de calculs qui venaient si mal à propos, s'efforcer de les mettre hors de cause.

Mais voyez un peu ce que c'est que l'esprit de parti! Le *Times*, qui s'entend si bien à tourner en ridicule certains procédés de la statistique, lorsqu'il s'agit pour lui de défendre les approches du sanctuaire contre le *profanum vulgus*, le *Times* trouve l'emploi de ces mêmes procédés admirable, lorsqu'il sagit de montrer comme quoi la classe ouvrière vit ici dans le meilleur des mondes possibles.

C'est ainsi qu'il a publié dernièrement un article où il s'attache à démontrer qu'on ne saurait appliquer aujourd'hui au mot *peuple*, en Angleterre, la définition que j'ai

autrefois donnée de ce mot en l'appliquant à la condition du peuple en France. A cette époque, j'avais dit : « J'entends par peuple l'ensemble de ceux qui, ne possédant pas de capital, dépendent d'autrui pour ce qui concerne les premières nécessités de la vie. » Et cette définition que, du reste, il ne reproduit pas exactement, tant s'en faut, de quelle manière la combat-il dans son application à l'Angleterre d'aujourd'hui? En disant que la classe ouvrière de ce pays possède, soit dans les sociétés de bienfaisance ou d'assurance mutuelle (*friendly societies*), soit dans les banques d'épargne, un capital de 50 000 000 livres sterling, qui, divisé entre les 7 500 000 ouvriers d'Angleterre et du pays de Galles, donne pour chacun d'eux, *en moyenne*, un fonds disponible de 7 livres sterling.

J'ai reçu à ce sujet une lettre que rendent doublement intéressante, et les explications qu'elle contient, et le nom, si honorable, qui la signe :

« Cher monsieur,

» Il y a quelques jours, le *Times* publia un article dans lequel, sur une question importante, et en termes qui, du reste, n'avaient rien de désobligeant, il était fait allusion à vos écrits. A nous, qui appartenons à la classe des ouvriers anglais, il convient, ce me semble, de dire jusqu'à quel point les allégations relatives à notre condition sociale sont fondées.

» C'est aujourd'hui seulement que m'a été remis le rapport parlementaire qui sert de base à l'article susmentionné, et je vais vous dire sans plus tarder ce que je pense de cet article.

» Il vous représente comme ayant, il y a quelque vingt ans, donné du « peuple » la définition que voici : « L'ensemble de ceux qui sont incertains de leur nourriture et

de leur gîte. » Cela peut s'appeler une traduction libre de votre définition des *prolétaires!* Mais, pour le *Times*, le grand point est de signaler le brillant état de prospérité auquel est, selon lui, parvenu ce pays.

» Le *Times* part de cette donnée, que, d'après un récent rapport de M. Tidd-Pratt, il y a plus de 10 000 sociétés de bienfaisance, comprenant 1 374 425 membres, et possédant un capital de 5 362 028 livres sterling. Or, dit-il, si à ce capital on ajoute le total des sommes déposées, soit dans les anciennes banques d'épargne, soit dans les nouvelles, on aura comme produit des économies de la classe ouvrière dans les pays d'Angleterre et de Galles 50 000 000 livres sterling, ce qui, divisé entre 7 500 000 ouvriers de l'un et l'autre sexe, que le professeur Levi dit exister en Angleterre et dans le pays de Galles, donne pour chaque homme et pour chaque femme un fonds de réserve de 7 liv. st.

» Sur ce, le *Times* vous adresse une sorte de prière internationale, pour que vous ayez à amender votre définition en ce qui touche l'Angleterre, puisque chaque ouvrier y serait, jusqu'à concurrence de 7 livres sterling, assuré de sa nourriture, de son gîte, et y aurait, avant d'être exposé à mourir de faim, quarante-neuf jours à courir.

» Ce résultat, de quelque façon qu'on l'apprécie, est obtenu au moyen d'un procédé dont il est possible que vous ne possédiez pas le secret. Ce procédé consiste à jeter un voile sur les premières personnes qui seules ont droit à une part des 50 000 000 livres sterling dont il s'agit.

» On porte à 1 374 425 le nombre des membres dont les *Friendly societies* (sociétés d'assurance mutuelle) se composent. Celui des personnes qui ont des dépôts dans les banques d'épargne, anciennes et nouvelles (car nous en avons de deux sortes), s'élève à 2 669 386.

» Mais, si l'on remarque, d'une part, que beaucoup de déposants sont membre des *Friendly societies*, un premier acte de prévoyance ayant pour effet ordinaire d'en engendrer un second, et, d'autre part, que les banques d'épargne contiennent une somme de 1 869 970 livres sterling, formant le tiers du capital des *Friendly societies*, et représentant le tiers de leurs membres, on trouvera que ce n'est pas entre plus de 3 000 000 de personnes que les 50 000 000 livres sterling doivent être divisés.

» Ce n'est pas tout : parmi ceux qui ont des dépôts dans les banques d'épargne, on compte 251 820 individus, dont l'avoir n'est que de 5 shellings 5 d., et 275 782 individus qui ne possèdent pas chacun plus 2 livres sterling 10 shellings 11 d.

» Voilà donc un demi-million d'hommes auxquels est bien près d'être applicable votre définition du peuple.

» Quant au reste des déposants, on y voit figurer 84 144 personnes qui, sur les 50 000 000 livres sterling, possèdent plus de 12 000 000 livres sterling, et font partie d'une classe qui n'est pas celle que le professeur Levi désigne comme la classe « ouvrière ».

» Ainsi, la somme de 50 000 000 livres sterling dont parle le *Times* n'appartient en réalité qu'à 2 500 000 individus tout au plus.

» Conséquemment, sur les 7 500 000 ouvriers des deux sexes que renferment, d'après les calculs du professeur Levi, l'Angleterre et le pays de Galles, il en est au moins 5 000 000 qui rentrent dans la définition que vous avez jadis donnée du peuple; et, quand le *Times* déclare que, si cette définition fut jamais applicable à l'Angleterre, elle a cessé de l'être, il se presse trop. Ce n'est pas assez, pour pouvoir disposer de 7 livres sterling, qu'on vous les donne sur le papier, en manière d'argument !

» Je voudrais que le *Times* eût raison, car il est humiliant d'avoir à s'avouer que, dans son pays, il y a tant de

gens réduits à un état de dépendance ; mais la vérité avant tout.

» Ce n'est pas que nous ne soyons en voie de progrès ; seulement, si nous voulons avancer encore, il importe que nous ayons toujours devant nous la situation telle qu'elle existe réellement.

» Nous vous devons beaucoup, cher monsieur, pour avoir défendu la cause des droits du travail, et nous ne saurions permettre qu'on cherche à vous faire croire que « le peuple » de ce pays n'a plus besoin de vos services.

» Tout à vous.

» *Signé* G.-J. HOLYOAKE. »

Parmi les hommes dont la vie s'est consacrée au service de la classe ouvrière, M. Holyoake étant un de ceux qui l'ont le plus pratiquée, et qui la connaissent le mieux, j'ai pensé que la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire méritait, par le jour qu'elle jette sur la véritable condition des travailleurs anglais, d'être mise sous les yeux de mes lecteurs.

LXVI.

LE FÉNIANISME.

18 novembre.

Depuis un mois, la question qui occupe le plus ici l'attention publique est celle d'Irlande.

On le conçoit de reste. Le fénianisme a décidément acquis en Amérique une importance sur laquelle il n'est plus permis à aucun esprit sérieux de se faire illusion. Le nombre des Irlandais aux États-Unis est considérable ; grossi chaque jour par le flot d'une immigration non inter-

rompue, il constitue aujourd'hui à New-York une force dont aucun des partis qui s'y agitent ne saurait se dispenser de tenir compte. Républicains et démocrates, adversaires et partisans de la politique du président Johnson, ont également besoin des votes de la population irlandaise naturalisée. Or quel est l'Irlandais, de l'autre côté de l'Atlantique, qui hésite à se déclarer fénian? Le fénianisme se trouve ainsi adossé à la puissance des États-Unis : grave danger pour l'Angleterre.

Aussi se préoccupe-t-on beaucoup, dans ce dernier pays, des conséquences que pourrait entraîner la sentence de mort prononcée, au Canada, par la cour criminelle de Toronto contre les prisonniers fénians, Lynch et Mac-Mahon, dans le cas où cette sentence serait exécutée. L'émotion violente que cette perspective cause aux Irlandais des États-Unis, les meetings tenus à cette occasion, les témoignages d'intérêt donnés aux condamnés par le gouvernement de Washington, la dépêche adressée par M. Seward à sir Frédérick Bruce : tout cela conduit naturellement les Anglais à se demander ce qui arriverait, si le fénianisme réussissait à engager irrévocablement les États-Unis dans sa querelle.

L'attitude prise et le langage adopté par M. Seward, dans sa dépêche à sir Frédérick Bruce, sont faits, il faut bien le dire, pour remuer la fibre anglaise, et mettre le cabinet de Saint-James dans un étrange embarras.

Si l'Angleterre fléchit, si elle prête les mains à l'intervention des États-Unis dans les affaires du Canada; si, en se montrant clémente contre son inclination, et par suite de remontrances dont la forme polie cache mal la nature hautaine, elle laisse croire qu'elle a peur, adieu ses prétentions à l'exercice d'un pouvoir impérial! Qui cède une fois se condamne, ou à céder toujours, ou à ne reculer l'heure de la résistance que pour en aggraver le péril.

Si elle tient bon, au contraire; si elle donne pour me-

sure à son orgueil l'idée que le monde a de sa puissance; si, blessée de l'appui offert à ses plus mortels ennemis, elle jette en défi au gouvernement qui les protége les deux têtes qu'il veut sauver, les suites à prévoir valent à coup sûr qu'on y réfléchisse d'avance et mûrement.

Le Canada est à la merci des États-Unis, c'est certain : pour le prendre, ils n'ont qu'à étendre le bras. Entre les Américains et les Anglais, ce serait la guerre, une guerre navale : lequel des deux peuples aurait le plus à y perdre? immense est le chiffre des importations de l'Angleterre, immense celui de ses exportations; ses richesses flottent sur toutes les mers; son pavillon est connu de chaque vague de l'Océan; sa marine marchande est digne de sa marine militaire : que de points vulnérables ne présente pas une surface aussi étendue! que de pertes n'est-on pas exposé à subir quand on est si opulent! Dans une situation pareille et avec un antagoniste redoutable devant soi, on est tenu d'examiner si les coups à frapper promettent une suffisante compensation des coups à recevoir.

Dans son dernier numéro, la *Pall Mal Gazette* posait en termes clairs le difficile dilemme dans lequel l'Angleterre se trouve placée. Selon ce journal, la politique la plus sage au fond, quoique la moins prudente en apparence, serait une politique fière et décidée; le fénianisme ayant déclaré aux Anglais une guerre à mort, ils devraient à son égard se montrer inflexibles, et craindre, par-dessus tout, qu'on ne les soupçonnât de faiblesse. Est-ce là le parti vers lequel le gouvernement incline? Il est permis d'en douter. Voilà déjà plusieurs années que l'Angleterre vit dans une perpétuelle et excessive appréhension de la guerre. L'imprévu lui fait peur. Vous avez pu remarquer, lors de l'invasion du Danemark et de l'insurrection des Polonais, combien cette crainte l'emporte dans son cœur sur les plus vives sympathies. Elle qui jadis aimait

tant à se mêler des affaires d'autrui, c'est à peine si elle est disposée à aller au loin se mêler de ses propres affaires. Non contente de proclamer la non-intervention comme le pivot de sa politique, elle a donné à la signification de ce mot, en ce qui la concerne, une extension qui le rend synonyme d'isolement. N'a-t-on pas entendu quelques-uns de ses hommes d'État dire bien haut que le développement de ses destinées n'était pas en Europe, et qu'elle devait se considérer désormais comme une *puissance asiatique?*

Il est vrai qu'elle a su créer pour son usage une armée de volontaires; qu'elle a été atteinte, elle aussi, de la maladie contagieuse apportée en Europe par le fusil à aiguille, qu'elle s'occupe de réorganisation militaire, et qu'hier encore, un correspondant du *Times* suggérait au gouvernement l'idée de transformer une partie de l'empire indien en une pépinière de soldats, et les sikhs en troupes européennes. Mais il n'y a rien là, de la part des Anglais, qui se rapporte au désir d'attaquer : ils ne songent qu'à se mettre en état de défense; ils s'arment ou parlent de s'armer en vue de la paix.

En réalité, leur grande préoccupation est d'éviter les occasions de querelle, avec l'Amérique surtout; et, sous ce rapport, il semble y avoir parfaite homogénéité de tendances entre l'opinion publique et le cabinet, qui, ayant pour chef lord Derby, a son fils, lord Stanley, pour ministre des affaires étrangères.

LXVII.

UN MEMBRE DU PARLEMENT SANS BRAS NI JAMBES.

21 novembre.

Il y a en Irlande un homme, fort distingué d'ailleurs, qui n'a ni bras ni jambes, ou, si vous l'aimez mieux, qui a des bras de liége et des jambes de liége. Pour comble de malheur, sa tête ne tient pas bien sur ses épaules, m'assure-t-on, et a besoin d'un support.

La merveille est que ce gentleman, le plus mutilé des mortels, manie, je ne dis pas d'une main, mais d'une bouche exercée, la plume et le pinceau. C'est un calligraphe, c'est un artiste, et, en outre, c'est un canotier habile, un excellent écuyer, un cocher comme il y en a peu, un intrépide chasseur. Il a écrit un livre, qui a paru orné de dessins de sa façon. Il est marié, ayant épousé la fille d'un clergyman, laquelle n'était point pauvre quand elle l'a épousé, puisqu'elle avait, si je suis bien informé, 5000 livres sterling, ce qui est quelque chose en Irlande. Qu'ajouterai-je à ces détails biographiques? M. Kavanagh a de l'esprit, une énergie dont ce qui vient d'être dit vous donne une suffisante idée, et le goût de la vie politique. Il appartient par ses opinions au parti tory; par ses croyances religieuses, au parti protestant; par sa richesse, aux classes gouvernantes.

Vous connaissez maintenant le personnage qui vient d'être élu membre du Parlement par le comté de Wexford, en remplacement de M. George, élevé à la dignité de juge. Comment s'acquittera-t-il de ses fonctions parlementaires? Après le portrait que je vous ai fait de lui, j'espère qu'à cet égard vous êtes sans inquiétude.

Une chose à noter, c'est que M. Kavanagh a été élu de préférence à M. Pope Hennessy, qui, aux dernières élections, avait perdu son siège, et qui succombe ainsi, pour la seconde fois, aux coups de la fortune adverse.

La fortune adverse ici se trouve avoir été, en ce qui concerne M. Hennessy, le parti même dans les rangs duquel il a toujours combattu.

D'où vient cela? d'où vient que, ayant à choisir entre le serviteur de demain et le serviteur d'hier, le parti conservatiste, oublieux des services rendus, a sacrifié le second au premier?

« Qu'avez-vous à me reprocher, messieurs? pourrait demander M. Pope Hennessy aux conservatistes. N'ai-je pas été jusqu'au bout fidèle à votre drapeau? n'ai-je pas partagé vos sympathies et vos répugnances? n'ai-je pas été un des vôtres, en tout ce qui ne regardait pas l'Irlande, et même en ce qui la regardait? Car remarquez bien, je vous prie, qu'il ne m'est jamais arrivé, en plaidant sa cause, de rien proposer dont pussent s'offenser ou s'alarmer ceux qui, comme vous et moi, ont le culte des choses qui furent et qui sont. Il est très vrai que je me suis lamenté, dans la Chambre des communes, sur le sort de l'Irlande, sur les proportions effrayantes qu'avait prises l'émigration irlandaise, sur l'élévation de la taxe qu'avait à payer le whisky irlandais, sur les débordements du Shannon, qu'il avait été si souvent question de prévenir par un système bien entendu de travaux publics, et dont les ravages allaient leur train; mais, si j'ai prêché la politique des palliatifs — et c'était bien le moins qu'un représentant de l'Irlande pût faire, — en revanche, vous ne sauriez m'imputer d'avoir prêché la politique des remèdes héroïques. Ai-je jamais, dites-moi, laissé échapper un cri qui rappelât les hérésies nationales de Grattan, de Sheil, ou d'O'Connell? Ai-je mis moins de zèle que le plus zélé d'entre vous à réclamer contre toute idée de

porter la main sur les lois de primogéniture et de substitution en Irlande? Je savais de reste que ce n'était pas de vous que les catholiques d'Irlande devaient attendre l'abolition de l'Église établie, et les fermiers d'Irlande l'octroi de ce *tenant-right* qui les protégerait contre l'accroissement indéfini du taux de la rente et le danger des évictions : eh bien, cela m'a-t-il empêché de vous servir de mes votes et de ma parole? Souvenez-vous de quelle manière M. Bright a parlé de moi, dans un de ses récents discours de Dublin : « Il est un gentleman, au» jourd'hui candidat pour un comté d'Irlande, qui est très » fort sur les malheurs de la Pologne, mais que j'ai tou» jours vu siégeant dans la Chambre des communes avec » le grand parti qui appuie systématiquement le régime dont » souffre l'Irlande. » N'est-ce donc rien qu'une pareille attestation en ma faveur? Que faudra-il pour vous plaire, si l'hospitalité de M. Bright et ses dénonciations ne sont pas un titre à vos yeux? n'est-ce rien non plus que cette verte réplique que je lui ai faite? Qui, mieux que moi, avait rappelé, avant moi, comment ce tribun du peuple déserta le peuple dans la question du « bill des dix heures », et combien les mesures partielles proposées dans le but d'adoucir les maux de l'Irlande, le trouvèrent froid, indifférent, insensible? Voilà pourtant que vous m'abandonnez : est-ce ainsi que le conservatisme récompense ceux qui combattent son combat? »

Tel est à peu près le discours que j'adresserais aux tories, si, comme M. Pope Hennessy, j'avais à me plaindre de leurs préférences pour M. Kavanagh. Mais ils auraient probablement quelque bonne raison à me donner, si, comme M. Hennessy, j'avais ma place marquée au premier rang de l'armée cosmopolite du papisme. M. Kavanagh n'est pas plus conservatiste que M. Hennessy ; mais il est protestant, et le torysme protestant l'a soutenu, en vertu de la maxime bien connue, que qui se ressemble s'assemble.

Reste à expliquer comment il se fait que M. Kavanagh, tout protégé qu'il était par les tories, l'ait emporté, en l'absence d'un concurrent libéral quelconque, sur le très catholique M. Hennessy, dans un des comtés les plus catholiques de la catholique Irlande.

Inutile de dire que le clergé du diocèse était enrégimenté, l'évêque en tête, sous la bannière du candidat orthodoxe.

Serait-ce que l'ultramontanisme, qui semble gagner du terrain en deçà du canal Saint-George, en perd au delà? Ce qui est certain, en tout cas, c'est que le fénianisme, ainsi que le *Daily Telegraph* en fait avec raison la remarque, s'est développé sous les yeux des prêtres, sans eux et malgré eux, tant s'est rétréci le cercle de leur influence, dans cette Irlande qui fut si longtemps à leurs ordres! Leur pouvoir spirituel continue d'y être respecté; mais, là aussi, leur pouvoir temporel s'en va.

Une petite histoire pour terminer.

Vous n'ignorez pas que, chaque année, les enfants des rues célèbrent ici, par toute sorte d'exhibitions grotesques, l'anniversaire du jour où le complot des poudres fut découvert. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une gaminerie; mais, sans cette gaminerie, pas de 5 novembre possible. Le ruisseau a sa tradition, et il y tient. Or, le 5 novembre dernier, l'archevêque Manning recevait une lettre contenant un chèque de 500 livres sterling. Pas de nom. Pour toute signature : « Guy Faux, protestant. » Destination, le pape. Bah! c'est une mauvaise plaisanterie, pensa l'archevêque, et il allait jeter le chèque au feu, lorsque son secrétaire lui fit judicieusement observer que le chèque était en bonne forme, et qu'il n'y avait pas de mal à aller aux renseignements. On se présente à la banque où le payement était censé devoir se faire. « Voici un chèque qui... — Très bien, voici l'argent. » Le banquier avait reçu ordre de payer. On apprit que le don

venait bien en effet d'un protestant, lequel désirait n'être pas connu. L'archevêque envoya les 500 livres sterling au saint-père, et remercia par une annonce dans le *Times* le donateur mystérieux.

Si mes profanes *commentaires* sur le désastre électoral de M. Hennessy attristent les âmes pieuses, mon empressement à leur raconter cette anecdote consolante me vaudra, peut-être, leur pardon.

LXVIII.

LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES DE L'ANGLETERRE.

10 décembre.

1.

Et d'abord, il est de principe en Angleterre que, lorsqu'un crime a été commis, tout particulier a le droit d'en poursuivre le châtiment; ce que faisant, il représente le souverain. On peut même dire que l'idée d'obligation s'attache à l'exercice de ce droit; car personne ne peut intenter une action civile dérivant d'un crime, si des poursuites criminelles n'ont pas été préalablement instituées.

Ainsi, non seulement le soin de pourvoir à la répression d'un délit regarde en Angleterre la partie lésée, mais il y est loisible à chaque citoyen de s'ériger en ministère public, alors même que personnellement il ne serait en aucune façon intéressé à la punition du coupable.

L'histoire du jour nous fournit de ceci un exemple frappant et destiné à devenir mémorable. Le gouvernement

anglais, après constatation solennellement faite et preuve acquise des affreux massacres de la Jamaïque, ayant refusé de mettre en jugement le fonctionnaire public qui avait présidé à ces massacres, et s'étant borné à le destituer, qu'est-il advenu? De simples particuliers se sont réunis; ils se sont formés en comité; ils ont choisi pour président M. John Stuart Mill; ils ont ouvert une souscription qui leur permette de faire face aux dépenses d'un procès long et coûteux, ils ont publié une déclaration qui est un commencement de réquisitoire, et ils se disposent à traîner l'ex-gouverneur de la Jamaïque, M. Eyre, devant la justice, comme filou et assassin.

Cet exemple met vivement en relief l'avantage que présente, au point de vue des libertés publiques, le principe adopté par les Anglais, quand c'est des crimes politiques qu'il s'agit; mais, quand il s'agit de crimes privés, la question change de face.

En France et en Belgique, un crime quel qu'il soit ayant été commis, la découverte du coupable et son châtiment sont avec raison, selon moi, considérés comme intéressant la société tout entière, et comme devant, en conséquence, être poursuivis en son nom, par des fonctionnaires désignés à cet effet.

Mais, en Angleterre, où la doctrine du chacun pour soi est dominante, il n'y a pas de ministère public, et les inconvénients qui découlent de là sont d'une nature fort sérieuse.

Le premier est de laisser beaucoup de délits impunis, par cette raison bien simple que l'accusation ayant le caractère d'un intérêt privé, les frais de la poursuite sont à la charge de celui qui l'intente. Il est bien vrai que, depuis 1848, il est pourvu, sur les fonds de l'État, à certaines dépenses; mais l'indemnité allouée, outre qu'elle est fort arbitraire, ne couvre jamais les frais. Tant s'en faut. Ai-je besoin de dire ce qui en résulte? La poursuite étant

très onéreuse, celui à qui elle incombe se voit souvent placé dans l'alternative ou de laisser échapper le coupable ou de se résigner à souffrir de la répression du délit autant ou plus qu'il n'a souffert du délit même. S'il est pauvre, ira-t-il abandonner le soin de ses affaires pour rassembler les preuves; les mettre entre les mains d'un attorney, payer un avocat, dédommager de la perte de leur temps de nombreux témoins? Non : il s'accommodera de l'impunité du coupable, et dans le cas où le coupable serait riche, peut-être entrera-t-il en compromis avec lui.

Je vous parlais tout à l'heure du procès criminel dont M. Eyre est menacé : vous aurez une idée des dépenses prévues quand vous saurez que le comité d'accusation ne les évalue pas à moins de 10 000 livres sterling (250 000 francs). Supposez que la souscription ne rapporte pas cette somme, voilà l'impunité assurée au héros d'une affreuse tragédie. C'est la possibilité d'un pareil résultat que M. John Stuart Mill prévoyait quand il disait : « Nous ne ferons pas défaut au peuple, si le peuple ne nous fait pas défaut. »

Dans un pays où la justice coûte si cher, il n'est pas donné à tout le monde d'en réclamer la protection bourse déliée, et il peut arriver que le combat ne commence même pas, faute de combattants.

Je dois dire toutefois qu'en matière de crimes ou de délits privés, le droit de poursuite, quand il n'y a pas de plaignant, appartient à la police. Mais quoi de plus dangereux que l'intervention de la police dans le rôle de ministère public? Si c'est elle qui poursuit l'homme qu'elle a arrêté, n'aura-t-elle pas à le faire condamner un intérêt distinct de celui de la société prise dans son ensemble? Ne tiendra-t-elle pas à prouver qu'en arrêtant l'accusé elle a fait preuve de sagacité non moins que de vigilance? Ne croirait-elle pas son honneur lié à la condamnation de celui sur qui, s'il est déclaré innocent, elle n'aurait jamais dû

mettre la main? Est-on bien sûr qu'elle ne s'abstiendra pas de recueillir les indices sauveurs? est-on sûr qu'elle ne cachera pas des faits venus ultérieurement à sa connaissance, de peur qu'ils ne soient de nature à la convaincre d'erreur? Qu'on se rappelle l'affaire Pelizzoni.

Pelizzoni, arrêté par la police, fut accusé par elle d'avoir tué, dans une rixe entre Italiens et Anglais, un Anglais nommé Michel Harrington. Dans le procès qui eut lieu à ce sujet, les témoignages qui signalaient Pelizzoni comme le meurtrier furent si concordants, et parurent tellement décisifs, que le malheureux fut condamné à mort. Le nombre était grand cependant de ceux qui connaissaient le meurtrier véritable. Mais la police, animée de toutes les passions de l'esprit de corps, s'était bien gardée, de mettre la justice sur des traces de dépositions favorables à l'accusé. Les témoins qu'elle produisait étaient tous des témoins à charge, le pour et le contre ne furent pas mis en présence, il n'y eut pas, entre le oui et le non, ce choc salutaire d'où jaillit la vérité, et le sang de l'innocent fut à la veille d'être versé.

C'en était fait, si, frémissant à l'idée de l'assassinat juridique qui allait être consommé, un Italien, M. Negretti, n'eût entrepris, en sa qualité de simple particulier — remarquez-le bien — et à ses frais, d'établir qu'une effroyable erreur avait été commise. Il vole à Birmingham où se trouvait le meurtrier véritable, il obtient ses aveux, il le ramène à Londres, il intente une action contre lui, paye un avoué, paye un avocat, laisse là ses affaires pour courir après les témoins qu'on aurait dû entendre dans le premier procès, et qui n'avaient pas été entendus. La question est débattue devant un nouveau jury, Mogny affirme que c'est lui qui a tué Michel Harrington; sa déclaration est confirmée par une foule de témoignages péremptoires; on le condamne, et l'innocence de Pelizzoni est reconnue.

Mais, pour qu'un innocent fût arraché à la potence, pour que la justice n'eût pas à répondre d'un assassinat devant l'histoire, qu'avait-il fallu? Il avait fallu qu'à défaut de tout fonctionnaire public spécialement chargé d'empêcher que les coups de la justice ne s'égarent, un simple particulier, un étranger eût la générosité d'encourir d'énormes dépenses, et le courage d'entrer avec la police dans une lutte où il aurait succombé, peut-être, s'il n'eût été vivement soutenu par l'opinion publique et par la presse.

Demanderez-vous pourquoi, dans le premier procès, l'accusé ne se défendit pas mieux, pourquoi il ne fit pas entendre les témoins qui plus tard déposèrent en sa faveur? Je crois avoir répondu à cette question à l'époque où eut lieu le lugubre scandale dont je retrace le souvenir. Pourquoi? Parce qu'en Angleterre, si ce n'est pas par la société, considérée comme telle, que l'accusé est poursuivi, ce n'est pas d'elle non plus qu'il doit attendre les moyens de repousser l'accusation. A lui d'établir son innocence comme il peut. Donc, malheur à lui s'il est pauvre, s'il est ignorant, s'il est étranger, s'il n'a près de lui personne qui l'appuie, s'il n'a pas de quoi payer un habile attorney et un avocat influent, si les témoins à produire sont nombreux, et s'il n'est pas en état de les indemniser de la perte de leur temps. A l'indigent, le juge donne un avocat d'office, soit; mais cet avocat est désigné à l'audience; ce n'est point par un discours improvisé qu'un avocat lance au hasard, sans étude préalable de l'affaire, sans instructions reçues d'un attorney; non ce n'est point par un tel discours que peuvent être sauvegardés suffisamment les intérêts de la vérité et de la justice.

Aussi la création d'un ministère public en Angleterre a-t-elle été recommandée à plusieurs reprises, par de grands criminalistes anglais, par lord Campbell notamment et par lord Brougham.

Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup à dire contre l'exis-

tence d'un ministère public. A part les dangers politiques que cette institution présente dans un pays où la liberté n'est pas solidement établie et le gouvernement placé sous un sévère contrôle, il est certain qu'une démangeaison malsaine de trouver partout des criminels devient bien vite la maladie des hommes dont la mission spéciale est de découvrir des crimes. Mais à ce mal il y a un remède : l'opinion publique. Et certes, s'il est une contrée au monde où un semblable remède ait chance d'être efficace, c'est l'Angleterre; d'abord parce que la liberté y a de fortes racines, et ensuite, parce que, malgré les vices d'un système qui, comme on l'a vu, met en péril l'innocence, il y est généralement admis que la société est beaucoup plus intéressée au salut d'un innocent qu'à la punition d'un coupable.

II.

J'ai commencé dans ma dernière lettre l'exposé des institutions judiciaires dont le procès de Risk Allah a fourni aux Anglais une occasion nouvelle de vanter l'excellence, je continue.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'organisation judiciaire de ce pays, c'est la multiplicité de ses rouages, et son apparente complication. Quelle variété dans les juridictions! quelle confusion çà et là dans les compétences! que de cours diverses, cours supérieures de loi commune, cours d'équité, cour des testaments, cour des divorces et des causes matrimoniales, cours des banqueroutes, cours des arches, cour des archidiacres, cours de chevalerie, cours des cinq ports, cours des regards, cours des attachements, cours du lord-maire, cour des sheriffs, cour de conservation de la Tamise, que sais-je encore? L'énumération complète me mènerait si loin, que vous m'abandonneriez en route.

Et cependant, si l'on ne fait entrer en ligne de compte, ni les cours spéciales comme celle des testaments, ni les cours ecclésiastiques comme celle des arches, ni les cours militaires comme celle de chevalerie, ni les cours maritimes comme celle de l'amirauté, ni les cours industrielles comme celle des mines d'étain ; ni les cours universitaires comme celles du chevalier d'Oxford et du chancelier de Cambridge ; ni les cours forestières comme celle de Sweinmote, ni enfin les cours de juridictions purement locales, lesquelles sont au nombre de dix-neuf ou vingt, on peut à la rigueur se reconnaître dans le dédale des choses qui sont à étudier quand on tient à se faire une idée un peu claire du mécanisme de la justice anglaise.

On admet en Angleterre deux sortes de loi ; la *non écrite* ou résultant de coutumes anciennes (*common law*), et la loi *écrite* (*statiste law*). On y distingue aussi, comme partout, la loi civile et la loi criminelle.

Voyons premièrement devant quels tribunaux sont portées les causes civiles.

Les trois cours supérieures, dites de la loi *commune*, sont :

1° *La cour du banc de la reine*, composée d'un *lord chief justice* et de quatre *justices*, ou, en bon français, d'un président et de quatre juges.

2° *La cour des plaids communs*, composée aussi d'un président et de quatre juges ;

3° *La cour de l'échiquier*, que préside le *lord chief baron*, assisté de quatre juges qui, au lieu d'être désignés sous le nom de *justices*, le sont, je ne sais pas trop pourquoi, sous celui de *barons*.

Jadis chacune de ces cours avait une juridiction particulière.

La cour du banc de la reine jugeait, en qualité de tribunal civil, les affaires de la couronne, et les actions civiles intentées par suite de crimes ou délits.

Celle dès *plaids communs* connaissait des procès civils entre citoyens et citoyens.

Celle de l'*échiquier* avait dans son ressort les procès relatifs à la perception du revenu public.

Mais ces distinctions, qui furent longtemps éludées au moyen de fictions légales, ont été abolies par la loi écrite, et aujourd'hui tout individu peut porter sa cause devant l'une des trois cours indistinctement.

Seulement la cour du banc de la reine retient, pour certains cas déterminés, une juridiction spéciale et conserve son ancien rôle sur les tribunaux inférieurs.

Où siègent ces trois cours? Ici, je touche à une question qui fut vivement débattue en France au mois d'avril 1790 par l'Assemblée nationale.

« Ne votez pas la permanence des tribunaux, disaient Chabroud et Duport, si vous ne voulez pas voir s'agiter autour de vos juges sédentaires le peuple rongeur des praticiens, si vous ne voulez pas voir se reformer la noire milice des gens de loi et des procureurs, l'armée de la chicane, la *maudite robe*. »

« Gardez-vous d'établir des magistrats voyageurs, répondait de Landine, si vous ne voulez pas revenir à ces époques de barbarie, où les tribunaux étaient des camps, et les juges des soldats; où le vol d'un troupeau ou le meurtre d'un homme étaient les seules causes portées devant le *mallum publicum* que tenaient, dans leurs courses à travers la campagne, le comte et l'évêque. »

De son côté, en rendant compte de la discussion, Camille Desmoulins écrivit : « M. Tronchet s'est levé et à enchéri sur les mauvaises plaisanteries des juges postillons. Où il a écrasé M. Chabroud, c'est lorsque, ouvrant l'immense bibliothèque des avocats et évoquant les ombres de Cujas et de Barthole, il a demandé où des juges ambulants trouveraient le temps de boire cette mer de sciences, et si ces énormes in-folio pourraient seulement

entrer dans la chaise de poste sans la briser. Ces déclamations n'ont pas empêché M. Thouret de soutenir qu'on peut juger en se promenant, ou au pied d'un chêne, comme Louis IX. En conséquence, il votait pour un tribunal mixte, moitié sédentaire, moitié ambulant. J'ai vu le moment où nous allions avoir des juges à pied et à cheval. »

Ce fut le principe des tribunaux sédentaires qui l'emporta; mais, en Angleterre, le système qui se trouve avoir prévalu est quelque chose d'assez semblable à cette institution des *juges à pied et à cheval* dont s'amusait la verve de Camille Desmoulins. En d'autres termes, les juges des trois cours supérieures de loi *commune* ne sont pas tellement à poste fixe dans leur Westminster-Hall qu'ils ne parcourent deux fois par an l'Angleterre et le pays de Galles, siégeant dans les principales villes de chaque comté, et réalisant sinon tout à fait, du moins de leur mieux la pensée d'Alfred le Grand, qui disait : « Les assises doivent porter la justice au seuil de chaque chaumière. »

A cet effet, l'Angleterre et le pays de Galles sont divisés en districts judiciaires appelés *circuits* : circuit intérieur, circuit de Norfolk, circuit central, circuit d'Oxford, circuit de l'ouest, circuit du nord, circuit du nord du pays de Galles, circuit du sud du pays de Galles.

Dans le printemps et l'été de chaque année, deux des quinze juges qui composent les trois cours supérieures dont j'ai parlé se rendent dans chacun des dix premiers circuits pour y administrer la justice. Chacun des deux derniers n'est visité que par un juge, vu le nombre restreint des affaires dans le pays de Galles.

Les juges en tournée jugent les causes civiles en vertu de deux commissions, celle d'*assises* et celle de *nisi prius*. La première les autorise à terminer les contestations relatives aux possessions territoriales. La seconde leur donne pouvoir de connaître de toutes les actions qui

ont été inscrites au rôle comme devant être jugées à Westminster, mais devant un jury tiré du comté où la contestation a pris naissance, *à moins que, antérieurement* (*nisi prius*) au jour fixé, les juges ne viennent dans le comté entendre les parties et prononcer le jugement.

Au-dessous des trois cours supérieures dont le siège est à Westminster, mais qui sont, comme vous voyez, moitié sédentaires, moitié ambulantes, il y a des cours de comté, instituées pour juger toutes les actions personnelles quand l'objet du litige n'excède pas 50 livres sterling (1 250 fr.). Cette juridiction s'étend sur 502 districts entre lesquels l'Angleterre et le pays de Galles sont divisés, et qui sont à leur tour groupés en 59 circuits, toutes les cours d'un circuit étant tenues par un seul juge qui dans ce but se transporte au chef-lieu de chaque district une fois par mois. Voilà par quels tribunaux est administrée, en première instance, la justice civile. Mais il y a de plus en Angleterre, et rien qu'en Angleterre, une juridiction *d'équité* distincte de celle qui appuie ses décisions sur la loi.

Ce fut en 1616 que la juridiction d'équité s'établit définitivement comme juridiction indépendante. Le pouvoir qu'elle conférait était à cette époque concentré entre les mains du lord chancelier, ce qui faisait de l'équité une chose quelque peu relative. Aussi le fameux Selden disait-il plaisamment : « L'équité a les mêmes dimensions que la conscience du lord chancelier, large ou étroite selon que cette conscience est large ou étroite. Imaginez qu'on s'avisât de prendre pour mesure le pied d'un lord chancelier ! Tel chancelier a un petit pied, tel autre un grand pied, il en est dont le pied n'est ni petit ni grand. Eh bien, les chanceliers ont pareillement des consciences plus ou moins longues.

III.

Pour trouver l'origine de la *juridiction d'équité* en Angleterre, il faudrait remonter jusqu'au commencement de la monarchie anglaise. Le souverain étant considéré comme le dispensateur suprême de la justice, c'était à lui qu'on avait recours, par voie de pétition, quand on croyait avoir à se plaindre d'un jugement injuste. Adoucir ou corriger la rigueur de la loi était au nombre des privilèges du monarque. Mais, comme il avait besoin, dans l'exercice de ce privilège, de l'assistance de son secrétaire (*cancellarius*), lequel, dans les temps anciens, était son chapelain, et, selon le mot consacré, *le gardien de la conscience du roi* (*the keeper of the king conscience*), le chancelier se trouva par degrés investi de cette partie du pouvoir discrétionnaire des rois qui avait trait à l'administration de la justice. Ce fut à lui seul qu'échut le soin de mitiger par des arrêts puisés dans le sentiment de l'équité naturelle, ce que le *summum jus* pouvait avoir de trop absolu.

Mais on conçoit combien une pareille juridiction était arbitraire, combien ses arrêts étaient variables. Les inconvénients qui en résultaient furent signalés avec autant de bon sens que d'esprit par Selden dans le passage de lui que j'ai cité. On finit par comprendre la nécessité d'y couper court, et, insensiblement, on en vint à entendre l'*équité* dans le sens de la définition qu'en donne Aristote, c'est-à-dire comme un moyen de rectifier la loi dans ce qu'elle a, non d'injuste, mais d'insuffisant, à cause de son universalité même, tous les cas qu'elle est censée embrasser ne pouvant être prévus.

Considérés sous ce nouveau point de vue, les *tribunaux*

d'équité arrivèrent à baser leurs décisions sur des règles aussi fixes, sur une jurisprudence aussi stricte que les *tribunaux de loi commune*, dont ils ne se distinguèrent plus que par la nature des causes qui leur étaient soumises, leur mode de procédure, et le nombre des personnes dont les intérêts dans chaque procès étaient pris en considération.

Ainsi, à la différence des *cours de loi commune*, devant lesquelles il n'y a qu'un demandeur et un défendeur en présence, il y eut, devant les *cours d'équité*, autant de demandeurs et autant de défendeurs qu'il pouvait y avoir d'individus intéressés de près ou de loin dans l'issue du procès. Un de ces individus, quelque secondaire et quelque indirect que fût son intérêt dans le procès pendant, venait-il à mourir ou à se marier, si c'était une femme, la procédure était mise à néant et il fallait tout recommencer. De là d'interminables délais et d'effroyables dépenses. Il n'était pas rare de voir des procès durer vingt ans, vingt-cinq ans ou plus. Je vous laisse à penser ce qu'il en coûtait aux malheureux plaideurs. De l'huître mangée par les gens de robe, il ne leur restait même pas les écailles. Quant à la ligne de démarcation tracée entre les causes qui appartenaient à la juridiction des cours d'équité et celles qui appartenaient à la juridiction des *cours de loi commune*, rien de plus bizarre.

Exemple : Vous aviez reçu un domaine en fidéicommis, à la charge d'en payer la rente au propriétaire, votre neveu; eh bien, s'il advenait qu'une dispute relative à ce domaine s'élevât entre votre neveu et vous, le propriétaire, aux yeux de la cour *d'équité*, c'était *lui*, et c'était *vous* aux yeux de la cour *de loi commune*.

Autre exemple : Vous aviez un brevet d'invention dont Pierre avait fait un usage illicite, eh bien, c'était à la *juridiction d'équité* qu'il vous fallait avoir recours pour obtenir qu'on cessât d'user de votre brevet d'invention

sans votre consentement, et c'était à la *juridiction de la loi commune* que vous étiez tenu de vous adresser pour obtenir qu'en réparation du préjudice causé on vous payât des dommages-intérêts.

Ainsi, une seule affaire exigeait souvent le recours à deux tribunaux, et donnait lieu à deux jugements rendus par des magistrats qui partaient de points de vue différents.

Et cette différence de points de vue, sur quelle distinction réelle, raisonnable, tirée de la nature des choses reposait-elle? Pourquoi, à côté d'une *cour d'équité* pouvant ordonner l'exécution d'un contrat, sans pouvoir en punir la violation par l'octroi de dommages-intérêts, une *cour de loi commune* pouvant punir par l'octroi de dommages-intérêts la violation d'un contrat sans pouvoir en ordonner l'exécution? Est-ce que la réparation d'un tort n'est pas une question d'équité? Et, d'un autre côté, est-ce que le but qu'on se propose en accordant des dommages-intérêts à la partie lésée, n'est pas autant d'assurer l'exécution du contrat que d'en punir la violation?

Évidemment, c'étaient là des distinctions futiles, des anomalies véritables.

Aussi n'existent-elles plus aujourd'hui qu'en partie. Des lois récentes ont assimilé les principes qui doivent régir les *cours de la loi commune* à ceux qui doivent servir de règle aux *cours d'équité*. En outre, l'administration de la justice dans les dernières a été rendue plus rapide et moins coûteuse. La réforme n'est pas complète sans doute, mais elle est en bon chemin.

Voilà pour la juridiction d'équité : reste à dire quels sont les instruments de cette branche du pouvoir judiciaire.

Seule parmi les trois cours supérieures de la loi commune dont je vous ai parlé dans ma lettre précédente, la cour de l'Échiquier avait jadis une double juridiction,

en équité et en droit commun; aujourd'hui, elle n'a plus qu'une juridiction en droit commun où la juridiction en équité se trouve concentrée. Vous ne serez pas, après cela, étonné d'apprendre qu'en 1813, pour obvier aux inconvénients que je viens d'indiquer, on institua un vice-chancelier d'Angleterre, et qu'en 1814 on se vit amené à en instituer deux autres. Le nombre des juges d'équité est donc aujourd'hui de cinq; car, au lord chancelier et aux trois vice-chanceliers, il faut ajouter le gardien des archives et le maître des rôles (*master of the rolls*), lequel prend rang immédiatement après le juge en chef du banc de la reine et figure parmi les membres du conseil privé.

Le maître des rôles est assisté de neuf maîtres (*masters*), mais, comme juge, il siège seul. Il en est de même de chacun des trois vice-chanceliers; d'où il résulte que la *cour des chanceliers* se divise en autant de chambres qu'il y a de juges.

Et quels sont, me demanderez-vous peut-être, les tribunaux d'appel, en matière civile? Il y en a plusieurs.

Il y a d'abord les trois cours supérieures du *banc de la reine*, des plaids communs et de l'Echiquier, qui connaissent en appel des jugements rendus par les *cours des comtés*.

Il y a ensuite la cour de la chambre de l'Échiquier, qui se compose des juges des plaids communs et de ceux de l'Échiquier pour connaître des jugements rendus par la cour du *banc de la reine*, des juges du banc de la reine et de ceux de l'Échiquier pour connaître des jugements rendus par la cour des plaids communs; et la cour des plaids communs pour connaître des jugements rendus par la cour de l'Échiquier.

Il y a, en troisième lieu, la cour d'appel de chancellerie, à laquelle sont déférés les appels des jugements rendus par la cour des chanceliers, et qui se compose du lord

chancelier et de deux juges appelés *lords justice of appeal*, et connaît en cette qualité même des jugements rendus en dernier ressort.

Il y a enfin la Chambre des lords, qui est la cour suprême du royaume, mais dont la juridiction n'est exercée que par le lord chancelier et par les jurisconsultes de la Chambre, les *lawyers*, les autres pairs ne siégeant jamais.

J'aurai à vous entretenir du danger attaché aux attributions judiciaires de la Chambre des lords, d'autant qu'elles viennent de donner lieu, dans la presse anglaise, à une polémique aussi curieuse qu'instructive. Mais, comme cette lettre est déjà bien longue, je la résume en rapprochant les divers degrés de la juridiction civile, qui sont :

Les cours de comté;

Les trois cours supérieures de loi commune savoir : celle du banc de la reine, celles des plaids communs et de l'Échiquier;

La cour de la chambre de l'Échiquier;

La cour de chancellerie, flanquée des autres cours de même nature qu'on a dû successivement lui adjoindre.

Pour se rendre compte de la nécessité de ces adjonctions, il suffit de remarquer combien considérable est le nombre et combien grande est l'importance des devoirs qu'embrassent les fonctions de lord chancelier. Il ne faut pas croire, en effet, que le lord chancelier soit seulement le premier magistrat du royaume :

Il est, en outre, en vertu de son office, membre du conseil privé;

Il est membre du cabinet;

Il préside la Chambre des lords;

Il dispose, par suite de son ancienne qualité d'ecclésiastique et de confesseur, de tous les bénéfices dont le revenu n'excède pas vingt livres sterling;

Il est le gardien en chef du royaume;

Il est l'inspecteur, au nom de la Couronne, de tous les hôpitaux et collèges de création royale;

Il est le tuteur général des mineurs, des idiots et des aliénés;

C'est lui qui nomme, sauf approbation de la reine, les juges de la loi commune, les juges de paix et les juges des cours de comté;

C'est lui qui expédie, quand le Parlement doit s'assembler, les lettres de convocation;

C'est lui qui, pendant les jours de vacation, délivre les *writs d'habeas corpus*;

C'est de lui que dépendent les commissaires chargés d'inspecter les maisons des aliénés, et c'est à lui qu'ils présentent une fois par an leur rapport;

C'est lui enfin qui a la surintendance de tous les emplois charitables.

Supposez maintenant qu'un homme qui a tant de choses à faire à la fois ne possède qu'une dose ordinaire d'énergie, ne soit doué que d'une activité ordinaire, et il vous paraîtra tout simple qu'à de certaines époques de l'histoire d'Angleterre, la juridiction de la *cour de chancellerie* ait été regardée et dénoncée comme un fléau.

C'est ce qui advint notamment lorsque le lord chancelier se trouva être lord Eldon, esprit singulièrement irrésolu, qui se plaisait à traîner les choses en longueur et qu'on aurait pu croire affligé de la maladie des habitudes dilatoires. Savez-vous pendant combien de temps ce brave homme fit le désespoir des plaideurs? Pendant vingt-cinq ans.

Notez bien que le lord chancelier fait partie du ministère, il tombe quand le ministère est renversé; ce qui assigne — circonstance fâcheuse — un caractère provisoire à des fonctions qui, dans ce qu'elles ont de judiciaire, devraient être permanentes.

Enfin, pour clore la liste des cours, mentionnons:
La cour d'appel de la chancellerie ;
La Chambre des lords.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE

ANNÉE 1866.

		Pages.
I.	Lord Russell dans son rôle de premier	1
II.	Les *Casuals*	6
III.	Les Anglais craignent une guerre entre la France et les États-Unis	13
IV.	De quels éléments la Chambre des communes est composée	20
V.	Entrée de la reine dans la vie publique	29
VI.	Le Culte du relatif en Angleterre	35
VII.	Un Nuage qui va crever	40
VIII.	La Suspension de *l'Habeas corpus* en Irlande	44
IX.	Le Renversement du prince Couza et les Anglais	51
X.	Dangers de l'arbitraire	56
XI.	La Corruption parlementaire	63
XII.	Statistique électorale	68
XIII.	Le Secret de mécontenter tout le monde	73
XIV.	Le Nouveau *Reform Bill*	77
XV.	Une Prophétie	84
XVI.	La Maladie priée de se faire médecin	89
XVII.	Les Jours d'humiliation en Angleterre	96

Pages.

XVIII. La Providence déclarée bonapartiste par Napoléon III. 103
XIX. Le Prince de Galles à Brighton..... 107
XX. Combien il importe aux Anglais qu'une conflagration en Allemagne soit évitée..... 114
XXI. Agitation électorale..... 118
XXII. Le Titre de princesse de sang royal réclamé par mistress Lavinia Ryves.. 126
XXIII. L'Unité de l'Allemagne à un point de vue anglais... 133
XXIV. Revirement de l'opinion en Angleterre, à l'égard du président Johnson..... 140
XXV. Pour et contre le *Reform Bill*..... 150
XXVI. La Deuxième lecture du *Reform Bill* votée:..... 157
XXVII. Sentinelles, prenez garde à vous!..... 163
XXVIII. La Crise financière..... 173
XXIX. La Guerre peut-elle être évitée?..... 180
XXX. L'Italie et l'Europe. — La Guerre et la Liberté..... 186
XXXI. A propos de la Conférence..... 192
XXXII. Le Cabinet de lord Russell menacé..... 197
XXXIII. Place à la nuit! place au meurtre!..... 203
XXXIV. Impression produite en Angleterre par la lettre de Napoléon III à M. Drouyn de Lhuys..... 209
XXXV. Mrs Ryves et la famille royale d'Angleterre..... 212
XXXVI. Le Discours d'Auxerre et les Anglais..... 217
XXXVII. Un Vote hostile au ministère..... 221
XXXVIII. Encore Mrs Ryves..... 223
XXXIX. Un malade qui chérit son mal..... 231
XL. Le Ministère s'en va..... 236
XLI. Les Anglais applaudissant au triomphe de la Prusse. 242
XLII. Étranges complications..... 247
XLIII. Ce que les Anglais pensent de la politique impériale..... 252
XLIV. Aux yeux des Anglais, Paris remplacé par Berlin... 256
XLV. La Manifestation réformiste..... 261
XLVI. « L'Autorité » en Angleterre..... 267
XLVII. Le Ministère à la table du Lord maire..... 275
XLVIII. L'Angleterre convertie à M. de Bismark par la bataille de Sadowa..... 280
XLIX. Échec de la politique impériale..... 287
L. L'Angleterre applaudit aux succès de la Prusse..... 290
LI. Mouvement de l'opinion en Angleterre..... 296
LII. Un Banquet donné au meurtre..... 301
LIII. Le *Master and Servants act*..... 309

Pages.
LIV. Ouvriers anglais aux prises avec des ouvriers belges. 313
LV. L'Annexion du Hanovre à la Prusse acceptée par les Anglais..... 318
LVI. Opinion de M. Carlyle et de M. Ruskin sur les massacres de la Jamaïque..... 323
LVII. La Circulaire de M. de la Valette et les Anglais.... 332
LVIII. Meeting immense : le suffrage universel voulu par le peuple..... 337
LIX. Un Oubli de lord Stanley..... 344
LX. Un Épisode de la domination des Anglais dans les Indes..... 348
LXI. Une Lettre pastorale de l'archevêque Manning..... 357
LXII. Les formidables redites de M. Bright..... 361
LXIII. Le *Manhood suffrage* et M. Bright..... 366
LXIV. Comme quoi la Belgique est aimée par les Anglais. 370
LXV. Revenu de la classe ouvrière en Angleterre..... 375
LXVI. Le Fénianisme..... 382
LXVII. Un membre du Parlement sans bras ni jambes..... 386
LXVIII. Les Institutions judiciaires de l'Angleterre..... 390

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

00100002

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018